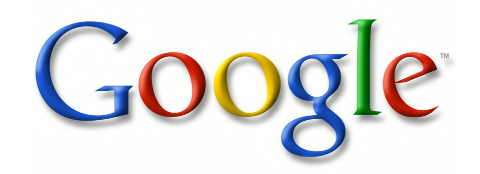
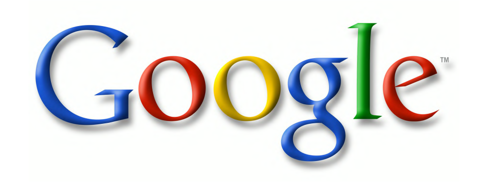
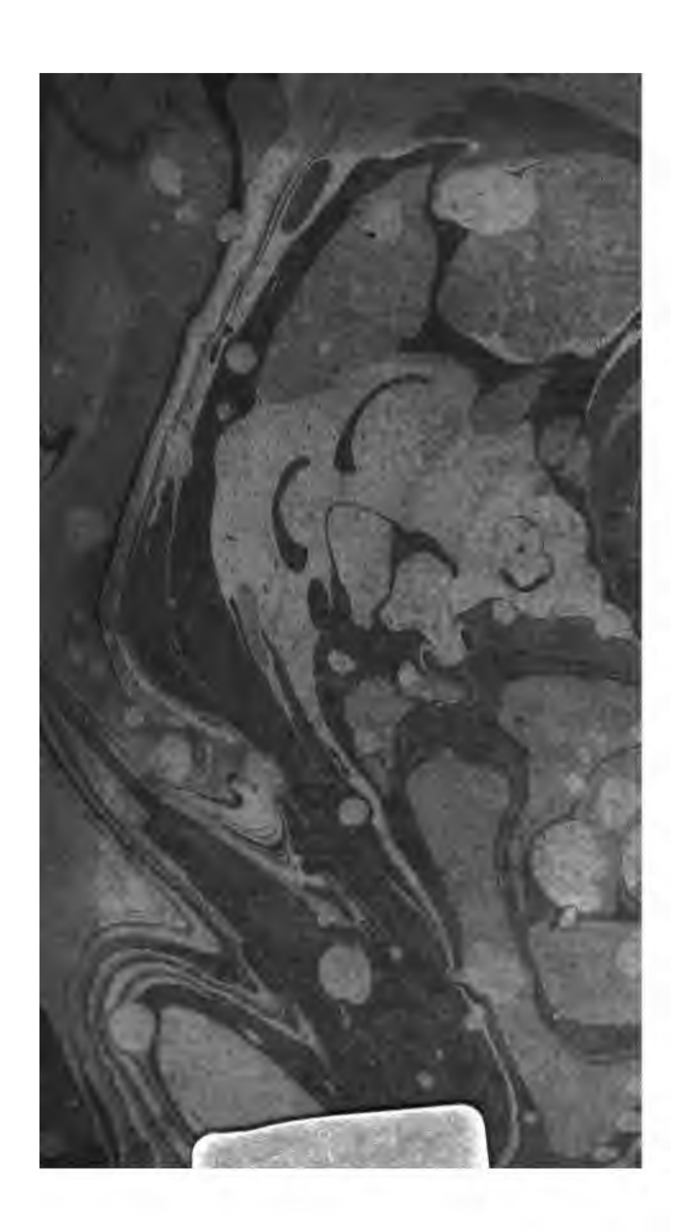
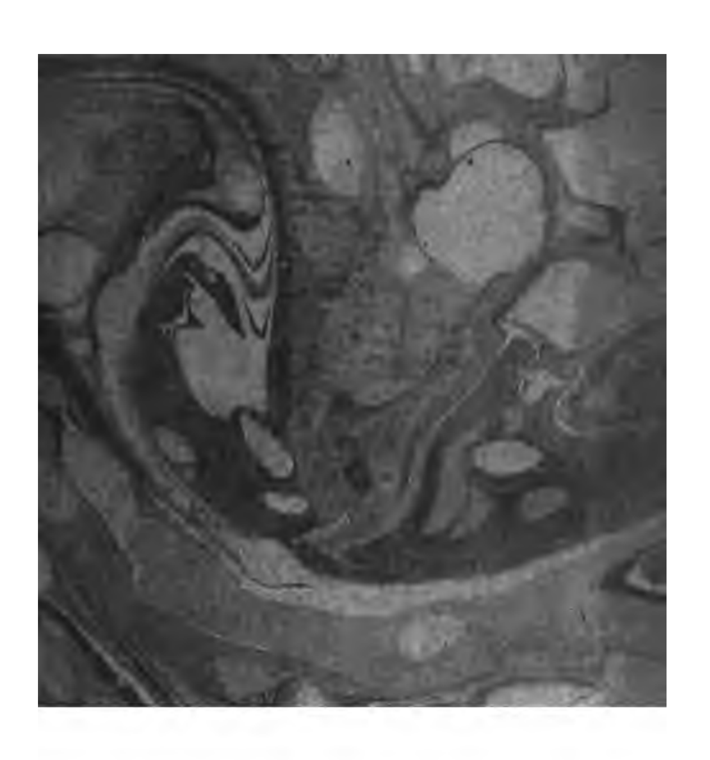



Google







HISTOIRE

D'ANGLETERRE.

TOME CINQUIEME.

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

DEPUIS LE TRAITÉ d'Aix-la-Chapelle en 1748, jusqu'au Traité de Paris en 1763.

POUR SERVIR DE CONTINUATION

AUX HISTOIRES

DE MM. SMOLLETT ET HUME.

Par M. TARGE,

Ancien Professeur de Mathématiques de l'Ecole Royale-Militaire.

TOME CINQUIEME.

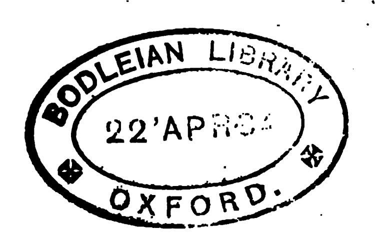


A LONDRES,

Et se trouve à PARIS,

Chez { DESAINT, rue du Foin S. Jacques.
SAILLANT, rue S. Jean de Beauvais.

M. DCC. LXVIII.





HISTOIRE D'ANGLETERRE,

LIVRE CINQUIEME.

CHAPITRE III.

Retraite de M. de Soubise. §. XI. *Le Prince Henri de Brunswick est tué dans une escarmouche.* §. XII. *Pertes & avantages de part & d'autre.* §. XIII. *Marches des armées ennemies.* §. XIV. *Avantages des François.* §. XV. *Ils prennent & abandonnent Wolfembuttel.* §. XVI. *Fin de la campagne en Westphalie.* §. XVII. *Position du Roi de Prusse.* §. XVIII. *Légers avantages des Prussiens.* §. XIX. *Blocus de Colberg par les Russes & les Suédois.* §. XX. *Marches des Russes.* §. XXI. *Activité du Roi de Prusse.* §. XXII. *Le Général Laudhon surprend Schweidnitz.* §. XXIII. *Conspiration découverte contre le Roi de Prusse.* §. XXIV. *Réflexions sur cet attentat.* §. XXV. *Cantonnement des troupes.* §. XXVI. *Les Russes se rendent maîtres de Colberg.*

George III
An. 1761

I.
Etat des Puissances belligérantes.

LES négociations qui se firent dans le cours de cette année pour donner la paix à l'Europe ne rallentirent point l'ardeur des Officiers & des troupes qui combattoient en Allemagne. C'est ordinairement dans

tes occasions que les Généraux, animés d'une noble émulation, font de nouveaux efforts pour se signaler par quelque coup d'éclat, afin de forcer leurs rivaux à se prêter à des conditions plus favorables pour les Puissances qui ont eu la gloire de remporter quelque grand avantage. Une victoire change quelquefois le systême politique des Puissances neutres : mais il n'arriva rien de semblable dans l'année dont nous rapportons les évènements. Les Hollandois continuoient à se plaindre du trouble que les Corsaires Anglois causoient à leur commerce ; mais les Etats-Généraux avoient trop d'avantage à garder la neutralité, pour que cette violation des traités pût les déterminer à se déclarer contre la Grande-Bretagne, & ils s'en tinrent à ordonner qu'il seroit armé en toute diligence douze vaisseaux de guerre pour protéger leur commerce dans la Méditerrannée. Les Danois profitoient des circonstances pour étendre celui qu'ils faisoient, & pour le pouvoir soutenir après la guerre terminée : les Espagnols commençoient à jouir des mêmes avantages sous la domination

George III.
An. 1761.

qu'elles y perdirent près de cinq mille hommes, tués, blessés, ou faits prisonniers : du nombre des derniers furent cinq bataillons entiers. Le dessein du Prince Ferdinand étoit de se rendre maître de Ziegenheim & de Cassel avant que le Maréchal de Broglio eût reçu tous ses renforts, & en conséquence il investit ces deux places : mais le Maréchal avoit prévu ses opérations & fait entrer le Comte de Broglio dans Cassel, où étoit une garnison de quatorze bataillons, bien fournie de toutes sortes de munitions de guerre & de bouche.

IV.
Le Prince Héréditaire est défait à Grunberg.

L'armée des Alliés fut cantonnée sur deux lignes, la droite s'étendant jusqu'à la Lahn, la gauche vers la Fulde ; & le Prince Ferdinand établit son quartier à Schweinsberg. Le Marquis de Granby laissa une garnison dans Marbourg, & s'avança dans le voisinage de Lohr, pendant qu'un autre corps sous les ordres du général Hardenberg, marchoit à Kirchain. Le siège de Cassel se faisoit avec beaucoup de lenteur : le Comte de la Lippe Buckebourg avoit ouvert la tranchée le premier de Mars ; le 7 le Comte de Broglio fit une sortie des

plus vigoureuses; s'empara des travaux; enleva quatre mortiers; encloua six pièces de canon, & détruisit une des batteries. Le Comte de la Lippe, à la tête des gardes Hessoises & des grenadiers de Wangenheim, marcha au secours de ces troupes dispersées; réussit à repousser les François dans la place; & le 10 ayant fini sa seconde parallèle, il se rendit maître pendant la nuit des retranchements qu'ils avoient formés au front de sa principale attaque, ce qui n'empêcha pas les assiégés de faire plusieurs sorties les jours suivants. Ils y perdirent beaucoup de monde, mais la perte des Alliés fut toujours plus considérable: enfin le Maréchal de *Broglio*, renforcé de tous les détachements qu'il tira du côté du bas-Rhin, s'avança vers l'armée des Alliés dans la résolution de leur livrer bataille. Ils réussirent à éviter une action générale; mais le 21 de Mars la colonne que commandoit le Prince Héréditaire fut attaquée près de Grunberg par un corps de troupes aux ordres du Baron de Closen. Il tomba à la tête des dragons sur cette colonne, composée d'Hanoveriens, de

George III. An. 1761.

Heſſois & de troupes de Brunſwick ; dans le temps où elle entroit dans un défilé, & l'attaque fut ſi bien conduite & pouſſée avec tant de ſuccès, que les ennemis furent entièrement mis en déroute. Il y en eut un grand nombre de tués & de bleſſés : on leur prit environ deux mille hommes des gardes de Brunſwick, du régiment de Rooder & du bataillon d'Imhoſt, avec dix-huit drapeaux & dix pièces de canon.

VI. Les Alliés lèvent le ſiège de Caſſel.

Après cet échec, les Alliés ſe retirèrent à meſure que les François avançoient. Les premiers avoient ouvert la tranchée le 7 de Mars devant la fortereſſe de Ziegenheim, mais ils l'abandonnèrent le 25, & la garniſon ayant été jointe par un corps de cavalerie, pourſuivit les aſſiégeants, dont il y eut beaucoup de tués, 400 de faits priſonniers, entre leſquels étoient pluſieurs Officiers de diſtinction, & on leur prit deux pièces de canon. Ils évacuèrent toutes les places dont ils s'etoient emparés dans la Heſſe : le 27 le Comte de la Lippe fit ſes diſpoſitions pour lever le ſiège de Caſſel ; & la nuit ſuivante ſa groſſe artillerie prit la route de Hohenkirchen. Le

Comte de Broglio, en étant instruit fit sortir M. de la Borde avec un bataillon d'infanterie & quelques grenadiers, & il s'avança sur la rive droite de la Fulde, pour s'approcher, autant qu'il lui seroit possible, de Sundershausen, afin de canonner les ennemis à mesure qu'ils defileroient de l'autre côté de la rivière. En même temps d'autres grenadiers & un corps de chasseurs prirent possession de la troisième parallèle qu'ils trouvèrent abandonnée; mais le Comte de la Lippe se maintint toujours dans la première, jusqu'à ce qu'il eût fait enlever tout ce qui avoit servi au siège, & il se retira ensuite. Le Comte de Broglio suivit son arrière-garde; lui enleva quatre pièces de canon avec quelques charriots de munitions, & lui fit plusieurs prisonniers. L'armée des Alliés repassa la Dymel, & le Prince Ferdinand établit son quatier général à Neuhaws près de Paderborn, ce qui remit les François en possession de tout le Landgraviat de Hesse-Cassel; les rendit maîtres de Gottingen & de Munden dans le pays d'Hanover, & les laissa en liberté de pénétrer jusque dans le cœur de l'Elec-

George III
An. 1761.

torat. La situation des Alliés étoit alors d'autant plus critique, que le Prince de Soubise commandoit une seconde armée cantonnée sur le bas-Rhin. Si nous en croyons les politiques Anglois, chaque parti avoit ses raisons pour prolonger la guerre en Allemagne : les François jugeoient qu'il étoit de leur avantage d'épuiser l'Angleterre, en continuant de la forcer à envoyer des troupes à grand frais dans le continent, & le Général des Alliés, qui trouvoit son avantage particulier à se prêter à ces vues, ne songeoit qu'à se tenir sur la défensive.

VII.
Incendie d'un magasin François.

Les progrès des François furent un peu retardés par la perte d'un magasin qui fut brûlé à Wesel, où il périt dans les flammes 33 soldats du régiment de Normandie. Il y eut de consommées environ 1250000 rations de foin, dont on estima la perte à deux millions ; & il périt aussi plus de soixante barques par le même embrasement. On ne put découvrir la cause de cet accident ; mais on eut de violents soupçons que le feu n'avoit pas été mis par hasard. Vers le milieu de Mai, le

Prince Héréditaire, à la tête d'un corps séparé, s'avança jusqu'à Nettelen, dans le voisinage de Munster, pour observer les mouvements de M. de Soubise, qui avoit formé trois camps; l'un près de Rees, sous les ordres du Marquis de Voyer; le second près de Dusseldorp, commandé par M. de Chevert; & le troisième entre Burich & Wesel, où M. de Soubise établit son quartier Général. Pendant quelque temps, la guerre ne se fit que par détachements; ce qui occasionna diverses escarmouches, où chacun des partis eut successivement l'avantage; mais les succès de part & d'autre ne furent pas assez considérables pour que nous les rapportions en détail. L'armée du Maréchal de Broglio traversa la Dymel vers la fin de Juin; chassa le Général Sporcken du poste qu'il occupoit à la gauche de cette rivière, & lui prit huit cents hommes, dix-neuf pièces de canon, quatre cents chevaux, & deux cents charriots. Après cette expédition, les François se rendirent maîtres de Warbourg, de Paderborn, de Dringelbourg, & obligèrent le Prince

George III. An. 1761.

Ferdinand de repaſſer la Lippe le 2 de Juillet. Ces ſuccès furent contre-balancés par ceux des partis détachés des ennemis, qui les troublèrent ſouvent dans leurs opérations, & leur enlevèrent des convois conſidérables. Le 13 de Juillet, le Général Luckner marcha de grand matin vers Salme, où le Comte de Chabot étoit campé avec trois régiments de dragons, un de huſſards, les Volontaires de Flandre, & deux régiments d'infanterie. Le Comte ne put tenir contre la ſupériorité du nombre & la vivacité de l'attaque: ſes troupes repaſsèrent précipitamment la Lippe, & perdirent dans leur retraite environ 200 hommes, & autant de chevaux. D'autres partis ennemis enlevèrent ou détruiſirent pluſieurs convois des François dans le voiſinage de Caſſel; ce qui leur cauſa tant de dommage, qu'ils prirent la réſolution de livrer bataille au Prince Ferdinand.

VIII. Bataille de Fillinghauſen.

Les alliés étoient campés à Hohenover: leur aile droite, à l'extrémité de laquelle le Prince Héréditaire avoit ſon poſte, s'étendoit juſqu'au village de Buderch, qui

étoit gardé par un détachement : le corps d'armée occupoit les hauteurs de Wambeln ; le Prince d'Anhalt avoit son poste entre Illingen & Hohenover, & le Marquis de Granby étoit placé sur les hauteurs de Kirch-Denckern. Le Lieutenant-Général Wutgenau s'étant avancé de la hauteur d'Untrup, marcha par la droite pour s'approcher du village de Kirch-Denckern, & les avenues & les postes des petites rivières d'Aast & de Sulzbach furent gardées par les piquets. Le 15 de Juillet à six heures du matin, le Prince Ferdinand apprit que l'armée de Soubise avoit abattu ses tentes, & marchoit pour l'attaquer à la droite : presque au même instant, on lui dit que les François avoient délogé les postes avancés du Marquis de Granby, & qu'ils s'avançoient à grand pas vers son camp. Aussitôt il donna ordre au Général Anglois, qui avoit dix bataillons, six escadrons & dix pièces de canon de six, de tenir jusqu'à la dernière extrémité ; & au Lieutenant-Général Wutgenau de marcher avec son corps, composé de sept bataillons & cinq escadrons, par le grand che-

George III. An. 1761.

min de Lipſtadt à Ham. Par cette diſpoſition, le Prince aſſuroit ſa retraite en cas de néceſſité, & mettoit Wutgenau à portée d'agir de concert avec le Marquis de Granby, dont la droite étoit ſoutenue par le Prince d'Anhalt, qui commandoit dix bataillons & ſix eſcadrons, & s'étendoit juſqu'à la rivière Aaſt, au deſſus de Kirch-Denckern. Le Lieutenant-Général Conway, avec neuf bataillons & une partie de l'artillerie Angloiſe, remplaça le Prince d'Anhalt entre Illingen & Hohenover : le Prince Héréditaire donna ordre au Lieutenant-Général Boſe d'aller occuper les hauteurs de Wambeln; laiſſa le Comte de Kilmanſeg du côté de Buderich; & la plus grande partie de l'artillerie fut diſtribuée par le Comte de Schaumbourg-Lippe ſur le front de la gauche. M. de Sporcken, qui étoit campé à Hortzfel de l'autre côté de la Lippe, eut ordre de faire paſſer cette rivière à ſix bataillons & à ſix eſcadrons, pour ſoutenir M. de Wutgenau, & d'agir avec le reſte de ſes troupes, comme il le jugeroit le plus avantageux. Pendant qu'on faiſoit toutes ces diſpoſitions, le

Lord Granby étoit attaqué avec fureur par le Baron de Closen, qui s'étoit rendu maître du village de Fillingshausen, & avoit pris poste dans une redoute que les ennemis avoient construite ; mais le Lord, s'étant tenu renfermé par des abattis, soutint les efforts des François jusqu'à l'arrivée de M. de Wutgenau, qui vint par la gauche ; les prit en flanc, & les repoussa dans les bois, d'où ils continuèrent un feu terrible d'artillerie & de mousqueterie, qui dura bien avant dans la nuit. M. de Wutgenau étendit sa droite jusqu'à Fillingshausen ; & le Marquis de Granby fit des efforts redoublés pour reprendre ce poste ; mais M. de Closen s'y maintint, ayant été renforcé par deux bataillons de grenadiers & par les volontaires de Saint-Victor. M. de Broglio voyant que les efforts des ennemis se portoient particulièrement de ce côté, le fit soutenir par le Comte de Guerchy qui commandoit la droite, par la brigade de Dauphin, avec le Marquis de Maupeou & le Marquis de Rochechouart à la tête, & par la brigade du Roi que condui-

George III. An. 1761.

soit M. de Meyronnet. Pendant la nuit, une partie de ces troupes furent relevées par les brigades de Rougé & d'Aquitaine, que commandoit le Duc d'Havré, & par les brigades de Champagne, d'Auvergne & de Poitou, qui avoient à leur tête le Duc de Duras & le Comte de Vaux.

Le Prince Ferdinand ayant appris par les prisonniers que le Maréchal de Broglio étoit décampé d'Erveté le 15 au point du jour pour se joindre à M. de Soubise, jugea que les plus grands efforts se feroient à la gauche, & donna ordre au Général Howard de faire avancer la brigade d'infanterie commandée par le Lord Frédérick Cavendish, & celle de cavalerie que commandoit le Lord Pembroke. Le Colonel Grevendorff fut envoyé avec deux bataillons à Kirch-Denckern, où l'on fit de nouveaux retranchements; & le Général Howard fut chargé de le soutenir, s'il étoit nécessaire, avec cinq bataillons, sept escadrons, & deux brigades d'artillerie Hanoveriennes. Le Prince apprit aussi que l'avant-garde de la gauche des François, comman-

dée par M. de Belſunce, avec le corps des Grenadiers de France & des Grenadiers-Royaux, aux ordres du Comte de Stainville, s'étoit emparée du château de Nadel, où ils avoient fait environ cent priſonniers.

IX. Seconde journée : M. de Broglio eſt obligé de ſe retirer.

La canonnade, qui n'avoit ceſſé le 15 qu'à dix heures du ſoir, recommença le 16 à trois heures du matin. Toute l'armée de M. de Broglio ſe porte avec fureur du côté où M. de Wutgenau a ſon poſte, & elle eſt reçue avec autant de bravoure. Le feu du canon & de la mouſqueterie dure cinq heures ſans interruption, & avec la même vivacité des deux côtés. Vers neuf heures, le Prince Ferdinand voyant que le deſſein des François eſt de canonner le camp du Lord Granby, d'une éminence qui le commande, veut les prévenir en s'emparant de cette hauteur. Le détachement du Général Sporcken venoit d'arriver ; & l'on s'apperçut alors d'une eſpèce d'irréſolution dans les mouvements des François, venant, ſans doute, de ce que les deux Généraux n'ayant pu concerter leurs opérations avant la bataille, tout le plan du Maréchal

George III. An. 1761.

de Broglio fut dérangé; & il vit dès ce moment la néceſſité de ſe retirer dans ſon camp d'Oeſtinhauſen.

Dans le même temps, le Prince Ferdinand ordonne ſon attaque pour s'emparer de l'éminence; & ſes troupes font un mouvement qui devient déciſif : mais comme le Maréchal de Broglio avoit tout prévu, la retraite ſe fit dans le plus bel ordre. Il n'y eut que le Régiment de Rougé, qui tomba en grande partie au pouvoir des ennemis, & ils ſe rendirent maîtres de quelques drapeaux & de neuf pièces de canon, dont les chevaux avoient été tués. Les François emmenèrent leurs priſonniers & leurs bleſſés, à l'exception de cent ſoldats & de cinq Officiers hors d'état d'être tranſportés. M. de Broglio couvrit lui-même la retraite avec l'arrière-garde; fit pluſieurs haltes à propos, qui en imposèrent aux ennemis, de façon que le gros de leurs troupes ne ſortit pas au delà des haies de Fillingshauſen, & qu'il n'y eut que quelques détachements de cavalerie légère qui s'avancèrent juſqu'à Ultrop, ſans faire beaucoup de mal aux François.

L'armée du Maréchal de Soubise avoit agi avec autant de bravoure contre la droite des ennemis, commandée par le Prince Héréditaire. Le Maréchal marcha sur trois colonnes; chassa les alliés des postes de Neumuhl & Kortmuhl; & s'empara d'un bois à la droite du ruisseau de Scheidingen. Les Volontaires de Soubise, soutenus des brigades de Piémont & de Limosin, des Irlandois & du bataillon des grenadiers & chasseurs des Gardes, passèrent le ruisseau, où ils eurent de l'eau jusque sous les bras, & ils furent exposés au plus grand feu des ennemis. Ces troupes, commandées par les Comtes de Mailly & de Vogué, par le Chevalier de Levis, Lieutenants-Généraux, par le Marquis de Roquepine, & par le Lord Drumont, Maréchaux de camp, emportèrent le village de Scheidingen, ainsi que la redoute que les ennemis y avoient construite, & où ils firent une si belle résistance, que les François ne s'en rendirent maîtres qu'à la septième charge. Ce succès donnoit les plus grandes espérances; & l'on se disposoit à jetter des ponts sur le ruisseau

George III. An. 1761.

X. Retraite de M. de Soubise.

orge III. an. 1761.

pour y faire passer les brigades d'infanterie, quand M. de Broglio fit savoir à M. de Soubise, que la supériorité des ennemis l'obligeoit de faire sa retraite ; ce qui le determina également à faire la sienne. M. le Prince de Condé reçut les mêmes avis, & toutes les troupes de cette partie se retirèrent, sans que les ennemis fissent aucun mouvement pour les troubler. La perte des François dans cette bataille fut de 2400 hommes, suivant leur relation, & de près de 4000, suivant celle des alliés, qui prétendirent n'avoir perdu qu'environ 1200 hommes.

XI. Le Prince ...ri de ...nsvvick tué dans ...escarmou-...

Après la bataille de Fillingshausen, les deux armées Françoises continuèrent à agir séparément. Le Maréchal de Broglio marcha à petites journées du côté de Cassel, pendant que le Prince Ferdinand demeura dans le camp qu'il occupoit avant l'action. M. de Soubise en fit de même jusqu'au 26, & il y eut quelques escarmouches pendant cet intervalle. Le Major-Général Luckner s'empara le 17 de la ville de Neuhaff, près de Paderborn, après une vive résistance ; mais le lendemain il en fut délogé

u'il ne put emporter. Le Prince
ıand envoya auſſitôt demander
le Soubiſe les deux plus habiles
.rgiens de ſon armée pour trai-
Prince ſon neveu; mais mal-
urs ſoins il mourut peu de jours

26, M. de Soubiſe après avoir
yé à M. de Broglio, pour ren-
r ſon armée, trente-quatre ba-
ns, quarante-quatre eſcadrons
pièces de canon, repaſſa le
pour protéger les fourrages qui
enoient par le Rhin. Peu de
après, il traverſa de nouveau
rivière, ainſi que la Lippe, &
ıça juſqu'à Dulmen.

XII. Pertes & avantages de part & d'autres.

27, la légion Britannique atta-
un gros corps de François qui
nt leur poſte ſur les hauteurs de

George III.
An. 1761.

temps, & regagnèrent ensuite la supériorité par le secours que leur conduisit le jeune Prince Ferdinand, frère du Prince Héréditaire de Brunswick. Ils poussèrent alors les François à leur tour; mais le Baron de Wurmser s'étant avancé avec le régiment de Soubise & les Volontaires de l'armée Françoise, les ennemis furent chassés de la hauteur; & le Prince de Condé les ayant chargés à la tête des Grenadiers & des Chasseurs, ils furent obligés d'abandonner leurs chevaux, leurs outils, une grande quantité d'armes, & n'emmenèrent leur canon qu'à force de bras. Le jeune Prince de Brunswick reçut au bras une contusion assez considérable, & la légion fut très maltraitée. Les ennemis se vengèrent de cet échec le 5 d'Août par un petit avantage qu'ils remportèrent sur un corps de François que commandoit M. de Stainville. Pendant qu'il combattoit de front la première ligne du Prince Ferdinand, il fut attaqué en flanc & en queue par le Général Wangenheim, ce qui décida l'action, & les François se retirèrent avec assez de désordre à Warbourg. Ils perdirent dans cette escarmouche

ścarmouche quelques pièces de ca-
on, des tentes, du bagage, & on
:ur fit plusieurs prisonniers. Le 14
:le 15, les Alliés, commandés par
Général Luckner, attaquèrent les
rançois en différents postes dans la
›rêt de Solling, leur firent 759
risonniers, du nombre desquels
ıt un Brigadier, un Colonel & deux
lajors, & leur prirent trois dra-
eaux, & près de 800 chevaux.

XIII. Marches des armées ennemies.

Le Maréchal de Broglio, après
roir passé le Weser, reçut un nou-
eau renfort de quatorze bataillons
ι de quatre escadrons qui furent
étachés de l'armée de Soubise, &
on jugea que son intention étoit
'attaquer la ville d'Hanover. Le
rince Ferdinand envoya quelques
:giments de renfort dans cette pla-
: ; fit lui-même une marche for-
:e pour se rapprocher de la Dymel,
u'il traversa le 24 & le 25 d'Août,
: alla camper près de Cassel. Ce
ouvement obligea le Général Fran-
›is de revenir sur ses pas avec la
us grande partie de son armée :
ors le Prince Ferdinand se retira
Paderborn, & établit son quartier
énéral à Buhne, d'où ses troupes

George III. An. 1761. s'étendoient jusqu'à Hamelen. M. de Broglio repassa le Weser, campa près d'Eimbeck, & mit tout le pays à contribution. M. de Soubise avoit établi ses fours à Dorsten, où il avoit mis un bataillon en garnison; mais le Prince Héréditaire attaqua & prit cette ville; fit la garnison prisonnière; démolit les fours, & détruisit les magasins. Cette perte obligea le Prince de Soubise de se retirer en deçà de la Lippe; mais il repassa bientôt cette rivière, & marcha à Coesfeldt, d'où ses détachements se répandirent dans toute la partie septentrionale de la Westphalie. Le Prince Ferdinand établit son camp à Willhemsthall, dans le voisinage d'Hamelen; & le Prince Héréditaire à la tête d'un détachement, parcourut le plat pays de Hesse-Cassel, pour le nettoyer des partis François; mais M. de Broglio s'étant avancé vers le fort château de Schartzfels, s'en rendit le maître; fit la garnison prisonnière, & démolit les fortifications.

XIV. Avantages des François. Toutes ces marches & contre-marches durèrent jusqu'au mois d'Octobre; & pendant cet intervalle un

détachement de l'armée de Soubise, commandé par le Marquis de Conflans, s'empara d'Embden, où il y avoit deux compagnies d'Invalides Anglois : on leur permit de s'embarquer pour Bremen. Les François mirent Embden à contribution & l'abandonnèrent ensuite ; mais les paysans ayant coulé à fond les pontons dont les François s'étoient servis pour traverser la rivière, le Général envoya un second détachement qui joignit le premier : les paysans qui avoient pris les armes furent dispersés, & l'on en pendit quelques-uns pour l'exemple. Un autre détachement de la même armée entra dans la ville d'Osnabruck, qui fut abandonnée au pillage, sur le refus que firent les habitants de payer la forte contribution qu'on exigeoit d'eux. Un troisième détachement fit une entreprise sur Bremen ; mais les habitants se joignirent à la garnison, ce qui obligea les François de se retirer, & le Prince Ferdinand y envoya un renfort de deux bataillons de la légion Britannique, pour mettre en sûreté les magasins qui étoient dans cette place.

George III. An. 1761.

XV. Ils prennent & abandonnent Wolfembuttel.

Le 8 d'Octobre, le Prince Xavier de Saxe s'étant mis en marche de Seefen, investit Wolfembuttel; & sans former de siège en regle, il se contenta de canonner & de bombarder la place. Le Général Stammer qui y commandoit, & qui n'avoit pour garnison que deux bataillons de milices, n'attendit pas le secours qu'il auroit pu recevoir de l'armée des Alliés; il préféra de se rendre prisonnier de guerre avec sa garnison, composée de huit cents hommes, plutôt que de laisser réduire en poussière cette ville, qui avoit déja beaucoup souffert le mois précédent d'une première attaque de M. de Closen. Le Prince Xavier ne resta pas longtemps dans cette place, & il marcha devant Brunswick, où il ouvrit aussitôt la tranchée; mais le Général Luckner & le Prince Frédéric y accoururent avec tant de diligence, que les François furent obligés d'abandonner le siège, & de se retirer à Finmelsen. Ils évacuèrent aussi Wolfembuttel, après en avoir tiré de très fortes contributions.

XVI. Fin de la campagne en Westphalie.

M. de Broglio ayant établi son quartier général à Eimbeck, fut

obligé par la difficulté des subsistances, de partager son armée en divers détachements. Il mit deux mille hommes à Hartz; M. de Stainville campa à Seesen avec 16 bataillons; le Prince Xavier eut son poste à Gandersheim avec 19; M. de Broglio en garda 8 à Eimbeck; M. de Chabot fut placé à Eschershausen avec 15, & le reste de l'infanterie fut cantonné avec la cavalerie dans les villages derrière le camp. Le Prince Ferdinand, instruit de cette disposition, forma un plan pour attaquer le Général François avant qu'il pût rassembler ces différents corps, ou au moins pour enlever celui de M. de Chabot. Il donna ordre au Prince Héréditaire & au Général Luckner, renforcés par la garnison de Wolfembuttel, de marcher de leurs postes respectifs pour être dans le voisinage d'Eimbeck le 5 de Novembre, à une heure indiquée. Le Marquis de Granby fut chargé de forcer le 4 le poste que les François avoient à Cappelnhagen; de marcher le lendemain à Wickensen, & de bloquer un défilé qui est sur le chemin d'Eschershausen à Eimbeck. Le Général Harden-

George III.
An. 1760.

berg avec un autre détachement, devoit passer le Weser à Badenwerder, & s'emparer au temps indiqué du défilé d'Amelunxhorn, sur une autre route d'Eschershausen à Eimbeck. Le Prince, après avoir donné tous ces ordres, passa le Weser le 4, avec le gros de l'armée à Hastembeck, & s'avança du côté d'Eschershausen. M. de Chabot, instruit de ce mouvement, se mit en marche le 5 de grand matin pour se retirer à Eimbeck; mais il en trouva le chemin occupé par un gros corps de Grenadiers Anglois & de Montagnards, le Marquis de Granby ayant exécuté les ordres du Prince avec la plus grande précision. M. de Chabot se voyant arrêté dans sa route par les ennemis, se retira à Eschershausen, & prit l'autre route d'Eimbeck, qui auroit dû être occupée par le Général Hardenberg; mais quelques-uns des pontons de ce Général ayant été submergés, cet accident le retarda long-temps; il ne put arriver qu'à sept heures du soir, & M. de Chabot avoit passé le défilé à midi: ainsi tout le projet manqua, comme il arrive ordinairement, lorsque l'exé-

tation est sujette à divers incidents. Malgré ce contre-temps, le Prince Ferdinand marcha au camp des François; mais il le trouva trop fort pour le pouvoir attaquer avec quelque espérance de succès. Il prit le parti de les tourner, comme s'il eût eu dessein de leur couper la communication avec Gottingen, ce qui obligeoit M. de Broglio à combattre ou à se retirer. Le Général François prit ce dernier parti, & se mit en marche le 9 avec toute son armée. Il n'y eut plus aucune action importante en Westphalie: M. de Broglio mit ses troupes en quartier d'hiver dans Cassel & aux environs; celles de M. de Soubise furent distribuées à Dusseldorp & sur le bas-Rhin. Les Alliés établirent leurs quartiers à Hildeshaim, Munster, Hamelen & Eimbeck; la cavalerie Britannique passa l'hiver dans la Frieslande orientale, & l'infanterie dans l'Evêché d'Osnabruck.

George III. An. 1761.

XVII. Position du Roi de Prusse.

Portons présentement nos regards sur des parties plus reculées de l'Allemagne. Les armées de Prusse & d'Autriche demeurèrent assez tranquilles dans leurs quartiers jusques vers la

George III. An. 1761. fin du printemps, ſoit qu'elles fuſſent retenues par la difficulté des fourrages, ſoit que chacun jugeât qu'il étoit de ſon intérêt de ſe tenir ſur la défenſive, plutôt que de rien mettre au haſard. Les Généraux reſpectifs, après le cours d'une longue guerre, connoiſſoient parfaitement le génie, les ruſes & les reſſources de leurs adverſaires, & les troupes qui compoſoient leurs armées étoient devenues également endurcies à la fatigue & perfectionnées dans la diſcipline; en ſorte que de l'un & de l'autre côté on ne pouvoit preſque point eſpérer d'avoir quelque avantage, ſoit par la conduite, par le courage, ou par les talents militaires. Le Roi de Pruſſe avoit éprouvé dans les campagnes précédentes des échecs, & même des défaites qui l'avoient rendu plus circonſpect. Il connoiſſoit trop bien alors la vigilance, la ſagacité & le courage du Général Laudhon, pour eſpérer de pouvoir retirer quelque avantage d'une attaque ſoudaine & impétueuſe. Les forces du Monarque avoient conſidérablement diminué, tant par les maladies que par le feu de ſes en-

nemis, & ses Etats étoient dépeu- George III.
plés par les recrues qu'il en avoit ti- An. 1761.
rées, au-lieu que ceux de ses adversaires pouvoient encore leur fournir des multitudes de combattants. Sa situation devenoit critique de plus en plus, & il voyoit évidemment qu'une suite même de victoires le conduiroit infailliblement à sa ruine. Le Général Laudhon avoit si bien pris ses mesures, que le Roi ne pouvoit se flatter de remporter quelque avantage en l'attaquant, & il ne lui étoit pas possible de transporter le théatre de la guerre dans un autre pays, sans abandonner ses magasins & ses villes de retraite en Silésie. Le Monarque étoit donc dans une position où il ne pouvoit faire pour ainsi dire aucun mouvement sans s'exposer aux évènements les plus fâcheux; aussi se détermina-t-il à conserver son terrein, & à se tenir uniquement sur la défensive. Il donna les mêmes instructions à son frère le Prince Henri dont l'armée étoit cantonnée en Saxe, près de celle que commandoit le Maréchal Comte de Daun.

XVIII. Légers avantages des Prussiens.

Pendant que les grandes armées demeuroient dans cet état de tran-

Georg. III.
An. 1761.

quillité, les partis détachés faisoient souvent des excursions avec différents succès. Au mois de Février un corps de Prussiens, commandé par le Prince d'Anhalt-Bernbourg, attaqua les postes des Autrichiens à Silberberg; se rendit maître de ce poste & des montagnes voisines, & prit huit pièces de canon, ce qui ouvrit un passage aux Prussiens pour entrer dans le comté de Glatz. Au commencement d'Avril les Majors-Généraux Schenkendotff & Sybourg se mirent en marche avec un corps de troupes Prussiennes de Gera vers Newstadt-sur-Orle, & s'avancèrent jusqu'à Saalfiel, où ils attaquèrent un détachement Autrichien, commandé par le Général Kleist, qui fut mis en déroute, & fit une perte considérable. Ils délogèrent ensuite un corps de l'armée Impériale du village de Schwartz, où l'on avoit mis deux bataillons, comme dans un poste important. Dans cette expédition les Prussiens prirent plusieurs pièces de canon, des drapeaux, des charriots chargés de bagage & de munitions, & firent onze cents prisonniers, y compris trente-deux Offi-

ciers. Après cet exploit les Généraux Pruſſiens envoyèrent un détachement pour attaquer le corps du Général Guaſco, près de Planne, dans le Voightland, & ce Général fut forcé de ſe retirer avec perte, & d'abandonner quatre pièces de canon, ainſi que tout ſon bagage. Les détachements Pruſſiens remportèrent encore quelques autres légers avantages au commencement de l'été, mais le Roi ne fit aucune entrepriſe importante. Ce fut alors que le Monarque, environné d'ennemis, & preſque ſans reſſource, fit, dit-on, une alliance avec la Porte Ottomane; & ſuivant ſon ſyſtême, rien ne pouvoit lui être plus avantageux que d'engager les Turcs à faire une diverſion en ſa faveur, en envoyant une armée en Hongrie, & un corps de troupes dans l'Ukraine. Nous ne garantiſſons pas le fait; mais quoi qu'il en ſoit, il paroît que la Cour de Conſtantinople ne voulut pas renoncer à ſes vues pacifiques, ni faire aucune démarche en faveur d'un allié trop éloigné, & dont les intérêts ne pouvoient toucher que foiblement cette Puiſſance.

George III. An. 1761.

XIX. Blocus de Colberg par les Russes & les Suédois.

En Poméranie, les Suédois ne commencèrent à se mettre en mouvement qu'au mois d'Août, & le Prince Henri, ayant eu alors avis qu'ils avançoient vers les Etats du Roi de Prusse, détacha le Général Sintterheim pour renforcer le Colonel Belling de quelques bataillons; mais à leur approche les Suédois se retirèrent. Au commencement du même mois un corps des troupes de l'Empire s'avança en Saxe, comme s'il eût eu dessein d'attaquer Leipsick; mais le Prince Henri ayant envoyé le Général Seydlitz à la tête d'un détachement de sept mille hommes, il tomba sur les Impériaux avec tant d'impétuosité, qu'ils furent obligés de lâcher pied : ils se retirèrent précipitamment à une grande distance des cantonnements Prussiens, & n'en approchèrent plus par la suite. Le Ministère de Russie avoit remarqué depuis long-temps les inconvénients qui accompagnoient les opérations de la guerre, quand on étoit aussi éloigné du lieu où elle se faisoit, & il résolut de réduire Colberg, afin que cette ville servît de Magasin, & devînt la clef de la Poméranie. Dans

ſein, qui commandoit la garniſon, ayant été renforcé par un corps de troupes aux ordres du Général Knoblock, fit une ſortie, & attaqua les Ruſſes avec tant de ſuccès, qu'ils abandonnèrent leurs batteries, & décampèrent après avoir ſouffert quelque dommage.

XXI. Activité du Roi de Pruſſe.

Le Général Butturlin ſe mit enfin en marche avec la grande armée des Ruſſes; & malgré toute la vigilance & l'activité du Roi de Pruſſe pour empêcher la jonction de cette armée & de celle du Général Laudhon, les deux Généraux parvinrent à unir leurs forces. Les affaires du Monarque parurent alors déſeſpérées; mais bien loin de s'abandonner au découragement, il prit des meſures ſi juſtes, & eut recours à des expédients ſi bien combinés, qu'ils renverſèrent tous les projets de ſes ennemis. Il fit paſſer en Pologne un gros corps de troupes commandé par le Général Platen, qui dirigea ſes mouvements avec tant de ſecret & de diligence, qu'il brûla trois magaſins des Ruſſes dans ce Royaume, avant qu'on pût être inſtruit de l'objet de ſa marche, & le grand ma-

George III. An. 1761.

gasin de Posen fut bien près d'éprouver le même sort. Aussitôt que le Général Butturlin fut instruit de cette excursion, il sépara le gros de son armée de celle des Autrichiens; se retira vers la Pologne, & laissa le Général Czernichew avec un gros corps de troupes, pour seconder les opérations du Général Laudhon, qui forma alors une entreprise dont les suites furent très fâcheuses pour le Roi de Prusse.

XXII. Le Général Laudnon surprend Schevveidnitz.

Schweidnitz, qui changea plusieurs fois de maître dans le cours de cette guerre, étoit regardée comme la place la plus importante que le Monarque possédât alors en Silésie. Située au centre du pays, elle étoit très bien fortifiée, & avoit un grand magasin d'artillerie & de munitions de guerre. Le Général Laudhon résolut de s'en emparer par surprise, & il réussit au delà de son attente. Le premier d'Octobre, à trois heures du matin les troupes destinées pour cette expédition s'avancèrent de quatre côtés différents pour former autant d'attaques. Elles furent favorisées d'un brouillard si épais, que non-seulement elles ap-

prochèrent de la place sans être apperçues, mais qu'elles posèrent même leurs échelles sans être vues de *la* garnison, qui eut à peine le temps de leur tirer quelques coups de canon. On se battit d'abord avec les petites armes, jusqu'à ce que le feu ayant pris à un magasin à poudre dans un des ouvrages extérieurs, l'explosion fit périr environ six cents hommes, tant Prussiens qu'Autrichiens. Les derniers profitant de la confusion qui suivit cet accident, s'avancèrent vers le corps de la place; en rompirent les portes, & entrèrent dans la ville sans trouver aucune opposition. Au point du jour ils en furent entièrement les maîtres, & firent prisonniers le Gouverneur, le Lieutenant-Général Zastrow, & toute la garnison, au nombre de trois mille hommes. Ce fut ainsi que le Général Laudhon, en perdant environ six cents hommes qui périrent dans l'attaque, fit cinq fois autant de prisonniers, & se rendit maître d'une forteresse très importante, où il trouva d'amples magasins de farine & une nombreuse artillerie. Le Monarque, quoique très sensible à

George III.
An. 1761.

cette perte, qui lui coûtoit autant qu'une défaite en pleine campagne, la supporta en héros, & se contenta de dire froidement qu'il suspendroit son jugement sur la conduite de Zastrow, jusqu'à ce qu'il fût mieux instruit du détail de cette affaire. Cet évènement l'obligea de changer de position, & de se rapprocher de Breslaw.

XXI. Le Gé[...] Laudnon prend Svveidnit[...]

Au commencement de Décembre le Roi de Prusse cantonna son armée, & les troupes Autrichiennes furent mises en quartier dans le voisinage de Schweidnitz. Peu de temps avant que ce grand Prince se rendît à Breslaw, il eut le bonheur de découvrir une conspiration tramée par un Prêtre, nommé François Schmedt, & par le Baron de Warkotch qui tenoit un rang considérable, & qui jouissoit d'une grande fortune dans la Silésie. Leur projet étoit de s'emparer de la personne du Roi quand il sortiroit seul, comme cela arrivoit fréquemment, & de le conduire au camp Autrichien; mais on n'a jamais eu de certitude que la Cour de Vienne eût entré dans ce complot. Il fut découvert par un

domestique du Baron, qui étant chargé d'une lettre de son maître pour Schmedt, eut des soupçons de ce qu'elle contenoit & la remit au Monarque. Aussitôt qu'on fut instruit de cette conspiration, on envoya un détachement pour s'emparer du Baron, & se rendre maître de tous ses papiers; mais il réussit quelque temps après à s'échapper par une fenêtre, & l'on retint seulement sa femme en prison. Le Prêtre trouva également son salut dans la fuite, & le Roi les fit citer l'un & l'autre à comparoître le 21 Janvier suivant, pour répondre sur les charges portées contre eux, à peine d'être condamnés par contumace, & de confiscation de leurs biens. Ce moyen odieux d'enlever un Prince par trahison, mérite la punition la plus sévère dans un sujet qui entreprend de livrer son maître. Il est vrai qu'il a été quelquefois employé avec succès par des Puissances ennemies, comme le remarque notre Auteur Anglois; mais nous ne pouvons adopter son sentiment dans l'espèce d'approbation qu'il donne à cet usage pernicieux. Si on ne le prati-

quoit, dit-il, que contre ces Potentats turbulents, dont la rapacité ne peut être arrêtée par aucun traité, & dont l'ambition brouille tous leurs voisins, c'est une hostilité beaucoup plus louable que celle de bombarder des villes neutres, dont un ennemi s'est emparé par violence, ou de brûler furtivement des magasins. La captivité d'un Prince incendiaire, ajoute-il, arrête ordinairement l'effusion du sang humain, & les malheurs de la guerre; mais la destruction des villes & des magasins enveloppe des innocents dans la calamité générale, & augmente les maux auxquels l'espèce humaine est assujettie, d'autant que les magasins ainsi détruits, sont communément rétablis aux frais du malheureux pays où le siège de la guerre est porté.

XXIV. Réflexions sur cet attentat.

Quelque spécieux que soit ce raisonnement, les conséquences en sont des plus funestes: nous ne connoissons point d'hostilités louables, & celles qui sont les plus autorisées, font toujours gémir l'humanité. Qui sera le Juge d'un Monarque, pour décider s'il est un ambitieux? Dans toutes les guerres, chacune des Puis-

ſances belligérantes donne cette imputation à ſes adverſaires, & celui qui commence les plus injuſtes hoſtilités, prétend qu'il ne fait que récriminer contre l'ambition de ſon voiſin. Il eſt ſans doute affreux d'écraſer ſous le poids infernal des bombes de malheureux habitants, qui n'ont d'autre part à la guerre que celle d'en payer les frais, & il répugne à la bonne foi de gagner à prix d'argent des incendiaires pour détruire des magaſins; mais quelques frais qu'il en puiſſe coûter pour les rétablir, ils n'égalent jamais, pour le malheureux pays qui les ſupporte, les ſommes immenſes qu'il eſt obligé de donner pour racheter un Monarque priſonnier; & bien loin que ce moyen termine ordinairement la guerre, il en ouvre au contraire une nouvelle ſource qui ſubſiſte toute la vie de ce Prince, ſur-tout ſi l'on a employé la trahiſon pour ſe rendre maître de ſa perſonne.

XXV. Cantonnement des troupes.

Au mois de Novembre le Maréchal Comte de Daun reçut un renfort conſidérable de l'armée du Général Laudhon, & il forma le projet d'attaquer le fort camp du Prince Henri de

George III.
An. 1761.

Pruſſe dans le voiſinage de Meiſſen. Il fit ſes diſpoſitions en conſéquence, & l'on enleva quelques-uns des poſtes avancés des Pruſſiens; mais le Prince étoit ſi avantageuſement ſitué, que le Général Autrichien fut obligé d'abandonner ſon projet & de retourner dans ſon camp. Il cantonna ſes troupes dans le voiſinage de Dreſde, & l'armée Impériale prit ſes quartiers à Naumbourg & à Zwickaw. Ces mouvements déterminèrent le Prince Henri à diſtribuer auſſi les ſiennes dans leurs quartiers de cantonnement, qui s'étendoient ſur la droite juſqu'à Meiſſen, & ſur la gauche juſqu'à Katzenhauſen.

XXVI. Les Ruſſes ſe rendent maîtres de Colberg.

La grande armée des Ruſſes ſe retira au-delà de la Viſtule; & le corps du Général Romanzoff demeura devant Colberg, malgré tous les efforts du Prince de Wirtemberg que le Roi de Pruſſe avoit chargé du commandement de ſes troupes en Poméranie. Les Ruſſes avoient enfin changé le blocus en ſiège régulier, & le Colonel Haden, qui commandoit la garniſon, faiſoit la plus belle défenſe. Au commencement d'Octobre les temps orageux obligèrent l'Eſcadre Suédoiſe

à se retirer : un vaisseau de ligne Russe fit naufrage, & tout l'équipage périt : leur vaisseau d'Hôpital prit feu par accident, & fut détruit : enfin la Flotte Russe fut aussi forcée de se retirer : elle retourna à Cronstadt, & la garnison de Colberg reçut alors de Stetin un renfort considérable de provisions ; ces circonstances, jointes à la dureté de la saison, faisoient présumer que les Russes abandonneroient la campagne, ou que les opérations du siège deviendroient impraticables ; mais il sembloit que Romanzoff bravât les saisons, & il continua ses travaux avec une persévérance infatigable jusqu'à ce qu'il eût pris un petit fort qui commandoit le port. Alors toute communication fut interrompue par mer avec la ville de Colberg ; & la garnison ainsi que les habitants étant en danger de périr par la famine, le Colonel Haden se rendit le 17 de Décembre. Cette importante conquête mit les Russes en état de secourir & de renforcer par mer leurs armées d'Allemagne ; la possession de Colberg couvrant toute la partie Orientale de la Poméranie ; Le Général Romanzoff les y dis-

George III.
An. 1761.

tribua en quartiers d'hiver, & établit le ſien à Statgart, diſtant de vingt milles de Stetin. Ce fut ainſi que les Ruſſes gagnèrent enfin un poſte avantageux par où ils pouvoient inonder de leurs troupes toute la partie ſeptentrionale de l'Allemagne, & ſe former un établiſſement dans l'Empire, ce qui avoit toujours été le projet de la Cour de Ruſſie, depuis & même avant la fondation de Petersbourg par le Czar Pierre Alexiowitz.



CHAPITRE

CHAPITRE IV.

§. I. *Commencement des négociations pour la paix.* §. II. *Lettre de M. le Duc de Choiseul à M. Pitt.* §. III. *Mémoire du Roi de France.* §. IV. *Etat des conquêtes au commencement des négociations.* §. V. *Mémoire de la Grande-Bretagne.* §. VI. *Remarque sur ce Mémoire.* §. VII. *Explication du Monarque François.* §. VIII. *M. de Bussy & M. Stanley sont nommés pour travailler à la Négociation.* §. IX. *Instructions données à M. de Bussy. Il passe en Angleterre, & M. Stanley vient en France.* §. X. *Epoques demandées par la Cour d'Angleterre.* §. XI. *Réflexions sur les conditions qu'elle propose.* §. XII. *Articles proposés par la France.* §. XIII. *Mémoire de la France relatif à l'Espagne.* §. XIV. *Réponse de la Cour de Londres.* §. XV. *Mémoire en Réponse à celui de la France.* §. XVI. *Nouveau Mémoire de la France.* §. XVII. *Lettre de M. de Bussy à M. Pitt.*

§. XVIII. *Note remise par l'Ambassadeur d'Espagne.* §. XIX. *Difficultés de la Cour de Londres.* §. XX. *Derniers Mémoires des deux Cours.* §. XXI. *La Cour d'Angleterre rompt les négociations.* §. XXII. *Réflexion sur cette rupture.* §. XXIII. *Sur les prétentions des Anglois,*

George III. An. 1761.

I. Commencement des Négociations pour la paix.

PENDANT que les Puissances belligérantes continuoient leurs opérations avec différents succès, leurs Ministres s'occupoient des moyens de parvenir au rétablissement de la tranquillité, & nous allons rapporter la suite des négociations qui se firent pour la paix dans le cours de cette année. Nous avons vu dans le Chapitre VI du livre précédent les Déclarations des différentes Puissances, & le projet formé d'établir à Ausbourg un Congrès pour la pacification générale; chacune avoit nommé ses Plénipotentiaires; mais le Monarque François, réfléchissant sur la lenteur inséparable de ces sortes de négociations, résolut de prendre une voie plus courte, La guerre entre la France & l'Angleterre étant absolument différente de celle qui

s'étoit élevée entre les autres Puissances de l'Europe, le Roi, après avoir fait part de son intention à ses Alliés, résolut de faire sa paix séparée avec la Grande-Bretagne, s'il trouvoit que cette Cour y fût disposée. Dans cette vue, le Roi agissant avec cette candeur que ses ennemis même ont été forcés d'admirer, fit passer à Londres un Mémoire accompagné d'une lettre de M. le Duc de Choiseul à M. Pitt, & l'un & l'autre furent remis au mois de Mars à ce Ministre par le Prince de Gallitzin, Ambassadeur de la Cour de Russie. Nous allons rapporter ces deux pièces en entier, comme étant le fondement de la suite des négociations. La lettre de M. de Choiseul étoit conçue en ces termes.

George III.
An. 1761.

MONSIEUR,

« Le Roi mon maître, en s'unissant aux sentiments de ses Alliés, pour parvenir s'il est possible au rétablissement de la paix générale, m'a autorisé d'envoyer à Votre Excellence le Mémoire ci-joint, qui concerne uniquement les intérêts de la France II.

Lettre de M. de Choiseul à M. Pitt.

George III.
An. 1761.

» & de l'Angleterre, relativement à
» la guerre particulière des deux
» Couronnes. Le Roi a lieu d'espé-
» rer que la manière franche avec
» laquelle il propose de traiter avec
» Sa Majesté Britannique, ôtera
» toute méfiance dans le cours de la
» négociation, si elle a lieu, & en-
» gagera Sa Majesté Britannique à
» faire connoître au Roi ses senti-
» ments véritables, soit sur la con-
» tinuation de la guerre, soit sur la
» conclusion de la paix, ainsi que sur
» les principes d'après lesquels on doit
» opérer pour procurer ce bien aux
» deux nations.

» J'ajoûterai à Votre Excellence
» que je suis de même autorisé à l'as-
» surer que relativement à la guerre
» qui concerne le Roi de Prusse, les
» Alliés du Roi mon maître sont dé-
» cidés à traiter leurs intérêts dans
» le futur congrès, avec la même
» simplicité & la même franchise que
» que je puis assurer à Votre Excel-
» lence de la part de la France; &
» qu'en conservant ce qui est dû
» à leur dignité, à leurs positions &
» à la justice, ils apporteront dans
» la négociation toutes les facilités

» que leur humanité leur inspire George III.
» pour le bonheur général de l'Eu- An. 1761.
» rope.

» Le Roi mon maître & ses Alliés
» ne doutent pas qu'ils ne trouvent
» les mêmes sentiments dans le cœur
» de Sa Majesté Britannique & de
» ses Alliés. Je regarde comme un
» bonheur pour mon ministère d'a-
» voir été l'organe de sentiments
» aussi heureux, qui me fournissent
» l'occasion d'assurer Votre Excel-
» lence de la considération distin-
» guée avec laquelle j'ai l'honneur
» d'être, &c.

Mémoire du Roi de France.

» Le Roi Très-Chrétien desire III. Mémoire du Roi de France.
» que la paix particulière de la
» France avec l'Angleterre soit unie à
» la paix générale de l'Europe, pour
» laquelle Sa Majesté fait les vœux les
» plus sincères ; mais comme la na-
» ture des objets qui ont occasionné
» la guerre entre la France & l'An-
» gleterre, est totalement étrangère
» aux contestations de l'Allemagne ;
» Sa Majesté Très-Chrétienne a
» pensé qu'il étoit nécessaire de con-

George III. An. 1761.
» venir avec Sa Majesté Britannique
» des points principaux qui formeront la base de leurs négociations
» particulières, pour accélérer d'autant plus la conclusion générale de
» la paix.

» Le meilleur moyen de parvenir
» au but que l'on se propose, est
» d'écarter les embarras qui peuvent
» y mettre obstacle. Dans le cas
» d'une paix, les discussions des nations sur leurs conquêtes réciproques, les différentes opinions sur
» l'utilité des conquêtes & les compensations pour les restitutions,
» forment ordinairement la matière
» embarrassante d'une négociation
» pacifique. Comme il est naturel
» que chaque nation, sur ces différentes parties, cherche à acquérir
» le plus d'avantages possibles, la
» méfiance & l'intérêt combattent &
» produisent des longueurs. Pour
» éviter ces inconvénients & prouver la franchise de ses procédés
» dans le cours de la négociation de
» la paix avec l'Angleterre, le Roi
» Très-Chrétien propose à Sa Majesté Britannique de convenir que
» relativement à la guerre particu-

» lière de la France & de l'Angle-
» terre, les deux Couronnes reste-
» ront en possession de ce qu'elles
» ont conquis l'une sur l'autre, &
» que la situation où elles se trou-
» veront au premier de Septembre
» de l'année 1761 aux Indes Orien-
» tales, le premier de Juillet de la-
» dite année aux Indes Occidentales
» & en Afrique, & au premier de
» Mai prochain en Europe, sera la po-
» sition qui servira de base au traité
» qui peut être négocié entre les deux
» Puissances. Ce qui veut dire que
» le Roi Très-Chrétien, pour don-
» ner un exemple d'humanité, &
» contribuer au rétablissement de la
» tranquillité générale, fera le sacri-
» fice des restitutions qu'il a lieu de
» prétendre, en même temps qu'il
» conservera ce qu'il a acquis sur l'An-
» gleterre pendant le cours de cette
» guerre.

» Cependant, comme Sa Majesté
» Britannique pourroit penser que
» les termes proposés de Septembre,
» Juillet & Mai, seroient ou trop
» rapprochés, ou trop éloignés pour
» les avantages de la Couronne Bri-
» tannique, ou que Sa Majesté Bri-

George III. An. 1761.

» tannique croiroit devoir faire des » compensations de la totalité ou de » partie des conquêtes réciproques « des deux Couronnes; sur ces deux » objets le Roi Très-Chrétien en» trera volontiers en négociation » avec Sa Majesté Britannique, lors» qu'il connoîtra ses intentions; le » principal objet de Sa Majesté Très» Chrétienne étant de prouver non» seulement à l'Angleterre, mais à » toute la terre, les dispositions » heureuses où elle se trouve d'écar» ter toutes les entraves qui pour» roient éloigner l'objet salutaire de » la paix.

» Le Roi Très-Chrétien s'attend » que les dispositions de Sa Majesté » Britannique sont pareilles aux sien» nes & qu'elle répondra avec la » même sincérité sur tous les points » qui sont contenus dans ce Mé» moire, & qui intéressent si essen» tiellement les deux Puissances.

IV. Etat des conquêtes au commencement des Négociations.

Pour bien connoître la nature des offres & des demandes que le Roi Très-Chrétien faisoit à Sa Majesté Britannique, il faut se rappeller que l'Angleterre avoit alors conquis sur la France l'isle de Cap-Breton, le

Canada en entier, les isles de la Guadeloupe & de Marie-Galante, & celle de Gorée en Afrique avec le Sénégal. Pondichery & toute la côte de Coromandel étoit également en la puissance des ennemis, mais on n'en avoit pas encore de nouvelles en Europe. La France avoit conquis l'isle de Minorque; réparé en partie le port & les fortifications de Dunkerque, & étoit en possession du Comté de Hanau, du Landgraviat de Hesse & de la ville de Gottingen; mais dans le temps où le Roi fit ses premières propositions, Cassel étoit assiégé par les ennemis. On remarquera aussi que les villes de Wesel & de Gueldres, quoique gardées par les troupes Françoises, ne pouvoient être comprises dans l'*uti possidetis*, parce qu'elles appartenoient à l'Impératrice-Reine.

Ces avances furent reçues à la Cour de Londres, de façon à croire qu'elle se prêteroit volontiers à la négociation. M. Pitt répondit dans cet esprit à la lettre de M. le Duc de Choiseul, & y joignit un Mémoire que nous allons aussi rapporter en

George III. An. 1761.

entier ; ces pièces originales nous ayant paru néceſſaires pour bien faire connoître les diſpoſitions reſpectives des deux Cours.

Mémoire de la Cour Britannique.

V. Mémoire de la Grande-Bretagne.

» Sa Majeſté Britannique deſire, » ainſi que le Roi Très-Chrétien, » que la paix particulière de l'An- » gleterre & de la France ſoit unie » à la paix générale, pour laquelle » le Roi de la Grande-Bretagne s'in- » téreſſe ſi ſincèrement ; que dans » cette vue, il entend même que » les diſcuſſions qui pourroient naî- » tre entre les deux Couronnes, » ſur leurs différends particuliers, » ne devront nullement apporter le » moindre retardement à la prompte » concluſion d'un ouvrage auſſi ſa- » lutaire qu'eſt la paix générale de » l'Allemagne ; & Sa Majeſté Bri- » tannique eſt d'autant plus confir- » mée dans ce ſentiment dicté par » l'humanité envers tant de nations » nombreuſes, qu'Elle ſent dans » toute ſon étendue ce que le Roi » Très-Chrétien établit pour ſon » fondement : Que la nature des

» objets qui ont occasionné la guerre » entre l'Angleterre & la France, » est totalement étrangère aux con- » testations de l'Allemagne. »

» C'est d'après ce principe incontes- » table, que le Roi de la Grande-Bre- » tagne adopte entièrement la pen- » sée de Sa Majesté Très-Chrétienne, » qu'il seroit nécessaire de convenir » entre les deux Couronnes des » points principaux qui formeront » la base de leurs négociations par- » ticulières, pour accélérer d'au- » tant plus la conclusion générale » de la paix. »

» Le Roi de la Grande-Bretagne » convient également en général de » la proposition que le Roi Très- » Chrétien a faite avec une fran- » chise à laquelle Sa Majesté Britan- » nique veut correspondre dans tout » le cours de la négociation ; à sa- » voir, que relativement à la guerre » particulière de l'Angleterre & de » la France, 1°. Les deux Couron- » nes resteront en possession de ce » qu'elles ont conquis l'une sur l'au- » tre : 2°. Que la situation où Elles » se trouveront à certaines époques, » sera la position qui servira de base

George III.
An. 1761.
» au Traité qui peut être négocié
» entre les deux Puissances.
» Quant à la première branche de
» la susdite proposition, Sa Majesté
» Britannique se fait un plaisir de
» rendre ce qui est dû à la grandeur
» d'ame de Sa Majesté Très-Chré-
» tienne, qui par des motifs d'huma-
» nité, fera le sacrifice, à l'amour
» de la paix, des restitutions qu'Elle
» croit avoir lieu de prétendre,
» conservant en même temps ce
» qu'Elle a acquis sur l'Angleterre
» pendant le cours de cette guerre.»
» Quant à la seconde branche de
» la susdite proposition, concernant
» les conquêtes réciproques faites
» par les deux Couronnes l'une sur
» l'autre; à savoir, que la situation
» où elles se trouveront aux épo-
» ques respectives énoncées pour les
» différents quartiers du monde,
» sera la position qui servira de base
» audit Traité; le Roi de la Grande-
» Bretagne reconnoît encore avec
» satisfaction la candeur qui se ma-
» nifeste de la part de Sa Majesté
» Très-Chrétienne sur cet article,
» en prévenant, comme Elle l'a fait,
» des difficultés extrêmes, & en an-

» ticipant des objections indispen-
» sables qui ne pourroient que se
» présenter à ce sujet; étant en ef-
» fet évident de soi-même que les
» expéditions par mer exigeant des
» préparatifs de longue main, &
» dépendant de navigations incer-
» taines, aussi bien que du concours
» des saisons, dans des lieux sou-
» vent trop éloignés pour que les
» ordres, relativement à leur exé-
» cution, puissent s'adapter aux vi-
» cissitudes ordinaires des négocia-
» tions, sujettes pour la plupart à
» des contre-temps & à des len-
» teurs, & toujours variables &
» précaires. Il en résulte nécessaire-
» ment que la nature de pareilles
» opérations ne se trouve guère
» susceptible, sans trop de préju-
» dice à la partie qui les emploie,
» d'autres époques pour la fixation
» des conquêtes réciproques, que
» celles qui aient rapport au jour
» de la signature du Traité de paix.»

» Cependant, comme cette consi-
» dération, ainsi que celle qui re-
» garde des compensations (s'il s'en
» trouveroit de convenables à faire
» entre les deux Couronnes) de

George III. An. 1761.

» partie de leurs conquêtes réci-
» proques, renferme la matière la
» plus intéressante & capitale du
» Traité même, & que c'est sur ces
» deux objets décisifs que le Roi
» Très-Chrétien offre d'entrer vo-
» lontiers en négociation ; le Roi
» de la Grande-Bretagne desirant
» correspondre avec efficace aux
» dispositions heureuses du Roi Très-
» Chrétien, d'écarter toutes les en-
» traves qui pourroient éloigner
» l'objet salutaire de la paix, Sa Ma-
» jesté Britannique déclare qu'Elle
» est prête de son côté d'entamer
» avec promptitude & sincérité la
» négociation proposée. Et pour dé-
» montrer avec plus d'authenticité
» l'étendue de la franchise de son
» procédé, Sa Majesté Britannique
» déclare en outre qu'Elle verroit
» avec satisfaction à Londres une
» personne suffisamment autorisée,
» par un pouvoir du Roi Très-Chré-
» tien, d'entrer aussitôt en matière
» avec les Ministres Britanniques
» sur tous les points qui sont con-
» tenus dans le Mémoire joint à la
» lettre de M. le Duc de Choiseul,
» du 26 Mars 1761, au Secrétaire

» l'Etat de Sa Majesté-Britannique, lesquels points intéressent si essentiellement les deux Puissances. » George III. An. 1761.

» Par ordre & au nom du Roi de » la Grande-Bretagne mon maître. »

Signé, W. PITT.

VI. Remarque sur ce Mémoire.

Quelque apparence de sincérité qu'il y eût dans ce Mémoire, on y remarque que le Ministère Britannique paroît vouloir éluder la proposition de l'*uti possidetis*, si propre à prévenir toutes les contestations. Il est vraisemblable que le projet de faire la conquête de Belle-Isle étant formé depuis long-temps en Angleterre, cette Puissance craignoit qu'il ne pût être exécuté avant l'époque proposée. On vit aussi avec surprise dans le Mémoire ce qu'il contenoit au sujet du Roi de Prusse : » Cette » déclaration, (dit le Mémoire Historique publié depuis par la France) parut hors d'œuvre, & d'autant plus affectée, que le Roi n'avoit jamais témoigné le moindre » desir de diviser l'alliance qui unit » l'Angleterre à Sa Majesté Prussienne. » Ces réflexions pouvoient faire naître quelques soupçons ; mais

George III. An. 1761. ils furent dissipés par la proposition de l'envoi d'un Ministre François à Londres. M. le Duc de Choiseul répondit à M. Pitt le 19 d'Avril : lui marqua que le Roi avoit nommé M. le Comte de Choiseul pour Ambassadeur au Congrès d'Ausbourg, & en réponse à la déclaration contenue dans le Mémoire, il dit au nom du Roi Très-Chrétien, que » Sa Majesté, aussi constante qu'aucune autre Puissance à remplir avec » l'exactitude la plus scrupuleuse » les engagements qu'Elle a pris » avec ses Alliés, continuera avec » la fidélité qui convient à la probité & à la dignité de son caractère, à faire cause commune avec » eux, soit dans la négociation de » la paix d'Allemagne, soit dans la » continuation de la guerre, si pour » le malheur de l'humanité, les dispositions heureuses où se trouvent les Puissances belligérantes, » n'ont pas le succès qui est si fort » à desirer. »

VII. Explication du Monarque François.

Dans le Mémoire qui accompagnoit cette lettre, le Roi pour une plus ample explication de ses sentiments, déclare que » Sa Majesté



» n'a point entendu que la paix » d'Allemagne pût être conclue sé» parément de celle de la France & » de l'Angleterre, & Elle n'a pro» posé au Roi de la Grande-Breta» gne que la séparation de la discus» sion des deux guerres, pour par» venir à une paix générale pour » toutes les parties. » On insiste ensuite sur la proposition *que les deux Puissances restassent IN STATU QUO* de leurs possessions & de leurs conquêtes, selon les époques indiquées; & c'est d'après ce principe, si Sa Majesté Britannique l'adopte, que le Roi de France propose d'envoyer à Londres M. de Bussy, de même qu'il espère que le Roi de la Grande-Bretagne enverra en France un Ministre Anglois pour traiter sur les mêmes objets avec son Ministère.

VIII. M. de Bussy & M. Stanley sont nommés pour travailler à la Négociation.

M. Pitt ne tarda pas à répondre : il marqua que le Roi de la Grande-Bretagne avoit fait choix pour ses Ambassadeurs au Congrès d'Ausbourg, du Comte d'Egremont, du Vicomte de Stormont, & du Chevalier d'York; & qu'ils seroient rendus dans cette ville au commencement de Juillet, temps où M. le

George III. An. 1761.

Comte de Choiseul devoit également s'y rendre. Le Ministre Anglois joignit à sa lettre un nouveau Mémoire, où en continuant à disputer sur les époques de l'*uti possidetis*, on ne dit encore rien de positif à ce sujet : mais il fut accompagné d'un passeport pour M. de Bussy, & l'on y déclara que le Roi d'Angleterre enverroit en France M. Stanley dans le même temps que le Ministre François passeroit à Londres. M. de Choiseul fit deux réponses, l'une & l'autre en date du 4 Mai. La première ne contient que des politesses relatives à M. Pitt, en lui demandant ses bontés pour M. de Bussy ; mais la seconde entre dans plus de détail au sujet des deux Ministres qu'on devoit respectivement envoyer : elle contient quatre observations que nous allons rapporter, parce qu'elles nous ont paru devoir être regardées comme un modèle que tout Ministre d'Etat peut suivre en pareille circonstance.

1°. » Le Roi pense que Sa Majesté » Britannique jugera convenable » que les deux Ministres soient mu- » nis des pleins pouvoirs des deux

» Cours, pour pouvoir en faire usa-
» ge au besoin. »

2°. » Que les deux Ministres doi-
» vent avoir chacun une lettre de
» créance des Rois leurs Maîtres,
» qu'ils ne remettront qu'aux Se-
» crétaires d'Etat respectifs ; c'est-
» à-dire, en France, au Ministre
» & Secrétaire d'Etat au départe-
» ment des affaires étrangères ; &
» en Angleterre, au Ministre & Se-
» crétaire d'Etat du département du
» Sud. »

3°. » Comme l'intention du Roi
» est que le Ministre Anglois jouisse
» en France de la même liberté que
» si les deux Cours étoient en pleine
» paix, tant pour le commerce de
» la vie, que pour l'entretien de
» sa correspondance avec la Cour
» d'Angleterre & les autres Cours
» de l'Europe ; enfin pour l'envoi
» de ses couriers, & pour les préro-
» gatives & franchises attachées à
» son caractère, Sa Majesté compte
» que M. de Bussy jouira absolu-
» ment à Londres des mêmes droits,
» prérogatives, franchises & liber-
» tés ; bien entendu que quand l'un
» ou l'autre voudront dépêcher des

George III.
An. 1760.

» couriers à leurs Cours, ou à quel-
» qu'autre, ils seront obligés de de-
» mander un passeport du Secrétaire
» d'Etat de leur département, le-
» quel ne leur sera point refusé, non
» plus que le bâtiment nécessaire
» pour transporter les couriers de
» France en Angleterre, & d'Angle-
» terre en France. »

4°. » Nous desirons savoir quand
» M. Stanley pourra partir de Lon-
» drès pour se rendre à Calais, afin
» de diriger le voyage de M. de
» Bussy, de façon qu'il se rende
» dans le même temps à Calais pour
» passer en Angleterre sur le même
» bâtiment qui aura amené M. Stan-
» ley, si cela convient à la Cour de
» la Grande-Bretagne; mais s'il en
» étoit autrement, le Roi fera tenir
» dans le port de Calais un bâtiment
» qui transportera M. de Bussy en
» Angleterre, auquel cas il con-
» viendra savoir quelle sorte de bâ-
» timent Sa Majesté Britannique aura
» choisi pour porter à Calais M.
» Stanley. »

IX. Instructions donnés a M de Bussy.

Les réponses de M. Pitt furent satisfaisantes, & en conséquence les deux Ministres se rendirent, l'un à Dou-

vres, & l'autre à Calais le 23 de Mai. Ils passèrent chacun sur un bâtiment de sa nation, & se rendirent dans les Cours pour lesquelles ils étoient destinés. Les instructions de M. de Bussy étoient très simples ; elles avoient pour base la proposition de l'*uti possidetis*, & on lui enjoignoit :

George III. An. 1761. passe en Angleterre, & M. Stanley vient en France.

1°. De demander au Ministère Britannique, si le Roi d'Angleterre acceptoit les époques jointes à la proposition du *statu quo* ; & si Sa Majesté Britannique ne les acceptoit pas, quelles étoient les nouvelles époques qu'Elle proposoit à la France.

2°. De déclarer à la Cour de Londres que la guerre du Roi contre l'Angleterre, étoit entièrement séparée de celle de l'Impératrice-Reine contre le Roi de Prusse ; & qu'en conséquence, à l'exception de Wesel & de Gueldres, qui appartenoient à Sa Majesté Impériale, le Roi avoit la liberté de faire évacuer par ses troupes, Gottingen, la Hesse & le Comté d'Hanau ; mais que Sa Majesté feroit dépendre cette évacuation de deux conditions : la pre-

George III. An. 1761.

mière, que la Cour d'Angleterre donneroit les sûretés convenables pour que l'armée commandée par le Prince Ferdinand fût licentiée, & ne servît pas contre les Alliés du Roi. La seconde, que Sa Majesté Britannique conviendroit des restitutions qui seroient jugées convenables de la part de l'Angleterre, en compensation de l'évacuation qui seroit faite par les troupes Françoises de Gottingen, du Landgraviat de Hesse, & du Comté de Hanau.

X. Epoques demandées par la Cour d'Angleterre.

Le Ministère François ne cessoit d'insister sur la fixation des époques, & celui d'Angleterre refusoit toujours de donner une réponse positive. Enfin Belle-Isle ayant été attaqué & conquis par la Grande-Bretagne, cet évènement qui avoit toujours retardé cette réponse, détermina la Cour d'Angleterre à parler avec plus de précision; & dans un Mémoire du 17 Juin que M. Pitt remit à M. de Bussy, le Roi d'Angleterre » offre » de convenir avec Sa Majesté Très-» Chrétienne, que le premier jour » de Juillet, de Septembre & de » Novembre, seront respectivement » les divers termes ou époques,

» pour fixer l'*uti possidetis*, que la » France à proposé de rendre la » base du Traité qui peut être né» gocié entre les deux Puissances. » Toutes autres conquêtes faites au» delà des susdites périodes, seront » restituées mutuellement. Mais — » Sa Majesté n'offre de convenir des» dites époques, qu'uniquement aux » deux conditions suivantes :

1°. » Que tout ce qui sera heu» reusement arrêté entre les deux » Couronnes, relativement à leur » guerre particulière, soit rendu » obligatoire, final & conclusif; » indépendamment du sort des né» gociations d'Ausbourg, pour ajus» ter & terminer les contestations » d'Allemagne, & pour en retablir » la paix générale.

2°. » Que ledit Traité définitif de » paix entre la Grande-Bretagne & » la France, soit conclu, signé & » ratifié, ou des articles prélimi» naires à cette fin, entre-ci & le » premier d'Août prochain. — Qu'à » l'égard de Belle-Isle, Sa Majesté » consentira dans ledit Traité futur, » d'entrer en compensation sur cette » importante conquête. »

George III.
An. 1761.

» Par rapport à des compenſations
» ultérieures de quelque partie des
» autres conquêtes faites par la Cou-
» ronne de la Grande-Bretagne, Sa
» Majeſté ſe réſerve d'apprendre
» quels pourroient être les deſirs
» de Sa Majeſté Très-Chrétienne ſur
» ce point, enſuite de quoi Sa Ma-
» jeſté s'ouvrira avec ſincérité &
» bonne foi. »

XI.
Réflexion ſur les conditions qu'elle propoſe.

Les deux propoſitions contenues en ce Mémoire, ne paroiſſoient pas de nature à être admiſes. Pour conſentir à la première, il falloit que le Roi renonçât à la déclaration qu'il avoit faite, qu'il deſiroit que la paix particulière de la France avec l'Angleterre, fût unie à la paix générale de l'Europe : déclaration acceptée par l'Angleterre; mais le deſir ardent que le Roi avoit de parvenir à la paix, le porta à demander à la Cour de Vienne ſon conſentement pour conclure une paix particulière avec l'Angleterre. L'Impératrice-Reine le donna, malgré le déſavantage qui lui en pouvoit reſulter, ſous la condition expreſſe & équitable, qu'il n'y ſeroit rien ſtipulé qui pût être contraire

t, pouvoit être regardée com-
ıpoffible à remplir, puifque
condition ne fut connue en
qu'à la fin de Juin, & que
lue des objets dont on avoit
:er, demandoit qu'ils fuffent
nent examinés, fi l'on vou-
ue la paix fût durable. Quoi
n foit, la France ne fit point
ction fur cette condition, étant
e de mettre toute la diligence
le dans la négociation; & pour
dre à ce qui concernoit les
nfations, après plufieurs dif-
s occafionnées par les objec-
le M. Stanley, on remit le 15
illet un Mémoire détaillé, où
ropofitions de la France font
nues en quatorze articles.

George III. An. 1761.

professeront publiquement leur religion, suivant le Rit de l'Eglise Romaine. 2°. Que ceux qui desireront quitter le pays, pourront se retirer aux colonies Françoises avec toute liberté & sûreté : qu'il leur sera permis de vendre leurs biens & de transporter leurs effets, sans être gênés dans leur émigration, excepté le cas de dettes; & que le Gouvernement d'Angleterre leur procurera les moyens de transport au moins de frais possibles. 3°. Que les limites du Canada, relativement à la Louisiane, seront fixées immuablement & clairement, ainsi que celles de la Louisiane & de la Virginie, de manière qu'après la confection du Traité de paix, il ne puisse plus y avoir aucunes disputes à ce sujet. 4°. Que la France aura, comme ci-devant, la liberté de pouvoir pêcher sur le banc de Terre-Neuve; & que comme cette liberté seroit illusoire, si les bâtiments n'avoient pas un abri pour la protection des pêcheurs, le Roi de la Grande-Bretagne, en considération de la garantie de sa nouvelle conquête, restituera l'Isle-Royale ou Cap-Breton;

mais ſans que la France puiſſe élever de fortification d'aucune eſpèce dans cette iſle. Par les articles III & IV, la France offre de rendre à la Grande-Bretagne l'iſle de Minorque & le fort Saint-Philippe, avec toute l'artillerie qui étoit dans le fort, lors de la priſe de cette iſle, & demande qu'en conſidération de cette reſtitution, l'Angleterre reſtitue de ſon côté à la France l'iſle de la Guadeloupe & de Marie-Galante, dans le même état où elles ſe ſont trouvées lors de la conquête par les armes d'Angleterre. Dans l'article V il eſt dit, que des iſles neutres de la Dominique, Saint-Vincent, Sainte-Lucie & Tabago, les deux premières demeureront en la poſſeſſion des Caraïbes ſous la protection de la France, ſelon le Traité de 1660 : que la Couronne d'Angleterre n'a préſenté juſqu'à préſent aucun titre qui lui donnât des droits ſur les deux dernières : que cependant il ſera négocié entre les deux Cours, ou que les quatre demeurent abſolument neutres, ou ſeulement les deux poſſédées par les Caraïbes ; que l'Angleterre entrera alors en poſſeſſion ſouveraine

George III. An. 1761.

George III. An. 1761.
de celle de Tabago, & la France de celle de Sainte-Lucie, sauf toutefois le droit d'un tiers, avec lequel les deux Couronnes s'entendront, si ce droit existe. Il est dit dans l'art. VI, qu'il seroit avantageux que les Compagnies des deux nations aux Indes Orientales, s'abstinssent à jamais de toutes vues militaires & de conquêtes; & l'on propose au Roi d'Angleterre le Traité conclu entre les sieurs Godheu & Saunders pour base du rétablissement de la paix en Asie. L'article VII, porte que les colonies Françoises de l'Amérique méridionale ne pouvant subsister sans Nègres, ils leur étoient fournis des établissements du Sénégal & de Gorée, & que ces établissements ne procurant aucun avantage positif à l'Angleterre, l'un ou l'autre sera rendu & garanti à la France. Dans les articles VIII & IX, il est dit que Belle-isle & sa forteresse seront rendus à la France, avec l'artillerie aux armes du Roi qui s'y est trouvée lors de la prise; qu'en considération de cette restitution, le Roi fera évacuer par ses armées d'Allemagne le Landgraviat de Hesse, le Comté de Hanau, ainsi que la ville,

qui ne ſera occupée par aucune des troupes des deux Puiſſances, laiſſant la navigation du Mein libre, & les parties de l'Electorat d'Hanover occupées par les troupes Françoiſes : que ces évacuations ſeront précédées d'une ſuſpenſion d'armes entre les Couronnes, laquelle ſuſpenſion aura lieu du jour de la ratification des préliminaires ou des articles du Traité définitif, non-ſeulement en Allemagne, mais dans toutes les parties du monde où la France & l'Angleterre font la guerre. Il eſt dit dans l'art. X, qu'aucune partie des troupes qui compoſent l'armée du Prince Ferdinand, ne pourra, ſous quelque prétexte que ce ſoit, joindre les troupes du Roi de Pruſſe, ni agir offenſivement contre l'Impératrice-Reine ou ſes alliés : de même qu'aucunes troupes Françoiſes, ſous aucun prétexte, ne pourrront aider l'Impératrice-Reine ou ſes alliés contre la Grande-Bretagne : qu'après les évacuations propoſées, l'armée commandée par le Maréchal de Broglio ſe retirera ſur le Mein, le Necker & le Rhin, occupant Francfort; & que celle du bas-Rhin, commandée par le Maré-

George III.
An. 1761.

chal de Soubise, se retirera aussi de son côté sur le Rhin, occupant Wese & la Gueldre : que les pays du Ro de Prusse sur le bas-Rhin ayant été conquis, & étant gouvernés actuellement au nom de l'Impératrice-Reine, le Roi ne peut s'engager à les évacuer sans le consentement de Sa Majesté Impériale ; ce qui sera discuté au congrès d'Augsbourg ; mais qu'il s'engage dès que Sa Majesté Britannique jugera à propos de faire revenir en Angleterre les Anglois qu'il a fait passer à son armée d'Allemagne, de faire rentrer en France le double de ce nombre des troupes Françoises qui se trouveront aux armées de Sa Majesté sur le haut & bas-Rhin : de sorte qu'il ne restera plus dans ces parties de troupes appartenantes à la France, qu'en proportion de celles que le Roi d'Angleterre y soudoiera. L'Article XI porte que si, avant la confection du Traité, une des deux Puissances faisoit, dans quelque partie du monde que ce soit des conquêtes, elles seroient rendues sans difficulté, & sans exiger de compensation. L'article XII est conçu en ces termes. Les prises faites sur mer

par l'Angleterre avant la déclaration de la guerre, ſont un objet de reſtitution légitime, & que le Roi veut bien ſoumettre à la juſtice du Roi d'Angleterre & des Tribunaux Anglois : en effet, des ſujets qui, ſous la foi des Traités, du droit des gens & de la paix, navigent & font leur commerce, ne peuvent pas juſtement ſouffrir de la méſintelligence établie dans le cabinet des deux Cours, avant qu'elle leur ſoit connue. Les déclarations de guerre ne ſont établies par le droit des gens, que pour publier aux peuples les querelles de leurs Souverains, & pour les avertir que leurs perſonnes & leurs fortunes ont un ennemi à craindre : ſans cette déclaration convenue, il n'y auroit point de ſûreté publique ; chaque individu ſeroit en danger ou en crainte, au moment qu'il ſortiroit des limites de ſa nation. Si ces principes ſont inconteſtables, il reſte à examiner la date de la déclaration de guerre des deux Couronnes, & la date des priſes : tout ce qui eſt pris antérieurement à la déclaration ne peut être adjugé de bonne priſe, ſans bouleverſer les loix les plus ſain-

George III. An. 1761.

tes. En vain diroit-on que les François ont commencé les hostilités, & que les prises en sont une représaille. Que peuvent avoir de commun les hostilités prétendues commencées au fort Duquesne, avec la prise des vaisseaux commerçants dans la partie méridionale de l'Amérique ? Ces hostilités sont les motifs de la déclaration de la guerre : mais les effets de la déclaration ne peuvent avoir lieu qu'après la publication de ladite déclaration ; & il seroit injuste de faire souffrir une peine à des particuliers qui ignorent les faits & les circonstances d'une hostilité cachée dans un coin du monde, qui a produit une guerre générale entre les deux nations. L'on ne croit pas en France que l'on puisse répondre à cet argument, & c'est d'après lui que le Roi réclame le droit des gens, afin qu'il soit convenu dans le Traité futur, d'un arrangement qui compense les prises faites sur ses sujets, antérieurement à la déclaration de guerre, sans entrer dans la discussion de la représaille, qu'il faut oublier quand les deux Cours se rapprochent. La France ne demande que le bien des

particuliers léſés, & ne prétend pas faire entrer les vaiſſeaux du Roi, pris avant la déclaration, dans l'arrangement des priſes; la perte des vaiſſeaux appartenants à Sa Majeſté pouvant être regardée comme une ſuite des motifs de la guerre. Enfin par les articles XIII & XIV, le Roi offre de garantir la ſucceſſion de la famille actuellement ſur le trône de la Grande-Bretagne; & propoſe qu'immédiatement après la ratification les priſonniers des deux côtés ſoient mis en liberté, & renvoyés dans leur pays, ſans rançon.

XIII. Mémoire de la France relatif à l'Eſpagne.

Le droit d'un tiers, dont il eſt parlé dans l'article V de ce Mémoire, eſt relatif aux prétentions que la Cour d'Eſpagne avoit ſur les iſles neutres, & dont elle avoit fait part à la Cour de France. Il étoit donc néceſſaire, pour éviter de nouvelles diſcuſſions, que celles qui s'étoient élevées entre l'Eſpagne & l'Angleterre fuſſent terminées en même temps que le Traité entre l'Angleterre & la France. Cet objet important fut expoſé dans un Mémoire que M. de Buſſy remit au Miniſtère Britannique. Il y eſt dit, que les diſputes qui

George III. An. 1761.

» troupes Hanoveriennes, Hessoises, » Brunswickoises, & autres Auxi- » liaires unies aux Hanoveriens, ne » se joignent point aux troupes du » Roi de Prusse, de même que la » France s'engagera à ne donner au- » cun secours d'aucune espèce, à » l'Impératrice-Reine ni à ses alliés. »

XIV. Réponse de la Cour de Londres.

D'après des propositions aussi droites, aussi équitables, aussi franches & exprimées avec autant de modération, la Cour de France avoit lieu d'attendre que celle de la Grande-Bretagne, ayant paru concourir dans le même dessein que le Monarque François faisoit paroître avec tant d'ardeur de rendre la paix à l'Europe, elle répondroit convenablement à des demandes aussi justes, ou au moins que si elle faisoit quelques objections, elles ne tomberoient que sur quelques objets particuliers, sans s'écarter du plan général. Mais la réponse que fit M. Pitt, tant de vive voix que par écrit, fit bientôt connoître que les intentions du Ministère Britannnique n'étoient rien moins que pacifiques. On en jugera par la hauteur de la lettre suivante qu'il écrivit le 24 de Juillet à M. de Bussy.

MONSIEUR,

» M'étant expliqué dans notre
» entretien d'hier sur certains en-
» gagements de la France avec l'Es-
» pagne, touchant les discussions
» de cette dernière Couronne avec
» la Grande-Bretagne, lesquels votre
» Cour ne nous annonce, que dans
» le moment, avoir pris dès avant
» qu'elle ait fait ici ses premières
» propositions pour la paix particu-
» lière des deux Couronnes; & com-
» me vous avez desiré, pour plus
» grande exactitude, prendre une
» note de ce qui s'est passé entre
» nous sur un sujet aussi grave, je
» vous renouvelle, Monsieur, par
» ordre du Roi, mot à mot la mê-
» me déclaration que je vous fis hier;
» & vous prévenant de nouveau sur
» les sentiments très sincères d'amitié
» & de considération réelle de la
» part du Roi envers Sa Majesté-Ca-
» tholique, en tout ce qui est de
» raison & de justice: je dois vous
» déclarer encore très nettement,
» au nom de Sa Majesté, qu'Elle
» ne souffrira point que les disputes
» de l'Espagne soient mêlées, en
» façon quelconque, dans la négo-

George III.
An. 1761.

» ciation de la paix des deux Couronnes; à quoi j'ai à ajouter qu'il » ſera regardé comme offenſant pour » la dignité du Roi, & non compatible avec la bonne foi de la négociation, qu'on faſſe mention de » pareille idée.

» En outre, on n'entend pas que la » France ait, en aucun temps, droit » de ſe mêler de pareilles diſcuſſions » entre la Grande-Bretagne & l'Eſpagne.

» Des conſidérations ſi légitimes » & ſi indiſpenſables ont déterminé » le Roi à m'ordonner de vous renvoyer le Mémoire ci-joint, touchant l'Eſpagne, comme totalement inadmiſſible.

» Je vous renvoie de même, Monſieur, comme totalement inadmiſſible, le Mémoire relativement » au Roi de Pruſſe, comme portant » atteinte à l'honneur de la Grande-Bretagne, & à la fidélité avec laquelle Sa Majeſté remplira ſes engagements avec ſes Alliés. J'ai » l'honneur d'être, &c.

Signé, PITT.

XV. Mémoire en réponſe à celui de la France.

Cette lettre fut ſuivie d'un Mémoire auſſi impérieux. Il contient quatorze articles, comme celui de

la France. Il y est dit : 1°. Que Sa Majesté Britannique ne se départira jamais de la cession entière & totale de tout le Canada, ainsi que de l'isle du Cap-Breton, & de toutes les autres isles dans le golfe ou dans le fleuve Saint Laurent. 2°. Qu'on ne pourra jamais admettre que tout ce qui n'est point le Canada, soit de la Louisianne, ni que les bornes de la dernière province susdite, s'étendent jusqu'au confins de la Virginie, ou à ceux des possessions Britanniques sur les bords de l'Ohio. *Sur quoi l'on observera que l'Angleterre combat ici ce que la France n'avoit jamais avancé.* 3°. Que le Sénégal sera cédé à la Grande-Bretagne, ainsi que l'isle de Gorée & leurs dépendances. 4°. Que Dunkerque sera réduite à la condition où elle doit se trouver, suivant le Traité d'Utrecht; & c'est à cette condition seule que Sa Majesté Britannique pourra consentir à la restitution du privilège accordé, avec certaines limitations & certaines restrictions, *qu'on ne spécifie point*, de pêcher le poisson & le sécher sur le rivage d'une partie de la Terre-Neuve. 5°. Que Sa Majesté Britannique consentira à une partition éga-

George III.
An. 1761.

George III. An. 1761.
le des quatre isles neutres. 6°. Que l'isle de Minorque sera rendue avec l'artillerie, &c. 7°. Que la France fera immédiatement la restitution & l'évacuation de ses conquêtes faites sur les Alliés de Sa Majesté en Allemagne ; c'est-à-dire, de tous les Etats & pays appartenants au Landgrave de Hesse, au Duc de Brunswick, & à l'Electorat de Hanover, comme aussi de Wesel, & de toutes les places & territoires du Roi de Prusse, possédés par les armées de la France. La France fera enfin l'évacuation générale de toutes ses conquêtes du côté de la Hesse, de la Westphalie, & dans ces contrées. 8°. Que le Roi de la Grande - Bretagne consent à rendre la conquête importante de Belle-Isle, l'isle opulente de la Guadeloupe, & celle de Marie-Galante. 9°. Que le Traité conclu entre MM. Saunders & Godheu, ne sauroit être reçu comme la base du rétablissement de la paix en Asie, mais qu'il faudra nécessairement laisser aux Compagnies respectives des deux Nations, l'ajustement des termes d'accommodement justes & raisonnables, pourvu qu'ils ne soient point contraires aux desseins & aux inten-

tions équitables de leurs Souverains, pour la paix des deux Couronnes. 10°. Que la demande de la restitution des prises sur mer avant la déclaration de guerre, ne sauroit être reçue. 11°. Que le Roi de la Grande-Bretagne ne souffrira jamais que la France reste en possession d'Ostende & de Nieuport, mais que ces deux places seront évacuées sans retardement par leurs garnisons Françoises. 12°. Que la cessation d'armes sera fixée, & aura lieu du jour de la ratification des préliminaires ou du Traité définitif. 13°. Qu'il sera permis à la Grande-Bretagne & à la France de soutenir comme auxiliaires leurs Alliés respectifs, dans leurs disputes particulières pour le recouvrement de la Silésie. *Article contradictoire avec l'article 7, touchant l'évacuation.* 14°. Que les prisonniers seront relâchés suivant la manière usitée.

XVI. Nouveau Mémoire de la France.

S'il eût été vrai, comme le prétendent quelques politiques Anglois, que la France n'eût pas eu un désir sincère de conclure la paix, elle auroit pu rompre alors les conférences sans qu'on eût lieu de l'accuser de manquer de sincérité; mais le Mo-

George III.
An. 1761.
narque & son Ministère suivir
toujours leur projet de pacificati
avec la même candeur qu'on av
admirée dans le premier Mémo
Ce même desir engagea Sa Maj
Très-Chrétienne à donner un n
veau Mémoire en date du 5 A
pour répondre à l'*Ultimatum* de l'
gleterre. Celui de la France red
de même en quatorze articles, p
te : 1°. Que le Roi consent de cé
le Canada à l'Angleterre dans la
me la plus étendue, mais que Sa
jesté ne se départira pas des con
tions qu'elle a mises dans son
moire, relativement à la Relig
Catholique, & à la faculté, fac
& liberté pour l'émigration des
ciens sujets du Roi. Il propose
nouveau qu'il lui soit remis, ou l
de Cap-Breton, ou celle de Sa
Jean, ou tel autre port sans for
cation dans le golfe, ou à po
du golfe, qui puisse servir d'
aux François, & conserver à la F
ce la liberté de la pêche, don
Majesté n'a pas intention de se
partir. 2°. La France demande
les nations intermédiaires entr
Canada & la Louisiane, ainsi qu

tre la Virginie & la Louisiane, soient regardées comme des nations neutres, indépendantes de la domination des deux Couronnes, & qu'elles servent de barrière entr'Elles. 3°. On demande la restitution du Sénégal à la France, & le Roi autorise M. de Bussy à traiter avec le Ministère Britannique sur les arrangements que M. Stanley a dit, qui pourroient être pris à la satisfaction des deux Cours. 4°. Le Roi autorise son Ministre à Londres de négocier sur l'état de Dunkerque, lorsqu'on sera convenu du port qui sera cédé à la France, pour servir d'abri à ses bâtiments pêcheurs. 5°. Le Roi accepte le partage des isles neutres, mais il ne peut avoir lieu que dans la forme énoncée dans le premier Mémoire des propositions de la France. 6°. Il paroît que l'Angleterre veut compenser l'isle de Minorque avec celle de Belle-Isle ; mais comme la France n'admet pas l'importance de la conquête de Belle-Isle, l'Angleterre gardera cette conquête, & la France Minorque. 7°. En considération de l'évacuation des isles de la Guadeloupe & de Marie-Galante,

George III. An. 1761.

le Roi consent d'évacuer les pays appartenants au Landgrave de Hesse, & à l'Electorat d'Hanover, dont la conquête peut être séparée de la guerre de l'Impératrice-Reine contre le Roi de Prusse ; mais pour ce qui est de Wesel, de Gueldre & autres pays en Westphalie, où la justice se rend au nom de l'Impératrice-Reine, le Roi ne peut pas stipuler qu'il cédera les conquêtes de son Alliée. 8°. Le Roi accepte à ces conditions, & en faveur des cessions faites par la France dans l'Amérique Septentrionale & en Afrique, ainsi que de l'arrangement de Dunkerque, la restitution de l'isle de la Guadeloupe, & de celle de Marie-Galante. 9°. Le Roi acquiesce à l'article 9 de l'*Ultimatum* de l'Angleterre, relativement à l'Asie. 10°. Le Roi persiste à l'égard des prises faites avant la guerre, dans ce que contient l'article XII, de ses premières propositions. 11°. L'Impératrice-Reine jouit de toute la Souveraineté dans les villes d'Ostende & de Nieuport, & le Roi a seulement prêté des troupes à son Alliée pour la garde de ces places. Au reste, le Roi

veut bien déclarer que jamais ſon intention n'a été de garder leſdites places en ſa poſſeſſion après le retour de la paix. 12°. On eſt d'accord ſur l'article XII de l'*Ultimatum* de l'Angleterre. 13°. Le Roi perſiſte dans les propoſitions contenues dans l'article X de ſon premier Mémoire. Tout ce qui pourroit être négocié ſur ces points, ſeroit la liberté de fournir des ſecours en argent aux Alliés réciproques, lorſqu'il ſera bien conſtaté qu'il ne ſera libre à aucune Puiſſance de leur fournir des ſecours en troupes, ni munitions de guerre, ſous quelque dénomination que ce puiſſe être. 14°. Le Roi accepte l'article XIV de l'*Ultimatum* de l'Angleterre.

George III. An. 1761.

XVII. Lettre de M. de Buſſy à M. Pitt.

Ce Mémoire fut accompagné d'une lettre de M. de Buſſy à M. Pitt, où le Miniſtre François fait voir que lorſque le Roi a parlé des différends de l'Angleterre avec l'Eſpagne, il n'a eu d'autre objet en vue que de prévenir tout ce qui pourroit renouveller la guerre en Europe; mais ajoute-t'il, » Sa Majeſté m'a chargé » de déclarer à V. E. que tant que » l'Eſpagne l'approuvera, le Roi ſe

George III.
An. 1761.

» mêlera des intérêts de cette Cou
» ronne, sans s'arrêter au refus d
» la Puissance qui s'y opposeroit.
Il marque ensuite la surprise de l
Cour de France sur la forme d
l'*Ultimatum* de l'Angleterre. Cepen
dant, dit-il, » V. E. jugera par l'*Ul*
» *timatum* de la France que j'ai or
» dre de lui adresser, avec quelle fa
» cilité, en oubliant le ton impé
» ratif & peu fait pour la négocia
» tion, dont l'Angleterre se sert dan
» ses réponses, le Roi se prête au
» vues de la Cour Britannique, &
» cherche par des sacrifices, à lu
» faire adopter les stipulations d'une
» paix raisonnable. »

XVIII.
Note remise par l'Ambassadeur d'Espagne.

Pendant que cette affaire étoit en
négociation, le Comte de Fuentes
remit à M. Pitt la Note que nous
allons rapporter, interprétative du
Mémoire de la France.

» Le Roi Très-Chrétien, qui sou-
» haite de rendre utile & durable la
» paix qu'il s'est proposée de traiter
» avec l'Angleterre, confia d'abord
» ses intentions au Roi mon Maître,
» lui marquant le plaisir avec lequel
» il saisissoit cette occasion de lui
» montrer sa considération aux of-

» fres réitérées que Sa Majesté Ca-
» tholique avoit faites également à
» lui & à l'Angleterre, pour faciliter
» une réconciliation convenable &
» permanente. »

» C'est par des principes si sincères
» que Sa Majesté Très-Chrétienne
» proposa au Roi mon Maître la ga-
» rantie dans le Traité de paix,
» puisque cela pourroit convenir
» également à la France & à l'Angle-
» terre, & lui témoigna en même
» temps ses sincères dispositions par
» rapport aux sacrifices qu'il se pro-
» posoit de faire pour donner la
» tranquillité à l'Europe, avec une
» paix solide & honorable. »

» Une telle démarche de Sa Ma-
» jesté Très-Chrétienne a dû infini-
» ment obliger le Roi mon Maître,
» qui y trouvoit l'uniformité de ses
» mêmes sentiments, & remplir à
» son égard, avec la correspondance
» la plus marquée, tous les enga-
» gements qui les unissent, & par
» les liens du sang, & par leurs in-
» térêts mutuels; & d'ailleurs re-
» connoissoit dans les intentions du
» Roi de France, cette humanité
» & grandeur d'ame qui lui sont

George III.
An. 1761.

» propres, en rendant de ſon côté » la paix auſſi permanente, que les » viciſſitudes humaines peuvent le » permettre. »

» C'eſt avec la même candeur & » franchiſe, que le Roi mon Maître » confia à Sa Majeſté Très-Chré- » tienne, qu'il auroit ſouhaité que » Sa Majeſté Britannique n'eût point » fait de difficulté d'agréer la garan- » tie en conſidération des griefs de » l'Eſpagne avec l'Angleterre, puiſ- » qu'elle a tout lieu de croire que » Sa Majeſté Britannique eſt dans les » mêmes bonnes diſpoſitions de les » terminer à l'amiable, ſelon la rai- » ſon & la juſtice. »

» Cette confiance que le Roi mon » Maître a faite à la France, lui a » donné lieu de témoigner à Sa Ma- » jeſté Britannique la pureté de ſes » intentions pour le rétabliſſement » de la paix, puiſqu'en lui propo- » ſant la garantie de l'Eſpagne, elle » lui marque ſes deſirs ſincères de » voir terminer en même temps ſes » intérêts, qui pourroient un jour » rallumer le feu d'une nouvelle » guerre, qu'on tâche préſentement » d'éteindre. »

» Si

» Si les intentions de Sa Majeſté Très-Chrétienne & du Roi mon Maître, ne ſe trouvoient pas remplies de bonne foi, le Roi mon Maître ſe flatte que Sa Majeſté Britannique lui rendra la juſtice d'enviſager comme telles les ſiennes, puiſque ſi elles portoient à tout autre principe, Sa Majeſté Catholique, donnant cours à ſa Grandeur, auroit parlé d'Elle-même & ſelon ſa dignité. »

» Je ne puis me diſpenſer de vous dire, Monſieur, que le Roi mon Maître apprendra avec ſurpriſe, que le Mémoire de la France pourroit faire dans l'eſprit de Sa Majeſté Britannique une ſenſation toute oppoſée aux véritables intentions des deux Souverains. »

» Mais Sa Majeſté Catholique s'en conſolera toutes fois qu'Elle verra qu'on fait le progrès qu'Elle a toujours ſouhaité dans la négociation de la paix, ſoit particulière entre la France & la Grande-Bretagne, ou générale ; puiſque ſes deſirs ſincères ſont de la perpétuer à jamais, ôtant tout germe qui puiſſe

George III.
An. 1761.

» malheureusement reproduire u
» jour la guerre. »

» C'est pourquoi le Roi mon Ma
» tre se flatte que Sa Majesté Britai
» nique, animée des mêmes senti
» ments d'humanité pour la tran
» quillité publique, soit dans le
» mêmes intentions de terminer le
» disputes de l'Angleterre avec un
» Puissance qui lui a donné de
» preuves si réitérées de son ami
» tié, en même temps qu'on se pro
» pose de donner une paix général
» à toute l'Europe. »

XIX.
Difficultés de la Cour de Londres.

Cette Note, si propre à détruir toutes les objections que faisoit l Ministère Britannique au sujet de garantie de l'Espagne, parut ne fair aucune impression; mais la Cour d France, qui ne cherchoit qu'à l ver toutes les difficultés, donna d nouvelles instructions à M. de Buss pour se relâcher encore sur dive articles. Il eut ordre en même temp de remettre à la Cour de Londres un Mémoire où le Ministère Franço prouve invinciblement que les pr ses des vaisseaux Marchands, avan la déclaration de guerre, sont co traires à toutes les loix des nation

tale de la réponse, & renouvelle la précédente qu'il a faite à Sa Majesté Britannique sur le même objet; de sorte qu'il est arrêté définitivement & sans ambiguité entre les deux Cours, que si la paix n'est pas une suite de la négociation actuelle, tout ce qui a été dit, écrit & négocié entre les deux Couronnes, depuis le Mémoire du 26 Mars inclusivement, jusqu'au moment de la rupture, sera nul & de nul effet, & ne pourra pas servir d'argument en faveur d'aucune des deux parties, dans les négociations futures de la paix.

ARTICLE PREMIER.

» Le Roi ne cessera d'insister sur la » cession entière & totale, sans nou» velles limites ou exceptions quel» conques, du Canada & de ses dé» pendances, ainsi que sur la pleine » cession de l'isle du Cap-Breton, & » de toutes les autres isles dans le » golfe & fleuve Saint-Laurent. »

» Le Canada, selon la ligne de ses » limites, tracée par le Marquis de » Vaudreuil lui-même, quand ce » Gouverneur Général a rendu par » capitulation ladite province au » Général Britannique le Cheva-

George III. An. 1761.

» lier Amherst, comprend d'un côté
» les lacs Huron, Michigan & Su-
» périeur ; & ladite ligne, tirée de-
» puis le lac Rouge, embrasse par
» un cours tortueux la rivière Oua-
» bache, jusqu'à sa jonction avec
» l'Ohio, & de là se prolonge le
» long de cette dernière rivière in-
» clusivement, jusqu'à son confluent
» dans le Mississipi. »

» C'est conformément à cette dé-
» finition de limites du Gouverneur
» François, que le Roi réclame la
» cession du Canada, province que
» la Cour de France a en dernier
» lieu offert de nouveau par son
» *Ultimatum*, de céder à Sa Majesté
» Britannique, *dans la forme la plus*
» *étendue, énoncée dans le Mémoire*
» *de propositions de paix du 13*
» *Juillet.* »

» Pour ce qui regarde la profes-
» sion publique & l'exercice de la
» Religion Catholique Romaine en
» Canada, les nouveaux sujets de
» Sa Majesté Britannique seront con-
» servés dans cette liberté, sans in-
» terruption ni molestation ; & les
» habitants François ou autres, qui
» auroient été sujets du Roi Très-

» Chrétien en Canada, auront tou-
» te liberté & faculté de vendre
» leurs biens, pourvu que ce soit
» à des sujets de Sa Majesté Britan-
» nique, & de transporter leurs ef-
» fets, ainsi que leur personne, sans
» être gênés dans leur émigration
» sous quelque prétexte que ce soit
» (hors le cas de dettes & d'infrac-
» tion des loix criminelles); bien
» entendu toujours que le temps ac-
» cordé pour ladite émigration,
» soit limité à l'espace d'un an, à
» compter du jour de la ratification
» du Traité définitif. »

RÉPONSE DE LA FRANCE.

Le Roi a dit dans son premier Mémoire de propositions, & dans son Ultimatum, *qu'il céderoit & garantiroit à l'Angleterre la possession du Canada dans la forme la plus étendue; Sa Majesté persiste dans cette offre, & sans discuter sur la ligne des limites, tracée dans une carte présentée par M. Stanley; comme cette ligne, demandée par l'Angleterre, est sans doute la forme la plus étendue que l'on puisse donner à la cession, le Roi veut bien l'accorder.*

George III. An. 1761.

Sa Majesté avoit apposé quatre conditions à sa garantie ; il paroît que l'Angleterre ne s'y refuse point ; le Roi trouve simplement que le terme d'un an, pour la vente des effets François & pour l'émigration, est trop court, & Sa Majesté demande qu'il soit convenu que ce terme soit de deux ans, ou de dix-huit mois tout au moins.

Comme la Cour d'Angleterre a joint dans l'article premier de sa réponse à la cession entière & totale du Canada, telle qu'elle est convenue entre les deux Cours, le mot de dépendances, *il est nécessaire qu'elle s'explique spécifiquement, pour que cette cession ne produise pas dans la suite des difficultés entre les deux Cours, ce qu'elle entend par ce mot de* dépendances.

ART. II. « Pour ce qui est de la » ligne à tirer depuis *Rio-perdido*, » comme contenue dans la note re- » mise par M. de Bussy, le 18 de ce » mois, sur les limites de la Loui- » siane, Sa Majesté ne peut que re- » jetter une proposition si inatten- » due, comme nullement admissi- » ble à deux égards.

» 1°. En ce que ladite ligne, sous » couleur de fixer les limites de la

» Louisiane, attribue maintenant à
» cette province de vastes pays, lesquels avec les postes & forts qui
» les commandent, le Marquis de
» Vaudreuil a, par une capitulation
» la plus solemnelle, remis incontestablement à la possession de Sa Majesté Britannique sous la définition
» du Canada; & que par conséquent,
» quelque contentieuses qu'aient
» été avant la guerre les prétentions
» respectives des deux Couronnes,
» & particulièrement par rapport
» aux cours de l'Ohio & aux territoires, dans cette partie, depuis la
» reddition du Canada, & la ligne
» de ses limites, tracée comme dessus
» par le Marquis de Vaudreuil, tous
» les titres opposés se réunissent &
» deviennent, sans contredit, valables pour assurer à la Grande-Bretagne, avec tout le reste du Canada, la possession de ce pays dans
» la partie de l'Ohio, ci-devant contestée.

» 2°. La ligne proposée pour fixer
» les limites de la Louisiane ne sauroit être admise, en ce qu'elle comprendroit, dans une autre partie
» du côté des Carolinas, des ré-

George III.
An. 1761.

» gions très étendues & des nations
» nombreuſes, qui ont toujours été
» cenſées être ſous la protection du
» Roi, à laquelle Sa Majeſté n'eſt
» pas dans l'intention de renoncer,
» & dont le Roi, pour le bien de la
» paix, pourroit conſentir de laiſſer
» les pays intermédiaires, ſous la
» protection de la Grande-Bretagne,
» & plus particulièrement ceux des
» Cherokées, des Creeks, des Chi-
» caſaws, des Chactaws, & d'au-
» tres nations ſituées entre les éta-
» bliſſements Britanniques & le Miſ-
» ſiſſipi.

Rep. *Le paragraphe premier, ſur les limites de la Louiſiane, contenu dans l'article II de la réponſe de l'Angleterre, eſt accordé par la France. Le paragraphe ſecond n'eſt ni clair ni juſte, & l'on propoſe définitivement qu'il ſoit libellé dans la forme ſuivante:*

Les nations ſauvages intermédiaires, qui ſont entre les lacs & le Miſſiſſipi en dedans de la ligne tracée, ſeront neutres & indépendantes ſous la protection du Roi; & celles qui ſeroient hors de la ligne du côté des Anglois, ſeroient de même neutres & indépendantes ſous la

protection du Roi d'Angleterre. Il sera également interdit aux Traiteurs Anglois d'aller chez les nations sauvages au-delà de la ligne de part & d'autre ; mais lesdites nations ne seront point gênées dans la liberté du commerce avec les François & les Anglois, comme elles l'ont exercé jusqu'à présent. George III. An. 1761.

ART. III. « Le Roi se rapporte à » l'article troisième de l'*Ultimatum* » de l'Angleterre, touchant la cession du Sénégal & de ses dépendances, ainsi que de l'isle de Gorée, de la manière la plus ample, » comme énoncée dans ledit article ; » & Sa Majesté veut bien renouveller ce qui a été déclaré par M. Stanley, que si la Cour de France voudroit suggérer quelque arrangement raisonnable pour se pourvoir » de Nègres, qui ne soit pas trop préjudiciable aux avantages que les sujets Britanniques possèdent en Afrique, on entrera volontiers en considération là-dessus ».

Rép. *Quoique l'on sente en France combien il est contraire à la conciliation, que la partie qui céde, propose à la partie qui a conquis & qui veut conserver, des*

George III. An. 1761.

cessions de possessions qui ne sont pas bien connues; quoique l'on ne doute pas que cette forme, demandée par l'Angleterre, ne soit sujette à des difficultés sans nombre; cependant le Roi, afin de marquer sa complaisance à tous les tempéraments qui pourroient rapprocher les deux Cours, veut bien déclarer à l'Angleterre qu'il garantira à cette Couronne la possession du Sénégal & de l'isle de Gorée, pourvû que l'Angleterre garantisse de son côté à la France sur la côte d'Afrique, la possession des établissements d'Anamabou & d'Akra.

ART. IV. « Le privilège important » accorde par l'article XIII du Traité » d'Utrecht, sous certaines limita» tions & restrictions, au sujet de la » France, de pêcher & de sécher la » morue dans une partie spécifiée des » côtes de Terre-neuve, n'a point » été refusé de la part de l'Angle» terre; mais lié à une satisfaction ré» ciproque de la part de la France, » sur l'objet indispensable de Dun» kerque, que le Roi a exigé & » exige; c'est donc à condition que » la ville & le port de Dunkerque » soient remis aux termes où ils de» voient l'être par le dernier traité

» d'Aix-la-Chapelle, que S. M. consentira à renouveller à la France, par le futur traité de paix, le privilège de pêcher & de sécher, en vertu du traité d'Utrecht, sur ledit district de Terre-Neuve.

» Pour ce qui regarde la demande que le Roi Très-Chrétien a faite en outre, que ses sujets puissent pêcher dans le golfe Saint-Laurent, ainsi que d'y avoir un port *sans fortification* & sujet à l'inspection de l'Angleterre, comme proposée de la part de M. le Duc de Choiseul, dans les conférences avec M. Stanley à ce sujet, lequel port puisse servir simplement d'abri aux bâtiments pêcheurs de la nation Françoise qui y aborderont; le Roi, pour manifester à Sa Majesté Très-Chrétienne & à toute la terre, la sincérité de ses intentions pour la paix, consentira :

» 1°. De laisser aux sujets François la liberté de pêcher dans le golfe Saint-Laurent, à cette condition la plus expresse, à savoir : que lesdits sujets François s'abstiennent de cette pêche particulière sur toutes les côtes appartenantes à la Gran-

George III.
An. 1761.

» de-Bretagne, soit celles du conti-
» nent, soit celles des isles situées
» dans ledit golfe Saint-Laurent, de
» laquelle pêche les possesseurs seuls
» desdites côtes ont constamment
» joui & qu'ils ont toujours exercée,
» sauf toutefois le privilège accordé
» par l'article XIII du traité d'U-
» trecht, aux sujets de la France de
» pêcher & de sécher la morue dans
» une partie spécifiée des côtes de
» Terre-Neuve, lequel privilège est
» proposé d'être renouvellé à la
» France, comme dessus.

» 2°. Le Roi consentira de céder à
» Sa Majesté Très-Chrétienne l'isle
» de Saint-Pierre avec son port, la-
» quelle isle, par rapport à cette
» partie de Terre-Neuve qui se
» trouve entre la baie de *Placentia* &
» la baie de la Fortune, est située
» ouest-nord-est, & son port s'ouvre
» vers le nord-est, la partie intérieure
» duquel port s'appelle *Bourgway*;
» l'isle de Saint-Pierre, que le Roi
» veut céder, est séparée par un
» petit détroit d'une autre isle
» connue sous le nom de *Maquelon*
» ou de *Michelon*, laquelle est au nord
» de ladite isle de Saint-Pierre.

George III. An. 1761.

» A la cession de ladite isle comme » dessus, Sa Majesté mettra quatre » conditions indispensables :

» 1°. Que la France, sous aucun » prétexte ou sous aucune dénomina- » tion que ce soit, n'élevera de for- » tifications, soit dans ladite isle, soit » dans son port, ni ne pourra y en- » tretenir de troupes, ni y avoir » d'établissement militaire quel- » conque.

» 2°. Que ladite isle & ledit port » serviront d'abri uniquement aux » bâtiments pêcheurs de la nation » Françoise, & qu'il ne sera pas per- » mis à la France de participer à la » commodité dud. abri aux bâtiments » pêcheurs, ou autres vaisseaux de » quelque autre nation que ce soit.

» 3°. Que la possession de l'isle de » Saint-Pierre, comme dessus, ne » sera censée en aucun cas transpor- » ter, attribuer ni participer, de » quelque manière que ce soit, le » moindre droit ni faculté de pê- » cher ou de sécher la morue dans » aucune autre partie des côtes de » Terre-Neuve, au delà du district » expressément articulé & fixé à cet » effet par l'Article XIII du Traité

George III. An. 1761.
» d'Utrecht ; c'eſt-à-dire, *à loco cap Bonaviſta nuncupato, uſque ad extremitatem ejuſdem inſulæ ſeptentrionalem indèque ad latus occidentale recurrendo uſque ad locum* Pointe riche, *appellatum.*

» 4°. Qu'il ſera libre, en vertu de la ceſſion de ladite iſle comme deſſus, à un Commiſſaire Anglois d'y réſider, ainſi qu'au Commandant de l'Eſcadre Britannique de Terre-Neuve, de viſiter de temps en temps ladite iſle & ledit port de Saint-Pierre, pour voir à l'obſervation des ſtipulations énoncées comme deſſus.

Rép. *L'Article IV de la Réponſe renferme beaucoup d'objets qui méritent chacun en particulier une explication.*

L'Angleterre cherche toujours à accoler la liberté de la pêche & de la ſécherie ſur une partie des côtes de l'iſle de Terre-Neuve, convenues par l'article XIII du Traité d'Utrecht, avec l'Article IX du même Traité, qui ſtipule la démolition de Dunkerque : on répondra pour la quatrième & dernière fois à l'Angleterre, que ces deux ſtipulations du Traité d'Utrecht, n'ont rien

de commun entr'elles, si ce n'est qu'elles sont comprises dans le même Traité, & que la concession expliquée en faveur des François dans l'Article XIII de ce Traité, est une compensation de la cession de l'isle de Terre-Neuve & d'Anapolis-Royale, faite de la part de la France à l'Angleterre par le XIIe & XIIIe Article du même Traité.

Mais, afin que les deux Cours s'entendent clairement sur cet objet, & pour le bien de la paix, le Roi consent de démolir les ouvrages qui ont été faits pour la défense du port de Dunkerque depuis le commencement de cette guerre; de combler le bassin qui peut contenir des vaisseaux de guerre, & de détruire les bâtiments servant à une corderie: mais en même temps Sa Majesté laissera subsister pour le bien de l'Angleterre, ainsi que pour celui de la France, le port marchand, qui ne peut pas recevoir une frégate: Elle s'engagera à ne souffrir aucun établissement maritime militaire dans ce port; on laissera subsister autour de la place la cunette construite pour la salubrité de l'air & la santé des habitants.

Quant à la pêche & à la sécherie sur le banc de Terre-Neuve, le Roi deman-

George III.
An. 1761.

de que l'Article XIII du Traité d'Utrecht soit confirmé par le Traité actuel.

Pour ce qui est de la condition proposée par l'Angleterre sur la liberté de la pêche, reconnue appartenir aux François dans le golfe Saint-Laurent, la France accorde que, hors la partie de l'isle de Terre-Neuve, désignée par l'Article XIII du Traité d'Utrecht, les François (à moins d'accident) ne pourront aborder sur les côtes appartenantes à l'Angleterre dans le golfe Saint-Laurent, soit pour y sécher leur poisson, soit pour tendre des filets sur lesdites côtes; mais, hors ces deux exceptions, les François auront la liberté de pêcher, sans trouble, dans toutes les parties dudit golfe Saint-Laurent.

Quant à la cession de l'isle de Saint-Pierre, la petitesse de cette isle, & sa position auprès de Plaisance, ont fait juger au Roi que cet abri seroit illusoire, & serviroit plutôt à faire naître des contestations entre les deux Nations, qu'à procurer des facilités pour la pêche aux sujets François.

Le Roi avoit demandé l'isle du Cap-Breton, ou l'isle de Saint-Jean à l'Angleterre; Sa Majesté s'étoit restreinte à la petite isle de Canceau: Elle fait en-

con la même proposition à Sa Majesté Britannique ; ou si le Roi d'Angleterre ne peut pas, par des raisons que l'on ne pénètre pas en France, convenir de la cession de l'isle de Canceau, on propose d'ajouter à l'isle de Saint-Pierre la cession de l'isle de Maquelon ou de Michelon ; deux isles dont l'une, qui est Saint-Pierre, a une lieue de largeur, & Michelon, deux lieues. Quelque peu considérables que soient ces deux établissements, qui proprement n'en forment pas un, le Roi les acceptera, & veut bien s'imposer la condition : 1°. Qu'il n'y aura dans l'une & l'autre isle, ou dans celle de Canceau, si l'Angleterre cède cette dernière, aucun établissement militaire ; la France entretiendra seulement une garde de cinquante hommes pour prêter main-forte à la police qu'il sera nécessaire de maintenir dans ces isles.

2°. Autant qu'il sera possible, vu la foiblesse de la garde de police, le Roi empêchera tous bâtiments étrangers, même Anglois, d'aborder dans ces isles.

3°. La France ne prétend pêcher & sécher la morue sur la côte de Terre-Neuve, que selon la stipulation de l'Article XIII du Traité d'Utrecht, pourvu

George III
An. 1761.

que l'on entende que les François pourront sécher & pêcher sur les côtes de Saint-Pierre & de Michelon.

4°. *Enfin, le Roi permet qu'il réside un Commissaire Anglois dans lesdites isles, qui sera témoin de l'exactitude avec laquelle l'on observera les conditions arrêtées dans le Traité.*

ART. V. » L'idée de l'alternative » suggérée par la Cour de France, » relativement aux isles de Tabago, » de Sainte-Lucie, de Dominique » & de Saint-Vincent, communément » appellées neutres, n'est nullement admissible. Le Roi continue toutefois, par un effet de sa » modération, de vouloir consentir à un partage égal desdites quatre isles, à fixer dans le futur » Traité entre les deux Couronnes.

Rép. *Le partage des quatre isles neutres doit être spécifié entre les deux Cours dans les préliminaires : la France accepte le partage de ces isles qui sera proposé par l'Angleterre, pourvu que l'isle de Sainte-Lucie soit déclarée faire partie du partage qui sera réglé en faveur de la France.*

ART. VI. » Le Roi consent à restituer à Sa Majesté Très-Chrétienne;

» Sa Majesté, bien loin d'avoir proposé de laisser la liberté à la France d'envoyer des armées en Silésie, *sans être limité au nombre stipulé par ses engagements actuels avec la Cour de Vienne* (chose qui ne se trouve nulle part dans l'*Uultimatum* de l'Angleterre), a uniquement déclaré, comme l'Article XIII dudit *Ultimatum* en fait foi, qu'il sera libre à la Grande-Bretagne & à la France de soutenir, comme auxiliaires, leurs Alliés respectifs dans la querelle particulière pour la récupération de la Silésie, selon les engagements pris par chaque Couronne.

» Le Roi déclare en même-temps que Sa Majesté n'a ni l'intention, ni la faculté de se charger d'interdire ni d'inhiber à aucunes troupes étrangères d'entrer au service & à la solde du Roi de Prusse, quelque disposée que S. M. pourroit être à consentir de ne fournir, qu'en subsides seulement, les secours que la Grande-Bretagne jugera convenables, conformément à ses engagements, d'accorder à Sa Majesté Prussienne.

George III. An. 1761.

Rép. *L'Article IX de la rép d'Angleterre demande des explicati car il est rédigé de façon qu'il ne sente pas un sens bien clair : il sup des engagements respectifs du Roi vi vis de l'Impératrice, & de l'Angle à l'égard du Roi de Prusse, qui ne pas connus des deux Cours. L'on pense pas en France que le Roi d'A gleterre ne puisse empêcher les Alliés sa Couronne, tels que les Souver d'Hanover, de Cassel & de Brunswi de joindre leurs troupes à celles du de Prusse ; mais sans éclaircir une cussion qui devient inutile, le Roi terminé, pour le bien de la paix faire les sacrifices les plus considérab est en même temps irrévocablement solu de ne rien accorder, dans le fu Traité de paix, qui soit contraire a stipulations auxquelles il s'est eng avec ses Alliés. C'est de leur aveu, d'un concert mutuel, que le Roi a p posé à l'Angleterre, relativement à guerre de Westphalie, l'Article X Mémoire des propositions de Sa M jesté, & les Articles VII & XIII l'*Ultimatum *de la France. Le Roi s tient à ces trois articles en réponse a articles VIII & IX de la réponse l'Anglete*

re ; sauf cependant d'écouter ter sur de nouvelles proposi- 'Angleterre pourroit faire sur qui seroient communiquées du Roi, & auxquelles Sa prêteroit, de l'aveu de l'Im- si elles n'étoient pas contrai- ngagements de Sa Majesté Princesse.

X. » A l'égard des prises près les hostilités commen- t avant la formalité d'une ion de guerre, le Roi per- enser qu'une telle demande art de la France, n'est ni i soutenable, selon les s les plus incontestables du la guerre & des Nations.

France pense que ses propo- lativement aux prises qui in- sujets du Roi, sont si jus- e les soutient, & s'en rap- t objet à l'Article XII de ons.

. » Par rapport aux éva- d'Ostende & de Nieu- Roi ne peut que se réfé- notifs fondés sur les stipu- es plus expresses & irré- des Traités les plus so-

F

George III.
An. 1761.

» lemnels, & énoncés dans l'Arti-
» cle XI de l'*Ultimatum* de la Grande-
» Bretagne, ainsi qu'à sa déclaration
» relativement à cet objet, & Sa
» Majesté se repose sur la bonne foi
» de celle faite de la part de Sa Ma-
» jesté Très-Chrétienne, dans l'Ar-
» ticle XI de l'*Ultimatum* de la Fran-
» ce; à savoir, que *jamais l'intention*
» *de Sa Majesté Très-Chrétienne n'a*
» *été de garder lesdites places en*
» *sa possession après le retour de la*
» *paix.*

Rép. *Le Roi, après la signature du Traité, même des préliminaires, donnera une déclaration, signée de sa main, au Roi d'Angleterre, par laquelle Sa Majesté déclarera que son intention n'a jamais été d'unir à sa puissance les villes d'Ostende & de Nieuport.*

Art. XII. » Sur la cessation d'hos-
» tilités, le Roi persiste, à tous égards
» dans les mêmes intentions expri-
» mées dans l'Article XII de l'*Ulti-*
» *matum* Britannique.

Rép. *Pourvu que les termes de la cessation des hostilités ne puissent nuire à l'une ni à l'autre Couronne, la France en conviendra.*

Art. XIII. » Pour ce qui regarde

» la Compagnie Françoise des Indes George III. An. 1761.
» Orientales, il n'y a qu'à se référer
» à l'Article IX de l'*Ultimatum* de
» l'Angleterre, par rapport à quoi
» on semble ne pas disconvenir.

Rép. *La France adopte la négociation entre les Compagnies des Indes des deux Nations, avec la condition que cette négociation sera terminée en même temps que celle des deux Couronnes ; & pour cet effet, l'une & l'autre Compagnie commenceront leur négociation sans perdre de temps, & nommeront des Commissaires à cet effet.*

ART. XIV. » Pour les prisonniers
» de guerre, les deux Cours paroissent entièrement d'accord sur ce
» point.

» La Cour de France ne pourra
» que s'appercevoir, par cette ré-
» ponse, de la droiture des inten-
» tions du Roi, ainsi que de la mo-
» dération que Sa Majesté apporte
» aux moyens de conciliation avec
» Sa Majesté Très-Chrétienne.

Signé, N. STANLEY.

Réponse. *Cet Article ne souffrira aucune difficulté.*

La Cour d'Angleterre rendra justice

George III. An. 1761.

» fements fur la dernière répon
» d'Angleterre, & de revenir e
» France, fi ces éclairciffements n'é
» toient pas favorables. Ils ne l'on
» fans doute pas été, puifque vot
» Cour a prévenu fon retour pa
» votre rappel. Quoi qu'il en foit
» Monfieur, Sa Majefté efpère qu'u
» moment plus heureux difpofera
» plus efficacement les efprits à l
» paix, & Elle m'a chargé de vou
» marquer que vous pouviez affu
» rer le Roi d'Angleterre qu'il l
» trouveroit toujours difpofée à re
» nouer la négociation, & à con
» venir des conditions équitables
» qui pourront rétablir une union
» folide entre les deux Couronnes.

» Le Roi a pris la part la plus
» fenfible au mariage du Roi d'An
» gleterre. Si vous voulez bien m'a
» dreffer les lettres de Sa Majefté Bri
» tannique, je les remettrai à Leurs
» Majeftés. J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé, LE DUC DE CHOISEUL.

XXII. Réflexion fur cette rupture.

Les réflexions que fait M. Smollett fur la rupture des négociations, nous ont paru fi fingulières & tellement dans l'efprit de fa nation, que nous

George III. An. 1761.

croyons faire plaisir à nos Lecteurs en leur donnant la traduction de ce que dit cet Auteur avec la liberté particulière aux Anglois.

Si nous considerons (dit-il) les sacrifices que la France offrit de faire pour le rétablissement de la paix; qu'aussitôt qu'elle fut instruite du mécontentement de la Cour de Londres sur ce qu'elle avoit avancé au sujet des droits de l'Espagne, elle cessa entiérement d'en parler : qu'elle cédoit tout le Canada, suivant les limites demandées par le Gouvernement Anglois : qu'elle cédoit également l'isle du Cap-Breton, ainsi que les établissements du Sénégal & de Gorée sur les côtes d'Afrique : qu'elle acceptoit le privilège accordé à ses sujets de pêcher dans le golfe de Saint-Laurent aux conditions désagréables que l'Angleterre avoit proposées : qu'elle acquiesçoit à la démolition de Dunkerque : qu'elle consentoit à rendre Minorque; à évacuer Ostende & Nieuport, & à laisser les affaires de la Compagnie des Indes à la discussion des Commissaires; nous ne pouvons douter de la sincérité de ses avances. D'un autre côté,

George III.
An. 1761.
si nous réfléchissons sur les conditi
offertes par l'Angleterre, nous tr
verons autant de sujets d'étonnem
La guerre avoit eu certainement p
objet d'assurer les établissements
tanniques de l'Amérique septent
nale, exposés aux entreprises
François, & aux incursions des
diens guidés par leur influence. D
la suite de cette guerre, la Fr
ce fut dépouillée du Canada;
par conséquent cette influence
anéantie chez toutes les nations
habitoient ce vaste pays, ou qu
étoient voisines. Toute l'éten
des lacs, ainsi que le cours d
rivière Saint-Laurent, y compris
isles situées dans le golfe, furent
nexés à la Couronne Britannic
Il ne restoit donc plus que la c
quête de la Louisiane, pour que
colonies Angloises fussent absolum
hors de toute crainte; pour ren
toutes les nations Indiennes de
mérique septentrionale entiéren
dépendantes du Gouvernement
tannique, & pour que les Ang
fussent entièrement les maîtres
tout le commerce des fourrures
cet immense continent. Ces ob

peuvent jamais être remplis, George II. An. 1761.
t que les François continueront
voir accès par le Mississipi aux
ies intérieures de l'Amérique. La
nie de la Louisiane, qui au com-
cement de la guerre étoit foible
eu considérable, & qu'on auroit
éduire avec un petit corps de
pes, sans nuire en rien aux au-
opérations, a été depuis consi-
blement renforcée; & nous ne
ons pas douter qu'elle n'augmen-
e jour en jour en richesse, en
due, & par le nombre des sujets.
ce pays nos voisins entreprenants
vent toujours gagner les derriè-
de tous nos établissements; dé-
ire notre commerce, en donnant
rs marchandises aux naturels à
bas prix que ne le peuvent faire
sujets de la Grande-Bretagne; ga-
r l'esprit de ces peuples, & con-
ver sur eux un tel ascendant, que
Indiens les plus éloignés feront
tés à tomber, suivant les circons-
ces, sur les colonies Britanniques.
ites ces raisons peuvent faire ju-
de l'importance de la Louisiane,
paroît avoir été négligée par les
nes Angloises pendant toute cette

George III. An. 1761.

guerre, & dont il n'a pas même été fait mention dans le cours des négociations. La pêche dans le golfe Saint-Laurent sur les bancs de Terre-Neuve, est une des grandes sources des richesses des François ; on ne peut douter que ce ne soit la pépinière de leurs matelots, & par conséquent la perte de ce privilège auroit été très sensible à cette nation : cependant le Ministère Anglois a offert volontairement de continuer à les faire participer à cet avantage ; que nous regardons, au moins, comme équivalent à tout ce qu'ils ont perdu dans le Canada. Le produit de la Guadeloupe vaut plus du triple de ce que le Canada ajoute aux richesses de la Grande-Bretagne ; ce qui n'a pas empêché la Couronne d'Angleterre de consentir sans hésiter à rendre cette importante & opulente acquisition. Après des sacrifices aussi essentiels de part & d'autre, qui peut donc avoir mis obstacle à la pacification ? Le Monarque François a déclaré qu'il ne pouvoit rendre Wesel où il avoit mis garnison au nom de l'Impératrice-Reine, après que le Roi de Prusse avoit abandonné cette

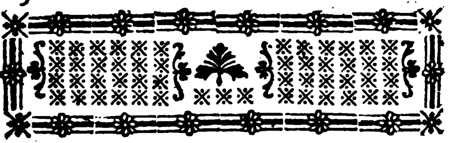
t que de reſtituer quelques cen-
; de mille livres, envahies ſur
jets de la France, pendant qu'ils
ent leur commerce ſur la foi des
s, a préféré de pourſuivre la
e, avec une dépenſe annuelle
ouze millions ſterling, & que
charge énorme, jointe à l'ef-
n du ſang Britannique & aux riſ-
de l'inconſtance de la fortune,
a ſacrifice aux intérêts d'un allié
nand, qui a beaucoup plus tiré
nation, que l'amitié ou la hai-
e ce Prince ne peut lui donner
cours ni lui occaſionner de per-
On peut encore demander pour-
la France, qui paroiſſoit por-
avec tant d'ardeur à la paix,
à d'accorder deux objets auſſi
conſidérables, pendant qu'elle

George III, An. 1761. voulant dicter les conditions de la paix, avoient efficacemeut excité la jaloufie & le mécontentement de la Cour de Madrid, qui, étant très convaincue de la modération du Roi de France, lui offrit alors des fecours d'argent. La France n'avoit pas befoin d'autre chofe pour foutenir la guerre en Allemagne ; & elle favoit que cette guerre épuiferoit en peu d'années la Grande-Bretagne. Il étoit aifé de prévoir que l'Angleterre fe trouveroit expofée dans peu à une nouvelle guerre avec l'Efpagne; ce qui augmenteroit encore l'embarras du Miniftère Britannique ; & il étoit probable que tant de Puiffances étant réunies contre l'Angleterre, la France recouvreroit quelques-uns des pays qu'elle avoit perdus. Ce raifonnement ne doit pas être regardé comme de fimples conjectures, puifque depuis cette rupture, l'Efpagne parut très difpofée à rompre de fon côté avec l'Angleterre. En parlant des affaires d'Etat, nous ne devons jetter nos regards que fur les intérêts purement nationaux ; & il eft très rare que les liens du fang, ou des autres liaifons particulières l'emportent fur

les intérêts de tout un royaume : cependant il parut que le Monarque Espagnol étoit affecté par cette espèce d'influence. A ne considérer que les avantages du commerce que faisoient les sujets de cette Monarchie en gardant la neutralité pendant la guerre entre la France & l'Angleterre, & en faisant attention à la force de la Marine Britannique, répandue dans tout l'Océan, il semble que le Roi Catholique ne devoit pas s'engager dans les hostilités avec l'Angleterre, à moins qu'il ne fût vivement frappé du despotisme que cette Puissance affectoit sur mer, & qu'il ne pensât que les finances de la Grande-Bretagne étant épuisées, elle feroit obligée dans peu de céder à la supériorité de l'Espagne & de la France réunies, & qu'on obtiendroit alors par force, ce qu'on ne pouvoit espérer par la voie de la négociation.

XXIII. Sur les prétentions des Anglois.

En adoptant tout ce que dit M. Smollett sur le despotisme & le ton impérieux de la nation Angloise, nous lui répondrons en peu de mots, qu'il n'y a rien de plus chimérique que son idée sur la Louisiane. Il fau-



HISTOIRE D'ANGLETERRE,

LIVRE SIXIEME.

CHAPITRE PREMIER.

§. I. *Propoſition faite par M. Pitt contre l'Eſpagne.* §. II. *Il quitte le Miniſtère.* §. III *Lettres qu'il fait publier à cet occaſion.* §. IV. *Extravagance de la populace pour M. Pitt.* §. V. *Inſtructions de la ville de Londres à ſes Repréſentants.* §. VI. *Pacte de famille entre la France & l'Eſpagne.* §. VII. *La Cour d'Angleterre en demande communication.* §. VIII. *Déclaration du Comte de Fuentes à ce ſujet.* §. IX. *Réponſe de la Cour de Londres. Guerre entre les deux Couronnes.* §. X. *Evènements parti-*

tuliers en Angleterre. §. XI. *Affaires de France.* §. XII. *Supplice du P. Malagrida.* §. XIII. *Monuments en Prusse à la gloire des Héros.* §. XIV. *Histoire Naturelle.* §. XV. *Ouverture du Parlement d'Angleterre. Harangue du Roi.* §. XVI. *Adresses des deux Chambres.* §. XVII. *La clause de compulsion est annullée.* §. XVIII. *On assigne un Douaire à la Reine.* §. XIX. *Troupes & subsides accordés.* §. XX. *Harangue du Roi au sujet de la guerre contre l'Espagne.* §. XXI. *Acte en faveur des Brasseurs.* §. XXII. *Acte pour naturaliser les Officiers étrangers en Amérique.* §. XXIII. *Clôture de la Session.* §. XXIV. *Parlement d'Irlande.*

George III. An. 1761.

I. Propositions faites par M. Pitt contre l'Espagne.

MOnsieur Pitt avoit déja fait observer en plusieurs occasions l'attachement du Monarque Espagnol aux intérêts de la France; & il apprit dans le temps dont nous parlons, qu'il venoit d'être conclu depuis peu un Traité particulier entre les Cours de Versailles & de Madrid. Sans savoir si ce Traité avoit quelque rapport à la guerre

George III. An. 1761.

immédiats d'hostilité cette prétendue aggression, sans avoir fait aucune remontrance ni déclaration de guerre, les commerçants, qui ne forment qu'un grand corps, quoique composé de diverses nations, seroient continuellement exposés à la violence & au pillage. Le commerce & la navigation seroient découragés, les intérêts de l'humanité abandonnés, & tout l'univers retomberoit dans la barbarie. A ces raisons générales il s'en joignoit de particulières, pour détourner les Anglois d'entreprendre une nouvelle guerre. La nation étoit épuisée par une dette de près de trois milliards argent de France : elle retiroit des avantages considérables de son commerce avec l'Espagne : un grand nombre de Négociants & de Facteurs Anglois étoient établis dans les différentes parties du royaume ; avoient de très gros intérêts sur la flotte des Indes Occidentales, & auroient été ruinés, sans ressource, par une guerre précipitée. Enfin, le Roi Catholique avoit une Marine puissante ; & le commerce actif que faisoient alors ses sujets, lui avoit formé un assez

grand nombre de matelots, pour qu'il pût armer une Escadre formidable, & la faire agir de concert avec les François. George III. An. 1761.

Ce furent sans doute ces raisons, ou d'autres aussi fortes, qui déterminèrent la pluralité des Membres du Conseil-privé à ne pas suivre l'opinion du Secrétaire d'Etat. Ce Ministre exécuta sa menace; remit ses emplois le 9 d'Octobre; & son beau-frère le Comte Temple suivit aussitôt son exemple. Si le caractère du Roi n'eût pas été celui de la clémence & de la générosité, une démarche aussi despotique de la part du Ministre, auroit attiré sur lui tout le poids de l'indignation du Monarque; mais George, par un sentiment d'humanité dont on auroit peine à trouver des exemples dans les annales d'aucun Etat Monarchique, oublia la témérité d'un sujet qui vouloit que tout cédât à ses volontés; lui tint compte de la droiture qu'il crut reconnoître dans ses intentions; & au lieu de le punir de sa démarche actuelle, il le récompensa de ses services passés par une pension de 3000 l. sterling, pour être continuée, après II. Il quitte le Ministère.

George III. An. 1761.

ſa mort, à ſa femme & à ſon fils. La femme fut honorée du titre de Baronne de Chatham, pour paſſer à ſes héritiers en ligne maſculine: M. Pitt n'ayant voulu pour lors recevoir aucune marque perſonnelle de diſtinction. Cet évènement partagea toute la nation en factions pour & contre ce Miniſtre. Nous ne nous arrêterons pas à rapporter les éloges outrés, ni les ſatyres injurieuſes qui parurent alors dans les écrits, dont le public fut inondé: il paroît que M. Pitt y fut ſenſible, puiſqu'il publia pour juſtifier ſa conduite la lettre dont nous allons donner la traduction, & qui fut répandue dans le public, comme adreſſée à un de ſes amis.

MONSIEUR,

III. Lettres qu'il fit publier à cette occaſion.

« J'ai vu avec la plus grande ſurpriſe que les cauſes qui m'ont fait réſigner les ſceaux & la manière dont je les ai remis, ont été groſſièrement déguiſées dans cette ville; que les marques gracieuſes & volontaires d'approbation de mes ſervices que Sa Majeſté a donnée après ma réſignation, ont été regardées comme le paiement du

» marché que j'avois fait pour abandonner le bien public. Je suis donc obligé de déclarer la vérité des faits sur l'un & l'autre objet d'une manière si évidente, que je suis sûr que personne ne pourra la contredire. J'ai remis les sceaux à cause de la différence d'opinion par rapport aux mesures à prendre contre l'Espagne. Je les crois de la plus grande importance pour l'honneur de la Couronne, & pour les intérêts les plus essentiels de la nation; & mon sentiment est fondé sur ce que l'Espagne a déja fait, & non sur ce qu'elle fera, ou a intention de faire. Le Lord Temple & moi, nous mimes par écrit & nous signames nos sentiments, que nous remimes à Sa Majesté; mais comme ils furent rejettés par l'opinion unanime de tous les autres Membres du Conseil, je résignai les sceaux le lundi 5 de ce mois, pour ne pas demeurer responsable des mesures qu'il ne m'étoit plus permis de diriger. Les marques publiques les plus gracieuses de l'approbation que Sa Majesté a donnée à mes

George III. An. 1761.

» ſervices, ont ſuivi ma réſignation:
» je ne les ai point méritées : je ne
» les ai point ſollicitées ; mais je me
» glorifierai toujours de les avoir
» reçues du meilleur des Souverains.

« J'ajouterai ſeulement, Monſieur,
» que je fais cette déclaration uni-
» quement pour l'honneur de la vé-
» rité, & non dans la vue de rega-
» gner la confiance d'aucun de ceux
» qui, par une crédulité auſſi foible
» qu'injurieuſe, ont perdu tout-
» à-coup la bonne opinion qu'ils
» avoient d'un homme qui a ſervi
» ſa patrie avec autant de fidélité
» que de ſuccès : qui révère un ju-
» gement droit & intégre, mais qui
» s'inquiete peu de la cenſure des eſ-
» prits capricieux & ingrats. Rece-
» vez mes ſincères remerciements de
» toutes les marques que vous m'a-
» vez données de votre bonne ami-
» tié, & croyez que je ſuis toujours
» avec vérité & eſtime, votre fidèle
» ami, &c. »

On publia en même temps la ré-
ponſe ſuivante.

MONSIEUR,

» La ville de Londres, tant qu'elle
conſervera

» conſervera de la mémoire, ne peut George III. An. 1761.
» oublier que vous avez accepté ſon
» ſceau dans un temps où la nation
» étoit dans les circonſtances les plus
» déplorables où un pays puiſſe ſe
» trouver réduit : que nos armées
» étoient battues ; notre Marine dans
» l'inaction ; notre commerce expoſé
» aux ennemis ; notre crédit auſſi bas
» qu'il pouvoit être, à moins de faire
» une banqueroute totale : que la na-
» tion étoit tombée dans le découra-
» gement intérieur & dans le mépris
» des étrangers. Mais la ville doit
» auſſi ſe ſouvenir éternellement que
» dans le temps où vous remettez les
» ſceaux, nos armées de terre & notre
» Marine ſont victorieuſes : notre
» commerce eſt aſſuré & plus floriſ-
» ſant qu'en temps de paix : notre
» crédit public eſt rétabli : le peuple
» eſt plus diſpoſé à donner, que les
» Miniſtres à demander : la joie eſt
» dans le Royaume : la confuſion
» parmi nos ennemis : l'étonnement
» & la vénération chez toutes les
» nations neutres : les François ſont
» réduits à demander la paix, que
» nous voulions bien leur accorder
» par humanité ; mais leur orgueil

George III. An. 1761.

» étoit trop grand & nos ſuccès trop » marqués pour que l'on pût conve» nir des conditions. (*) En ſe rap» pellant toutes ces circonſtances, la » ville voit avec chagrin que vous » avez quitté le gouvernail. S'il y a » des gens aſſez coquins & aſſez foux » pour dire que votre réſignation, » dans un temps où vous ne pouvez » procurer les mêmes ſuccès puiſ» qu'on vous empêche de ſuivre les » mêmes meſures, eſt une déſertion » du bien public, & pour vous re» garder comme un penſionnaire de » la Cour parce que vous avez ac» cepté une récompenſe, qui à peine » en mérite le nom, (**) la ville de » Londres ſe flatte que vous ne la

(*) On doit obſerver que ces deux lettres, qui ſont vraiſemblablement de la même main, ont été compoſées pour les diſtribuer parmi la populace de Londres, & que le Miniſtre retiré ſavoit que pour la flatter, le moyen le plus ſûr étoit de ſe déchaîner en invectives contre la France. Nous verrons bientôt le ſuccès qu'elles eurent pour lui regagner la popularité.

(**) Si une penſion de près de ſoixante & huit mille livres, argent de France, avec le titre de Baron pour les deſcendans de M. Pitt, méritent à peine le nom de récom-

George III.
An. 1761.

» mettrez pas dans l'une ni dans l'au-
» tre classe. Elle sait très bien, que
» quoique vous cessiez de tenir le
» gouvernail, vous n'avez pas aban-
» donné le vaisseau, & que tout pen-
» sionnaire que vous êtes, votre in-
» clination à procurer le bien public
» ne peut être égalée que par votre
» habileté : que vous desirez sincére-
» ment les succès d'un nouveau pi-
» lote, & que vous êtes disposé
» non-seulement à lui enseigner les
» moyens d'éviter de donner, lui &
» tout l'équipage sur les rochers &
» les bancs de sable, mais encore à
» l'aider pour conduire le vaisseau
» au milieu des tempêtes jusques
» dans un port assuré. Je suis con-
» vaincu, Monsieur, que ces senti-
» ments sont ceux de la ville de Lon-
» dres, & je suis certain que vous
» les regarderez aussi comme ceux
» de votre, &c. »

IV. Extravagance de la populace pour M. Pitt.

Ces lettres, répandues avec art dans le public, firent tout l'effet que M. Pitt pouvoit desirer, qui étoit

pense ; quelles pouvoient donc être les vues de ce Ministre ? ou plutôt quelle idée avoit-il, ou avoit-on de l'importance de ses services ?

George III. An. 1761.
d'animer le peuple en sa faveur. Lo
que le Roi, la Reine & les Gran
Officiers de l'Etat traversèrent la vil
pour aller dîner à Guildhall avec
Lord-Maire, suivant la coutume o
servée par les Rois d'Angleter
après leur couronnement, M. P
se joignit à leur cortège; & en pa
sant par les rues de Londres, ses pa
tisans excitèrent la populace à pouss
des cris d'acclamation qui marquoie
peu de respect pour la personne
Souverain. Cette populace effrén
ne se contenta pas de faire retent
l'air de ses cris tumultueux; ma
elle vouloit encore dételer les ch
vaux pour avoir le plaisir de tirer
force de bras le carrosse de l'anci
Ministre. Les mêmes cris continu
rent pendant le repas, ainsi qu'
retour, & ils furent accompagn
d'invectives contre le Comte d'Eg
mont qu'on disoit avoir la plus gran
part à l'estime & à la confiance
Souverain. Tous les gens cens
voyoient avec chagrin la condui
que tenoit M. Pitt en cette occasio
ils ne pouvoient concevoir qu'il e
été agité de quelques craintes sur l
suites des avis qu'il avoit donnés:

Ministre peut avoir sur quelque objet un sentiment différent de celui du plus grand nombre des Membres du Conseil, sans que cette diversité l'oblige à quitter sa place, & sans courir le risque de répondre des mesures qu'on auroit suivies contre son opinion. On savoit que son esprit étoit au-dessus de ces ridicules terreurs, & l'on voyoit avec peine que la manière brusque avec laquelle il renonçoit à ses emplois, privoit sa patrie de ses services, dans le temps où elle avoit le plus de besoin de ses talents. Cette retraite marquoit une espèce de ressentiment ou de dégoût, qui en paroissant désapprouver la conduite du Roi, ne pouvoit manquer d'exciter une fermentation parmi le peuple, ce qui embarrassoit la machine du gouvernement; arrêtoit le service public, & pouvoit aliéner l'affection des sujets envers leur Souverain. Les amis mêmes de M. Pitt jugeoient que l'acceptation d'une pension & du titre qui y étoit joint, paroissoit contraire à la réputation de patriote désintéressé, qu'il s'étoit acquise, & qui lui avoit attiré tant d'éloges. Ils étoient fâchés de ce qu'il

George III. An. 1761.
avoit affifté à la cérémonie de Guildhall, & donné lieu à fes ennemis, par cette démarche, de publier qu'il n'y avoit été que pour braver le Roi dont il venoit de recevoir tant de marques de générofité; pour attirer à lui feul toute la popularité; pour fe préfenter comme l'objet des adorations du peuple, & pour recevoir l'encens de gens payés pour le répandre fur fon paffage. Peut-être y eut-il dans la conduite de M. Pitt quelques raifons fecretes qui font demeurées dans l'intérieur du cabinet; au moins eft-il certain que le Roi ne parut nullement mécontent de la popularité du Miniftre. Quoi qu'il en foit, les Membres du commun Confeil de Londres délibérèrent le 22 d'Octobre, qu'il feroit fait des remerciements au très honorable William Pitt pour les grands & éminents fervices qu'il avoit rendus à la nation, pendant qu'il avoit rempli avec la plus haute intelligence la place importante d'un des principaux Secrétaires d'Etat de Sa Majefté. On difoit dans la même délibération que par la vigueur de fa conduite, il avoit non-feulement retiré l'ancien efprit de la nation de

l'état de pusillanimité où il avoit été réduit, mais que par son intégrité & sa fermeté, il avoit encore élevé la réputation de la Grande-Bretagne pour les armes & pour le commerce à un plus haut degré qu'elle n'avoit jamais été portée, l'étendue du commerce ayant toujours suivi l'étendue de ses conquêtes dans toutes les parties du globe. Cet éloge étoit terminé par ces mots : « La ville de Londres „ toujours inébranlable dans la fidé- „ lité envers le Roi, & attentive à „ l'honneur & à la prospérité de la „ nation, ne peut que lamenter la „ perte d'un Ministre si capable & si „ fidèle dans une conjoncture aussi „ critique. „

George III. An. 1761.

V. Instruction de la ville de Londres à ses Représentans.

Cette délibération, qui dut être regardée comme très injurieuse au Conseil Royal, dont les Membres, guidés par les principes de la justice, n'avoient pas voulu suivre les mesures proposées par le Ministre, fut suivie d'un autre acte également contraire à la prérogative Royale. On sait que chaque ville, ainsi que chaque Comté, donne des instructions à ses représentants en Parlement sur les objets qui leur paroissent les plus im-

George III. An. 1761.

portants, soit pour le bien gén
soit pour l'intérêt particulier d
villes ou Comtés. Dans celles q
rent remises aux Membres cl
pour la ville de Londres, on
recommande d'employer tous
efforts pour faire révoquer o
moins pour faire réformer le de
acte concernant les débiteurs i
vables, à cause des inconvénien
expose la clause de compulsio
s'opposer à toutes les proposi
qui pouvoient être faites de r
des conquêtes dont la restitution
roit diminuer la sûreté actuelle
nation, ou contribuer à rétabl
forces navales de la France ;
faire en sorte que le droit exclu
acquisitions faites dans l'Amé
septentrionale, & celui des p
ries fut attribué aux seuls sujets
Grande-Bretagne. Nous ne pou
nous empêcher d'observer qu
une contradiction singulière, e
me temps qu'on marquoit une a
bation totale de tout ce que M
avoit fait pendant son Ministè
enjoignit expressément aux d
de soutenir fortement les priv

exclusifs qu'il étoit convenu d'abandonner.

VI. Pacte de famille entre la France & l'Espagne.

L'opposition que le Conseil du Roi avoit marquée pour le sentiment de M. Pitt, prouve que le nouveau Monarque avoit des vues d'équité bien différentes de celles qu'on avoit eues précédemment dans la rupture avec la France. On savoit en général dans la Grande-Bretagne que les Cours de Versailles & de Madrid venoient de conclure un Traité, mais on en ignoroit encore le contenu; & de simples soupçons ne furent pas des motifs assez puissants aux yeux des Membres du Conseil Britannique pour les déterminer à commencer brusquement une nouvelle guerre contre la nation Espagnole. Ce traité, connu sous le nom de Pacte de famille, avoit été conclu le 15 d'Août, & il fut ratifié le 8 de Septembre; mais on ne fut instruit qu'à la fin de l'année de ce qu'il contenoit. Nous ne le rapporterons pas en entier, & nous donnerons seulement l'extrait qui fut alors rendu public, & qui en contient toute la substance.

Le préambule expose les motifs &

George III. An. 1761.

alliances avec les Princes & E[illegible] d'Allemagne & du Nord, font exc[illegible] tées des cas où le Roi Catholi[illegible] devra fournir des fecours à Sa [illegible] jefté Très-Chrétienne, à moins [illegible] quelques Puiffances maritimes [illegible] prennent part à ces guerres, ou qu[illegible] France ne foit attaquée par terre d[illegible] fon propre pays.

Il a été convenu par l'article I[illegible] que la Puiffance requérante pou[illegible] envoyer un ou plufieurs Comm[illegible] faires, pour s'affurer que la Puiffa[illegible] requife a raffemblé dans le temps [illegible] les fecours ftipulés.

Les articles X & XI portent [illegible] la Puiffance requife ne pourra f[illegible] qu'une feule & unique repréfentat[illegible] fur l'ufage des fecours qu'elle fo[illegible] nira à la Puiffance requérante; [illegible] qui cependant ne doit s'entendre [illegible] pour le cas où une entreprife fe[illegible] d'une exécution immédiate, & [illegible] pour les cas ordinaires, où la Pu[illegible] fance, qui doit fournir le fecou[illegible] eft feulement obligée à le tenir [illegible] dans les endroits de fa dominati[illegible] qui feront indiqués par la Puiffa[illegible] requérante.

Il a été ftipulé par les Articles

& XIII, que la demande du ſecours ſuffira pour conſtater d'une part le beſoin de le recevoir, & de l'autre l'obligation de le donner. Ainſi l'on ne pourra, ſous aucun prétexte, en éluder la preſtation; & ſans entrer dans aucune diſcuſſion, le nombre ſtipulé de vaiſſeaux & de troupes à fournir, ſera regardé, trois mois après la requiſition, comme appartenant en propriété à la Puiſſance requérante.

Par les Articles XIV & XV, on eſt convenu que leſdits vaiſſeaux ſeront à la charge de la Puiſſance à laquelle ils ſeront envoyés, & la Puiſſance qui les aura fournis, tiendra prêts d'autres vaiſſeaux pour remplacer ceux que les autres Puiſſances en guerre auroient fait perdre, ainſi que les recrues & réparations néceſſaires pour les troupes de terre.

L'Article XVI porte, que les ſecours ci-deſſus ſtipulés, ſeront regardés comme ce que l'un des deux Monarques pourra faire de moins pour l'autre; mais comme leur intention eſt que la guerre, ſe déclarant pour ou contre l'un des deux, doit deve-

George III. An. 1761.

nir perſonnelle à l'autre ; ils ſont convenus que, dès qu'ils ſe trouveront tous deux en guerre contre le même, ou les mêmes ennemis, Leurs Majeſtés la feront conjointement, en y employant toutes leurs forces, & qu'alors Elles feront entre Elles des conventions particulières, relatives aux circonſtances, & détermineront leurs efforts reſpectifs & réciproques, ainſi que leurs plans & opérations politiques & militaires, leſquels ſeront exécutés d'un commun & parfait accord.

Les Articles XVII & XVIII contiennent l'engagement formel & réciproque, de n'écouter ni faire aucune propoſition de paix avec les ennemis communs, que d'un conſentement mutuel ; & de regarder, ſoit en guerre, ſoit en paix, comme ſes intérêts propres, ceux de la Couronne Alliée ; de compenſer les pertes & les avantages reſpectifs, & d'agir comme ſi les deux Monarchies ne formoient qu'une ſeule & même Puiſſance.

Par les Articles XIX & XX, le Roi d'Eſpagne ſtipule pour le Roi des Deux-Siciles les engagements du

Traité, & promet de les faire ratifier par ce Prince ; bien entendu que la proportion des secours à fournir par Sa-Majesté Sicilienne, sera déterminée suivant l'étendue de sa Puissance. Les trois Monarques s'engagent à soutenir en tout & toujours, la dignité & les droits de leur Maison, & de tous les Princes issus du même sang.

Il a été convenu par les Articles XXI & XXII, qu'aucune autre Puissance que celles qui sont de l'Auguste Maison de Bourbon, ne pourra être invitée ni admise à accéder au présent Traité. Les Etats & sujets respectifs participeront à la liaison & aux avantages établis entre leurs Souverains, & ne pourront rien faire ou entreprendre de contraire à leur parfaite correspondance.

Par l'Article XXIII, le droit d'Aubaine est aboli en faveur de Leurs Majestés Catholique & Sicilienne, qui jouiront en France des mêmes prérogatives que les nationaux. Les François seront également traités en Espagne & dans les Deux-Siciles, comme les sujets naturels de ces deux Monarchies.

Par l'Article XXIV, les ſujets des trois Souverains jouiront dans les Etats reſpectifs en Europe, par rapport à la navigation & au commerce, des mêmes privilèges & exemptions que les nationaux.

L'Article XXV porte, qu'on préviendra les Puiſſances avec leſquelles les trois Souverains contractants avoient déja fait, ou feroient dans la ſuite des Traités de commerce, que le traitement des François en Eſpagne & dans les Deux-Siciles, & des Siciliens en France & en Eſpagne, ne doit point être cité ni ſervir d'exemple ; Leurs Majeſtés Très-Chrétienne, Catholique & Sicilienne, ne voulant faire participer aucune autre nation aux avantages de leurs ſujets reſpectifs.

Il a été ſtipulé par l'Article XXVI, que les parties contractantes ſe confieront réciproquement leurs alliances & négociations, ſur-tout lorſqu'elles auront quelque rapport à leurs intérêts communs ; & leurs Miniſtres dans toutes les Cours de l'Europe, vivront dans l'intelligence la plus parfaite, & avec la plus entière confiance.

George III. An. 1761.

L'Article XXVII ne renferme qu'une ſtipulation ſur le cérémonial que les Miniſtres de France & d'Eſpagne devront obſerver entr'eux, par rapport à la préſéance dans les Cours Etrangères où ils réſideront.

L'Article XXVIII contient la promeſſe de ratifier le Traité.

Tel eſt en ſubſtance le Traité dont il s'agit. On n'y a ajouté aucun Article ſéparé ou ſecret. Les ſtipulations ne peuvent porter préjudice à aucune autre Puiſſance. La garantie réciproque n'a pour objet que les poſſeſſions dont les parties contractantes jouiront à l'époque de la paix générale. Enfin toutes les conditions & clauſes de ce Traité, dans lequel l'Angleterre n'eſt ni nommée, ni même déſignée, ſont abſolument indépendantes de l'origine, de l'objet, des motifs & des évènements de la préſente guerre.

VII. La Cour d'Angleterre en demande communication.

Le Roi d'Angleterre, ſoit qu'il ignorât réellement la teneur du Traité conclu entre les diverſes branches de la Maiſon de Bourbon ; ſoit qu'il voulût ſe ſervir de ce prétexte pour faire expliquer la Cour d'Eſpagne, prit le parti qu'il crut convenir à la

George III. An. 1761.

dignité de la Couronne, & aux règles d'une sage politique. Quoiqu'il ne suivit pas entièrement les impressions impétueuses du Ministre déplacé, il donna ordre au Comte de Bristol, son Ambassadeur à Madrid, de demander une explication sur le Traité secret, qui avoit été ratifié depuis peu entre les Cours de France & d'Espagne; ajouta que le refus seroit regardé comme une dénonciation d'hostilités, & fit en même temps les préparatifs convenables pour la nouvelle guerre qu'il se disposoit à entreprendre. La hauteur avec laquelle on fit cette demande, & les termes dont se servit l'Ambassadeur, furent dictés par la fierté que le succès des armes Britanniques avoit inspirée à la nation. La Cour d'Espagne en fut offensée, & y répondit par une déclaration du Comte de Fuentes, Ambassadeur de cette Cour au Ministère Anglois. Nous allons la rapporter en entier, telle qu'elle fut alors publiée.

VIII. Déclaration du Comte de Fuentes à ce sujet.

» Le Comte de Fuentes, Ambassadeur du Roi Catholique auprès de
» Sa Majesté Britannique, vient de
» recevoir un courier de sa Cour,

» par lequel on l'avertit que Milord
» Briſtol, Ambaſſadeur de Sa Ma-
» jeſté Britannique à la Cour de Ma-
» drid, a dit à Son Excellence M.
» Wall, Miniſtre d'Etat, qu'il avoit
» ordre de demander une réponſe
» poſitive & catégorique à cette
» queſtion; ſavoir, ſi l'Eſpagne ſon-
» ge à s'allier avec la France contre
» l'Angleterre; & de déclarer en
» même temps qu'il prendroit le re-
» fus à ſa demande, pour une agreſ-
» ſion & déclaration de guerre, &
» qu'en conſéquence il ſeroit obligé
» de ſe retirer de la Cour d'Eſpa-
» gne. Le Miniſtre d'Etat lui a ré-
» pondu, qu'une pareille démarche
» n'a pu être ſuggérée que par l'eſ-
» prit de hauteur & de diſcorde,
» qui, pour le malheur du genre-
» humain, ne règne encore que trop
» dans le Gouvernement Britanni-
» que; que ce fut dans ce moment
» là que la guerre fut déclarée, & la
» dignité du Roi violemment atta-
» quée. Qu'il pouvoit ſe retirer
» comme & quand bon lui ſemble-
» roit. »

» On ordonne en conſéquence au
» Comte de Fuentes de quitter la

» été attribuées qu'à l'orgu
» l'ambition deméſurée de c
» a tenu les rênes du Gouver
» & qui paroît les tenir
» quoique dans une autre ma
» ſi Sa Majeſté Catholique
» cuſée de répondre ſur le T
» queſtion entr'Elle & Sa
» Très-Chrétienne, qu'on
» ſigné le 13 d'Août, & où
» tendoit voir des conditio
» tives à l'Angleterre, Elle
» très bonnes raiſons. D'a
» étoit de la dignité du Roi
» éclater ſon juſte reſſenti
» peu de ménagement, c
» mieux dire, à la façon in
» avec laquelle les affaires
» gne ont été traitées pendan

» cheroit de rien jusqu'à ce que la » Tour de Londres fût prise l'épée à » la main. »

» En outre, Sa Majesté a été fort » choquée d'entendre le ton fier & » impérieux avec lequel on lui a de- » mandé le contenu du Traité. Si » l'on eût ménagé le respect dû à la » Majesté Royale, on en auroit eu » des éclaircissements sans aucune » difficulté : les Ministres d'Espagne » auroient pu dire franchement à » ceux d'Angleterre, ce que le Com- » te de Fuentes, par un ordre exprès » du Roi, déclare publiquement; » savoir : Que ledit Traité n'est qu'u- » ne convention entre la Famille de » Bourbon, où il n'y a rien qui ait » le moindre rapport à la présente » guerre; qu'il y a à la vérité, un » article pour la garantie mutuelle » des Etats des deux Souverains; » mais qu'il y est spécifié que cette » garantie ne doit s'entendre que des » Etats qui resteront à la France, » après que la guerre présente sera » terminée : Que, quoique Sa Ma- » jesté Catholique ait eu lieu de se » croire offensée par la manière peu » régulière avec laquelle on a ren-

George III. An. 1761.

» voyé à M. de Buſſy, Miniſtre de
» France, le Mémoire qu'il avoit
» préſenté pour terminer les diffé-
» rends entre l'Eſpagne & l'Angle-
» terre, en même temps que la
» guerre entre cette dernière & la
» France : Elle a cependant diſſimulé,
» par un effet de ſon amour pour la
» paix ; & a fait remettre à Milord
» Briſtol, un Mémoire où l'on dé-
» montre évidemment que la dé-
» marche de la France, qui a mis le
» Miniſtre Pitt de ſi mauvaiſe hu-
» meur, ne bleſſoit nullement ni les
» loix de la neutralité, ni la ſincéri-
» té des Souverains. Qu'encore par
» une nouvelle preuve de ſon eſ-
» prit pacifique, le Roi d'Eſpagne
» écrivit au Roi de France, ſon cou-
» ſin, que ſi l'union d'intérêts retar-
» doit en quelque façon la paix avec
» l'Angleterre, il conſentoit à s'en
» ſéparer pour ne mettre aucun obſ-
» tacle à un ſi grand bonheur. Mais
» on vit bientôt que ce n'étoit qu'un
» prétexte de la part du Miniſtre
» Anglois ; car celui de France, con-
» tinuant ſa négociation ſans plus
» faire aucune mention de l'Eſpa-
» gne, & propoſant des conditions

» très avantageuses & honorables George III. An. 1761.
» pour l'Angleterre, le Ministre
» Pitt, au grand étonnement de l'u-
» nivers, les rejetta avec dédain,
» & fit voir en même temps sa mau-
» vaise volonté contre l'Espagne,
» avec scandale du Conseil Britan-
» nique même, & malheureusement
» il n'a que trop réussi dans son per-
» nicieux dessein. »

„ Cette déclaration faite, le Com-
„ te de Fuentes prie son Excellence,
„ Milord Egremont, de présenter
„ ses très humbles respects à Sa Ma-
„ jesté Britannique, & de lui obte-
„ nir les passeports & toutes les au-
„ tres facilités pour sortir sans au-
„ cune inquiétude, lui, sa famille &
„ toute sa suite, des Etats de la
„ Grande-Bretagne, & pour faire
„ le petit trajet de mer qui les sépare
„ du continent. „

IX. Réponse de la Cour de Londres. Guerre entre les deux Couronnes.

Cette déclaration ne demeura pas sans réponse; & le dernier jour de Décembre, le Comte d'Egremont fit remettre celle qui suit au Comte de Fuentes.

„ Le Comte d'Egremont, Secré-
„ taire d'Etat de Sa Majesté Britan-
„ nique, ayant reçu de son Excel-

ge III. 1761.

„ lence le Comte de Fuentes, Am-
„ baſſadeur du Roi Catholique à la
„ Cour de Londres, un écrit dans
„ lequel, outre la notification de
„ ſon rappel, & la demande des
„ paſſeports néceſſaires pour ſortir
„ des Etats du Roi, il a jugé à pro-
„ pos d'entrer dans ce qui vient de
„ ſe paſſer entre les deux Cours,
„ dans la vue de faire regarder celle
„ de Londres, comme la ſource de
„ tous les malheurs qui peuvent ſui-
„ vre de la rupture ſurvenue. Pour
„ que perſonne ne puiſſe être ſéduit
„ par la déclaration que ſon Excel-
„ lence a jugé à propos de faire au
„ Roi, à la nation Angloiſe, & à
„ tout l'univers; malgré l'inſinua-
„ tion auſſi dépourvue de fonde-
„ ment que de décence, ſur l'eſprit
„ de hauteur & de diſcorde, que
„ Son Excellence prétend qui règne
„ dans le Gouvernement Britanni-
„ que, pour le malheur du genre-
„ humain; & malgré l'irrégularité
„ & l'indécence de faire un appel
„ à la nation Angloiſe, comme ſi
„ elle pouvoit être ſéparée de ſon
„ Roi, pour lequel les ſentiments
„ les plus décidés, d'amour, de de-

» voir,

„ voir, & de confiance, ſont gravés dans le cœur de tous ſes ſujets; ledit Comte d'Egremont, par ordre de Sa Majeſté, mettant à part dans cette réponſe tout eſprit de déclamation & d'aigreur, & évitant toute parole offenſante, qui pourroit bleſſer la dignité des Souverains; ſans s'abaiſſer à des invectives contre des perſonnes particulières, ſe bornera aux faits, avec la plus ſcrupuleuſe exactitude; & c'eſt ſur cet expoſé des faits qu'il en appelle à toute l'Europe, & à tout l'Univers, ſur la pureté des intentions du Roi, & ſur la ſincérité des vœux que Sa Majeſté n'a jamais ceſſé de faire, ainſi que ſur la modération qu'elle a toujours fait voir, quoiqu'en vain, pour le maintien de l'amitié & de la bonne intelligence entre les nations Britannique & Eſpagnole. „

George III.
An. 1761.

„ Le Roi ayant reçu des avis certains, que la Cour de Madrid avoit ſecrétement contracté des engagements avec celle de Verſailles, que les Miniſtres de France s'efforçoient de repréſenter

George III.
An. 1761.

„ dans toutes les Cours de l'Europe
„ comme offenſifs envers la Grande-
„ Bretagne, & combinant ces ap-
„ parences avec la démarche que la
„ Cour d'Eſpagne avoit faite peu de
„ temps auparavant envers Sa Ma-
„ jeſté, en avouant qu'elle avoit
„ donné ſon conſentement, (quoi-
„ que cet aveu eut été ſuivi d'apo-
„ logies) au Mémoire préſenté le 23
„ de Juillet par le Sieur de Buſſy,
„ Miniſtre Plénipotentiaire du Roi
„ Très-Chrétien, au Secrétaire d'E-
„ tat du Roi; & Sa Majeſté ayant
„ enſuite reçu des avis, dont il étoit
„ difficile de douter, qu'il y avoit
„ des troupes en marche, & qu'on
„ faiſoit des préparatifs de guerre
„ dans tous les ports de l'Eſpagne,
„ a jugé que la dignité de ſa Cou-
„ ronne, ainſi que la prudence exi-
„ geoient qu'Elle ordonnât à ſon
„ Ambaſſadeur à la Cour de Madrid,
„ ainſi qu'elle l'a fait, par une dépê-
„ che en date du 28 d'Octobre, de
„ demander, mais dans les termes
„ les plus meſurés, & les plus ami-
„ cals, communication du Traité
„ conclu récemment entre les Cours
„ de Madrid & de Verſailles, ou

George III. An. 1761.

„ au moins des Articles qui pou-
„ voient avoir rapport aux intérêts
„ de la Grande-Bretagne ; & pour
„ éviter tout ce qui pourroit être
„ ſuppoſé porter la moindre atteinte
„ à la dignité, ou même à la déli-
„ cateſſe de Sa Majeſté Catholique,
„ le Comte de Briſtol avoit été
„ autoriſé à ſe contenter des aſſu-
„ rances, ſi le Roi Catholique offroit
„ de lui en donner quelqu'une, que
„ les ſuſdits engagements ne conte-
„ noient rien qui fût contraire à
„ l'amitié qui ſubſiſtoit entre les deux
„ Couronnes, ou qui fût préjudi-
„ ciable aux intérêts de la Grande-
„ Bretagne, ſuppoſé qu'on fît
„ quelque difficulté de communi-
„ quer le Traité. Le Roi ne pouvoit
„ donner de preuve moins équivo-
„ que de ſa confiance en la bonne
„ foi du Roi Catholique, qu'en lui
„ marquant une confiance ſans bor-
„ nes dans une affaire auſſi impor-
„ tante, & qui intéreſſoit ſi eſſen-
„ tiellement ſa propre dignité, le
„ bien de ſes Royaumes, & le bon-
„ heur de ſes ſujets. »

„ Quelle fut donc la ſurpriſe du
„ Roi, quand, au lieu de recevoir

George III. An. 1761.

„ la juſte ſatisfaction qu'il avoit „ droit d'attendre, il apprit par ſon „ Ambaſſadeur, que s'étant adreſſé „ au Miniſtre d'Eſpagne, confor„ mément à ſes ordres, il n'en avoit „ pu tirer qu'un refus de donner „ une réponſe ſatisfaiſante aux juſtes „ demandes de Sa Majeſté, ce qui „ avoit été accompagné de termes „ qui ne reſpiroient que la hauteur, „ l'animoſité, & la menace; & qui „ paroiſſoient tellement propres à „ vérifier les ſoupçons ſur les diſpo„ ſitions peu amicales de la Cour „ d'Eſpagne, qu'il n'avoit pas fallu „ moins que la modération de Sa „ Majeſté, & la réſolution qu'Elle „ avoit priſe d'éviter les malheurs „ inſéparables d'une rupture, pour „ la déterminer à faire une nouvelle „ tentative, en donnant ordre à „ ſon Ambaſſadeur de s'adreſſer au „ Miniſtre d'Eſpagne, pour lui de„ mander de l'informer des inten„ tions de la Cour de Madrid en„ vers celle de la Grande-Bretagne „ dans cette conjoncture, & ſi elle „ avoit pris des engagements, ou „ formé le deſſein de ſe joindre aux „ ennemis du Roi dans la guerre

:e Cour perſiſtoit à refuſer
ſatisfaction ſur des deman-
juſtes, ſi néceſſaires, & ſi
ſſantes, le Roi ne pourroit
êcher de regarder un tel re-
mme l'aveu le plus authen-
que l'Eſpagne avoit pris ſa
tion, & qu'il ne reſtoit
Sa Majeſté que de prendre
ſures que lui dicteroit ſa
ice Royale, pour l'hon-
: la dignité de ſa Couronne,
ue pour la proſpérité & la
:ion de ſes peuples, & de
er ſon Ambaſſadeur. „
eureuſement pour la tran-
; publique, pour l'intérêt
ix nations, & pour le bien
manité, cette démarche a
ſi infructueuſe que les pré-

George III. An. 1761.

„ *que le Comte de Bristol pouvoit se*
„ *retirer, comme & quand bon lui*
„ *sembleroit.* „

» Et pour mettre dans son vrai jour
» cette déclaration, *que si l'on avoit mé-*
» *nagé le respect dû à Sa Majesté Catho-*
» *lique, on auroit eu des éclaircissements*
» *sans aucune difficulté, & les Minis-*
» *tres d'Espagne auroient pu dire fran-*
» *chement, comme Mr. de Fuentes, par*
» *un ordre exprès du Roi, déclare publi-*
» *quement que ledit Traité n'est qu'une*
» *convention entre la Famille de Bour-*
» *bon, où il n'y a rien qui ait le moin-*
» *dre rapport à la présente guerre, &*
» *que la garantie qui y est spécifiée,*
» *ne doit s'entendre que des Etats qui*
» *resteront à la France après la guerre.*
» On déclare que bien loin d'avoir
» songé à manquer au respect qu'on
» reconnoît être dû au Têtes cou-
» ronnées, les instructions données
» au Comte de Bristol ont toujours
» été de faire les requisitions au su-
» jet des engagements entre les
» Cours de Madrid & de Versailles,
» avec toute la décence & toute l'at-
» tention possible, & la demande
» d'une réponse catégorique n'a
» été faite qu'après les refus réité-

George III. An. 1761.

» rés, les plus piquants de donner » la moindre satisfaction, & à la » dernière extrémité. Si la Cour d'Es- » pagne a donc jamais eu le dessein » de donner une satisfaction si né- » cessaire, elle n'avoit pas la moin- » dre raison de la différer jusqu'au » temps où elle ne peut plus être » d'aucun usage. Heureusement, les » termes dans lesquels cette Décla- » ration est conçue, nous épargnent » le regret de ne la pas avoir reçue » plutôt; car il paroît au premier » coup d'œil que la réponse ne con- » vient nullement à la demande. » Nous voulions savoir, *si la Cour » d'Espagne avoit intention de se join- » dre aux François nos ennemis, pour » faire la guerre à la Grande-Breta- » gne, ou de se départir de sa neutra- » lité?* au lieu que la réponse ne re- » garde qu'un seul Traité, qu'on » dit être du 15 d'Août, & qu'on » évite soigneusement de dire le » moindre mot qui puisse expliquer » en aucune manière les intentions » de l'Espagne envers la Grande- » Bretagne, ou les engagements pos- » térieurs qu'elle peut avoir con- » tractés dans la crise actuelle.

George III. An. 1761.

» Après une déduction aussi exacte
» que fidelle de ce qui s'est passé
» entre les deux Cours, on laisse au
» public impartial à décider laquelle
» des deux a toujours été portée à
» la paix, & laquelle est déterminée
» à faire la guerre.

» Au surplus, le Comte d'Egre-
» mont a l'honneur de faire savoir
» à son Excellence le Comte de
» Fuentes, par ordre du Roi, que
» les passeports nécessaires lui seront
» expédiés, & qu'on ne manquera
» pas de lui procurer toutes les fa-
» cilités possibles pour son passage au
» Port qu'il jugera le plus convena-
» ble.

Cette pièce fut suivie peu de jours après de la Déclaration de guerre contre l'Espagne; nous en parlerons dans les évènements de l'année 1762, après avoir jetté un coup d'œil sur ce qui s'est passé de plus important dans les différentes parties de l'Europe pendant le cours de celle dont nous finissons l'histoire.

X. Evènements particuliers en Angleterre.

L'intérieur de l'Angleterre ne nous présente que très peu d'évènements intéressants, & nous épargnerons à l'humanité de nos lecteurs le récit

des crimes que le défaut de police continua à y rendre communs. Des femmes qui attentent ſur la vie de leurs maris ; des maris qui trempent leurs mains dans le ſang de leurs femmes, ne ſont pas des images propres à être préſentées aux yeux des François. On ſait auſſi combien ſont fréquents les vols de grand-chemin dans cette iſle, quoiqu'il fût très facile de les réprimer, & même de les faire ceſſer en peu de temps ; mais il faudroit veiller à la garde des routes, & cet imitation de notre police ſeroit odieuſe à une nation dont la populace ne veut rien ſouffrir qui ait quelque rapport à nos uſages. Geoige III. An. 1761.

Au mois de Mai, il y eut à Londres un furieux incendie qui conſomma cinquante maiſons, pluſieurs chaloupes & quelques bâtiments d'allèges ; mais heureuſement le feu ne ſe communiqua point aux vaiſſeaux qui étoient amarrés dans le voiſinage.

Les ſciences firent une perte conſidérable par la mort du célèbre M. Hales. Ce fameux Philoſophe avoit conſacré toute ſa vie à l'étude de la Phyſique, & ſon nom paſſera à la poſtérité la plus reculée par ſon invention

George III. An. 1761.

du Ventilateur, dont l'usage est de-
venu presque universel pour renou-
veller l'air dans les vaisseaux, dan
les prisons, & dans tous les endroi
où il ne peut circuler librement san
le secours de cette admirable machi
ne. Les différents Traités que c
grand homme a donnés sur diverse
parties de la Physique usuelle, son
assez connus des Savants, pour qu
nous nous dispensions d'en fair
l'analyse. L'Angleterre perdit encor
cette même année Sir Thomas Simp
son, très habile Mathématicien
quelques-uns de ses ouvrages ont ét
traduits en notre langue; mais il e
a composé un grand nombre qui m
ritent d'être connus dans toutes l
langues de l'Europe.

XI. Affaires de France.

En France M. le Maréchal de Bell
Isle, Ministre de la guerre, étan
mort le 26 Janvier, le Roi nomm
pour remplir cette place important
M. le Duc de Choiseul, déja charg
du département des affaires étrange
res. Le 22 Mars, M. le Duc de Bou
gogne, fils aîné de M. le Dauphin
mourut âgé de neuf ans & demi. C
Prince, malgré sa jeunesse, donno
les plus grandes espérances, & avo

déja acquis des connoissances qu'il est très rare d'avoir dans un âge aussi peu avancé.

Ce fut cette même année que commencèrent les procédures contre les Jésuites. L'un de ces Religieux, nommé le P. la Valette, Procureur des Missions de la Martinique, avoit fait des lettres de change pour des sommes considérables au profit des Srs Lioncy, Négociants de Marseille. Les évènements de la guerre ayant fait perdre aux Jésuites beaucoup de marchandises qui furent prises par les Anglois, les lettres de change ne furent point acquittées. Le sieur Lioncy prétendit que les différentes Maisons étoient solidaires; les Jésuites au contraire, soutinrent que chacune ne répondoit que de ses faits. L'affaire fut portée au Parlement de Paris, & le 8 de Mai, la Cour rendit un Arrêt contradictoire, par lequel ils furent condamnés solidairement au paiement des lettres de change: on renouvella en même temps les ordonnances qui leur défendoient de faire aucun commerce, & il leur fit enjoint de remettre aux gens du Roi leur Institut, pour être examiné. Nous rap-

George III. An. 1761.

porterons la ſuite de cette affaire dans les évènements de l'année ſuivante.

Le 5 du même mois, le Parlement, toujours attentif à réprimer tout ce qui peut troubler l'ordre public, rendit un Arrêt contre les Convulſionnaires : il y en eut de bannis pour neuf ans ; trois filles furent condamnés à trois ans de ſalpêtrière, & la Cour fit défenſes à toutes perſonnes de donner & recevoir les prétendus ſecours, ſous peine de punition corporelle, ainſi que de tenir aucune aſſemblée à cet effet, & d'y aſſiſter.

XII. Supplice du P. Malagrida.

En Portugal, le Pere Malagrida, l'un des Jéſuites qui avoient été arrêtés dans le temps de la conſpiration, fut jugé par le Tribunal de l'Inquiſition. On vit avec la plus grande ſurpriſe, que dans ſon procès il ne fut nullement parlé de l'attentat commis contre la Perſonne du Monarque. Ce vieillard fut condamné au feu comme hérétique, faux prophete & impoſteur. On produiſit contre lui deux écrits qu'il avoit compoſés, & qui ne ſont qu'un tiſſu d'extravagances : en tout autre pays, il ſeroit demeuré enfermé pour aliénation d'eſprit ;

mais le ſaint Office connoît peu des procédures ſi douces, & le malheureux Malagrida fut brûlé vif pour avoir écrit que ſainte Anne fut ſanctifiée dans le ſein de ſa mère; que quand elle pleuroit, elle faiſoit auſſi pleurer les Chérubins & les Séraphins qui lui tenoient compagnie; qu'elle fit vœu de pauvreté au Pere Eternel; vœu d'obéiſſance au Fils Eternel, & vœu de chaſteté au Saint-Eſprit: qu'elle ne pécha point dans Adam; qu'un ſeul ſoupir de cette Sainte excitoit des flammes extraordinaires dans le cœur de Dieu même, &c. &c. &c. Il fut auſſi déclaré coupable d'actions honteuſes, commiſes dans la priſon, & dont on auroit peine à ſoupçonner un homme de 75 ans. Les autres Jéſuites arrêtés en même temps que Malagrida, ſont demeurés en priſon depuis ce temps. L'humanité frémit au récit d'une punition auſſi terrible pour des viſions qui paroiſſent ne mériter que la compaſſion qu'on a pour un eſprit aliéné. S'il eſt permis de former quelques conjectures ſur une procédure auſſi extraordinaire, on pourroit croire que dans ce pays, ſoumis depuis ſi long-

George II. An. 1761.

temps aux horreurs de l'Inquisition; le Ministère fut peut-être obligé de prendre cette voie odieuse, pour punir un coupable sans révolter la populace, accoutumée à regarder comme un sacrilège les poursuites & le châtiment des Moines & des Prêtres pour tous autres crimes que pour ceux qui intéressent la Religion. Nous le répétons, ce n'est qu'une simple conjecture; l'impartialité que nous observons, ne nous permet point de former même de présomption dans les affaires où la vérité ne nous est pas clairement connue.

XIII. Monuments en Prusse à la gloire des Héros.

En Prusse, le Monarque, voulant immortaliser les héros qui ont partagé sa gloire, fit faire par un Peintre célèbre les portraits des Officiers-Généraux qui ont péri les armes à la main dans le cours de cette guerre, pour les déposer dans une des principales églises de Berlin. Les premiers auxquels on rendit cet honneur, furent le Maréchal de Schwerin, le Lieutenant-Général de Winterfeld & le Major-Général de Kleist. Ces portraits sont accompagnés de figures allégoriques, propres à caractériser leurs actions les plus éclatantes.

George III. An. 1761.

XIV. Histoire Naturelle.

Il parut plusieurs phénomènes dans le cours de cette année. Le plus remarquable fut un globe de feu qu'on vit le 12 Novembre près de Genève, & qui se dissipa en une longue traînée de lumière : il paroît que ce globe étoit le même qui fut remarqué près de Moulins, & observé à Paris par M. l'Abbé de la Caille, ainsi qu'à Villefranche en Beaujolois : l'éloignement des lieux d'où il fut vu, fait juger qu'il étoit beaucoup plus élevé que la hauteur ordinaire des nuages. Les personnes qui étoient dans le carrosse de Maubeuge à Paris, remarquèrent le même phénomène, ou un semblable vers la même heure, & ils le virent se perdre dans un marais près de Senlis, avec un éclat semblable à celui d'un coup de canon. Cette année fut encore remarquable pour les Astronomes par le passage de Vénus sur le disque du Soleil. Les observations en furent faites avec la plus grande exactitude, tant en France qu'aux Indes Orientales, & dans la Sibérie. C'est du rapport de ces observations qu'on peut tirer des conclusions pour connoître avec plus de certitude qu'on ne l'a

George III. An. 1761.

pu faire jufqu'à préfent, la véritable diftance du foleil à la terre. On fit encore la même année en Angleterre une remarque très importante pour la navigation : ce fut de s'affurer que l'approche du fuif dérangeoit confidérablement l'aiguille aimantée, ce qui peut être de la plus grande conféquence en mer, & mérite qu'on multiplie les expériences à ce fujet.

XV. Ouverture du Parlement en Angleterre. Harangue du Roi.

Revenons aux affaires d'Angleterre. Le 3 de Novembre, le nouveau Parlement fut ouvert à Weftminfter. Le Roi affis fur fon trône, manda les Communes, & leur donna ordre, par la bouche du Grand Chancelier, d'élire un nouvel Orateur ; le choix tomba fur Sir Jean Cuft ; le Monarque y donna fon approbation, & prononça enfuite cet harangue.

MYLORDS & MESSIEURS,

» A l'ouverture du premier Par-
» lement convoqué & affemblé fous
» mon autorité, c'eft avec fatisfac-
» tion que je vous fais part d'un
» évènement qui a mis le comble à
» mon bonheur, & qui a donné
» une joie univerfelle à mes fujets
» bien-aim s. En même temps que

» mon mariage avec une Princesse » éminemment distinguée par tou» tes sortes de vertus & de qualités » aimables, me donne toute la fé» licité domestique qu'il est possible » d'avoir, il ne peut que contribuer » au bonheur de mes royaumes, ce » qui a été & sera toujours le pre» mier objet que j'aurai en vue dans » toutes les actions de ma vie.

» Mon plus grand desir auroit été » que la première période de mon » règne fût marquée par une autre » félicité, par le rétablissement du » bonheur de la paix que j'aurois sou» haité rendre à mon peuple, en met« tant fin aux calamités de la guerre » sous lesquelles gémit une si grande » partie de l'Europe : mais quoi» que plusieurs des Puissances belli» gérantes m'aient fait des ouvertu» res, ainsi qu'à mon bon frère & al» lié le Roi de Prusse, pour parvenir » à une pacification générale ; qu'on » soit convenu d'ouvrir un congrès ; » qu'il m'ait été fait des propositions » par la France pour une paix par» ticulière avec cette Couronne, & » qu'elles aient été suivies d'une né» gociation immédiate, le Congrès

George III. An. 1761.

» n'a pas encore pu avoir lieu, & la
» négociation avec la France est en-
» tièrement rompue.

„ La sincérité de mes dispositions,
„ pour parvenir à cet ouvrage salu-
„ taire, a été manifestée dans le
„ cours de cette négociation, & j'ai
„ la consolation de penser que la
„ continuation de la guerre & de
„ l'effusion du sang Chrétien que
„ mon cœur a desiré ardemment
„ pouvoir arrêter, ne me peut être
„ imputée avec justice.

„ Nos opérations militaires n'ont
„ été ni suspendues ni retardées, &
„ il a plu au Seigneur de nous accor-
„ der les succès les plus importants
„ par la conquête de Belle-Isle & de
„ la Dominique, ainsi que par la ré-
„ duction de Pondichery, qui a en
„ quelque sorte anéanti la puissance
„ Françoise dans les Indes Orienta-
„ les. En d'autres endroits, où le
„ nombre des ennemis étoit de beau-
„ coup supérieur, leurs principaux
„ desseins & leurs projets ont été
„ généralement renversés par une
„ conduite qui fait le plus grand hon-
„ neur à la capacité distinguée de mon
„ Général le Prince Ferdinand de

„ Brunſwick & par la valeur de mes „ troupes. La magnanimité & l'habi- „ leté du Roi de Pruſſe ont paru évi- „ demment par la manière dont il a ré- „ ſiſté à des armées ſi nombreuſes, & „ ſurmonté de ſi grandes difficultés.

„ Je ſuis très ſatisfait dans cette cir- „ conſtance d'avoir occaſion de re- „ cevoir la preuve la plus certaine „ des ſentiments de mon peuple, par „ le nouveau choix qu'il a fait de „ ſes Repréſentants. Je ſuis pleine- „ ment perſuadé que vous penſerez „ comme moi, que notre perſévé- „ rance dans les efforts les plus vi- „ goureux, par-tout où les ennemis „ pourront être attaqués avec avan- „ tage, eſt le ſeul moyen de nous „ procurer une paix, telle que nous „ avons lieu de l'attendre de nos „ ſuccès. J'ai donc pris une ferme „ réſolution de ſoutenir la guerre „ avec votre concours & votre ap- „ pui, de la maniere la plus efficace „ pour l'intérêt & l'avantage de mes „ Royaumes; ainſi que pour main- „ tenir, de toute l'étendue de mon „ pouvoir, la bonne foi & l'hon- „ neur de ma Couronne, en m'atta- „ chant fortement à remplir les en-

George III. An. 1761.

„ gagements contractés avec mes Alliés. Je persévérerai dans la même „ conduite jusqu'à ce que mes ennemis, excités par leurs propres „ pertes & par leurs malheurs, & „ touchés des misères de tant de nations, consentent aux conditions „ équitables d'une paix honorable: „ mais en ce cas, ainsi que dans la „ continuation de la guerre, je puis „ vous assurer qu'aucune considération ne pourra me faire perdre de „ vue les véritables intérêts de mes „ Royaumes, ainsi que l'honneur & „ la dignité de ma Couronne.

Messieurs de la Chambre des Communes,

„ Je suis sincérement pénétré de „ ce qu'il est nécessaire d'avoir recours à de forts subsides, comme „ il paroît évidemment par ce que je „ viens de vous exposer. On mettra „ devant vous l'estimation des dépenses nécessaires pour le service „ de l'année suivante, & je vous demande de m'accorder de tels secours qu'ils me mettent en état de „ poursuivre la guerre avec vigueur „ ainsi que le demande votre sû-

„ reté dans la conjoncture critique „ où nous nous trouvons, & de „ façon que nous puissions avoir le „ bonheur de mettre la dernière „ main à ce grand ouvrage ; tout ce „ que vous accorderez sera employé „ légitimement & à propos.

» J'ose penser que votre attention „ affectueuse pour moi & pour la „ Reine, me prévient déja sur ce qui „ me reste à vous demander : c'est de „ pourvoir convenablement & ho- „ norablement à son entretien, s'il „ arrivoit qu'elle me survécût. Elle „ y a droit non-seulement par sa di- „ gnité Royale, mais encore par son „ propre mérite, & je recommande „ fortement cette affaire à votre „ considération.

MYLORDS & MESSIEURS,

„ J'ai tant de confiance au zèle & „ à l'affection de ce Parlement, que „ je croirois superflu d'employer au- „ cune exhortation pour vous exci- „ ter à tenir une conduite équitable. „ J'ajouterai seulement qu'il n'y a „ jamais eu de position où l'unani- „ mité, la fermeté & la diligence „ fussent plus nécessaires pour la sû-

George III. An 1761. " reté, l'honneur & les véritable " intérêts de la Grande-Bretagne ".

XVI. Adresses des deux Chambres.

Le changement de Parlement n celui de Souverain n'occasionnèrent aucune diversité dans la forme de la harangue, & il paroît qu'on suivit toujours l'usage établi depuis l'avènement de la Maison d'Hanover au trône d'Angleterre, en ne faisant que répéter dans les Adresses de remerciement les propres termes de la harangue. Ces Adresses sont ordinairement l'ouvrage du même Ministre qui dresse la harangue ; & ces différentes pièces sont, pour me servir d'une expression figurée de M. Smollett, comme la basse & les dessus d'un même air, composé par un même Artiste, & joués par un même Musicien. Rien n'étoit plus propre à encourager les Alliés, les Subsidiaires & les Généraux de la Grande-Bretagne, qui tous avoient le plus grand intérêt à la continuation de la guerre du Continent : mais il n'en fut pas de même de tous ceux qui étoient touchés d'un véritable amour de la patrie. Ils virent avec douleur qu'il n'y auroit aucun changement dans les mesures quelques espérances qu'ils eussent con

; dispenserons de la rapporter.
s'étoit élevé de grandes clameurs ijet de la clause de compulsion ·ée dans l'acte passé la Session pré-nte, en faveur des débiteurs in-ables, & les Communes donnè-leurs premiers soins à cette af-:. Il fut proposé dans la Chambre nuller cette clause; on dressa un en conséquence, & il reçut bien-e consentement Royal. Il est cer-que la clause de compulsion pou-entraîner beaucoup d'abus, mais est pas moins vrai qu'elle auroit levenir très utile en l'assujettissant sages restrictions.

XVII. La clause de compulsion est annullée.

a Chambre, voulant prompte-it marquer son attachement au verain, s'occupa ensuite de la ie de sa harange qui concernoit la

XVIII. On assigne un douaire à la Reine.

George III. An. 1761.

du vieux parc de Richmond. Il fut aussi réglé que le Roi seroit autorisé à assigner cette pension sur telle partie qu'il lui plairoit des revenus qui, par un acte passé dans la dernière Session pour le soutien de la Maison de S. M. avoient été réunis au fonds aggrégé pendant la vie du Roi, & qui devoient subsister après son décès; & il fut encore autorisé à assigner toutes les parties du fonds aggrégé, ou seulement quelques-unes pour sûreté collatérale du douaire de la Reine. Le Bill qui fut dressé en conséquence passa par les deux Chambres sans rencontrer d'opposition, & le 2 de Décembre il reçut le consentement Royal. L'Orateur prononça en même temps une harangue, remplie des expressions les plus fortes de fidélité & d'affection envers Leurs Majestés.

XIX. Troupes & subsides accordés.

La Chambre ayant donné tous ses soins à l'examen des états de dépense, & aux moyens de poursuivre la guerre avec une nouvelle vigueur, régla le nombre des gens de mer à soixante-dix mille hommes; celui des troupes de terre fut continué à 76676, sans y comprendre la milice d'Angleterre, les deux régiments levés

portioner les fecours aux dépen-
la Chambre y comprit les fub-
étrangers ainfi que les non-va-
des fommes accordées dans la
on précédente. Outre le revenu
l, compofé du produit de la taxe
es terres, de la taxe fur la drèche,
s autres impôts déja établis pour
iement des intérêts de la dette
que, il fut jugé néceffaire de
un emprunt de douze millions
ngs à quatre pour cent d'intérêts
ant 19 ans, réductibles enfuite à
pour cent, rachetable; mais
la claufe qu'il y feroit joint un
êt d'un pour cent pendant 98 ans,
eroit enfuite éteint. Le Bill fut
é & paffa en conféquence : &
payer les intérêts de cet em-
t on établit une augmentation

George III. An. 1762.

XX. Harangue du Roi au sujet de la guerre contre l'Espagne.

La guerre ayant été formell déclarée à l'Espagne le 4 de J 1762, le Roi en fit part au ment par une harangue qu'il nonça le 19, & qui étoit conç ces termes.

MYLORDS & MESSIEURS,

« Je vous ai donné de si fréq
» assurances de mes sincères d
» tions à mettre fin aux calami
» la guerre, & à rétablir la
» quillité publique sur des f
» ments solides & durables
» toute personne impartiale
» dans ce Royaume, soit en
» étranger, ne peut me soupç
» d'allumer sans nécessité une
» velle guerre en Europe. C'est
» avec chagrin que je vous fai
» de la nécessité où je me suis tr
» depuis que vous avez suspend
» séances, de déclarer la gu
» l'Espagne. Les causes en sont
» sées dans la déclaration qui
» rendue publique, ainsi je ne

George III. An. 1762.

» remplie de bonne volonté & d'amitié, si éloignée de faire éclater les justes sujets de plainte que nous aurions pu alléguer en diverses occasions, & si attentive pour tout ce qui pouvoit être à l'avantage du Roi & de sa Famille, que j'ai eu le plus grand sujet d'étonnement d'apprendre les engagements qui s'étoient formés dans cette conjoncture entre cette Couronne & la France, & qu'on avoit fait un Traité pour unir toutes les branches de la Maison de Bourbon, dans les desseins les plus ambitieux & les plus dangereux contre le commerce & l'indépendance du reste de l'Europe, & particulièrement de mes Royaumes.

» Avec quelques couleurs qu'on s'efforce de déguiser cette conduite injurieuse de la Cour de Madrid, je n'ai aucun reproche à me faire, & quoique j'aye fait tout ce qui étoit en mon pouvoir pour prévenir cette rupture, j'ai toujours cru nécessaire de me préparer à tout évènement : je mets donc ma confiance dans la bénédiction divine sur la justice de ma cause, dans le zèle &

George III.
An. 1762.
XX.
Harangue du Roi au sujet de la guerre contre l'Espagne.

La guerre ayant été formellement déclarée à l'Espagne le 4 de Janvier 1762, le Roi en fit part au Parlement par une harangue qu'il prononça le 19, & qui étoit conçue en ces termes.

MYLORDS & MESSIEURS,

« Je vous ai donné de si fréquentes
» assurances de mes sincères dispositions à mettre fin aux calamités de
» la guerre, & à rétablir la tranquillité publique sur des fondements solides & durables, que
» toute personne impartiale, soit
» dans ce Royaume, soit en pays
» étranger, ne peut me soupçonner
» d'allumer sans nécessité une nouvelle guerre en Europe. C'est donc
» avec chagrin que je vous fais part
» de la nécessité où je me suis trouvé,
» depuis que vous avez suspendu vos
» séances, de déclarer la guerre à
» l'Espagne. Les causes en sont exposées dans la déclaration qui a été
» rendue publique, ainsi je ne vous
» les répéterai pas. Ma conduite, depuis mon avènement au trône, de
» même que celle du Roi mon ayeul,
» envers l'Espagne, a été tellement

George III. An. 1762.

née les Brasseurs firent une augmentation, & les Receveurs des droits résolurent d'exiger le demi-sol d'extraordinaire sur chaque quarte de forte bière. Aussitôt, les villes de Londres & de Westminster furent remplies de tumulte : la populace menaça de tirer vengeance des Brasseurs, pour avoir haussé le prix de leur marchandise, & d'abattre les maisons des Receveurs qui voudroient faire payer le demi-sol. Les uns & les autres s'adressèrent par une pétition à la Chambre des Communes pour demander à être protégés, & l'on passa un acte par lequel il fut réglé qu'on ne pouvoit intenter de procès à aucun Brasseur ni Cabaretier pour avoir augmenté le prix de la bière ; mais qu'il leur seroit défendu de faire de mélange de la bière forte avec d'autre quand elle auroit été jaugée par un Commis de l'Accise. Il paroît que le peuple fut obligé de se soumettre ; mais tout l'odieux de cette taxe fut attribué au Ministère actuel, contre lequel on commença à marquer le plus grand mécontentement, quoiqu'il ne fît que suivre ce qui avoit été commencé par ses prédécesseurs.

George III. An. 1762

XXII. Acte pour naturaliser les Officiers étrangers en Amérique.

Nous ne nous étendons pas quelques Bills passés dans cette sion pour des réglements de mil pour le partage des effets tro dans les prises, pour tenir des gistres dans chaque Paroisse des fants au-dessous de quatre ans, rendre l'accès du pont de Lor plus facile, pour la fournitur poisson à Londres & à Westmi & pour mieux éclairer & pave rues de cette dernière ville. Tou Bills furent très utiles pour la na mais ils ne nous ont pas paru importants pour entrer dans l'hi générale. Il n'en est pas de mê celui qui fut passé pour la natur tion des Officiers étrangers. acte qui tend à donner de nouv sujets à un Etat, ou à lui att plus fortement ceux qu'il s'est acquis, mérite de passer à la post Le Parlement commença par de pouvoir au Roi d'accorder des missions à un certain nombre de testants étrangers qui s'étoient é en Amérique, & y avoient ren très grands services en levant ciplinant des soldats dans cette du monde. Ensuite, pour réco

sur leur fidélité & donner un nouvel encouragement aux Protestants qui voudroient y former des établissements, il fut passé un acte portant que tous les étrangers de cette religion, tant Officiers que soldats qui avoient servi, ou qui serviroient à l'avenir dans le régiment Royal-Américain, ou en qualité d'Ingénieur en Amérique pendant l'espace de deux ans, & qui prêteroient & souscriroient les serments, seroient regardés comme sujets nés de la Grande-Bretagne à tous égards, excepté qu'aucun de ceux qui seroient naturalisés en vertu de cet acte, ne pourroient devenir Membres du Conseil privé, ni de l'une ou l'autre Chambre du Parlement : qu'ils ne pourroient posséder aucune place soit civile, soit militaire, ou office de confiance dans les Royaumes de la Grande-Bretagne & d'Irlande : qu'ils ne pourroient jouir ni directement par eux-mêmes, ni indirectement sous des noms empruntés, d'aucun don de la Couronne, ni d'aucunes terres, fiefs ou héritages dans lesdits Royaumes. On exclut du bénéfice de cet acte les enfants nés hors des Etats du Roi, lorsque leurs George III. an. 1761.

George III.
An. 1762.

Pères, dans le temps de leur naissance, étoient coupables de haute trahison, ou de félonie, ou lorsqu'ils étoient au service de quelque Puissance en guerre avec la Grande-Bretagne, à moins que ce ne fussent les enfants de ceux qui avoient quitté l'Irlande, en conséquence de la capitulation de Limerick.

XXIII.
Clôture de la Session.

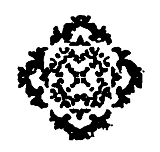
Les méthodes de M. Harrison & de M. Irvin, pour parvenir à la connoissance de la Longitude en mer, ayant été éprouvées avec succès, le Parlement passa un Bill pour accorder au premier & à son fils, une récompense de quinze cents livres sterling, & il en fut donné cinq cents à M. Irvin. On avoit proposé diverses autres méthodes, dont plusieurs furent trouvées très ingénieuses; mais comme elles ne furent pas éprouvées, leurs Auteurs n'en retirèrent aucun avantage. On passa encore un Bill pour assigner une pension de trois mille livres sterling à M. Onslow, & toutes les affaires de la Session étant terminées, le Roi y mit fin le 2 de Juin par une harangue à l'ordinaire, après quoi les deux Chambres furent prorogées. Nous

nous ſommes peu étendus ſur cette première Seſſion du Parlement, où il n'y eut de remarquable que la ſomme à laquelle ſe montoient les ſubſides qui furent accordés. Il paroît que ſi le Parlement précédent avoit mérité le nom de complaiſant, celui-ci commença de façon à avoir droit au même titre. La totalité du ſubſide fut de dix-huit millions trois cents mille cent quarante cinq livres ſterling, ce qui montoit argent de France, à près de quatre cents douze millions.

XXIV. Parlement d'Irlande.

Le Parlement d'Irlande qui fut tenu en même temps, ne nous offre d'intéreſſant qu'une delibération paſſée en faveur du Lord-Lieutenant Comte d'Halifax, dont la conduite fut unanimement approuvée, & qui avoit acquis une eſtime univerſelle. Il fut réſolu, *nemine contradicente*, de préſenter une Adreſſe à Son Excellence, pour lui demander d'expoſer au Roi, que ſuivant les ſentiments de la Chambre, les appointements de la place de Lord-Lieutenant ne répondoient pas à la dignité de cette place : ſur quoi Sa Majeſté étoit très humblement ſuppliée d'accorder

George III. An. 1762. pour l'entretien de celui qui l'occuperoit pendant le temps de son administration, une augmentation qui fit monter la totalité de ses appointements, à seize mille livres sterling. Le Parlement marqua en même temps la joie qu'il ressentoit, si cette augmentation avoit lieu pendant l'administration d'un Viceroi, que sa sagesse & ses lumières dans le Gouvernement avoient rendu cher à tout le peuple d'Irlande. Le Comte reçut ces témoignages glorieux de l'approbation du Parlement, avec toute la reconnoissance qu'ils méritoient; mais par une délicatesse particulière, il ne voulut pas que cette augmentation eût lieu pendant son administration.



CHAPITRE II.

§. I. *Déclaration de guerre du Roi d'Angleterre contre l'Espagne.* §. II. *Déclaration de guerre du Roi d'Espagne.* §. III. *Préparatifs des Anglois contre la Martinique.* §. IV. *Description de cette isle.* §. V. *Les Anglois y font une descente.* §. VI. *Ils s'emparent de plusieurs postes.* §. VII. *Ils prennent le Fort-Royal.* §. VIII. *Ils soumettent toute l'isle.* §. IX. *Faveur du Comte de Bute.* §. X. *Systême des Wighs modernes.* §. XI. *Le Roi tient la balance entre les deux partis.* §. XII. *Le Comte de Bute est nommé grand Trésorier.* §. XIII. *Changements dans l'administration.* §. XIV. *Projet des Anglois contre les isles Espagnoles.* §. XV. *Généraux nommés pour ces expéditions.* §. XVI. *Distribution des Escadres.* §. XVII. *Les François manquent de brûler les vaisseaux Anglois.* §. XVIII. *Prises faites en mer par les Anglois.* §. XIX. *Efforts des François pour relever leur*

Marine. §. XX. *M. de Ternay met à la voile de Brest.* §. XXI. *Il prend la ville de Saint-Jean à Terre-Neuve.* §. XXII. *Les Anglois prennent plusieurs bâtiments Hollandois.* §. XXIII. *Autres prises des Anglois.* §. XXIV. *Belle action d'un Capitaine Anglois.* §. XXV. *Actes d'humanité des deux nations.* §. XXVI. *Exploits du Capitaine Hotham.* §. XXVII. *Perte d'une Flotte Françoise de vaisseaux marchands.* §. XXVIII. *Prises faites par les François.* §. XXIX. *L'Amiral Pockoke met à la voile pour l'isle Cuba.* §. XXX. *Débarquement des Anglois dans cette isle.* §. XXXI. *Ils établissent leurs batteries.* §. XXXII. *Difficultés qu'ils éprouvent.* §. XXXIII. *Comment ils y remédient.* §. XXXIV. *Il arrive du renfort aux Anglois.* §. XXXV. *Sortie des assiégés.* §. XXXVI. *Réduction du fort Moro.* §. XXXVII. *Réduction de toute l'isle.* §. XXXVIII. *Description de Manille.* §. XXXIX. *Préparatifs des Anglois contre cette ville.* §. XL. *Forces des Anglois dans cette expédition.* §. XLI. *Leur débarquement.*

§. XLII. Ils commencent leurs attaques. §. XLIII. Elles sont soutenues par le feu des vaisseaux. §. XLIV. Les assiégés font plusieurs sorties §. XLV. Ils tombent dans le découragement. §. XLVI. La ville est prise d'assaut. §. XLVII. La garnison se rend par capitulation. §. XLVIII. Prise du vaisseau Espagnol la Santissima - Trinidad. §. XLIX. Les Anglois reprennent Saint-Jean de Terre-Neuve.

George III. An. 1762.

I. Déclaration de guerre du Roi d'Angleterre contre l'Espagne.

L'ANNÉE 1762, dont nous allons rapporter les évènements, commença par la déclaration de guerre du Roi d'Angleterre contre l'Espagne, qui fut signée le 2 de Janvier, & publiée le 4. Comme elle ne contient que les raisons des liaisons formées entre les deux branches de la Maison de Bourbon : liaisons qui n'avoient rien d'offensif contre l'Angleterre, ni contre aucune autre Puissance, & qui ne pouvoit même avoir son effet qu'après la paix générale, nous ne nous arrêterons pas à en donner le détail. M. Smollett qui l'a également supprimée, observe que la cause réelle qui porta l'Angle-

George III. An. 1762.

terre à cette rupture, fut la pl
persuasion de la partialité du
Catholique pour la Cour de
sailles, & de l'intention où il
d'aider la France de ses trésors,
faciliter les hostilités de cette
sance contre la Grande-Bretagn
l'égard (dit l'Auteur Anglois
pacte de famille entre les deux b
ches de la Maison de Bourbon
n'étoit autre chose qu'une alli
défensive pour la garantie mut
de leurs Etats respectifs : alliance
deux nations ont toujours le
de contracter, & une concessio
ciproque de privilèges concer
le commerce, dont toute Puis
a le droit indubitable de faire p
ses Alliés, sans qu'aucune autr
tion voisine ait de juste droit
regarder comme offensée.

II. Déclaration de guerre du Roi d'Espagne.

La déclaration de guerre de
pagne, en date du 16, est plus
tivée. Nous en rapporterons s
ment le préambule.

LE ROI,

„ l'excès de hardiesse où s'est porté „ le Lord Bristol, Ambassadeur du „ Roi Britannique près de ma per„ sonne, lorsqu'il a demandé à Dom „ Richard Wall, mon Ministre d'E„ tat, quels étoient les engagements „ que j'avois contractés avec la „ France, en ajoutant la déclaration „ expresse, ou plutôt la menace, „ que si on ne lui donnoit pas une „ réponse catégorique, il se reti„ reroit de ma Cour, & prendroit „ mon refus pour une agression; & „ quoique ma patience, quand on „ m'a provoqué par cette insulte, „ commençât déja à se lasser d'avoir „ trop souvent éprouvé, sur des „ points essentiels, que le Gouver„ nement d'Angleterre ne veut con„ noître d'autre droit que celui de „ son ambition demesurée, & du „ despotisme qu'il exerce sur les „ mers vis-à-vis de toutes les autres „ Puissances, j'ai voulu voir cepen„ dant, si cette menace seroit sou„ tenue de l'exécution, ou si la „ Cour d'Angleterre, reconnois„ sant combien de pareils moyens „ étoient inefficaces vis-à-vis de ma „ dignité & de celle de ma Couron-

George III. An. 1762.

„ ne, ne chercheroit point à en em-
„ ployer d'autres qui me convinſ-
„ ſent davantage, & qui puſſent
„ me faire oublier toutes ces inſul-
„ tes. Mais bien loin que l'orgueil
„ Anglois ait pu ſe renfermer dans
„ de juſtes bornes, je viens d'ap-
„ prendre qu'il a été réſolu le 2 de
„ ce mois par le Roi Britannique &
„ ſon Conſeil, de déclarer la guerre
„ à l'Eſpagne. C'eſt ce qui fait que,
„ ſuivant avec le plus ſenſible regret
„ l'exemple qu'il me donne, & au-
„ quel je ne me ſerois jamais décidé
„ le premier, (tant il me paroît
„ affreux & contraire à l'humanité)
„ j'ai ordonné par un Décret du 15
„ de ce mois, que de ce moment,
„ la guerre fut pareillement décla-
„ rée de ma part contre le Roi d'An-
„ gleterre, ſes Royaumes, Etats &
„ ſujets; & en conſéquence que
„ l'on envoyât dans toutes les par-
„ ties de mes Etats, où cela ſeroit
„ néceſſaire, les ordres convena-
„ bles pour leur défenſe & pour
„ celle de mes ſujets, ainſi que pour
„ agir offenſivement contre l'enne-
„ mi, &c. „

III. Préparatifs des Anglois contre la Martinique.

Dès le mois d'Octobre de l'année

précédente, on avoit commencé à faire des préparatifs en Angleterre pour la conquête de la Martinique. L'Amiral Rodney avoit mis à la voile avec une forte Escadre qui escortoit un grand nombre de bâtiments de transport, chargés de quatre bataillons qu'on avoit retirés de Belle-Isle, pour joindre aux Barbades un gros corps de troupes de l'Amérique Septentrionale, ainsi que quelques régiments & un corps des Volontaires de la Guadeloupe & des isles sur le Vent. Cette entreprise qui auroit pu réussir aisément dans le temps de la première attaque, sous la conduite du Général Hopson, étoit devenue beaucoup plus difficile. On avoit élevé de nouvelles fortifications dans l'isle, où l'on avoit aussi envoyé un gros corps de troupes, commandées par d'habiles Officiers, avec une grande quantité de provisions, d'artillerie & de munitions.

IV. Description de cette isle.

L'isle de la Martinique, la plus grande de toutes les Caraïbes, est située entre le quatorzième & le quinzième degré de latitude septentrionale, tenant à peu près le milieu entre les Barbades & la Guade-

Geoige III. An. 1762.

loupe, sous le vent d'Antigoa & de Saint-Christophe. Cette isle a environ 20 lieues de longueur, & cent trente milles de circonférence, coupée par un grand nombre de ports & d'anses : diversifiée par des collines, garnies de bois & de vallons, arrosés d'un grand nombre de ruisseaux & de torrents. Le climat en est brûlant, le terroir fertile, & il y croît une grande quantité de sucre, d'indigo, de café, de coton, de gingembre, d'aloës & de piment. Le Gouverneur-Général de toutes les isles Françoises de cette partie du monde y fait sa résidence, & l'on y a établi le Conseil Souverain, dont la jurisdiction s'étend sur toutes les Antilles Françoises, & même sur les établissements de cette Couronne dans les isles de Saint Domingue & de Tortuga. La Martinique est sans contredit la plus peuplée & la plus florissante de toutes les Colonies que posséde la nation Françoise en Amérique. Les villes & les ports sont très bien fortifiés. Le pays, qui par lui même est d'un accès très difficile à cause des bois, des défilés, des rivières, des rochers, & des ravins,

étoit défendu par un corps de troupes régulières, & par une milice bien disciplinée, qu'on disoit être de dix mille Blancs pris entre les habitants, outre quatre fois autant de Nègres qu'on pouvoit armer en cas de besoin. La réduction de cette Isle étoit de la plus grande importance pour la Grande-Bretagne, non-seulement à cause de ce qu'elle valoit en elle-même, & à cause de la perte que les François en souffriroient, mais encore pour la sûreté des isles Angloises, au milieu desquelles elle est située, & des vaisseaux Marchands de la Grande-Bretagne qui avoient souffert considérablement des Corsaires de la Martinique.

V. Les Anglois y font une descente.

L'armement de l'Amérique Septentrionale & d'Angleterre, composé de dix-huit bataillons, & d'autant de vaisseaux de ligne, outre les frégates, les galiotes à bombe, & les brûlots, partit des Barbades le 5 de Janvier sous les ordres du Major Général Monckton, & du Contre-Amiral Rodney. Le 8 la Flotte & les bâtiments de transport jettèrent l'ancre à la baie de Sainte-Anne, dans la partie Orientale de la Martinique,

George III.
An. 1762.

après avoir éteint le feu de quelques batteries que les ennemis avoient élevées ſur cette partie de la côte. L'un des vaiſſeaux de ligne, nommé le Raiſonnable, fut jetté par l'ignorance du Pilote ſur des rochers d'où il ne fut pas poſſible de le dégager, & le bâtiment fut perdu ; mais on ſauva les hommes, les munitions & l'artillerie. Le Général jugeant que cette place n'étoit pas commode pour le débarquement, détacha deux brigades, commandées par les Brigadiers Haviland & Grant, qui s'avancèrent, protegés par une eſcorte de bâtiments, juſqu'à la baie de la petite Anſe, où les gens de mer détruiſirent une batterie des François. Ces deux brigades furent bientôt ſuivies de toute l'armée & du reſte de l'Eſcadre ; & les autres batteries ayant été réduites au ſilence, le Général Monckton & les troupes de terre firent leur deſcente le 16, ſans trouver d'oppoſition, dans le voiſinage de l'endroit nommé la Caſe des Navires. Les Brigadiers Haviland & Grant avoient fait leur deſcente dans un autre endroit, & ſe mirent en marche le long de la côte oppoſée à

l'isle du Pigeon, qui commande le havre du Fort-Royal; mais la route étant impraticable pour l'artillerie, M. Monckton changea son premier plan. Pendant que ces deux brigades furent à terre, avec l'infanterie légère que commandoit le Lieutenant-Colonel Scot, ils furent attaqués dans la nuit par un corps de Grenadiers, de Volontaires, de Nègres & de Mulâtres qu'on avoit envoyés du Fort-Royal; mais les Anglois les reçurent avec tant de bravoure, qu'ils furent obligés de se retirer précipitamment, après avoir souffert quelque perte.

George III. An. 1762.

VI. Ils s'emparent de plusieurs postes.

Les troupes de terre, renforcées par deux bataillons de soldats de Marine qu'on tira de la Flotte, étant descendues à la Case des Navires, le Général résolut de faire le siège du Fort-Royal; mais pour faciliter ses approches, il jugea nécessaire d'attaquer les hauteurs de Garnier & de Tartanson que les François avoient fortifiées, & qu'ils paroissoient résolus de défendre jusqu'à la dernière extrémité. Le Commandant Anglois éleva une batterie pour favoriser le passage d'un ravin qui le

George III. An. 1762

qu'ils occupoient, fut rempli par les soldats de Marine.

VII. Ils prennent le Fort-Royal.

Le lendemain, les Anglois commencèrent à élever des batteries contre la citadelle du Fort-Royal, mais ils souffrirent beaucoup de celles du Morne-Garnier. Le 27 vers quatre heures après midi les François firent une attaque furieuse avec la plus grande partie de leurs forces, sur les postes occupés par l'infanterie légère, & par le Brigadier Haviland; mais ils furent repoussés & mis en désordre. Les milices ayant pris la fuite, les Anglois passèrent le ravin, & s'emparèrent des batteries, soutenus par la brigade de Walsh & les Grenadiers de Grant, qui marchèrent à leur secours aussitôt que l'attaque fut commencée. Le Major Leland qui commandoit l'infanterie légère, ne trouvant point de résistance à la gauche, s'avança sur la redoute : elle fut abandonnée, & les Brigadiers Walsh, Grant & Haviland, ayant marché en bon ordre pour le soutenir ; à neuf heures du soir les troupes Britanniques furent en possession de ce poste important, qui commande la citadelle, & d'où l'on

George III. An. 1762.

l'on tourna le matin contre les François l'artillerie qu'ils y avoient laissée. Leurs troupes régulières s'étoient retirées dans la ville, mais les milices s'étoient dispersées dans tout le pays. Le Gouverneur de la citadelle, voyant que les Anglois étoient occupés à élever des batteries sur les différentes hauteurs qui la commandoient, fit battre la chamade, & rendit la place par capitulation. Le 4 de Février la porte de la citadelle fut remise aux Anglois, & le lendemain matin, la garnison, au nombre de huit cents hommes, sortit avec les honneurs de la guerre. Aussitôt après la réduction du Fort-Royal, M. de la Touche, Gouverneur-Général, se retira avec ses troupes à Saint-Pierre. Le 7 l'isle du Pigeon, qui est très bien fortifiée, & qu'on regarde comme une des meilleures défenses du port, se rendit à la première sommation, & obtint une capitulation semblable à celle de la citadelle. On convint que les troupes Françoises seroient transportées à Rochefort : que les milices mettroient bas les armes, & se rendroient prisonnières de guerre jus-

George III.
An. 1762.

qu'à ce que le ſort de toute l'iſle fût décidé. Ce ſuccès ne coûta aux Anglois qu'environ quatre cents hommes, y compris un petit nombre d'Officiers tués & bleſſés dans les différentes attaques ; mais la perte des François fut beaucoup plus conſidérable. On remarqua particulièrement dans cette entrepriſe l'ardeur & la perſévérance des matelots, qui à force de bras firent paſſer un grand nombre de mortiers & de canons des vaiſſeaux, par deſſus des montagnes très eſcarpées, juſqu'à des diſtances fort éloignées, malgré le feu des François auquel ils s'expoſèrent avec la plus grande intrépidité. On trouva dans le port du Fort-Royal quatorze Corſaires François, & il y en eut un nombre beaucoup plus grand des autres ports de l'iſle, qui furent livrés à l'Amiral Rodney après la capitulation avec les habitants, auxquels on accorda à tous égards des conditions très avantageuſes.

VIII.
Ils ſoumettent toute l'iſle.

Le Général Monckton étoit prêt à s'embarquer pour ſe rendre devant Saint-Pierre, ville très grande & très floriſſante, ſituée ſous le vent du Fort-Royal, quand deux députés

arrivèrent avec des propoſitions pour une capitulation générale de l'iſle, propoſée par M. de la Touche, Gouverneur-Général. Le 14 les conditions furent réglées, & la capitulation ſignée. Le 16, le Commandant Anglois prit poſſeſſion de Saint-Pierre, & de tous les poſtes du voiſinage, en même temps que le Gouverneur-Général, le Lieutenant-Gouverneur, les Officiers & environ trois cents vingt Grenadiers furent embarqués dans des bâtiments de tranſport, pour les ramener en France. Cette conquête, ſi importante pour les Anglois, ne coûta que très peu de ſang, ce qui fut dû en grande partie à la capitulation honorable qu'on avoit accordée à la Guadeloupe, & à l'exacte fidélité que les vainqueurs avoient apportée à en obſerver les Articles. Les habitants de la Martinique obtinrent le libre exercice de leur religion, de leurs coutumes & de leurs biens, ainſi que beaucoup d'autres avantages qu'il ſeroit trop long de détailler, & qu'on peut voir dans tous les écrits publics, où la capitulation entière eſt rapportée. Nous nous y arrêtons

George III. An. 1762. d'autant moins, que cette isle fut rendue à la France par le Traité de paix conclu au commencement de l'année suivante.

IX. Faveur du Comte de Bute.

Nous avons vu combien le peuple avoit marqué de joie, & à quel excès avoit été porté le luxe à l'avènement du nouveau Roi, & à l'arrivée de la Reine; mais les Anglois, peu constants dans leurs goûts, perdirent tout-à-coup cet esprit de complaisance pour leur Souverain; se livrèrent à des disputes de parti, & les factions recommencèrent à troubler l'Angleterre avec plus de violence qu'on ne les avoit vues depuis très long-temps. Après la retraite de M. Pitt, la principale direction des affaires fut confiée au Comte de Bute, Secrétaire d'Etat, qui avoit beaucoup de part à la confiance & à la faveur du Roi. Le crédit de ce Seigneur ne pouvoit manquer de faire ombrage au Duc de Newcastle, premier Lord de la Tréforerie, qui espéroit avoir la principale part dans l'Administration, non-seulement à cause de sa place, mais parce qu'il étoit à la tête des Whigs qu'il avoit toujours fortement soutenus.

George III. An. 1762.

X. Syftême des Wighs modernes.

Les Whigs modernes ne fuivoient plus les mêmes principes qui avoient caractérifé ce parti dans fon origine, & ce nom n'étoit plus attribué qu'à ceux qui fe diftinguoient par leur attachement particulier à la Maifon d'Hanover. Depuis l'avènement de cette Famille au trône, ils s'étoient immifcés dans l'adminiftration, à l'exclufion de tous les autres fujets. Ils fe conformoient avec la complaifance la plus fervile aux préjugés de leur Prince; étendoient les prérogatives de la Couronne contre les maximes connues de leur parti, & maintenoient leur crédit en répandant leurs calomnies fur ceux de leurs compatriotes qui défapprouvoient leurs démarches; mais particulièrement en fuivant un fyfteme uniforme de corruption qu'ils avoient établi, & qu'ils foutenoient pour s'affurer une pluralité conftante en Parlement. Pendant qu'ils travailloient ainfi à fapper infenfiblement les fondements de la conftitution, ils affectoient en toute occafion un efprit de tolérance dans les matières de religion. Ils marquoient une horreur exceffive de la doctrine que leurs an-

George III.
An. 1762.

cêtres avoient suivie sur l'obéissance passive, & sur le droit inviolable de la succession héréditaire. Ils saisissoient toutes les occasions de faire paroître combien ils étoient partisans de la révolution; ne cessoient de répandre des invectives contre la famille Stuart, & prodiguoient à leurs adversaires les noms odieux de Toris & de Jacobites, qu'ils soutenoient être deux mots synonimes. Tels étoient les Whigs modernes, dont le corps étoit composé d'un grand nombre de Seigneurs & de gens notables, très riches & d'un grand crédit, de tous les Protestants non-conformistes, de la plus grande partie des créanciers de la nation, des administrateurs des fonds publics; enfin de presque tous les Directeurs des Compagnies de finance; mal nécessaire dans un Gouvernement obligé d'entretenir une guerre dispendieuse sur le seul crédit public.

XI. le Roi tient la balance entre les deux partis.

Le Roi se tenoit soigneusement en garde contre les dangereuses distinctions dont s'étoient toujours servi les Whigs pour conserver leur crédit exclusif. Il savoit que presque tous ceux auxquels on donnoit le

nom de Toris, étoient très attachés à son Gouvernement & à sa Personne. Plusieurs étoient des gens du plus haut rang, d'une fortune très brillante, également distingués par leur habileté & leur intégrité, & dont quelques-uns avoient donné des preuves du plus fidèle attachement à son père & à sa famille. Le Monarque prit donc le résolution de favoriser & de protéger également tous ses sujets, sans autre distinction que celle du mérite, & d'éviter de suivre l'erreur de ses deux successeurs immédiats, qui, en se mettant à la tête d'un parti, avoient privé leurs Conseils des meilleures têtes, & des cœurs les plus généreux du royaume ; ce qui avoit excité quelques particuliers à troubler l'administration dont on les avoit exclus avec tant d'injustice.

George III. An. 1762.

XII. Le Comte de Bute est nommé grand Trésorier.

Le Roi jugea avec raison que le Duc de Newcastle, tant qu'il demeureroit à la tête de la Trésorerie, empêcheroit l'exécution de ce plan si étendu, & si opposé aux maximes que ce Seigneur avoit toujours suivies, & que son caractère, naturellement prodigue, mettroit un obstacle à la réforme que Sa Majesté

K iv

George III. An. 1762.

avoit résolu de faire dans l'éconc
publique. Il paroît que le Mona
n'avoit pas une haute idée de la
duite & de la capacité de ce Seign
& qu'il crut plus convenable de
ner la direction de la Trésore
celui qu'il vouloit placer à la
du Gouvernement. Ce fut vrai
blablement par une suite de ces
sidérations que le Duc eut ordi
remettre son emploi : il se retira
la fin de Mai ; & le Comte de
fut nommé premier Lord de la
sorerie. M. George Greenville,
du Comte Temple, eut la plac
Secrétaire d'Etat que remplisso
Comte de Bute ; & celle de pre
Commissaire de l'Amirauté,
devenue vacante par la mort du
Anson, elle fut donnée au C
te d'Hallifax, nouvellement re
d'Irlande. Pour menager la con
te des affaires de l'Administratio
Parlement, il falloit un homme
pli de talents, qui eût beaucoup
fluence, qui connût bien la n
des affaires & les dispositior
la Chambre des communes. C
chargea M. Fox, qui conserva
jours sa place de Trésorier-Gé

des troupes, la plus lucrative en temps de guerre de toutes celles qui dépendent du Gouvernement Britannique.

George III. An. 1762.

XIII. Changements dans l'administration.

Dès le moment de la résignation de M. Pitt, ceux qui s'étoient déclarés amis & admirateurs de ce Gentilhomme, commencèrent à élever leurs clameurs, & elles furent soutenues des cris du grand nombre des partisans du Duc de Newcastle, dont l'éloignement jetta tout le parti des Whigs dans les plus grandes alarmes. Le Duc de Devonshire quitta sa place de Lord Chambellan; le Comte d'Hardwick se retira mécontent; le Duc de Grafton, le Lord Ravensswoth, le Lord Ashburnam, & plusieurs autres Seigneurs se rangèrent du même parti; & un grand nombre de particuliers, qu'on regardoit comme attachés au Ministère précédent, furent privés des places qu'ils occupoient dans le Gouvernement. Aux clameurs du parti se joignirent les plumes des écrivains à gage; on n'épargna ni les railleries, ni les calomnies contre les familles, les caractères & les mesures du Ministère actuel. La personne même du

George III. An. 1762.

Roi ne fut pas menagée, quoiqu'il méritât autant le respect de ses sujets par les qualités excellentes de son cœur, que par le rang éminent qu'il occupoit. Il fut le premier des Princes de la Maison de Brunswick qui n'eût point de prédilection particulière pour le pays de ses peres; il en regardoit les intérêts comme subordonnés à ceux de son royaume, qu'il avoit bien étudiés, qu'il connoissoit à fond, & qu'il étoit résolu de soutenir de tout son pouvoir.

XIV. Projets des Anglois contre les isles Espagnoles.

Le Monarque paroissoit enfin déterminé à saisir la première occasion favorable de rétablir la paix en Europe; mais bien loin de rien diminuer des opérations militaires, il résolut de les pousser avec vigueur, pour porter les François à consentir aux dures conditions que la Grande-Bretagne vouloit leur imposer. Il avoit déja déclaré au Roi de Prusse qu'il ne renouvelleroit pas le Traité annuel, par lequel on accordoit depuis si long-temps d'énormes subsides à ce Prince; mais en même temps il lui fit connoître que pour la campagne suivante, il continueroit encore à lui donner des secours en ar-

ent; ce que le Monarque déclara qu'il refuseroit si c'étoit à quelque autre titre qu'au renouvellement du traité de subside. Le Roi donna en même temps des ordres pour que l'armée Angloise de Westphalie fût fournie abondamment de tout ce qui lui étoit nécessaire, & pour la recruter jusqu'au nombre de cent mille hommes effectifs. Les François n'avoient plus d'autres possessions dans le continent de l'Amérique septentrionale que celle de la Louisiane; & les Anglois la regardoient alors comme de peu d'importance. Le Ministère résolut donc de transférer le siège de la guerre du continent de l'Amérique dans les isles. Nous avons rapporté la conquête qu'ils firent de la Martinique : elle fut bientôt suivie de celle de la Grenade & des isles voisines; & les Anglois s'emparèrent en même temps de celles de Sainte-Lucie, de Tabago & de Saint-Vincent: enfin ils prirent la résolution de faire également subir leur joug aux isles Espagnoles; de réduire la Havane, qu'on peut regarder comme la clef de la baie du Méxique, & de faire

George III. An. 1762.

George III. An. 1762.

une descente dans l'isle de Manille aux Indes Occidentales.

XV. Généraux nommés pour ces expéditions.

La première de ces expéditions fut confiée aux soins du Comte d'Albemarle, qu'on chargea du commandement des troupes de terre; & l'on donna celui de l'Escadre destinée pour cette entreprise à l'Amiral Sir Jean Pockoke, secondé par M. Keppel, très habile Officier qui avoit réduit l'isle de Gorée sur la côte d'Afrique. Ils mirent à la voile de Portsmouth au commencement de Mars, & réussirent dans cette entreprise avec tout le succès qu'ils pouvoient desirer, comme nous le verrons après avoir donné le récit de quelques autres évènements maritimes. Le Contre-Amiral Cornish fut chargé du projet contre Manille, où il fut plus heureux que dans l'exécution de celui qu'on avoit formé quelque temps auparavant pour faire la conquête de l'isle de Bourbon. Le Contre-Amiral devoit être joint pour cette expédition par un renfort de vaisseaux d'Angleterre; mais ils ne purent arriver au lieu du rendez-vous; & les maladies ayant mis hors

d'état de servir la plus grande partie des hommes de Cornish, il fut obligé de renoncer à cette entreprise. Nous détaillerons dans peu celle qu'il exécuta sur l'isle de Manille.

XVI. Distribution des Escadres.

Pour la défense des côtes Britanniques, & pour les autres circonstances qui pouvoient survenir dans le cours de la campagne, on équipa à Spithéad une puissante Flotte, qui fut mise sous les ordres de Sir Edouard Hawke. On en laissa une seconde aux Dunes, commandée par le Contre-Amiral Moore; & de temps en temps on détacha de l'une & de l'autre un assez grand nombre de vaisseaux armés légèrement pour la course : ils parcouroient le canal & toutes les côtes d'Angleterre, avec tant d'activité & de vigilance, qu'il ne sortoit pas un seul bâtiment des ports de France sans qu'il courût le risque d'être pris; & en effet, ces vaisseaux en conduisirent dans les ports d'Angleterre un assez grand nombre tant Marchands que Corsaires. Les Anglois mirent aussi en croisière plusieurs gros navires de guerre dans la baie de Basque, pour veiller sur les côtes de Bretagne, &

George III. An. 1762.

particulièrement sur le port de Brest, où les François avoient aussi quelques vaisseaux de guerre à l'ancre.

Sir Charles Saunders reçut dans la Méditerrannée un renfort considérable pour le mettre en état d'empêcher la jonction des Flottes de France & d'Espagne, ou pour leur donner bataille après cette jonction s'il ne la pouvoit empêcher. Le Lord Colville fut continué dans le commandement de l'Escadre de d'Hallifax, destinée à protéger la côte de l'Amérique septentrionale, & les nouvelles conquêtes du golfe & du fleuve Saint-Laurent. Sir Jacques Douglas continua à commander les vaisseaux de guerre destinés à défendre les isles du Vent; & le Capitaine Forrest, après la mort de l'Amiral Holmes, commanda la petite Escadre de la Jamaïque. Telles furent les mesures offensives & défensives qu'on prit pour cette campagne; & les plus grands ennemis du nouveau Ministère furent forcés de convenir que ce plan étoit conçu avec autant de sagacité, qu'il fut exécuté avec courage.

XVII. Les François manquent de brûler les vaisseaux Anglois.

A la fin de l'année précédente, les François firent une entreprise in-

fructueuse pour brûler les vaisseaux de guerre Anglois, qui étoient dans la baie de Basque. Ils avoient préparé trois brûlots, qu'on fit sortir du port enchaînés ensemble, & l'on y mit le feu dans le temps qu'un vent frais les poussoit directement sur l'Escadre Angloise; mais cette tentative fut faite trop précipitamment, & le vent étant tombé tout-à-coup, ils demeurèrent écartés des vaisseaux qu'ils étoient destinés à détruire. Les brûlots parurent en feu pendant quelque temps, & sautèrent ensuite en l'air avec une terrible explosion.

XVIII. Prises faites en mer par les Anglois.

Au commencement d'Avril, le Capitaine Gambier, qui commandoit le Burford, conduisit à Plymouth un gros vaisseau François de la Compagnie des Indes, venant de l'isle de Bourbon, & chargé de café & de poivre, qui avoit été pris à l'embouchure de la Manche par un des vaisseaux de l'Escadre de l'Amiral Pockoke. Au mois de Mai, deux frégates Britanniques qui croisoient à la hauteur du cap Saint-Vincent, s'emparèrent de l'Hermione, vaisseau de registre Espagnol, chargé à Lima pour Cadix, & dont la cargaison,

George III. An. 1762.

composée d'or, d'argent, & d'autres effets précieux, fut estimée un million sterling. Cette prise fut amenée en Angleterre, & l'on transporta à Londres l'or & l'argent dans des charriots couverts : ils furent conduits à la Banque, au milieu des acclamations du peuple, qui regardoit cette prise comme un présage des succès que la Grande-Bretagne espéroit avoir sur l'Espagne.

XIX. Efforts des François pour relever leur Marine.

Les revers que les François avoient éprouvés sur mer, n'avoient rien diminué de leur ardeur, ni de leur courage. Dans le temps où l'on ne cessoit de publier dans toutes les parties de la Grande-Bretagne, que la France étoit totalement épuisée, & qu'elle ne pouvoit plus supporter le poids des impôts, on vit des preuves éclatantes de la fausseté de ces bruits, ainsi que de l'amour des peuples pour leur Souverain & pour la gloire de leur patrie. Les États de Languedoc, pour donner au Roi une preuve éclatante de leur zèle, formèrent une délibération par laquelle ils s'engagèrent à faire construire aux frais de la Province un vaisseau de guerre de 80 canons. Cet

exemple fut bientôt suivi par la ville de Paris, qui donna sa soumission pour en faire construire un de 90. Les six-Corps des Marchands; les Etats de Bourgogne; ceux de Flandres; le Parlement de Bourdeaux, conjointement avec la ville & avec la province de Guyenne; l'Ordre du Saint Esprit; les Receveurs-Généraux des Finances; les Fermiers-Généraux; les Administrateurs des postes; les Banquiers de la Cour, conjointement avec les Trésoriers de l'extraordinaire des Guerres, de l'Artillerie, & le Munitionnaire des vivres de l'armée, & la Chambre de Commerce de Marseille firent la même soumission pour la construction de différents vaisseaux de guerre, montant au total à quatorze, depuis 54 canons jusqu'à 90; & les Etats d'Artois s'engagèrent pour une frégate de 44 canons. Dans le nombre de ces vaisseaux, il y en eut un nommé l'Union, dont la construction fut due aux offres réunies de plusiéurs particuliers qui, n'étant membres d'aucun corps, demandèrent à ne pas être privés de la satisfaction de pouvoir contribuer à cet effort patriotique. La nation Britan-

George III. An. 1762.

nique dut être frappée de ce témoignage libre & éclatant de l'amour d'une nation qu'on se plaît à représenter au peuple Anglois comme gémissant sous le poids de l'esclavage. On chercheroit en vain un exemple aussi glorieux dans les annales de la prétendue liberté Angloise. Peut-être celui que nous rapportons contribua-t-il beaucoup à déterminer le Roi d'Angleterre à accepter enfin les offres généreuses que lui avoit faites le Monarque François, & à mettre fin à la guerre qui fut terminée cette année.

XX. M. de Ternay met à la voile de Brest.

Vers la fin de Mai, on apprit en Angleterre que l'Escadre Françoise, commandée par M. de Ternay, étoit sortie de Brest à la faveur d'un brouillard ; aussitôt l'Amiral Hawke ayant sur son Escadre le Duc d'York, en qualité de Contre-Amiral, mit à la voile de Spithéad avec sept vaisseaux de ligne & deux frégates, dans l'espérance de joindre les François ; mais après avoir parcouru inutilement les côtes de France, & croisé quelque temps à l'embouchure du canal pour la protection du commerce, les navires Anglois rentrèrent à

Portsmouth sans avoir vu M. de Ternay. Le 11 de Mai, le Capitaine Rowley, qui commandoit trois vaisseaux de guerre pour escorter une flotte de navires marchands, découvrit l'Escadre Françoise environ à cinquante lieues au sud-ouest du cap Lizard. Rowley se mit en ordre de bataille, quoiqu'il fût très inférieur en forces aux François ; mais M. de Ternay qui avoit d'autres vues, continua son cours sans engager le combat, & le Capitaine Anglois rejoignit le convoi qui étoit sous son escorte.

George III. An. 1762.

XXI. Il prend la ville de Saint-Jean à Terre-Neuve.

Le Commandant François dirigea son cours vers Terre-Neuve, & le 24 de Juin il entra dans la baie de Bull, où il débarqua quelques troupes, sans trouver d'opposition. Il prit possession d'un petit établissement Anglois dans cette baie, & marcha à la ville de Saint-Jean, dont il fit sommer trois fois le Gouverneur. L'Anglois refusa de se rendre, & fit tirer sur les François ; mais le Comte d'Aussonville, à la tête des Grenadiers, s'étant mis en marche pour donner l'assaut, le Gouverneur demanda à capituler. La garnison fut

George III. An. 1762.

faite prisonnière de guerre, ainsi que les Officiers & l'équipage de la frégate la Comtesse de Grammont, qu'on trouva dans le port. On y prit aussi plusieurs autres bâtiments, & l'on détruisit tout ce qui servoit aux pêcheries, ainsi que les échafauds pour sécher le poisson en différents endroits de la côte.

XXII. Les Anglois prennent plusieurs bâtiments Hollandois.

Au mois de Septembre, la chaloupe de guerre le Chasseur, faisant partie de l'Escadre de l'Amiral Moore, rencontra dans la Manche quatre vaisseaux marchands Hollandois, sous l'escorte d'une frégate de 36 canons. Le Capitaine Anglois se préparoit à examiner la charge de ces bâtiments ; mais le Commandant de la frégate déclara qu'il ne souffriroit pas qu'on fît aucune recherche. L'Anglois fit un signal aux vaisseaux de guerre la Diane & le Chester, qui portèrent aussitôt sur les Hollandois. Le Capitaine de la frégate persistant toujours dans son refus, la Diane commença le combat par un coup de canon, auquel il répondit par une bordée. On se battit avec vivacité pendant un quart d'heure, & les Anglois supérieurs en force, s'em-

parèrent de la frégate, ainsi que des bâtiments marchands, qu'on trouva chargés de divers effets qu'ils conduisoient du Havre à Brest.

XXIII. Autres prises des Anglois.

Le 1[er] du même mois, le Zéphire, frégate Françoise de 32 canons, chargée de troupes, d'artillerie & de munitions pour Terre-Neuve, fut prise à l'embouchure du canal par le vaisseau de guerre le Lion, après un combat de deux heures, où cette frégate perdit environ trente hommes tués ou blessés. Au commencement de Novembre, un vaisseau François de 20 canons, chargé à Bourdeaux pour Saint-Domingue, fut pris par le Capitaine Ruthven, neveu du Comte de Bute, qui commandoit le navire Anglois le Terpsicore, & qui fut blessé dans le combat. Le 9 du même mois, les François perdirent l'Oiseau, frégate de 26 canons, commandée par le Chevalier de Modène, qui rencontra à sept lieues de Carthagène le vaisseau de guerre Anglois la Brune, Capitaine Tonyn. Le combat fut très vif, & le Chevalier le soutint, contre le feu supérieur des Anglois, jusqu'à ce qu'il eût perdu trente hommes, y compris tous les

George III
An. 1762.

Officiers, à l'exception de trois, qui furent ſeulement bleſſés; & le Chevalier ne ſe rendit qu'après avoir été bleſſé lui-même, & lorſque tout ſon équipage fut hors de défenſe.

XXIV.
Belle action d'un Capitaine Anglois.

Une autre frégate Françoiſe, nommée la Minerve, périt dans le port de Villa-Franca, par le trop de précipitation du Commandant. Elle avoit donné la chaſſe, conjointement avec quatre vaiſſeaux de guerre François, à la frégate Angloiſe la Sheerneſs, commandée par le Capitaine Clarke, qui étoit ſortie de Gibraltar. Les Anglois ſe réfugièrent dans le port de Villa-Franca, où ils jettèrent l'ancre, le vent étant alors très frais. Le Capitaine de la Minerve les y ſuivit; voulut paſſer entre le vaiſſeau ennemi & la terre, & donna ſur les rochers qui bordent la partie orientale du port; ſon bâtiment fut briſé en pièces, & une partie de ſes gens y périrent, malgré les ſecours de ſes conſors. Alors le Capitaine Clarke, oubliant que c'étoient des ennemis, ne les regarda plus que comme des hommes en danger: il envoya ſes chaloupes à leur ſecours, & ſauva la vie à un

George III. An. 1762.

ınd nombre de François qui t péri dans les flots ſans cet générosité, plus glorieux victoire, & dont le Chef re François lui marqua per- ꞉ment la plus vive reconnoiſ-

XXV. Actes d'humanité des deux Nations.

Ɩonarque Anglois avoit lui- Ɩonné un exemple de l'huma- e la guerre la plus obſtinée ne ıais éteindre dans le cœur des . Une frégate Françoiſe, nom- Zénobie, commandée par M. , eut le malheur de faire nau- r la peninſule de Portland. ı ſoixante & dix hommes de ge gagnèrent la terre, & fu- ſſitôt dépouillés par les habi- ce canton. Le Roi d'Angle- formé de la ſituation déplo- ꞉s François, leur fit fournir is tout ce qui leur étoit né- ; & la Cour de l'Amirauté nt la générosité du Souve- eur déclara qu'ils n'étoient riſonniers de guerre. Les ſu-

George III. An. 1762.

Bretagne fut jetté sur la côte près du Havre-de-Grace, & le Gouverneur de cette place en reçut tout l'équipage avec la plus grande hospitalité : non-seulement il eut soin de les faire bien loger, mais il fit encore donner trente sols par jour à chaque homme pour sa subsistance, jusqu'à ce qu'il se présentât une occasion de regagner leur patrie.

XXVI. Exploits du Capitaine Hotham.

Vers la fin du mois d'Août, le Capitaine Hotham, qui commandoit le navire Anglois l'Eole, donna la chasse à deux bâtiments Espagnols dans la baie d'Aviles, près du cap Pinas : le 2 de Septembre il jetta l'ancre dans cette baie, & se mit dans une position si avantageuse, qu'il pouvoit faire agir son artillerie, non-seulement contre un des vaisseaux Espagnols, mais encore contre une petite batterie élevée sur une éminence. Le vaisseau & la batterie furent abandonnés après une médiocre défense ; mais avant que le Capitaine Hotham pût prendre possession du bâtiment, il fut poussé sur le rivage, où il échoua, & fut brûlé par les Anglois. Ce bâtiment venoit des Caraques, chargé de peaux & de cacao.

› , mais ſon conſor ſe ſauva à la
ʼeur des ténèbres. Le 11 de Sep-
nbre , Hotham rencontra une Eſ-
ɔre Françoiſe de ſept voiles, en-
: Saint-Andero & Bilbao ; il fit
urs avec elle juſqu'au 16, qu'il la
ıitta à l'oueſt du cap Finiſtère, d'où
revint à ſa première croiſière. Il
it le 20 une chaloupe de Bour-
:aux, par laquelle il apprit que cette
ſcadre avoit à bord un corps de
oupes deſtiné pour Saint-Domin-
ɹe.

XXVII. Perte d'une Flotte Françoiſe de vaiſſeaux marchands.

Les Corſaires de la Grande-Breta-
ıe firent auſſi diverſes priſes dans
s mers d'Amérique. Au commen-
:ment d'Avril, le Capitaine Ourry,
ui commandoit l'Actéon, prit à la
auteur de Tabago un gros vaiſſeau
e regiſtre Eſpagnol, chargé d'ar-
llerie & de munitions. Au mois de
eptembre, une Flotte de vingt-cinq
aiſſeaux marchands François, ri-
hement chargée de ſucre, de café
: d'indigo, mit à la voile du Cap-
rançois pour l'Europe, ſous l'eſ-
orte de quatre frégates. Cinq de ces
aiſſeaux furent ſurpris pendant la
uit par quelques Corſaires de la
ouvelle-Yorck & de la Jamaïque,

George III. An. 1762.

qui s'en emparèrent ; mais le lendemain la Flotte eut le malheur de rencontrer le Chef d'Escadre Keppel, qui réussit à se rendre maître tant des vaisseaux marchands que de l'escorte, & ils furent tous conduits au Port-Royal de la Jamaïque.

XXVIII. Prises faites par les François.

Les François firent aussi quelques prises dans le cours de cette année : la plus considérable fut celle de cinq bâtiments de transport chargés de troupes pour le siège de la Havane. Cette prise fut faite le 21 & le 22 de Juillet, par les vaisseaux du Roi le Diadême & le Brillant, accompagnés des frégates la Modeste & l'Opale. Le convoi qu'ils rencontrèrent étoit composé de dix-huit vaisseaux, sous l'escorte de trois frégates, & les cinq prises contenoient environ mille hommes.

Comme la paix mit fin aux opérations maritimes dans le cours de cette année, & que nous finissons par cet article le récit des prises des deux nations, nous remarquerons que suivant le rapport des Anglois, les François perdirent dans le cours de cette guerre trente-sept vaisseaux de ligne & cinquante-cinq frégates,

dont partie furent pris par les ennemis, partie furent détruits, & les autres périrent par divers accidents. La perte des Anglois monta à quinze vaisseaux de ligne & 17 frégates. A l'égard des vaisseaux marchands, il paroît que la perte fut à-peu-près égale des deux côtés.

XXIX. L'Amiral Pockoke met à la voile pour l'isle Cuba.

Avant de passer aux opérations du continent de l'Europe, nous allons rapporter de suite celles des Anglois contre les isles Espagnoles. Nous avons vu que le Comte d'Albemarle étoit parti de Portsmouth sur l'Escadre de l'Amiral Pockoke au commencement de Mars : il fut joint le 27 de Mai, à la hauteur du cap Nicolas de l'isle Saint-Domingue, par un détachement de la Flotte de la Martinique, aux ordres de Sir Jacques Douglas. Après cette jonction, toute l'Escadre Angloise fut composée de dix-neuf vaisseaux de ligne ; de dix-huit autres vaisseaux de guerre de moindre force, & d'environ cent cinquante bâtiments de transport, ayant à bord dix mille hommes, tant de troupes de terre, que de soldats de Marine. On donna ordre à un détachement de quatre mille

George III. An. 1762.

hommes de la Nouvelle-Yorck de joindre le plus promptement qu'il seroit possible, pour partager les travaux militaires avec les troupes venues d'Europe.

XXX. Débarquement des Anglois dans cette isle.

L'Amiral ayant résolu de passer par l'ancien détroit de Bahama, qui étoit le chemin le plus court pour gagner l'isle de Cuba, prit les précautions les plus sages, & fit choix des pilotes les plus habiles pour conduire la Flotte par le passage dangereux qui est au nord de cette isle. Il eut le bonheur de trouver un bon vent & de jouir d'un temps favorable; & sans avoir éprouvé aucun accident, il arriva le 6 de Juillet à cinq lieues à l'est de la Havane, après avoir pris dans la traversée une frégate Espagnole & un vaisseau chargé de munitions. Il donna ses ordres aux Maîtres des bâtiments de transport pour le débarquement des troupes; chargea le Chef d'Escadre Keppel de veiller sur ce service avec six vaisseaux de ligne & quelques frégates, & continua de faire cours, avec le reste de la Flotte jusqu'à la hauteur du port, où il découvrit douze vaisseaux de ligne & plusieurs

navires marchands. Le lendemain matin il fit embarquer les ſoldats de Marine ſur des petits bâtiments, comme s'il eût eu deſſein de faire ſa deſcente environ quatre milles à l'oueſt de la Havane; mais pendant cette feinte le Comte d'Albemarle deſcendit réellement avec toute l'armée entre les rivières de Boca-Nao & de Coxemar, environ ſix milles à l'eſt du château de Moro, qui étoit la principale forteresse pour la défenſe de la ville & du port. Un corps d'Eſpagnols parurent ſur le rivage; mais quelques chaloupes armées en guerre ayant tiré pluſieurs volées de canon, tant ſur la côte que dans les bois, les troupes Angloiſes débarquèrent ſans oppoſition, & paſsèrent de même la rivière Coxemar. Le 10, le Colonel Carleton délogea les Eſpagnols d'une petite redoute qu'ils occupoient ſur les hauteurs qu'on nomme les Cavanios, qui dominent le Moro; on y établit un poſte, & en même temps trois galiotes qui s'étoient miſes à l'ancre près du rivage, jettèrent des bombes dans la ville, ſous la protection de trois vaiſſeaux de guerre. Quoi-

G[illegible] II.
An. [illegible]62.

George III, An. 1762.
que cette invasion des Anglois fût absolument inattendue, la place étant très bien fortifiée, & munie de toutes sortes de provisions, le Gouverneur Dom Juan de Prado & le Marquis del Réal firent tous les préparatifs d'une vigoureuse défense, soutenus par les conseils & par l'expérience du Viceroi du Pérou, & du Gouverneur de Carthagène, qui se trouvèrent alors à la Havane. Le 8 & le 12 les Espagnols firent couler à fond trois de leurs plus gros vaisseaux à l'embouchure du port, pour en rendre l'entrée impraticable : l'Amiral Anglois donna ordre à quatre des siens de croiser au large, & avec le reste de sa flotte il jetta l'ancre devant la rivière Chorrera, quatre milles à l'ouest de la Havane, où il trouva du bois & de très bonne eau en abondance. Sur la demande du Lord Albemarle, on fit débarquer huit cents hommes de troupes de Marine, en deux bataillons, commandés par les Majors Campbell & Collins : ils campèrent de ce côté, & furent renforcés de l'autre par un détachement de douze cents hommes aux ordres du Colonel Hove;

On prit cette précaution pour s'assurer des postes contre deux quartiers de la ville, pour partager l'attention des Espagnols, & pour les obliger à affoiblir les défenses de Moro, parce que le Comte d'Albemarle avoit résolu de diriger ses principales opérations contre ce fort. Le Comte avoit établi son camp dans les bois, entre la rivière Coxemar & le Moro; mais il avoit laissé un corps de troupes à Guana-Macoa, aux ordres du Lieutenant-Général Elliot, pour assurer les avenues de ce côté, & pour entretenir la communication avec une grande étendue de pays, d'où il espéroit que ses troupes tireroient de l'eau, des végétaux & des provisions fraîches. Le Major-Général Keppel, frère du Comte d'Albemarle, fut chargé de l'attaque de Moro, & on lui donna pour Ingénieur en chef M. Mackellar, qui avoit fait paroître la plus haute intelligence au siège de Louisbourg, & en diverses occasions, tant dans cette guerre que dans la précédente.

George III. An. 1762.

XXXI. Ils établissent leurs batteries.

Les matelots ayant débarqué avec la plus grande diligence les fascines,

George III. An. 1762.

l'artillerie, & tous les instrumens nécessaires pour le siège, les Ingénieurs commencèrent à élever des batteries de bombes & de canon, pendant qu'un corps de Pionniers ouvrirent des parallèles dans les bois, & formèrent une ligne de fascines pour mettre à couvert les gardes contre le feu des Espagnols, qui commençoit à devenir très incommode. Le 29, mille hommes de leurs troupes choisies, avec un détachement de Nègres & de Mulâtres, descendirent en deux divisions à la droite & à la gauche de Moro, pour détruire les ouvrages des assiégeants; mais ils furent repoussés par les piquets & par les soldats des gardes avancées, & se retirèrent en confusion, après avoir perdu deux cents hommes tués ou pris. Le 1er de Juillet, les assiégeants ouvrirent deux batteries de canon, & commencèrent à faire feu de douze canons de batteries, de six gros mortiers, de trois plus petits, & de vingt-six de ceux qu'on appelle royaux. Les Espagnols avoient dix-sept pièces de canon & un mortier au front attaqué, mais leur feu n'étoit pas si bien

entretenu que celui des aſſaillants. Leur attention fut partagée le même jour, depuis huit heures du matin juſqu'à deux heures après midi, par une attaque que les Anglois firent à la face du nord-eſt. Elle fut exécutée par trois vaiſſeaux de ligne, le Cambridge, le Dragon & le Marlborough, commandés par les Capitaines Gooſtrey, Hervey & Burnet, qui entretinrent une canonnade très vive; mais elle fut de peu d'effet, parce que le fort Moro eſt dans une ſituation trop élevée pour que l'artillerie puiſſe y cauſer beaucoup de dommage. Ces bâtiments ſouffrirent exceſſivement dans leurs manœuvres, & perdirent un grand nombre d'hommes, y compris le Capitaine Gooſtrey, qui fut tué au commencement de l'attaque. Sa place fut remplie par le Capitaine Lindſay, qui commandoit le Trent, Officier très eſtimé, & qui ſe conduiſit avec la plus grande bravoure. Le Capitaine Campbell, Commandant du Sterling-Caſtle, avoit eu ordre de s'avancer juſqu'à ce que le premier vaiſſeau eût pris un poſte convenable; mais il ne l'exécuta pas conformément à ſes

George III. An. 1762.

instructions, & fut obligé de quitter le service.

XXXII. Difficultés qu'ils éprouvent.

Vers le même temps les Corsaires de l'Amiral, qui avoient établi leur croisière aux environs de l'isle, amenèrent la Vengeance, de 26 canons, le Mâté, de 18, & un petit bâtiment chargé de café. Le 12, Sir Jacques Douglas, qui avoit quitté l'Amiral, & fait un voyage à la Jamaïque, revint devant la Havane, ayant sous son escorte une Flotte de vaisseaux marchands chargés pour l'Angleterre.

Le parapet du fort Moro étoit tout de maçonnerie ; le fossé du front qu'on attaquoit avoit soixante & dix pieds de profondeur du bord de la contrescarpe, & il y en avoit plus de quarante taillés dans le roc. Le sol du pays, dans le voisinage de ce fort, étant extrêmement léger, fournissoit très peu de terre ; & comme on jugea nécessaire de faire les approches par la sappe, cette méthode auroit été absolument impraticable, si Douglas n'eût fourni aux Ingénieurs des sacs de coton qu'il tira de quelques vaisseaux marchands chargés en partie de cette denrée. Les

Espagnols, de leur côté, faisoient une si vigoureuse défense, que le siège dura beaucoup au delà de ce qu'on avoit prévu, & un accident qui survint en retarda encore les opérations. Le 3 de Juillet, la principale batterie des assiégeans, construite en grande partie de bois & de fascines, étant devenue extrêmement séche par la chaleur du temps & par les canonnades continuelles, prit feu tout-à-coup, & les flammes s'y répandirent avec tant de violence, que presque tout l'ouvrage fut consumé. Les assiégeants éprouvèrent encore divers inconvénients très propres à les jetter dans le découragement. Les maladies épidémiques qui ne manquent jamais d'attaquer les habitants de la Grande-Bretagne qui vont dans ces pays, firent de grands ravages dans l'armée & sur les vaisseaux, & elles devinrent d'autant plus fâcheuses, qu'on manquoit de rafraîchissements. Les provisions se gâtoient ; les troupes étoient mal pourvues d'eau, & le grand nombre des malades rendoit le service beaucoup plus fatigant pour ceux qui étoient en santé. Dans

George III. An. 1762.

ces pays chauds, le corps humain souffre une espèce de relâchement qui le rend incapable de supporter le même degré de travail que dans les latitudes plus septentrionales, & les hommes y sont sujets à des dévoiements qui en emportèrent beaucoup : enfin, la fatigue fut encore augmentée par le retard des troupes de l'Amérique septentrionale, qu'on attendit pendant très long-temps.

XXXIII. Moyens pour y remédier.

Des expériences souvent réitérées ont fait voir que les troupes Angloises ne peuvent soutenir une longue campagne dans les Indes Occidentales. Pour la rendre supportable, il faudroit avoir la plus grande attention à bien fournir les soldats de bonnes provisions, & de diverses commodités, ce qui a toujours été négligé dans ces sortes d'expéditions. Que les troupes devant la Havane aient eu des provisions endommagées, c'est une faute qu'on peut fréquemment reprocher aux Fournisseurs des vivres ; mais il est plus étonnant qu'elles aient manqué d'eau dans le voisinage de deux rivières, pendant que les barques de toute la Flotte n'étoient point employées. Il paroît

qu'il seroit du plus grand avantage pour la santé des hommes, quand on forme quelque entreprise sous ces climats brûlants, que les chaloupes ou d'autres petits bâtiments fussent régulièrement employés à faire des provisions de tortues, de poissons, d'herbes potagères, de racines, d'oranges & de limons sur la côte, & dans les isles où l'on en pourroit trouver. Comme elles abondent à la Havane & aux environs, on auroit pu s'en fournir en quantité, ainsi que des bœufs, des cochons, de la volaille, & des comestibles de toutes sortes, sans piller les habitans, mais en leur payant ce que pouvoient valoir ces denrées ; au moins les soldats auroient dû être abondamment fournis d'eau fraîche pour la mêler avec le vin ou l'eau-de-vie.

XXXIV. Il arrive du renfort aux Anglois.

Le 2 d'Août, arriva la seconde division des bâtiments de transport avec les troupes de l'Amérique septentrionale, & ce renfort donna le moyen de pousser avec une nouvelle vigueur les opérations du siège. Quelques jours après, les matelots & les soldats de quatre de ces bâtiments qui avoient fait naufrage

George III. An. 1762.

dans le détroit de Bahama, furent amenés dans cinq chaloupes que l'Amiral envoya à leur secours; mais on apprit en même temps que les François avoient pris au mois de Juillet les cinq dont nous avons parlé au §. XXVIII de ce Chapitre. Tout le reste des troupes arrivèrent en très bon état, & trouvèrent les opérations fort avancées, comme nous allons le voir en reprenant la suite du siège.

XXXV. Sortie des assiégés.

Le 19 de Juillet, les assiégeants s'emparèrent du chemin couvert devant la pointe du bastion de la droite, & l'on commença une nouvelle sappe. Le seul endroit qui pouvoit donner accès au pied de la muraille, étoit une crète étroite de roc qu'on avoit laissée à la pointe du bastion pour couvrir l'extrémité du fossé du côté de la mer. Les Mineurs passèrent cette crète sans être à couvert, & établirent un logement au pied de la muraille avec peu de perte. En même temps on creusa un puits dans le chemin couvert, pour former une mine qui pût renverser la contrescarpe dans le fossé, s'il étoit nécessaire de le remplir, & l'on

continua la première sappe le long du glacis. La nuit du 21, un sergent & douze soldats escaladèrent le mur par surprise ; mais la garnison ayant pris l'alarme avant qu'ils pussent être soutenus, ils furent obligés de se retirer précipitamment. Le lendemain à quatre heures du matin, quinze cents hommes, partagés en trois détachements, firent une sortie de la ville, & attaquèrent les Anglois en trois endroits différents, pendant que pour favoriser cette sortie on faisoit le plus grand feu du fort de Putna, du bastion occidental, des lignes & des flancs de l'entrée, ainsi que des vaisseaux qui étoient dans le port. Après un combat très vif, qui coûta aux Anglois environ cinquante hommes tués ou blessés, les trois divisions furent repoussées, & se retirèrent si précipitamment, qu'il y eut beaucoup de soldats noyés, & que leur perte monta à quatre cents hommes, morts ou faits prisonniers. Le 30, vers deux heures du matin, les Espagnols firent avancer une batterie flottante, d'où ils tirèrent à grappes de raisin & avec les petites armes dans le fossé ; mais ils ne cau-

George III. An. 1762.

sèrent que peu d'interruption au travail des Mineurs, & le feu constant du détachement qui couvroit les travailleurs, les obligea de se retirer.

XXXVI. Réduction du fort Moro.

L'après-midi, les assiégeants firent jouer deux mines avec tant d'effet, qu'elles firent une brèche praticable au bastion, & l'on donna aussitôt les ordres pour l'assaut. Les troupes Angloises montèrent avec la plus grande intrépidité; se formèrent sur le haut de la brèche, & chassèrent les Espagnols de toutes les parties du rempart après un combat assez court, mais très vif, dans lequel les assiégés eurent cent trente hommes de tués, avec plusieurs Officiers distingués. Dom Louis de Velasco, Gouverneur du fort, s'étoit comporté depuis le commencement du siège avec tant d'activité & de courage, qu'il avoit attiré sur lui l'admiration & l'estime même des ennemis: dans cette dernière action, il fit tout ce qu'on pouvoit attendre de la valeur la plus héroïque, & fut tué en défendant les drapeaux Espagnols. Le Marquis de Gonzalez qui commandoit en second, perdit aussi la vie en cette occasion. Environ quatre

ts hommes de la garnison mirent les armes, & furent faits pri- iiers; les autres furent tués dans barques, ou noyés en voulant se ver à la Havane. Les Anglois ne dirent dans cette attaque que x Lieutenants & douze hommes i, avec quatre sergents & vingt- tre soldats blessés.

XXXVII. Réduction de toute l'isle.

Après la réduction de Moro, le uverneur de la place, bien loin de ger à se rendre, dirigea particuliè- ient son feu sur ce fort, & fit avan- à l'entrée du port un gros vaisseau ir le battre; mais ce fut avec d'effet, & deux obusiers qu'on igir contre ce bâtiment, l'obligè- t bientôt de s'éloigner. Le Géné- Keppel, de l'avis des Ingénieurs, élever de nouvelles batteries sur cavannos, & forma le plan d'une ivelle attaque contre la partie oc- entale de la ville. Le matin du 10 oût, ces batteries étant finies, Comte d'Albemarle envoya un peau de trève, avec une somma- i au Gouverneur de se rendre; s il répondit qu'il défendroit la e jusqu'à la dernière extrémité. lendemain au point du jour, qua-

George III. An. 1762.

rante-trois pièces de canon & huit mortiers commencèrent à tirer contre la ville & contre le fort Putna, ce qui éteignit en peu de temps le feu de ce fort, qui cessa de tirer vers dix heures; & une heure après celui du bastion du nord fut réduit à ne plus tirer que quelques coups de loin en loin. Vers deux heures après midi on vit les drapeaux blancs en plusieurs endroits des remparts, ainsi que sur les vaisseaux, & peu de temps après les Espagnols proposèrent des articles de capitulation. Le Gouverneur insistoit fortement pour renvoyer les vaisseaux en Espagne, & pour que le port fut déclaré neutre; mais ces deux articles furent refusés, & l'on alloit recommencer les hostilités, quand il consentit à y renoncer. Par la capitulation, qui fut signée le 13, les habitants furent conservés dans leurs biens & effets, & dans le libre exercice de leurs loix & de leur Religion. Le 14, les troupes Angloises prirent possession de cette conquête importante. La garnison Espagnole, qui montoit environ à neuf cents hommes, y compris les Officiers, obtint les hon-

neuſes de l'Inde. Manille eſt ſur une pointe de terre formée par une rivière qui ſort du grand lac de Bahia, & tombe un peu plus bas dans la mer à Cavite, qui eſt une ville avec un port ſpacieux, mais dont l'entrée eſt difficile. Les fauxbourgs de Manille ſont très étendus, & contiennent un grand nombre d'habitants, nés en différents pays, particulièrement des Chinois; mais il n'y a pas plus de cinq mille Eſpagnols.

George III. An. 1762.

XXXIX. Préparatifs des Anglois contre cette ville.

Les Anglois formèrent à Madras un plan d'attaque contre cet établiſſement, pour être exécuté par une partie de l'Eſcadre du Vice-Amiral Cornish, & par quelques bataillons aux ordres du Brigadier-Général Draper, qui s'étoit ſignalé dans la déſenſe de Madras. Les troupes Européennes deſtinées pour cette expédition, furent compoſées d'un régiment d'infanterie, & d'une Compagnie de Royal-Artillerie; le Gouverneur de Madras y joignit pluſieurs bons Officiers, trente hommes d'augmentation d'artillerie, ſix cents Cipayes, une compagnie de Caffres, une de Topaſſes, une de Pionniers, deux compagnies de déſerteurs Fran-

George III.
An. 1762.

coup sur les avantages de cette
quête ; mais comme elle fut r
à la paix, qui suivit peu de
après, il est inutile de nous y
ter.

XXXVIII.
Description de Manille.

La perte de la Havane fut b
suivie de celle de Manille, v
la plus grande importance p
commerce de l'Espagne. Le
Philippines, situées dans l'Oc
dien, s'étendent depuis le
degré de latitude septentrional
ques vers le vingtième, env
cent vingt lieues au sud de la
On estime que ces isles sont au
bre de douze cents, & on
garde comme faisant partie de
du Monarque Espagnol. La plu
de, nommée Luconie, peu
environ cent soixante lieues
gueur, & c'est dans cette isl
située Manille, ville considé
très étendue, bien peuplée,
sablement fortifiée. Elle est
tre du commerce Espagnol,

cieuſes de l'Inde. Manille eſt ſur une pointe de terre formée par une rivière qui ſort du grand lac de Bahia, & tombe un peu plus bas dans la mer à Cavite, qui eſt une ville avec un port ſpacieux, mais dont l'entrée eſt difficile. Les fauxbourgs de Manille ſont très étendus, & contiennent un grand nombre d'habitants, nés en différents pays, particulièrement des Chinois; mais il n'y a pas plus de cinq mille Eſpagnols.

George III. An. 1762.

XXXIX. Préparatifs des Anglois contre cette ville.

Les Anglois formèrent à Madras un plan d'attaque contre cet établiſſement, pour être exécuté par une partie de l'Eſcadre du Vice-Amiral Cornish, & par quelques bataillons aux ordres du Brigadier-Général Draper, qui s'étoit ſignalé dans la défenſe de Madras. Les troupes Européennes deſtinées pour cette expédition, furent compoſées d'un régiment d'infanterie, & d'une Compagnie de Royal-Artillerie; le Gouverneur de Madras y joignit pluſieurs bons Officiers, trente hommes d'augmentation d'artillerie, ſix cents Cipayes, une compagnie de Caffres, une de Topaſſes, une de Pionniers, deux compagnies de déſerteurs Fran-

George III. An. 1762.

çois & quelques centaines de L
cars, pour le service des Ingénieu
& du parc d'artillerie. Le Vice-Am
ral Cornish donna un fort bataill
de soldats de Marine, & toutes l
troupes destinées pour cette expéd
tion, montèrent à douze mille tro
cents hommes effectifs. Le Majo
Général Lawrence, qui commando
les troupes de la Compagnie des I
des Orientales à Madras, pensa q
les établissements Anglois sur cet
côte, seroient en danger si l'on
retiroit un plus grand nombre
troupes, & l'on conserva pour
sûreté de ces établissements, de
bataillons de celles de la Comp
gnie, toute la cavalerie, six mil
Cipayes, une partie du régiment
Monson & les Montagnards. Il fi
aussi réglé que trois vaisseaux d
guerre qu'on attendoit à Madras
demeureroient pour protéger
commerce. Aussitôt que cette entr
prise eut été resolue, l'Amiral en
voya le Capitaine Grant, sur le n
vire le Cheval-Marin dans la mer d
la Chine, avec des instructions pou
enlever tous les vaisseaux qui se
roient chargés pour Manille, afi

s Espagnols ne pussent être
:s du projet des Anglois.
George III.
An. 1762.
X L.
Forces des Anglois dans cette expédition.
'lotte, composée de onze vaiss-
le guerre & d'un vaisseau d'é-
e, mit à la voile sur deux di-
; au commencement d'Août,
9 elle arriva à Malaca. Elle y
uelques jours à faire de l'eau;
.rvut de ce qui étoit nécessaire
construire des gabions; remit
oile, & le 23 de Septembre,
ancre dans la baie de Manille,
1 trouva les Espagnols très peu
és à soutenir un siège, & fort
és de l'arrivée imprévue des
is. Le Gouverneur de cette
:n étoit aussi l'Archevêque, &
it le titre de Capitaine-Géné-
:s isles Philippines; mais la gar-
, composée de huit cents hom-
lu régiment Royal, étoit com-
ée par le Marquis de Villa-Me-
Brigadier-Général, qui la ren-
de dix mille Indiens, tirés de
vince de Pampanga, nation fé-
& sauvage, qui ne connoît pas
e des armes à feu, mais qui se
es arcs & des flèches avec la
rande dextérité, & est très for-
le par son intrépidité, & par

George III.
An. 1762.

le mépris que ces gens for
mort. Les Officiers Anglois
ordres du Brigadier-Général I
étoient les Lieutenants - C
Monſon & Scott, le Major I
qui commandoit l'Artillerie
Major More. M. Drake & q
autres Officiers au ſervice
Compagnie des Indes Orie
furent chargés de prendre ſ
intérêts de cette Compagnie
formément à la conventic
avec le Préſident & le Co
Madras, relativement à cett
dition. Le Chef d'Eſcadre Ti
commandoit en mer ſous le
Amiral, & le bataillon des
de Marine & matelots, ét
ordres des Capitaines Collins
ford & Ourry, qui ſe cond
dans le cours de cette expé
avec autant d'activité que d
gence. En général, les Offic
terre & de mer méritèrent le
éloge. La plus grande harmon
ſiſta entre les Commandan

marqueroit le plus de bonne volonté, de valeur & d'activité.

XLI. Leur débarquement.

L'Amiral ayant fait ſonder la côte, découvrit un endroit convenable pour le débarquement des troupes, environ à deux milles au ſud de Manille. Le 24 de Septembre, les trois frégates l'Argos, le Cheval-Marin & le Seaford, s'étant avancées très près du rivage pour couvrir la deſcente, on mit ſur les barques de la Flotte trois diviſions, commandées par les Capitaines de Marine Parcker, Pempenfeldt & Brereton, qui débarquèrent à l'Egliſe & au village de Malata, quoique ce fût avec aſſez de difficulté, à cauſe des briſes qui bordoient le rivage. Les ennemis s'aſſemblèrent en grand nombre pour s'oppoſer à la deſcente; mais les Capitaines King, Grant & Peighin, qui commandoient les frégates, firent un ſi grand feu de leur canon à droite & à gauche, que les Eſpagnols furent bientôt diſperſés, & que le Général Anglois fit débarquer les troupes ſans qu'il pérît un ſeul homme, pendant que la garniſon de Manille étoit occupée à brûler les fauxbourgs de cette ville. Le lende-

George III. An. 1762.

main le Général s'empara du Polverista, petit fort que les ennemis avoient abondonné, & dont les Anglois firent une excellente place d'armes pour couvrir le débarquement de l'artillerie & des munitions. Le Colonel Monson, avec un détachement de deux cents hommes, prit poste dans l'Eglise de l'Hermite, environ à quatre cents cinquante toises de la ville. On établit le quartier général dans la maison du Curé, & elle fut gardée par le soixante & dixneuvième régiment, dont M. Draper étoit Colonel, comme un poste de la plus grande importance, tant par la force que lui donnoit sa situation, que parce qu'on y trouvoit un abri très utile contre les pluies qui avoient inondé le pays, & qui empêchoient de former un camp. Les soldats de Marine furent laissés à Malata, dans le voisinage du Polverista, pour entretenir la communication avec la Flotte, & pour garder l'artillerie & les munitions qu'on ne put débarquer qu'avec beaucoup de danger & de fatigue, plusieurs barques ayant été renversées, où il périt un assez grand nombre de sol-

its avec le Lieutenant Hardwick. George III. An. 1762.
n fit avancer un corps de troupes
nviron à cent cinquante toises de
ville ; & elles s'emparèrent de l'E-
lise de Saint Jean, où elles se sou-
nrent, quoiqu'elles y fussent expo-
ées au feu des Espagnols. Le batail-
on des gens de mer qui descendit le
6, fut cantonné entre le soixante
dix-neuvième régiment, & les
oldats de Marine; & le reste des
roupes de la Compagnie ayant été
débarqué, fut également mis à cou-
vert. Le même jour les Espagnols,
u nombre de quatre cents hommes,
commandés par le Chevalier Fayet-
e, avec deux pièces de campagne,
s'avancèrent à la droite du poste des
Anglois, qu'ils commencèrent à ca-
onner en flanc : mais le Colonel
Monson, à la tête des piquets & d'un
etit renfort de gens de mer, les
epoussa dans la ville, où ils se reti-
èrent si précipitamment, qu'ils laiss-
èrent une de leurs pièces sur le
lacis.

XLII. Ils commencent leurs attaques.

Les Anglois sommèrent deux fois
e Gouverneur de se rendre, mais il
épondit en brave homme; & il est
ertain que si le courage de ses trou-

George III. An. 1762.

pes avoit répondu à sa résolution; il auroit eu peu à craindre d'un petit nombre d'ennemis, qui bien loin d'être en état d'investir la ville de toutes parts, furent obligés de restreindre leurs opérations d'un seul côté, & d'en laisser plus des deux tiers ouverts à tous les secours. Le front que le Général Anglois résolut d'attaquer, étoit défendu par les bastions de Saint-Diego & de Saint-André, par un ravelin qui couvroit la porte royale, par un fossé sec, par un chemin couvert, & par un glacis. Les bastions étoient en bon état, montés d'un grand nombre de très beaux canons de bronze; mais le ravelin n'avoit pas d'artillerie: le chemin couvert étoit rompu, le glacis trop bas, & le fossé n'entouroit pas la capitale du bastion de Saint-Diego. Le fossé avoit environ quinze toises de largeur, & il n'y avoit pas plus de cinq pieds d'eau. Il fut sondé par un détachement aux ordres du Capitaine Fletcher, qui demanda la permission d'exécuter cette dangereuse entreprise, & qui y réussit malgré le feu des ennemis, en perdant seulement trois hommes. Quelques mate-

lots écartés ayant été massacrés par les Sauvages, le Gouverneur envoya le 27 un drapeau de trève pour assurer qu'il n'avoit aucune part à cette barbarie, & pour prier qu'on lui rendît son neveu, qui avoit été pris depuis peu dans la baie par les chaloupes de la Flotte. Il avoit été envoyé dans une galère par le Commandant du galion la Philippine, arrivé depuis peu d'Acapulco à Cajayagan près du cap Spiritu-Sancto, pour donner avis de la nouvelle guerre. Le lendemain lorsque le Lieutenant Fryar, avec un drapeau de trève, conduisoit ce prisonnier à la ville, un détachement de la garnison mêlé d'Indiens, sortit pour attaquer un des postes des assiégeants; mais les Sauvages, sans respecter les loix des nations, ni le caractère d'un Officier protégé par un drapeau de trève, tombèrent sur M. Fryar avec la fureur la plus inhumaine, & le massacrèrent sur la place. Ils mutilèrent même son corps de la manière la plus brutale, & blessèrent mortellement le jeune Espagnol qui faisoit ses efforts pour garantir son conducteur. Le détachement fut bientôt repoussé

George III. An. 1762.

par les Anglois qui défendoient ce poste; mais ils furent si indignés de cette barbarie, qu'ils ne voulurent faire aucun quartier.

XLIII. Elle sont soutenues par le feu des vaisseaux.

Les mortiers ne cessoient jour & nuit de bombarder la ville, & les Ingénieurs travailloient avec activité à élever des batteries pour tirer sur les ouvrages. Le 29 l'Amiral, sur la demande de M. Draper, donna ordre à l'Elisabeth, commandée par le Chef d'Escadre Tiddeman, & au Falmouth, Capitaine Brereton de s'approcher de la ville, autant que la profondeur de l'eau pourroit le permettre, & d'enfiler le front des Espagnols pour seconder les opérations des assiégeants. Ce service fut rempli avec succès, & quoique les bas-fonds tinssent ces bâtiments à une trop grande distance pour qu'ils pussent faire tout l'effet qu'on en auroit desiré, leur feu jetta beaucoup de confusion & de terreur parmi les habitants. Le 1er & le 2 d'Octobre, le temps fut si orageux que toute l'Escadre fut en grand danger, étant sur une côte exposée à tous les vents. Le Château-de-la-mer-du-sud, vaisseau de munitions, fut jetté au rivage; &

malgré cet accident, ce bâtiment rendit de grands services, en enfilant toute la côte méridionale avec son artillerie, & en tenant en respect un gros corps d'Indiens qui menaçoient d'attaquer le Polverista, & les magasins des assiégeants à Malata. Malgré le gros temps & l'abondance des pluies, les soldats & les matelots réussirent à élever plusieurs batteries de canons & de mortiers; finirent une parallèle avec une communication de cette parallèle au poste avancé de l'Eglise, & établirent une place d'armes spacieuse à la gauche, du côté de la mer, dont le mugissement favorisoit les opérations des travailleurs pendant la nuit, en empêchant qu'ils ne fussent entendus par la garnison. Le 3, la batterie ayant été ouverte contre la face gauche du bastion de Saint-Diego, elle fut si bien servie par les gens de mer & par le Corps d'Artillerie, & le feu fut si bien dirigé par l'habileté du Major Barker, qu'en peu d'heures douze pièces de canon montées sur la face du bastion furent réduites au silence, & que les ennemis furent obligés de se retirer. Pendant la nuit on éleva

George III. An. 1762.

une nouvelle batterie de trois canons, à la gauche de la place d'armes, pour éteindre le feu de ceux qui tiroient à barbette ſur l'orillon du baſtion de Saint-André, & qui incommodoient beaucoup le flanc des aſſiégeants. On entretint toute la nuit un feu continuel de grappes de raiſin & de mouſqueterie pour empêcher les Eſpagnols de rétablir leurs embraſures, & de remonter leur canon; & en même temps on fit agir ſans intermiſſion ſept mortiers ſur la gorge du baſtion, & ſur les défenſes contiguës.

XLIV. Les aſſiégés font pluſieurs ſorties.

Le 4, le cantonnement des gens de mer fut attaqué environ trois heures avant le jour par un gros corps d'Indiens, qui furent encouragés dans cette entrepriſe par l'eſpérance que la pluie qui tomboit continuellement auroit mis les armes à feu hors de ſervice. Leur approche fut favoriſée par un grand nombre de buiſſons épais qui bordoient un ruiſſeau que ces Indiens paſsèrent dans la nuit ſans avoir été découverts par les patrouilles. Auſſitôt que l'alarme fut donnée, le Colonel Monſon & le Capitaine Fletcher s'avancèrent

piquets pour soutenir les
mer, qui avoient eu la pru-
: se contenter d'être fermes
s postes, & de se tenir feu-
ur la défensive jusqu'à ce
our pût faire mieux distin-
objets. Quoique les Indiens
lus grande partie ne fussent
e d'arcs & de lances, ils s'a-
t avec la plus grande har-
attaque; combattirent avec
ır qui tenoit de la férocité;
: à la charge après avoir été
, en s'élançant jusqu'au bout
, & quand ils étoient blessés,
ient comme des bêtes fau-
n mordant les bayonnettes.
du jour un nouveau piquet
ois s'étant fait voir sur le
t de ces Indiens, ils prirent
uite, après avoir perdu en-
is cents hommes. A peine
t étoit fini qu'un corps d'In-
nforcé par une partie des
spagnoles, tombèrent avec
fureur sur l'Eglise, dont ils
ossession d'une partie, après
chassé les Cipayes qui y
ur poste. Les Indiens mon-
r la couverture d'où ils fi-

George III. An. 1762.

rent beaucoup de mal aux ſoldats Anglois, qui conſervèrent cependant leur poſte ſans s'ébranler, quoiqu'ils fuſſent expoſés ſans aucun couvert au feu & aux traits des ennemis; mais après un combat très vif les Anglois réuſſirent enfin à les chaſſer, par le ſecours de quelques pièces de campagne, & par la valeur du Major Fell, du Capitaine Fletcher, & de quelques autres braves Officiers qui marchèrent pour les ſoutenir. Il reſta ſoixante & dix Eſpagnols morts ſur la place, & ces deux actions coûtèrent aux aſſiégeants environ quarante hommes, y compris le Capitaine Strahaes & le Lieutenant Porter, deux braves Officiers, qui furent univerſellement regrettés.

XLIV. Ils tombent dans le découragement.

Cet effort fut le dernier que purent faire les aſſiégés : la plus grande partie de leurs Indiens, découragés par leurs défaites réitérées, retournèrent dans leurs habitations : le feu de la garniſon devint très foible, & toutes les défenſes parurent ruinées. Le 5, l'artillerie Angloiſe fut ſi bien dirigée, que la brèche devint praticable, & l'on eſpéroit que la garniſon demanderoit à capituler ; mais

demeurèrent dans une eſpèce d'o- George III. An. 1762.
iâtreté ſtupide, ſans courage &
s activité. Ils ne firent aucun effort
ur réparer leurs ouvrages, & né-
gèrent tous les moyens d'obtenir
; conditions favorables, quoi-
'ils ne marquaſſent aucune réſolu-
n de défendre la brèche, ce qui
:ermina le Général Anglois à faire
diſpoſitions pour un aſſaut.

XLVI. La ville eſt priſe d'aſſaut.

Le 6 à quatre heures du matin,
troupes deſtinées pour ce ſervice,
:rent de leurs quartiers en petits
rps, afin de ne donner aucun ſoup-
n aux ennemis; s'aſſemblèrent ſuc-
ſivement dans l'Egliſe de S. Jago,
ſe cachèrent tant dans la place
rmes que dans la parallèle qui
oit entre l'Egliſe & la batterie. En
me temps, le Major Barker en-
tint un feu très vif, ſoutenu de
lui des mortiers ſur les ouvrages
la place, & ſur les endroits où les
pagnols pouvoient être retranchés.
: point du jour, on vit un gros
rps d'ennemis ſur le baſtion de S.
dré, comme s'ils euſſent été in-
més du deſſein qu'on avoit de
r donner l'aſſaut, & euſſent été
olus de repouſſer les Anglois avec

George III.
An. 1762.

la mousqueterie & les grappes de raisin du flanc retiré du bastion, où il y avoit deux pièces de canon en état de service; mais on leur jetta quelques bombes & ils se retirèrent en confusion. Les troupes Britanniques profitèrent de cette circonstance, & au signal d'une décharge générale des canons & des mortiers ils montèrent à l'assaut, couverts de l'épaisse fumée que le vent portoit directement vers la ville. Le Lieutenant Russel à la tête de soixante Volontaires fraya le chemin, soutenu par les Grenadiers du dix-neuvième régiment, dont il étoit Officier. Ils furent suivis par les Ingénieurs, les pionniers & les autres travailleurs, destinés à nettoyer & élargir la brèche, si l'on trouvoit les ennemis retranchés dans la gorge du bastion. Le Colonel Monson & le Major More y conduisirent deux grandes divisions du soixante & dix-neuvième régiment : ils furent suivis d'un bataillon de soldats de Marine, soutenus par deux autres divisions du même régiment, & les troupes de la Compagnie des Indes formèrent l'arrière-garde. Suivant la relation du

iel Draper, le total des troupes esquelles il entra dans Manille, ontoit guère à plus de deux hommes, dont une grande étoit un mêlange de soldats de e, de Cipayes, de Caffres, de rs, de Topasses, & de déser- François & Allemands. Ces es montèrent à la brèche avec t de courage que d'activité, les Espagnols se retirèrent si ›itamment, qu'on s'imagina comptoient sur l'effet de leurs . Le Capitaine Stephenson eut aussitôt d'examiner le terrein; cette précaution fut inutile. Les es Angloises pénétrèrent dans e presque sans opposition, ex- à la porte royale, où il y avoit rps-de-garde, défendu par cent ıes Espagnols & Indiens, qui :rent de se rendre, & furent au fil de l'épée. Les Anglois fu- ın peu maltraités par le feu qui t des galeries des maisons éle- ui environnent la grande place; rois cents hommes de la garni- ırent noyés en voulant passer ère qui est profonde & rapide, nt que le Gouverneur se reti-

George III.
An. 1762.

roit dans la citadelle avec les
cipaux Magiſtrats. Le Colonel
per voyant que les ennemis n
ſoient aucune offre, ni de cap
ni de ſe rendre, ne put emp
ſes troupes pendant quelques h
de commettre toutes les hor
auxquelles eſt expoſée une vill
ſe d'aſſaut, & qui furent d'a
plus affreuſes, qu'à l'exception
petit nombre de troupes rég
toutes celles qu'il commandoit ét
des plus indiſciplinées. Enfin
tadelle n'étant pas en état de dé
l'Archevêque & les Magiſtra
rendirent priſonniers à diſcré
& le Capitaine Dupont en pri
ſeſſion avec cent hommes. Le
quis de Villa-Medina, ainſi q
Officiers Eſpagnols, furent fait
ſonniers ſur leur parole, & to
Indiens furent renvoyés enſuite
leurs demeures. Le ſuccès des
queurs leur fut d'autant plus a
ble, qu'ils ne perdirent dans c
ſaut qu'environ vingt hommes
nombre deſquels fut le Major M
qui fut tué d'un coup de flèche
de la porte royale.

XLVII.
La garniſon ſe rend par capitulation.

Auſſitôt que les troupes Brit

ques furent en possession de Manille, l'Amiral descendit à terre pour consulter avec le Général Draper sur ce grand évènement, & sur les conditions de la capitulation qu'on pouvoit accorder; mais on y trouva beaucoup de difficultés. Dans la première entrevue qu'on eut avec l'Archevêque & les Magistrats, les deux Commandants Anglois leur dirent qu'ils étoient disposés à traiter pour une capitulation qui pût garantir une si belle ville d'être détruite. On leur dit de se retirer, de se consulter, & de proposer des termes de compensation qui pussent satisfaire la Flotte & l'armée, & garantir le pays du pillage & de toutes les suites funestes qui l'accompagnent. A leur retour ils apportèrent des conditions au nom de l'Archevêque, de l'Audience Royale, de la ville & du commerce de Manille, si peu convenables à l'état où ils se trouvoient, qu'elles furent rejettées comme inadmissibles, en ce qu'il n'y étoit nullement fait mention d'aucune compensation aux vainqueurs pour éviter la destruction totale de la place. Les Commandants Anglois prirent alors la plume,

George III
An. 1762.

& dictèrent les conditions auxquelles la ville de Manille seroit préservée du pillage, & les habitants maintenus dans leur religion, leurs libertés & leurs biens sous le Gouvernement & la protection de Sa Majesté Britannique. Dans ce papier les Commandants Anglois promirent qu'on accorderoit les conditions demandées par l'Archevêque & les Magistrats, si l'on convenoit de la rançon, & les Espagnols y consentirent. En conséquence de cette capitulation, on convint de remettre aux Anglois la ville & le port de Cavite, avec les isles & les forts dépendants de Manille, & de payer quatre millions de dollars, faisant environ cinq millions deux cents mille livres argent de France pour la rançon de la ville de Manille & des effets des habitants, auxquels on assura le libre exercice de leur religion & la jouissance de leurs biens & effets sous le Gouvernement & la protection du Roi d'Angleterre. En même temps les troupes Espagnoles furent désarmées, en attendant le parti qu'on pourroit prendre à leur égard. Le port & la citadelle de Cavite furent

remis aux Anglois avec plusieurs gros vaisseaux, & une grande quantité de munitions de terre & de mer. Les trois cents hommes de la garnison Espagnole, au lieu de remettre tranquillement la place, suivant les ordres du Gouverneur, se mutinèrent contre leurs Officiers; pillèrent quelques maisons, & se retirèrent avec leurs armes dans l'intérieur du pays. Le Capitaine Campion s'étant embarqué sur le Cheval-Marin, prit possession de la place avec deux cents hommes, & le Capitaine Kempenfeldt en fut nommé Gouverneur par une commission du Général. Le tiers de la rançon de Manille fut adjugé à la Compagnie des Indes-Orientales, & M. Draper, conformément aux instructions qu'il avoit reçues, remit la ville de Manille, le port de Cavite, toute l'artillerie, & les munitions de guerre & de bouche à Dawson Drake, & aux autres personnes choisies pour les recevoir au nom de la Compagnie. Toutes les forces Britanniques employées à cette expédition, suffisoient à peine pour mettre des garnisons dans ces importantes conquêtes, qui ne coû-

George III. An. 1762.

terent pas plus de cent hommes tués dans le cours du siège.

XLVIII. Prise du vaisseau Espagnol la Sanctissima Trinidad.

La prise de l'isle de Luconie, avec les villes, les trésors, l'artillerie, les munitions & les isles qui en dépendent, fut suivie d'un autre évènement favorable pour les Anglois. Aussitôt que l'Amiral Cornish eut appris par les lettres qu'on trouva sur la galère où étoit le neveu du Gouverneur Espagnol, que le galion la Philippine étoit arrivé d'Acapulco à Cajayagan, il envoya à la recherche de ce galion la Panthère & l'Argos, dont le premier étoit un vaisseau de ligne, & le second une frégate aux ordres des Capitaines Parcker & King. Le 13 d'Octobre, étant à la hauteur de l'isle de Capul près de l'entrée de l'Embocadero, ils découvrirent une voile qui faisoit cours au nord. L'Argos ayant été poussé par un courant, entre les isles nommées Narangos, fut obligé de jetter l'ancre; mais le Capitaine King donna la chasse avec la frégate au bâtiment Espagnol, contre lequel il eut un combat de deux heures, fut très maltraité & forcé de se retirer jusqu'à ce que son dommage fût

é. Le courant étant devenu George III. An. 176
; rapide, le Capitaine Parcker
ouva en état de remettre à la
, & le lendemain vers neuf
s du matin il joignit le bâti-
Espagnol. La canonnade qui se
peu de distance, dura environ
heures; ensuite le Comman-
Espagnol baissa pavillon & se
t; mais le Capitaine Anglois
: avec la plus grande surprise,
l ce Commandant passa sur son
qu'au lieu de la Philippine il
pris la Santissima-Trinidad:
que ce vaisseau qui avoit mis
oile de Manille pour Acapulco
mier d'Août, avoit été obligé
ourner en arrière pour se ra-
er, après un cours de trois cents
à l'est de l'Embocadero, où il
souffert excessivement de la
ce des vents, & avoit perdu
artie de ses mâts. Ce vaisseau
très gros, & avoit les côtés si
, que les boulets de la P[illegible]hère
avoient pu pénétrer, excepté
les parties les plus hautes. Il
monté de huit cents hommes,
cé pour soixante canons; mais
en avoit que treize en état de

cette somme.

XLIX.
Les Anglois reprennent S. Jean de Terre-Neuve.

Nous allons terminer le
tions maritimes de cette g
la reprise que les Anglois
Saint-Jean dans l'isle de Te
ve, que M. de Ternay avoi
au mois de Juin, comme
vons vu dans le commence
ce Chapitre. Aussitôt que
Colville en fut informé, il
voile d'Hallifax & commen
quer le port de Saint-Jean;
Ternay étoit à l'ancre avec
cadre. Le 11 de Septembre l
nel Amherst, envoyé par s
Jeffery Amberst, joignit le L
ville avec environ huit cen
mes qu'il avoit amenés d'
Les Anglois débarquèrent à
après avoir éprouvé quelq

George III. An. 1762.

service. Les marchandises qui étoient à bord furent enregistrées sur l'estimation d'un million & demi de dollars, & l'on jugea que toute la cargaison pouvoit valoir le double de cette somme.

XLIX. Les Anglois reprennent S. Jean de Terre-Neuve.

Nous allons terminer les opérations maritimes de cette guerre par la reprise que les Anglois firent de Saint-Jean dans l'isle de Terre-Neuve, que M. de Ternay avoit surpris au mois de Juin, comme nous l'avons vu dans le commencement de ce Chapitre. Aussitôt que le Lord Colville en fut informé, il mit à la voile d'Hallifax & commença à bloquer le port de Saint-Jean, où M. de Ternay étoit à l'ancre avec son Escadre. Le 11 de Septembre le Colonel Amherst, envoyé par son frère Jeffery Amberst, joignit le Lord Colville avec environ huit cents hommes qu'il avoit amenés d'Hallifax. Les Anglois débarquèrent à Torbay après avoir éprouvé quelque résistance de la part des François; firent quatre milles par des chemins très difficiles, & arrivèrent devant le poste de Kitty-Vitty, dont il falloit qu'ils s'emparassent pour pouvoir

débarquer l'artillerie. Ils emportèrent ce poste l'épée à la main, & se rendirent également maîtres de deux hauteurs voisines, où les François s'étoient fortifiés, & qu'ils n'abandonnèrent qu'après bien de sang répandu. Le 16 ils campèrent dans le voisinage du fort Saint-Jean, & le lendemain ils eurent une batterie de mortiers d'élevée. Le Chef d'Escadre François avoit fait couler à fond quelques chaloupes à l'entrée du port, qui étoit commandé par un parapet & par une batterie encore imparfaite. Les Anglois s'en emparèrent, nettoyèrent le canal, & le Colonel Amherst fit venir par eau son artillerie & ses munitions; mais le Lord Colville fut chassé par les vents contraires à quelque distance de la côte. En son absence, M. de Ternay profita d'un brouillard épais pour couper ses cables & se mettre en mer. Les Anglois le virent ensuite de leurs hunes à une grande distance, faisant cours sud-sud-est; mais sans penser que ce fussent ses vaisseaux, M. de Haussonville, Commandant des troupes Françoises de Saint-Jean, avoit refusé de se rendre sur la som-

George III. An. 1762.

mation qui lui en avoit été faite ; mais jugeant qu'il lui étoit impossible de tenir contre les forces de terre & de mer des Anglois réunies, il écrivit le 18 au Colonel Amherst. On convint des articles, & il rendit le fort, à condition que ses troupes seroient transportées à Brest. Dans cette courte expédition les Anglois perdirent le Lieutenant Schuyler & le Capitaine Macdonald, qui mourut des blessures qu'il avoit reçues à l'attaque d'un des postes des François.



CHAPITRE III.

I. *Mémoire de la Cour d'Espagne pour obliger le Portugal à se déclarer contre les Anglois.* §. II. *Réponse du Roi de Portugal.* §. III. *Nouveau Mémoire de la Cour d'Espagne.* §. IV. *Déclarations de guerre des Cours de France, d'Espagne & de Portugal.* §. V. *Le Roi de Portugal demande du secours aux Anglois.* §. VI. *Ils lui envoient des Officiers & des troupes.* §. VII. *Le Lord Tirawley est mécontent des Portugais.* §. VIII. *Remarques sur leur conduite.* §. IX. *Succès des Espagnols.* §. X. *Difficultés qu'ils rencontrent au passage des montagnes.* §. XI. *Ils prennent Almeïda.* §. XII. *Cruautés des Portugais envers les Espagnols.* §. XIII. *Haine des Portugais contre leurs auxiliaires Anglois.* §. XIV. *Lenteur des Espagnols dans leurs opérations.* §. XV. *Les Portugais s'emparent de Valencia-d'Alcantara.* §. XVI. *Les Espagnols se rendent maîtres de Villabelle & des passages*

des montagnes. §. XVII. *Retraite des Portugais.* §. XVIII. *Les Anglois s'emparent du camp des Espanols.* §. XIX. *Fin de la campagne.* §. XX. *Les Maréchaux de Soubise & d'Estrées sont nommés pour commander en Westphalie.* §. XXI. *Ouverture de la campagne en Westphalie.* §. XXII. *Dispositions des François & des Allils.* §. XXIII. *Dispositions du Prince Ferdinand pour attaquer les François.* §. XXIV. *Les Alliés prennent leurs postes sans être découverts.* §. XXV. *Bataille de Grébenstein gagnée par les Alliés.* §. XXVI. *Critique du plan d'opérations du Prince Ferdinand.* §. XXVII. *Escarmouches avantageuses aux Alliés* §. XXVIII. *Avantages réciproques des partis détachés.* §. XXIX. *Les François évacuent Gottingen.* §. XXX. *Bataille de Joannesberg, gagnée par les François.* §. XXXI. *Dispositions du Prince Ferdinand pour assiéger Cassel.* §. XXXII. *Combat au pont de Brucker-Muhl.* §. XXXIII. *Les Alliés prennent Cassel. Cessation des hostilités.* §. XXXIV. *Etat fâcheux de la Westphalie à la fin de la guerre.*

L'intérêt

'INTÉRÊT du Portugal auroit a été de garder la neutralité dans nouvelle guerre qui s'élevoit au nmencement de cette année entre ngleterre & l'Espagne; mais étant, ur ainsi dire, enclavé dans les Etats cette dernière Puissance, il étoit ficile qu'il pût demeurer dans une rfaite liberté sans se déclarer pour ne ou pour l'autre. Le 16 de Mars, om Joseph Torrero, Ambassadeur Espagne, & M. O Dunne, Mistre Plénipotentiaire de France à la our de Portugal, présentèrent un émoire dans lequel, après avoir rlé des vues ambitieuses de la Cour itannique, ils demandent au Roi ès-Fidèle « de se déclarer pour Leurs Majestés Catholique & Très-Chrétienne, & de s'unir à Elles dans la présente guerre contre les Anglois, en rompant tout commerce & communication avec cette Puissance, ennemie commune des trois Royaumes, ainsi que de toutes les Puissances Maritimes; en chassant de ses ports tous les vaisseaux de guerre ou de commerce de cette nation, & en leur en fermant l'en-

George III. An. 1762.

I. Mémoire de la Cour d'Espagne pour obliger le Portugal à se déclarer contre les Anglois.

George III. An. 1762.

» trée ; enfin, en joignant les forces » que lui a données le Tout-Puiſſant » à celles de la France & de l'Eſpa- » gne, pour réduire celles de l'en- » nemi à un juſte équilibre ».

A ces raiſons ſpécieuſes, les Miniſtres ajoutent celles de l'intérêt propre de l'Eſpagne, qui paroît la plus forte de toutes, & celle qui détermina particulièrement le Miniſtère Eſpagnol à obliger le Portugal de ſe déclarer, afin que « ſi quelque Puiſſance ſe propoſe » de faire la guerre aux Eſpagnols, » elle ne puiſſe pas ſe flatter de trouver » dans la propre Maiſon du Roi d'Eſ- » pagne quelqu'un qui lui donne un » aſyle, & lui fourniſſe les moyens » d'attaquer Sa Majeſté Catholique » comme l'a fait le Portugal dans » les guerres que le Roi Philippe V, » de glorieuſe mémoire, père de Sa » Majeſté Catholique & beau-père » de S. M. T. F. a eues à ſoutenir » contre la nation Angloiſe ».

II. Réponſe du Roi de Portugal.

Ce mémoire, auquel on ajouta la requiſition d'une réponſe poſitive dans quatre jours, alarma beaucoup le Roi de Portugal, déja inſtruit des préparatifs que faiſoit la Cour d'Eſpagne pour envoyer des troupes dans

son Royaume, soit comme amies, & pour garder ses ports & places contre les attaques des Anglois s'il se déclaroit pour la Maison de Bourbon; soit comme ennemies, si les liaisons d'intérêt, qui l'attachoient à l'Angleterre, étoient les plus fortes. Il chercha cependant à éluder la déclaration qu'on lui demandoit, & répondit par un Mémoire « que ses desirs les plus ardents » étant égaux pour complaire, en » tout ce qu'on lui propose, à Leurs » Majestés Catholique & Très-Chré- » tienne, ce Monarque se trouve » dans l'indispensable nécessité de les » prier de vouloir bien réfléchir sur » les empêchements invincibles qui » ne lui permettent pas d'entrer dans » la ligue offensive qu'on lui propose; » qu'ayant contracté avec la Cou- » ronne d'Angleterre d'anciennes Al- » liances, purement défensives, & » par conséquent innocentes, soute- » nues sans interruption depuis tant » d'années; lesquelles se voyent dans » tant de Traités solemnels; & la » Couronne de Portugal n'ayant reçu » de l'Angleterre aucune offense di- » recte qui puisse autoriser S. M. T. F. » à manquer légitimement auxdits

George III. An. 1762.

» Traités ; Elle se mettroit, en les
» rompant, dans le cas d'offenser la
» religion, la fidélité & la dignité
» qui sont inséparables des sentiments
» de Sa Majesté T. F. ainsi que de
» ceux de tous les Monarques aussi
» religieux & aussi magnanimes que
» Leurs Majestés Trés-Chrétienne &
» Catholique : que d'ailleurs cette
» nouvelle ligue, que le Roi Très-
» Fidèle feroit, paroîtroit suspecte,
» & seroit d'autant moins approu-
» vée, .qu'elle auroit été précédée
» par une infraction des plus irrégu-
» lières : qu'on devoit ajouter à ce
« motif, que S. M. T. F. chérissant
» ses vassaux comme père, & devant
» les protéger comme Roi, il ne lui
» étoit pas permis, ainsi qu'il est fa-
» cile de l'appercevoir, de les faire
» entrer dans une guerre offensive,
» & que lesdits vassaux n'étoient pas
» en état d'y entrer après ce qu'ils
» ont souffert par les différentes ca-
» lamités occasionnées, première-
» ment, par les huit années d'infir-
» mité du Roi Jean V ; en second lieu,
» par le tremblement de terre du
» 1er Novembre 1755, & enfin par
» tous les désordres qui ont suivi la

conjuration dans laquelle avorta l'attentat du 3 Septembre 1758 ». Monarque qui avoit commencé ns ce Mémoire par offrir sa média- n aux Puissances belligérantes, le rmine en protestant de garder la us exacte neutralité, sans distinc- n en faveur d'aucune, & de faire cevoir toutes & chacunes d'Elles ns ses ports avec le même accueil la même assistance, conformément i droit des gens. George III. An 1762.

III. Nouveau Mémoire de la Cour d'Espagne.

La Cour d'Espagne répondit à tous s articles de ce Mémoire, en faisant ir que l'alliance défensive alléguée ir la Cour de Lisbonne, étoit réelle- ent offensive contre l'Espagne & la ance, par les secours & l'assistance je le Portugal donnoit journelle- ent aux vaisseaux Anglois. On y fai- it voir que la partialité marquée de M. T. F. en faveur de la nation Bri- nnique; s'opposoit à la médiation je ce Monarque proposoit, & on déclaroit en même temps que sans qu'il soit fait d'autres repré- sentations, & sans qu'on de- mande de nouveau le consente- ment de S. M. T. F. les troupes Es- pagnoles, rassemblées sur les fron-

George III.
An. 1762.

» tières du Portugal, entreront dans » ce Royaume, ſeulement pour s'aſ- » ſurer des ports, & empêcher qu'ils » ne ſoient à la diſpoſition de l'en- » nemi —, & que de cette manière, » il ſera au choix de Sa Majeſté Très- » Fidelle de recevoir comme Alliées » les troupes Eſpagnoles, ou de leur » réſiſter comme à des troupes en- » nemies ».

IV.
Déclaration de guerre des Cours de France, d'Eſpagne & de Portugal.

Ce nouveau Mémoire fut ſuivi d'une réplique de la Cour de Liſbonne, & de pluſieurs autres Mémoires que les bornes que nous nous ſommes preſcrites ne nous permettent pas de rapporter. La concluſion de cette affaire fut la retraite des Miniſtres reſpectifs des deux Cours, & la déclaration de guerre du Roi de Portugal contre le Roi d'Eſpagne, en date du 23 de Mai. Ce qu'elle contient de plus remarquable eſt l'ordre donné à tous les ſujets des Royaumes de France & de Caſtille qui ſe trouveroient à la Cour de Liſbonne & dans les Royaumes de Portugal & des Algarves, d'en ſortir dans le terme de quinze jours, ſous peine de confiſcation de leurs biens, & d'être traités comme ennemis. Cet ordre

George III. An. 1762.

étoit expressément contraire à l'article XIX du Traité d'Utrecht qui porte qu'en cas de rupture, il sera accordé l'espace de six mois aux sujets respectifs des deux Couronnes pour vendre ou emporter leurs effets, & pour retirer leurs personnes. Cette déclaration fut précédée de la détention de l'Ambassadeur du Roi Catholique dans la ville d'Estremos jusqu'à l'arrivée de l'Ambassadeur de Portugal, sous prétexte de faire l'échange de ces deux Ministres. Cette conduite irrégulière fut un nouveau sujet de plainte contre la Cour de Portugal, qui, de son côté, n'avoit pas manqué de motifs pour déclarer la guerre à l'Espagne, qui avoit fait entrer des troupes dans ses Etats sans le consentement du Monarque : & au mois de Juin, les Rois de France & d'Espagne firent aussi publier une déclaration de guerre contre le Portugal : nous allons en rapporter de suite les opérations jusqu'au jour heureux qui rendit la paix à l'Europe.

V. Le Roi de Portugal demande du secours aux Anglois.

Dès le commencement des préparatifs que la Cour d'Espagne avoit faits sur les frontières de Portugal, où elle avoit fait marcher un gros

George III. An. 1762.

corps de troupes accompagné d'habiles Ingénieurs fournis par la France; la Cour de Lisbonne, alarmée de ces mouvements, & déterminée à se refuser aux vues des Maisons de Bourbon, avoit eu recours au Roi d'Angleterre. L'Ambassadeur Portugais à la Cour de Londres, exposa au Ministre Britannique le danger auquel son maître étoit exposé, & déclara en même temps que Sa Majesté Très-Fidelle étoit résolue de prendre les mesures les plus vigoureuses pour sa défense. Il ajouta que les ordres étoient donnés pour rassembler les troupes Portugaises; pour armer une Escadre; pour mettre les ports de mer en état de défense, & pour fortifier les frontières du Royaume. Enfin il assura la Cour de Londres que S. M. T. F. étoit résolue de remplir ses engagements avec l'Angleterre. Il demanda en même temps les secours stipulés par les Traités en faveur du Portugal, & pria le Ministère Britannique, au nom du Roi Très-Fidèle de lui fournir un nombre d'habiles Officiers, pour commander, discipliner & conduire les forces de Portugal, qui depuis long-temps

avoient perdu l'usage de faire la guerre.

George III. An. 1762.

VI. Ils lui envoient des Officiers & des troupes.

La Cour de Londres jugeant qu'il étoit de l'honneur & de l'intérêt de la Grande-Bretagne de soutenir cet Allié, résolut de ne rien négliger pour la défense du Portugal. Les ordres furent donnés aussitôt pour y faire passer un gros corps de troupes, commandées par le Lord Tyrawley, ancien Général très expérimenté, qui avoit résidé précédemment à la Cour de Lisbonne en qualité d'Ambassadeur, & qui connoissoit parfaitement le génie de la nation Portugaise. Il fut nommé Plénipotentiaire, & on lui donna des instructions pour examiner l'état des forces Portugaises, & pour aider le Ministre de ce Royaume des meilleurs avis pour former une armée, & pour faire les dispositions les plus propres à la défense des frontières.

Les premiers secours Britanniques arrivèrent en Portugal le 6 de Mai, & furent bientôt suivis d'un plus grand nombre de troupes, faisant au total huit mille hommes, tirés en partie de Belle-Isle, & en partie de l'Irlande, où il fut levé deux régiments de Catholiques-Romains pour

George III. An. 1762.

ce ſervice, d'un gros train d'artillerie en très bon état & d'une grande quantité d'uſtenſiles de guerre & de munitions. Le Roi de Portugal donna le commandement de ſon armée au Comte de la Lippe-Buckebourg, qui avoit l'honneur d'être allié du Roi d'Angleterre, & qui avoit commandé l'artillerie Britannique en Weſtphalie dans le cours de cette guerre. Ce Seigneur fut accompagné en Portugal par un des Princes de Mecklenbourg-Strelitz, frère de la Reine d'Angleterre, qui voulut faire la campagne au ſervice Portugais. Le Comte de Loudon fut chargé du commandement en ſecond des auxiliaires Anglois ſous le Lord Tyrawley : on lui donna pour adjoint le Lieutenant-Général Townshend qui avoit ſervi avec réputation en Amérique, & ils eurent pour ſubordonnés le Lord George Lenox, avec les Brigadiers Crawford & Burgoyne. Outre ces Officiers-Généraux, pluſieurs Officiers de la Grande-Bretagne ſeptentrionale, qui avoient appris l'art de la guerre en Angleterre, ou au ſervice étranger, furent recommandés pour leur mérite au Roi de

Portugal, qui leur donna des régiments dans son armée.

George III. An. 1762.

VII. Le Lord Tiravvley est mécontent des Portugais.

Le Lord Tyrawley ne trouva pas en Portugal la satisfaction qu'il avoit lieu d'y attendre, & il fut très mécontent du Ministère de ce Royaume. Il se plaignit de ce qu'on en avoit imposé à la Cour Britannique sur l'état des forces Portugaises : de ce qu'on n'avoit pris aucunes mesures efficaces pour la sûreté des places frontières : de ce qu'on l'amusoit par des promesses générales & par des réponses captieuses, & de ce qu'on formoit des objections frivoles contre l'exécution des mesures qu'il proposoit pour les opérations de la campagne. Enfin il taxa le Ministère Portugais de manquer de sincérité ; demanda à être rappellé, & dit hautement qu'il soupçonnoit que la rupture entre l'Espagne & le Portugal n'étoit qu'une collusion. M. Smollet fait à ce sujet une réflexion assez singulière pour être rapportée ; & quoiqu'elle paroisse destituée de tout fondement, elle peut servir à faire voir ce que les Anglois pensoient alors sur la conduite de leur Allié. Il est certain, dit cet Auteur, que Sa Majesté Très-

George III. An. 1762. Fidelle ne pouvoit employer des moyens plus efficaces pour faire une diverſion des troupes & des tréſors Britanniques en faveur de ſon beau-frère, & pour lui donner droit aux indemnités pour les places qu'il pourroit perdre dans les autres parties du monde, qu'en faiſant cette prétendue rupture, ſous le couvert de laquelle il rempliſſoit en apparence ſes engagements avec la Grande-Bretagne, pendant que ſes ſujets jouiſſoient en ſûreté des avantages du commerce continué avec cette nation, & que leurs établiſſements dans les pays éloignés, ne couroient aucun riſque d'être inſultés ou conquis. Cependant, ajoute-t-il, nous n'avons pas la préſomption d'avancer qu'aucun Prince Chrétien voulût s'écarter tellement de la bonne foi, & eût ſi peu d'égard à la voix de la conſcience & de l'humanité, qu'il ſacrifiât le ſang de ſes propres ſujets, & la vie de ſes meilleurs Alliés à une impoſture auſſi baſſe & auſſi inique. Mais, ſoit que les ſoupçons du Lord Tyrawley fuſſent bien fondés, ſoit qu'ils fuſſent ſeulement produits par le caprice ou par une humeur cha-

; il est certain qu'il retourna
écontent en Angleterre, laissant
mandement des auxiliaires Bri-
ues au Lord Loudon, qui con-
nent avec le Comte de la Lippe,
: de commencer la campagne
élai.

George III. An 1762.

VIII. Remarques sur leur conduite.

oiqu'il ne soit pas de notre ob-
ustifier la conduite de la Cour
tugal, il est du devoir de l'His-
de réfuter les imputations ca-
eufes ; & celle-ci en porte tout
ctère. S'il étoit vrai que le Mo-
: Portugais eût voulu, par l'ar-
u'on lui suppose, favoriser les
iols pendant qu'il auroit con-
ous les avantages de son com-
& la vente de ses vins avec
glois, il est certain qu'il n'auroit
is le Comte de la Lippe à
de ses armées, ni donné le
indement de ses régiments à
lonels Anglois, qui auroient
t vu si l'on faisoit la guerre de
foi, où si on laissoit prendre
les sans les défendre, pour
s fussent à la paix des objets
nnité. Il est vraisemblable que
de Portugal ne rompoit que
lui avec la Maison de Bour-

George III.
An. 1762.

bon; mais il étoit impoſſible qu'il demeurât dans une neutralité que cette Maiſon ne pouvoit agréer. Il fut obligé de ſe déclarer, & préféra de conſerver ſes poſſeſſions étrangères, ſources de ſes richeſſes, en demeurant attaché à l'alliance des Anglois qui étoient maîtres de la mer, plutôt que d'entrer dans les vues de la Cour d'Eſpagne, qui ne pouvoit lui faire alors qu'un mal médiocre ſans lui procurer des avantages réels.

IX.
Succès des Eſpagnols.

On avoit aſſemblé les troupes Eſpagnoles en trois corps ſéparés, dans l'intention d'entrer en Portugal par trois endroits. Le Marquis de Sarria, qui commandoit le principal corps d'armée, compoſé de trente-ſix bataillons & de trente-cinq eſcadrons, paſſa les rivières de Douro & de l'Eſſa au commencement de Mai. Le corps aſſemblé en Galice fut compoſé de huit bataillons de troupes réglées, de ſix de milice & de deux eſcadrons de cavalerie; & le troiſième corps en Andalouſie conſiſtoit en quatre bataillons de troupes réglées, en autant de milice, & en huit eſcadrons de cavalerie.

Les opérations commencèrent par

l'investissement de Miranda, & l'on devoit ouvrir le 9 la tranchée ; mais dans le temps où l'on travailloit à élever les batteries ; le feu prit par accident au magasin à poudre de cette place : il sauta en l'air : l'explosion fit deux larges brèches aux murailles, & tua environ cinq cents hommes de la garnison. Ce malheur imprévu, mettant le Gouverneur hors d'état de se défendre, il se rendit prisonnier de guerre avec sa garnison, & les Espagnols prirent possession de la ville. Le Marquis de Sarria envoya ensuite un détachement pour attaquer la ville de Bragance ; mais la garnison se retira précipitamment à l'approche des Espagnols, & les Magistrats vinrent présenter les clefs à leur Commandant. On vit, avec la plus grande surprise, la négligence des Portugais qui n'avoient pris aucunes mesures pour la défense de ces deux places. Dans le cours du même mois, le Colonel Alexandre O Relly, Irlandois, fut détaché par le Marquis de Sarria avec un corps d'infanterie & de cavalerie légère pour attaquer la ville de Chaves. Il fit, en deux jours, par des chemins très difficiles, les

George III. An. 1762.

quatorze lieues qui sont entre les deux villes; mais quand il se présenta devant les portes de la place, il la trouva abandonnée de la garnison, quoiqu'elle fût composée de deux mille hommes effectifs, & que la ville fût bien pourvue d'artillerie, de munitions de guerre & de bouche, & de tout ce qui étoit nécessaire pour faire une vigoureuse défense: mais tous ces moyens de résister aux ennemis ne pouvoient être d'aucun usage par le mauvais état des fortifications qu'on négligeoit depuis long temps, & qui tomboient en ruine. Un autre détachement, commandé par le Marquis de Casa-Tremanes, prit aussi possession de Montcorvo que les Portugais abandonnèrent de même.

X. Difficultés qu'ils rencontrent aux passages des montagnes.

Après des conquêtes si faciles, les troupes Espagnoles voulurent pénétrer dans la Province de Minho, mais elles trouvèrent que les passages de Monte-Allegre étoient gardés par quelques régiments de milices aux ordres de Dom Juan de Lancastro & de Dom François-Joseph Sarmiento. Elles changèrent de route, & résolurent de passer les montagnes de Maran & d'Amarante pour avan-

cer directement vers la ville de Porto, mais les Portugais avoient pris de justes mesures pour leur empêcher le passage, & mis dans cette ville un corps de troupes réglées en état de la bien défendre. Une partie des Espagnols qui étoient demeurés à Miranda, ayant essayé de traverser le Douro, près de Villa-Nova de Foscoa, furent repoussés par les habitants qui prirent les armes, soutenus de quelques milices, & qui furent ensuite renforcés par un détachement de troupes réglées, aux ordres du Marquis d'Angeia & du Comte d'Arcos. Du côté d'Almeïda, les Espagnols, au nombre de huit mille hommes, passèrent la frontière au commencement de Juin, & campèrent entre Val-de-Lamula & Val-de-Coelha, d'où ils détachèrent quelques partis pour ravager le pays. Ils eurent aussi quelques succès en mer contre les Anglois auxquels ils prirent deux frégates richement chargées à la hauteur de Carthagène.

XI. Ils prennent Almeïda.

L'armée Portugaise n'étoit pas en état de faire face aux Espagnols en pleine campagne, & tout ce qu'elle put faire, fut de les harasser dans leurs

George III. An. 1762.

marches par un pays ſtérile, & que de hautes montagnes & des défilés très étroits rendoient d'un accès preſque impraticable. On accuſa les Eſpagnols d'avoir commis quelques cruautés en ravageant le plat pays, mais les payſans s'en vengèrent par de plus grandes, quand ils en purent trouver l'occaſion, & laiſſèrent agir cette haine invétérée qui règne entre le commun peuple des deux nations, & qui a toujours été entretenue par des rapines réciproques entre les payſans de l'un & de l'autre. Le corps d'Eſpagnols, qui étoit campé près de Val-de-la-Mula, ayant reçu un renfort conſidérable de l'Eſtramadure, avec un train d'artillerie & tout ce qui étoit néceſſaire pour un ſiège, inveſtit Almeïda au mois de Juillet. Le 25 on ouvrit la tranchée, & le lendemain huit mille auxiliaires François, commandés par le Marquis de Beauveau, arrivèrent devant cette place. Elle fit plus de réſiſtance qu'on n'en avoit attendu & le ſiège dura juſqu'au 25 d'Août, que le Gouverneur la rendit par capitulation.

XII. Cruautés des Portugais envers les Eſpagnols.

On avoit vu des exemples de la haine dont nous venons de parler

dans la conduite que les Portugais tinrent contre les Espagnols qui se trouvèrent dans leurs Etats à la déclaration de guerre. Le Gouvernement voulut cependant rappeller les sujets de cette nation quelque temps après; mais le Monarque Espagnol fit publier un ordre circulaire que nous allons rapporter pour faire voir à quel excès de barbarie s'étoient portés les sujets de Sa Majesté Très-Fidèle, & en même temps pour achever de détruire l'idée de collusion entre les deux Monarques.

» Depuis que les Portugais, pour » assouvir la haine qu'ils portent au » seul nom d'Espagnol, sans autre » motif qu'une aveugle prévention, » transmise par les pères à leurs en- » fants, ont eu la barbarie de cou- » per les oreilles & le nez, & de » faire souffrir d'autres cruautés sem- » blables à beaucoup d'Espagnols » qui ont été chassés du Portugal, » en conséquence de la présente » guerre, & qui sont arrivés sur nos » frontières, ainsi mutilés & estro- » piés; le Gouvernement Portugais » a essayé d'ébranler chez quelques- » uns par l'intérêt, la fidélité &



» pendant six ans, d'y r
» & ils y sont invités p
» de la jouissance de leur
» condition de s'y établi
» se conduire en Portu
» Majesté ne croit pas q
» aucun sujet assez indigne
» comber à une pareille
» Si cependant, il s'en trou
» qu'un qui eût cette lâch
» sache, qu'en quelque te
» rentre en Espagne, il y
» té, si on l'attrape, com
» & déserteur de sa patrie,
» la peine & l'infamie qu'i
» ritées. Pour quoi Sa Ma
» ordonne de faire publier l
» dans tous les lieux du

militaire, pour introduire une discipline exacte dans les troupes Portugaises par l'exemple des auxiliaires Anglois. Ils furent mêlés en nombre convenable dans les détachements qu'on mit en divers endroits du Royaume, pour garder les passages des montagnes, harasser les Espagnols, les arrêter dans leurs progrès, enlever leurs convois, & tenir en respect leurs partis. On envoya quelques Officiers de la Grande-Bretagne pour instruire & guider les milices & les paysans, qui se conduisirent en quelques occasions avec autant d'activité que de courage. Mais l'aversion des Portugais contre les Anglois, que le nom d'hérétiques leur faisoit regarder avec horreur, ne pouvoit être surmontée par la reconnoissance qu'auroit dû leur inspirer les services qu'ils en recevoient. Il sembloit que les superstitieux Portugais auroient préféré d'être réduits en esclavage par les Espagnols qu'ils haïssoient, plutôt que d'avoir pour libérateurs les Anglois qu'ils détestoient encore plus. Leur animosité contre les Espagnols étoit l'effet d'une jalousie nationale;

George III. An. 1762.

mais l'horreur qu'ils avoient des Anglois, étoit fondée ſur un faux principe de religion, qui de toutes les eſpèces de haines eſt la plus invétérée, la plus implacable & la plus inhumaine.

XIV. Lenteur des Eſpagnols dans leurs opérations.

Les troupes Eſpagnoles éprouvoient réellement un grand nombre de difficultés par la nature du pays, qui non-ſeulement eſt rempli de montagnes, mais où le terrein eſt ſi ſtérile & la misère ſi exceſſive, qu'ils n'y trouvoient preſque rien de ce qui eſt néceſſaire à la vie. Cependant il paroît que s'ils euſſent agi avec activité & avec perſévérance, ils auroient pénétré juſqu'à Lisbonne avant qu'on eût pris des meſures aſſez efficaces pour arrêter leurs progrès; mais bien loin de pourſuivre leurs premiers ſuccès avec vigueur, ils ralentirent leurs opérations; & dans les chaleurs de l'été, mirent leurs troupes en quartier de rafraîchiſſement.

XV. Les Portugais s'emparent de Valencia d'Alcantara.

Pendant ce temps d'inaction, le Comte de la Lippe réſolut d'attaquer Valencia d'Alcantara ſur les frontières de Portugal, où l'on diſoit que les Eſpagnols avoient d'amples ma-

ſins de farine & de fourrage. Cette
ıce étoit fort éloignée, & l'expé-
ion demandoit beaucoup de cou-
;e, de conduite & de diligence.
Comte en chargea le Brigadier
rgoyne, qui paſſa le Tage le 25
Juillet à minuit avec quatre cents
ıgons de ſon régiment, & ſe mit
la tête de tous les grenadiers de
Grande-Bretagne, aux ordres du
ırd Pulteney, & de onze compa-
ies de grenadiers Portugais, avec
ux pièces d'artillerie légère & deux
us. A Caſtel-Vida, où il arriva la
it ſuivante, il fut joint par un
rps d'infanterie, par des troupes
égulières de cavalerie, & par qua-
nte-huit payſans armés, & fit ſes
ſpoſitions en conſéquence des avis
'il avoit reçus ſur la ſituation &
tat de la place qu'il vouloit atta-
er. Malgré toute la diligence qu'il
t faire pendant la nuit, il fut ſur-
is par le jour; ce qui l'obligea de
anger de plan, & de s'avancer au
and galop à la tête de la cavale-
e, pour ſurprendre la ville. Il y
ıtra l'épée à la main; diſperſa la
ırde qui étoit dans la grande pla-
e, & ſe rendit maître de l'extré-

George III. An. 1762.

mité des rues qui y aboutiſſoient; n'ayant preſque trouvé aucune réſiſtance ; mais pendant que le régiment ſe formoit dans cette place, il fut attaqué par quelques troupes qui furent toutes priſes ou taillées en pièces. Lorſque les grenadiers arrivèrent, ils eurent quelques hommes de tués par ceux qui tiroient des fenêtres ; mais qui ceſsèrent de tirer auſſitôt que le Brigadier eut déclaré qu'il feroit mettre le feu aux quatre coins de la ville, s'ils continuoient. On envoya enſuite un détachement de dragons pour nettoyer le pays, & ils emmenèrent quelques priſonniers avec un aſſez grand nombre de chevaux. On prit dans cette ville un Major-Général, un Colonel, vingt-un autres Officiers, cinquante-neuf ſoldats, avec une aſſez grande quantité d'armes & de munitions ; on fit payer à la ville une année des droits qu'elle avoit coutume de payer au Monarque Eſpagnol : & en conſéquence de cette contribution, les maiſons & les couvents furent garantis du pillage ; mais on n'y trouva pas les magaſins qu'on avoit cru y rencontrer.

Le

George III. An. 1762.

XVI. Les Espagnols se rendent maîtres de Villebelle & des passages des montagnes.

Le Marquis de Sarria ayant quitté : service, à raison de son peu de anté, le Roi d'Espagne donna le ommandement de son armée au Comte d'Aranda, qui laissa des garnisons à Almeïda & à Castel-Rodrigo, & se mit en marche par Alayates pour Castel-Banco. Ce mouvement obligea le Comte de la Lippe l'abandonner le fort camp qu'il occupoit à Ponte-de-Murcella, & de e retirer dans l'Estramadure. Le 18 le Septembre il arriva à Abrantes, & le Lord Loudon avec un corps éparé, campa à Sardoal dans le voisinage. Le principal objet du Général, étoit d'empêcher que les Espagnols ne forçassent le passage par les montagnes qu'ils avoient à leur front, & qu'ils ne traversassent le Tage à Villebelle. Le Comte de la Lippe envoya le Comte de Saint-Jago avec quatre bataillons, six compagnies de grenadiers & un régiment de cavalerie, pour s'emparer du fort passage d'Alvito; & le Brigadier-Général Burgoyne, avec une partie de son régiment, les Volontaires-Royaux & les grenadiers Anglois, établirent un camp sur le bord oc-

George III.
An. 1762.

cidental du Tage, vis-à-vis de Villebelle, où le grand chemin de Castel-Banco coupe la rivière dans Alentejo. Telles étoient les dispositions des Portugais au premier d'Octobre, où les Espagnols firent quelques mouvements contre ces corps avancés. Ils firent prendre poste à six mille hommes vis-à-vis de celui du Comte de Saint-Jago; attaquèrent sur la droite le vieux château de Villebelle construit par les Maures, & en même temps se portèrent à la gauche sur un poste où commandoit un Major, au défilé de Saint-Simon. Le Brigadier Burgoyne protégea pendant quelques jours le château de Villebelle, par le canon qui traversoit la rivière : mais ce château fut enfin réduit; les Espagnols s'emparèrent du poste de Saint-Simon, & se rendirent maîtres des passages des montagnes; ce qui mit le Comte de Saint-Jago en grand danger d'être attaqué par des forces supérieures, tant de front que par les derrières.

XVII.
Retraite des Portugais.

Dans cette position, le Maréchal donna ordre au Lord Loudon de marcher en avant pour assurer la retraite du Comte. Le Lord s'avança avec la

plus grande diligence par le plus court chemin, au travers des montagnes jusqu'à Soubtira-Formosa, où il fut joint par M. Macbean, Major de l'artillerie avec quatre pièces de campagne. Les Espagnols voyant les ennemis disposés à se retirer, envoyèrent un gros corps de troupes au delà de la rivière Alvito, pour harasser leur arrière-garde, que commandoit le Lord, & qui étoit composée de quatre régiments Anglois, de six compagnies de grenadiers Portugais, d'un petit corps de dragons, & d'un régiment de cavalerie Portugaise avec les quatre pièces de campage. La retraite fut si bien conduite, qu'il n'y eut pas un seul homme de perdu du côté des Portugais, malgré les efforts des Espagnols, qui furent obligés d'abandonner la poursuite, étant très incommodés de l'artillerie.

XVIII. Les Anglois s'emparent du camp des Espagnols.

Cette opération ayant affoibli le corps d'Espagnols qui étoit à Villebelle, le Brigadier Burgoyne saisit cette occasion pour enlever leur quartier. Il donna ordre au Lieutenant-Colonel Lee de passer le Tage à gué pendant la nuit, & de tom-

George III. Añ. 1762.

ber ſur leur camp ; ce qui fut exécuté avec ſuccès, pendant que le Brigadier pointoit ſon canon, & faiſoit une fauſſe attaque de l'autre côté pour détourner leur attention. Le Colonel ayant paſſé le gué, prit poſſeſſion d'un petit village près de la montagne de Villebelle, où étoient les magaſins des Eſpagnols : il entra dans leur camp, ſans qu'ils euſſent eu aucune connoiſſance de ſa marche ; & les Portugais commencèrent à paſſer au fil de l'épée tout ce qu'ils rencontrèrent. Les Eſpagnols, ainſi ſurpris, firent leurs efforts pour ſe défendre ; mais ils furent pouſſés ſi vigoureuſement par les grenadiers & par les volontaires, qu'ils ne purent ſe former, & furent obligés de ſe rendre. Il n'y eut qu'un corps de cavalerie qui fit une défenſe régulière, qui ne dura que quelques minutes ; & ce corps fut mis en déroute par le Lieutenant Maitland à la tête des dragons de Burgoyne. La plus grande partie des Officiers Eſpagnols, y compris un Brigadier-Général, furent tués en voulant rallier leurs troupes : on leur prit quatre pièces de canon ; on detruiſit leurs

magasins ; on leur fit un assez grand nombre de prisonniers, & ils perdirent beaucoup de chevaux & de mulets avec une grande quantité de bagages. Les Anglois n'eurent de tués que dix hommes & autant de chevaux ; mais le Comte de la Lippe, après ce léger avantage, voyant qu'il ne pouvoit défendre le passage des montagnes, rassembla ses troupes à Macao.

Geoige III.
An. 1762.

XIX.
Fin de la campagne.

Les Espagnols n'ayant pu réussir à entrer dans la province d'Alentejo, tant par la vigilance du Général ennemi, que par les pluies abondantes qui commencèrent à tomber, se retirèrent de Castel-Banco ; repassèrent les montagnes, & évacuèrent entièrement la province d'Estramadure. Ils démantelèrent les fortifications d'Almeïda, de Castel-Rodrigo, & de Castel-Borri ; & des deux côtés on fit cantonner les troupes, pour recommencer la guerre au printemps ; mais la pacification générale de l'Europe, à laquelle accédèrent les deux Couronnes dans le cours de l'hiver, en prévint les opérations.

George III. An. 1762.

XX. Les Maréchaux de Soubise & d'Estrées sont nommés pour commander en Westphalie.

Avant de parler de la campagne de Westphalie, nous remarquerons que la Cour de Versailles fut agitée de quelques disputes entre les deux Maréchaux de France qui avoient commandé l'année précédente. Le Maréchal de Broglio se retira dans ses terres, ainsi que le Comte son frère; & le commandement de l'armée passa au Maréchal Prince de Soubise, conjointement avec le Maréchal d'Estrées. Il fut en même temps résolu de former un autre corps d'armée sur le bas-Rhin, aux ordres du Prince de Condé, dont le haut rang, disent les Mémoires Anglois, n'étoit pas la plus grande des qualités. Il paroît que le dessein des François étoit de prendre possession de la Hesse, & d'étendre leurs conquêtes dans l'Electorat d'Hanover, où ils avoient conservé la ville de Gottingen qu'ils firent fortifier à grands frais. L'objet du Prince Ferdinand étoit d'arrêter leurs progrès, & de les repousser, s'il étoit possible, au delà des bords du Mein.

XXI. Ouverture de la campagne en Westphalie.

La nuit du 10 au 11 de Mars un corps de trois mille François sortit

de Gottingen, & tomba au point du jour sur les lignes des alliés. L'attaque fut très vive & se fit en divers endroits, particulièrement à Gittel, où il y eut beaucoup de tués & de blessés de part & d'autre. A Kablefeld les François furent repoussés avec une perte légère; & peu de jours après les alliés reçurent un renfort de trois mille hommes qui prirent poste à Eimbeck; ce qui les mit hors d'insulte.

Le 6 d'Avril, le Général Luckner ayant fait partir un détachement de cinq cents hussards pour Heiingstadt, le Marquis de Lostange qui en fut instruit, sortit de Gottingen avec dix-huit cents hommes de cavalerie & deux mille d'infanterie pour les enlever. Le Général Luckner en eut avis; se mit à la tête de seize cents chevaux; tomba sur les François, & les obligea de rentrer à Gottingen avec perte de trente hommes tués & de quatre-vingt prisonniers. Vers le même temps, le Major Wintzingorode, qui commandoit les hussards Hessois, fit prisonniers dans la campagne d'Eichsfeldt un parti de cinquante

George III. An. 1762.

huſſards François. Le 16 du même mois, le Prince Héréditaire, à la tête d'un gros détachement, inveſtit le château d'Aremberg ſur le Roër. Le 18, il y eut quelques batteries d'élevées, & M. Muret, Gouverneur François, offrit de ſe rendre le 21, s'il n'étoit pas ſecouru; ce que le Prince ne voulut pas accepter, parce qu'il ſavoit que les troupes Françoiſes étoient en mouvement. Le 19, à ſix heures du matin, les batteries recommencèrent à tirer, & le Prince offrit au Commandant de lui accorder les honneurs de la guerre avec deux pièces de canon; ce que M. Muret ne voulut pas accepter. Le feu redoubla avec une nouvelle fureur, & vers midi on vit les flammes ſe répandre de toutes parts dans le château & dans la ville; ce qui força le brave Commandant de ſe rendre à diſcrétion. Le Prince fit enſuite une excurſion juſque dans le voiſinage du Duſſeldorp, où il leva de fortes contributions.

XXII. Diſpoſitions des François & des Alliés.

MM. de Soubiſe & d'Eſtrées étant arrivés à Francfort au mois d'Avril, aſſemblèrent leurs troupes ſur les

du Weser, en Mai ; & le Prince George III.
ondé prit le commandement An. 1762.
armée séparée à Dusseldorp sur
s-Rhin. Le Prince Ferdinand
le gros de l'armée des Alliés,
campé derrière la Dymel pour
oser aux progrès des deux Ma-
ux de France. Le Prince Héré-
e prit poste avec un gros corps
oupes dans l'Evêché de Muns-
our veiller sur les mouvements
ince de Condé ; & le Général
ner avec un autre détachement
a près d'Eimbecke sur la Leine,
observer le Prince Xavier de
, qui avec un corps de reserve
son poste entre le Werra & la
de Gottingen. Le 22 de Juin
ée Françoise qui étoit campée
Cassel, s'avança au camp de
en, où l'on établit le quartier
al, avec Grebenstein en avant
elden sur les derrières. Le corps
. de Castries prit poste entre
dorff & Grebenstein sur le flanc
de l'armée, qui étoit couvert
rebenstein & par plusieurs pe-
uisseaux, & M. de Stainville
a sur des hauteurs près de Scha-
la tête de l'aîle gauche, défen-

George III. An. 1762.

due par de profondes ravines. Le Prince Ferdinand ayant résolu d'attaquer les François, & connoissant l'importance du château de Sababourg pour protéger la marche des troupes au travers des bois, fit attaquer le 23 ce château qui fut pris avec soixante hommes qui le défendoient.

XXIII. Disposition du Prince Ferdinand pour attaquer les François.

Le Lieutenant-Général Luckner, ayant laissé les Hussards Hessois dans le voisinage de Mahringen pour cacher ses mouvements, & pour observer le Prince Xavier, se mit en marche la nuit du 22 au 23 pour gagner Gotsbuhren, d'où il partit le 24 à trois heures du matin; se rendit par le bois de Sababourg à Mariendorff, & forma ses troupes à sept heures du matin entre ce village & Udenhausen. Le Marquis de Granby passa la Dymel sur trois colonnes à Warbourg avec le corps de réserve qu'il commandoit, composé de deux bataillons de grenadiers Anglois, de deux bataillons de Montagnards, des dragons Bleus & d'Elliot, de deux régiments de cavalerie, & de trois régiments d'infanterie Hanoverienne, d'un corps d'ar-

tillerie Hessoise & des Hussards de Baur. Ces troupes furent aussi formées à sept heures du matin sur les hauteurs de Furstenwalde, d'où elles étoient à portée de tomber sur la gauche des François pendant que le Général Luckner les attaqueroit à la droite. Outre ces dispositions qui les mettoient entre deux feux, les Chasseurs Hessois & de Brunswick destinés à couvrir le flanc gauche de ce Général, se formèrent à la même heure près d'Hohenkirchen, d'où ils pouvoient prendre l'armée Françoise par les derrières.

George III. An. 1762.

XXIV. Les Alliés prennent leurs postes sans être découverts.

Le corps d'armée des Alliés passa la Dymel à quatre heures du matin sur sept colonnes, entre Liebeeran & Siclen. Les deux colonnes de la gauche, commandées par le Général Sporcken, & composées de douze bataillons Hanoveriens & d'une partie de la cavalerie de l'aîle gauche, marchèrent entre Humme & Beverbre pour se former sur la droite des François, entre Humbrexen & Udenhausen. Ces deux colonnes avoient ordre d'attaquer à la droite le corps de M. de Castries, pendant que le Général Luckner le chargeroit

George III. An. 1762.

en flanc, & l'un & l'autre devoient continuer leur marche, s'ils réussissoient dans leur attaque, de façon à prendre le camp de Grebenstein en même temps en flanc & par le derrière. Seize escadrons qui suivoient la marche de la cinquième colonne, s'arrêtèrent & se formèrent près de Giesmar pour faire leur attaque de front, en même temps que le Général Sporken attaqueroit le flanc droit des François. Le Prince Ferdinand à la tête des cinq autres colonnes composées de douze bataillons Anglois, de onze bataillons de Brunswick, de huit régiments Hessois, de la cavalerie Angloise, & d'une partie de la cavalerie Allemande de l'aîle gauche, s'avança à Langelberg, d'où il marcha & se forma sur le front de Kelte en face des François. Enfin les piquets de l'armée formèrent l'avant-garde de la gauche; les Chasseurs de l'infanterie Angloise, commandés par le Lord Cavendish, avec les Chasseurs Hanoveriens de Freytag firent celle de la droite, & ils eurent ordre de s'emparer des débouchés de Langelberg aussi au front des François. Toutes les parties de ce plan

furent exécutées avec tant de succès, que chaque corps prit son poste avant qu'ils eussent le moindre soupçon d'être attaqués.

XXV. Bataille de Grébenstein gagnée par les Alliés.

Les ennemis tombèrent de toutes parts sur les François; M. de Castries voyant que sa droite étoit tournée, forma son infanterie pour faire tête à M. de Sporcken, & fit marcher sa cavalerie pour l'opposer au corps du Général Luckner; mais la cavalerie de la gauche des Alliés s'étant avancée du côté de Budenfeld, rompit entièrement l'infanterie de M. de Castries & lui prit deux pièces de canon; & M. de Riodesel ayant renversé le régiment de Fitz-James, lui prit trois cents chevaux & deux étendards: ce qui obligea M. de Castries de reculer sur la droite de l'armée Françoise. Le Prince s'étant avancé à la tête du corps d'armée pendant que le Marquis de Granby marchoit par Ersen & Furstenwalde pour tourner la gauche des François, les deux Généraux qui se virent en même temps attaqués de front, sur les flancs, & par leurs derrières, firent la plus grande diligence pour gagner les hauteurs de Wil-

George III. An. 1762.

hemſtal, en marchant ſur autant de colonnes que le terrein pouvoit le permettre, ce qui obligea les François d'abandonner une grande partie de leurs équipages à Grebenſtein; mais M. de Stainville voyant que la retraite de cette partie de l'armée alloit être coupée par la manœuvre du Lord Granby, gagna le bois de Meijenbreckſen avec les Grenadiers-de-France, les Grenadiers Royaux, les régiments d'Aquitaine, de Poitou, d'Eptingen, de Choiſeul & d'Orléans, dragons. Avec ces troupes où étoit la fleur de l'infanterie Françoiſe, il favoriſa la retraite du gros de l'armée, qui étoit vivement preſſé par le Prince Ferdinand, & qui auroit peut-être été mis en déroute ſans cette belle manœuvre de M. de Stainville. Il eſt vrai qu'elle lui coûta cher, & que la plus grande partie de cette infanterie fut taillée en pièces, ou priſe après la plus vive réſiſtance; mais deux bataillons entiers réuſſirent à ſe retirer ſans être entamés. En même-temps M. de Soupire, avec ſix bataillons & quatre eſcadrons, couvrit la marche des équipages qu'on put

er, & qu'on fit rentrer dans le
p sous Cassel, où l'armée Fran-
e fit sa retraite, sans que les en-
is osassent la poursuivre plus
que Wilhelmstal. Suivant la re-
n des Alliés, la perte des Fran-
fut de dix-huit cents hommes
, & de deux mille sept cents
nniers; mais il paroît qu'elle fut
eu moins considérable: ils per-
it aussi un étendard, six dra-
x & deux pièces de canon. Les
s prétendirent n'avoir perdu
trois cents hommes, du nom-
lesquels fut le Colonel Town-
d: mais quoi qu'il en soit, cette
ire ne leur procura aucun avan-

XXVI. Critique du plan d'opérations du Prince Ferdinand.

ous ne pouvons passer sous si-
la remarque des Anglois sur la
uite du Prince Ferdinand, dont
éthode de faire la guerre étoit
ipalement par des attaques de
s, & par des surprises de quar-
Il marchoit rarement aux Fran-
ivec toutes ses forces réunies,
is ses plans ne tendoient qu'à
irprendre. Il faisoit ses disposi-
, de façon que les corps déta-
dont son armée étoit composée

George III An. 1762.
se mettoient en mouvement dans un temps marqué, comme autant de rayons qui tendoient de la circonférence au centre où devoit se faire l'attaque. Il falloit un bonheur étonnant, pour que des opérations ainsi dirigées pussent réussir. Ces différents corps avoient à passer des montagnes, des rivières & des défilés, ce qui les exposoit à une multitude d'inconvénients, dont un seul auroit pu faire manquer tout le projet. Un pont rompu sur une rivière ; quelques heures de pluie qui auroient rendu un gué impraticable ; un passage occupé soudainement par les François; la rupture d'un charriot dans un défilé ; chacun de ces accidents pouvoit arrêter la marche de tout un corps : enfin les François pouvoient être instruits par des espions, & alors ils auroient certainement pris des mesures qui auroient pu rendre le plan d'attaque fatal aux agresseurs. Le moindre changement de position dans cette dernière bataille, eût vraisemblablement fait échouer toutes les dispositions du Prince; & pour peu qu'ils eussent eu avis de la marche des différents corps, ils pou-

voient s'avancer eux-mêmes de la droite & de la gauche, & mettre en déroute ces différents détachements avant qu'ils pussent se soutenir mutuellement.

George III. An. 1762.

XXVII. Escarmouche avantageuse aux Alliés.

Pendant que les François occupoient le fort camp où ils s'étoient retirés sous Cassel, le Prince Ferdinand résolut de leur couper, s'il étoit possible, la communication avec Francfort, en délogeant M. de Rochambeau, qui étoit dans un poste très fort près de Hombourg, avec un corps de cavalerie & quelques brigades d'infanterie. Le Marquis de Granby & le Lord Cavendish furent chargés de cette expédition, & se mirent en marche à la tête des grenadiers Britanniques, de deux régiments de cavalerie Angloise, de quatre escadrons d'Hanoveriens, des Chasseurs de l'infanterie & des Hussards de Baur & de Riedsel. Les François commençant à se retirer à leur approche, le Marquis donna ordre à la cavalerie d'attaquer leur arrière-garde; ce qui fut exécuté par les régiments des Bleus & d'Elliot : mais la cavalerie Françoise faisant tout-à-coup volte face, & tom-

George III
An. 1762.

bant sur les ennemis le sabre à la main, ils auroient bientôt été mis en déroute, si leur infanterie ne fût venue à leur secours, ce qui obligea cette cavalerie de se retirer. Elle fut poussée vivement par les Grenadiers & par les Montagnards, qui l'auroient peut-être rompue, si elle n'avoit été soutenue par l'infanterie, qui avoit pris poste dans un chemin creux. Les François perdirent dans cette retraite environ 400 hommes, & les Hussards ennemis s'étant avancés jusqu'à Rothembourg, y détruisirent un de leurs plus gros magasins.

XXVIII. Avantages réciproques des partis détachés

Au mois de Juillet, le Prince Ferdinand forma la résolution d'attaquer le camp de Molsungen, où les Maréchaux de Soubise & d'Estrées s'étoient retirés pour entretenir la communication avec Francfort, & pour faciliter leur jonction avec le Prince de Condé, qui devoit se mettre en marche du bas-Rhin pour se joindre aux deux Généraux. Le Prince Ferdinand ayant fait ses dispositions ordinaires pour attaquer les François, passa l'Eder le 25 & joignit le Marquis de Granby sur les hauteurs de Falkenberg; mais après qu'il eût observé la position de

l'armée Françoise, il la trouva trop avantageusement postée pour la pouvoir attaquer avec quelque apparence de succès. Cependant il crut remarquer quelque confusion; s'avança en colonnes; se forma à huit heures du soir, & commença à canonner les François : mais il se retira pendant la nuit & repassa la rivière de Schwelm & d'Eder, laissant le Lord Granby sur les hauteurs de Falkenberg. Les François repassèrent la Fulde; laissèrent un corps de troupes aux ordres de M. de Guerchy vis-à-vis du camp qu'ils abandonnoient, & se retirèrent vers Cassel: ce qui mit le Lord en état de reprendre le poste de Melsungen, pour leur couper enfin la communication avec Francfort. Le même jour, M. de Stainville, en cotoyant la Fulde du côté de Rothenberg avec quatre régiments de dragons, tomba dans une embuscade à Morschen, où le Général Freytag, qui la commandoit, mit en déroute & dispersa le détachement. Le 28, M. de Stainville eut sa revanche; il s'étoit mis en marche sur le bord de la Fulde pour rouvrir la communication, & il rencontra à

George III. An. 1762.

Vacha un parti de quatre cents hommes des Alliés, qu'il tua ou mit en déroute : ensuite il s'avança à Mansbach & à Hunfeldt que le Général Luckner fut obligé d'abandonner.

XXIX. Les François évacuent Gottingen.

Les François, dans le même mois, évacuèrent Gottingen, après avoir démoli les fortifications qu'ils y avoient élevées à grands frais. Le Prince de Condé devoit les joindre dans peu ; & en attendant, ils occupoient un camp très fort sur les bords de la Fulde. Le Prince Ferdinand fit aussitôt jetter des ponts sur cette rivière, comme s'il eût eu dessein d'attaquer de nouveau les François à la première occasion favorable. Il sembloit marquer alors plus d'ardeur qu'il n'en avoit jamais fait paroître pour livrer bataille, quoiqu'il sût que les négociations pour la paix étoient très avancées : mais il paroît que ce Prince, voyant qu'il ne pouvoit plus continuer cette guerre, dont il retiroit de grands avantages personnels, étoit résolu de la terminer par quelque coup d'éclat qui pût donner un nouveau lustre à sa réputation dans l'art militaire.

XXX. Bataille de Joanesberg gagnée par les François.

Le Prince de Condé s'étoit mis en

he de Coesfedt le 16 de Juillet
joindre les Maréchaux d'Eſtrées
e Soubiſe, & il avoit paſſé la
e à Halteren ; mais il fut obligé
ire un grand détour, & fut ton-
; ſuivi conſtamment par le Prince
ditaire de Brunſwick, à la tête
fort détachement de l'armée des
s. Le 30, le Prince Héréditaire
t appris qu'un gros corps de
çois s'étoit avancé du côté de
lberg ponr faciliter la jonction
rince de Condé, réſolut d'atta-
ce Prince avant qu'il fût ren-
:. Le Général Luckner avoit paſſé
etter pour occuper les hauteurs
nes de Friedberg avec huit ba-
ns & ſept eſcadrons, & le com-
:ommença dans cette partie par
ſcarmouches très vives ; le deſ-
des ennemis étant de s'emparer
montagne de Joannesberg que
arquis de Levis occupoit avec
nt-garde du Prince de Condé.
de Soubiſe & d'Eſtrées firent
orcer ce poſte par M. de Stain-
qui commandoit l'avant-garde de
armée ; mais avant qu'il y fût
é les ennemis attaquèrent le corps
M. de Levis, composé du régi-

George III. An. 1762.

ment de Conflans, des volontaires de Dauphiné & de Wurmser, des Grenadiers-Royaux & de Cambis, & des dragons de Chapt & de Flamarens. L'attaque & la défense furent tres vives & M. de Soubise s'y porta en diligence pour soutenir, par sa présence, l'ardeur des François que commandoit M. de Levis, Lieutenant-Général & MM. d'Apchon & de Melfort, Maréchaux de camp. Malgré leur résistance ils furent poussés jusques dans la plaine par le grand nombre des ennemis; mais le Maréchal d'Estrées ayant jetté des troupes dans Friedberg, marcha lui-même où le combat étoit le plus vif, & y arriva dans le temps où le Prince de Soubise, à la tête de la brigade de Boisgelin, soutenue par deux escadrons de la Gendarmerie, tomboit sur les ennemis, ayant à la droite les Grenadiers-Royaux, de Narbonne, de le Camus, d'Argentré, de la Rochelambert, de l'Epine, d'Alli & de Cambis, suivis des Grenadiers de France. Les ennemis qui se croient assurés de la victoire, reçoivent les troupes Françoises avec la fermeté que leur inspire leurs premiers succès, mais elles ne peuvent

r long-temps contre l'élite de x armées, encouragées par la pré- ce des Généraux qui les mènent -mêmes au combat. Les François agnent la montagne ; renversent Alliés de toutes parts, & les ssent des bois dont ils s'étoient parés ; mais les escarpements que contre la cavalerie, retardent de elques heures une victoire déja as- ée. Le Comte de Stainville est obli- avec la cavalerie Françoise, de re un long détour pour achever d'é- ser l'infanterie des Alliés qui est ue dans la plaine de Nidermelle r leur cavalerie : mais le Prince de ndé fait charger cette cavalerie par dragons ; elle est bientôt rompue poussée derrière un ravin ; s'y re- me, & revient avec une nouvelle leur se présenter au combat : M. de inville, qui arrive dans ce mo- nt, charge avec impétuosité ; ren- rse tout ce qui s'oppose à son pas- ge ; précipite les ennemis dans le vin, & les force de repasser le etter, malgré tous les efforts du ince Héréditaire, qui fit des pro- ges de valeur, & fut blessé dan- reusement d'une balle de fusil qu'il

George III. An. 1762.

reçut dans le côté droit, un peu au-dessus de la hanche. Le Prince Ferdinand, informé du combat, s'avança en toute diligence de son camp de Nidda pour soutenir le Prince Héréditaire ; & quoi qu'il n'arriva qu'après sa défaite, les troupes fraîches qu'ils conduisoit, empêchèrent les François de pousser plus loin leurs avantages. Les Alliés perdirent quinze pièces de canon dans cette bataille : on ne put sçavoir au juste le nombre des hommes qu'ils eurent de tués, mais on leur fit environ quinze cents prisonniers. Entre leurs blessés, fut le Colonel Clinton, Aide-de-Camp du Prince Héréditaire ; il reçut une balle de fusil, étant à peu de distance du Prince, & demeura encore près de deux heures auprès de lui sans parler de sa blessure : enfin le Prince lui ayant donné ordre d'aller porter au Prince Ferdinand le récit de ce qui s'étoit passé, le Colonel fut forcé de déclarer qu'il étoit blessé. On transporta le Prince Héréditaire à Hambourg, & ensuite à Munden ; la balle fut retirée de son côté, & il guérit en peu de temps.

Le

Le Prince Ferdinand paroiſſoit avoir formé le deſſein de faire le ſiège de Caſſel, où MM. de Soubiſe & d'Eſtrées avoient laiſſé le Général Dieſbach avec une nombreuſe garniſon. Le Prince de Condé continua à marcher en avant pour ouvrir le paſſage aux Maréchaux de France du côté de Frankenberg ſur l'Eder, par où ils ſe propoſoient de tourner la droite des Alliés, en paſſant par le Comté de Waldeck; mais le Prince Ferdinand ayant marché à Wetter, cette place fut évacuée par la garniſon Françoiſe, & le Prince de Condé fut obligé de repaſſer la Lahne. L'armée des Alliés ſuivant les bords de l'Ohme, prit poſſeſſion du camp de Kirchayn, en s'étendant juſqu'à Erneſthauſen; & le Général Luckner prit ſon poſte à Frankenberg, ſur le haut Eder. Les Généraux François ayant eſſayé inutilement de troubler ce Général dans ſa marche entre Horloff & l'Ohme, paſsèrent la Lahne, & établirent leur camp près de Marbourg. Le Prince de Condé prit poſte à Goſfeln, & M. de Levis rentra dans Wetter; mais il en fut bientôt délogé par un déta-

George III. An. 1762.

XXXI. Diſpoſitions du Prince Ferdinand pour aſſiéger Caſſel.

George III. An. 1762.

chement des Généraux Luckner & Conway. Il y eut de part & d'autre plusieurs postes attaqués & défendus avec le plus grand courage. Le Prince Ferdinand étoit résolu d'assiéger Cassel ; les Généraux François cherchoient à jetter de nouveaux secours dans cette place, mais ils ne purent y réussir par l'activité du Prince, & par la disposition de ses troupes.

XXXII. Combat au pont de Brucker-Muhl.

Une partie de l'armée Françoise, commandée par MM. de Castries & de Sarsfield, ayant établi son poste sur l'un des bords de l'Ohm, le Marquis de Granby & le Général Zastrow formèrent un camp sur le bord opposé, dans le voisinage du château d'Aménebourg, où les Alliés avoient une garnison d'environ sept cents hommes, commandés par le Capitaine Cruse. Les François résolurent de se rendre maîtres de ce château, & ils établirent la nuit du 20 de Septembre deux batteries pour ouvrir les murailles. En même temps ils attaquèrent un poste que les Alliés avoient à Brucker-Muhl pour la défense d'un pont jetté sur l'Ohm, & qui étoit défendu par un détache-

nt de deux cents hommes, dont
plus grande partie occupoient une
loute élevée pour défendre la tête
pont. Le 21, vers six heures du ma-
, le temps étant chargé d'un épais
ouillard, les François attaquèrent
poste avec de la mousqueterie &
elques pièces de canon, ayant for-
: un corps de cavalerie & d'in-
terie sur une hauteur au delà du
nt. La canonnade commença vive-
nt des deux côtés, & il y eut un
nbat très-vif de mousqueterie en-
les François & les Hanoveriens
. défendoient la redoute. Le Gé-
al Waldegrave, pour soutenir ce
te, envoya le premier bataillon
: Gardes Britanniques au secours
: Hanoveriens, qui avoient déja
du beaucoup de monde, & em-
yé toutes leurs munitions. Les
nçois continuant à envoyer des
upes fraîches dans le petit ouvra-
qu'ils avoient au delà du pont,
ı y conduire du canon, le Prince
dinand, de son côté, renforça
artillerie de six grosses pièces &
rois obus, & fit avancer quatre
illons Hessois pour soutenir ses
ıpes. On se battit des deux cô-

George III. An. 1762.

tés avec fureur pendant quatorze heures de suite, avec un feu prodigieux de canon & de mousqueterie, sans que de part & d'autre on fit aucun mouvement pour passer le pont. Enfin, la nuit mit fin à ce combat, après une perte d'environ mille hommes de chaque côté. Les Anglois y perdirent le Major Maclean, Officier très estimé du Prince Héréditaire, & qui avoit déja eu un bras emporté à la Guadeloupe. Du côté des François, M. de Castries fut grièvement blessé d'un coup de feu au bras, & M. de Sarsfield reçut aussi une blessure très dangereuse à l'épaule; mais il n'y eut aucun avantage réel d'un côté ni de l'autre. Le lendemain, la brèche du château d'Aménebourg étant praticable, le Commandant, pour ne pas soutenir un assaut, se rendit prisonnier de guerre avec sa garnison.

XXXIII. Les Alliés prennent Cassel. Cessation des hostilités.

Après cette action, plus sanglante que décisive, les Généraux François se contentèrent d'envoyer des détachements sur la droite & sur la gauche des Alliés, pour ouvrir la communication avec Cassel; mais tous leurs efforts furent inutiles. Les Al-

iés envoyèrent également des par-
is pour s'oppoſer aux François, &
emportèrent quelques légers avan-
ages ſur ces détachements ; ce qui
lura juſqu'au commencement d'Oc-
obre, que le Prince Ferdinand fit
nveſtir Caſſel. La tranchée fut ou-
erte le 16, & les opérations furent
ouſſées avec tant de vigueur, que
nalgré l'activité & le courage de la
arniſon, commandée par le Baron
e Diesbach, cet Officier fut obligé
: 1er de Novembre de rendre la
lace, d'où il ſortit avec tous les hon-
eurs de la guerre. Le Prince Fer-
inand avoit deſſein de terminer la
ampagne par le ſiège de Ziegenheim,
ı ſeule place de la Heſſe où les Fran-
ois avoient encore garniſon ; mais
's préparatifs furent interrompus
ar la ceſſation d'hoſtilités qui ſui-
it au mois de Novembre la ſigna-
ıre des préliminaires de la paix en-
e la France & l'Angleterre. Le ſiège
: Caſſel, entrepris dans une ſaiſon
avancée, diſent nos Mémoires An-
ois, ne pouvoit manquer de coû-
r la vie de trois mille hommes,
nt d'un côté que de l'autre, outre
dépenſe conſidérable, & le do-

George III. An. 1762.

mage que souffrit la ville. Nous ne craignons pas d'assurer que le sort de cette ville ne pouvoit en aucune façon influer sur les conditions de la paix, qui étoient en grande partie réglées avant que le siège fût commencé. Si les Alliés étoient demeurés dans leur camp de Kirkhain sans former de nouvelle entreprise, la cessation d'hostilités auroit également eu lieu quelques semaines après, & la garnison Françoise auroit évacué tranquillement Cassel, sans causer aucun dommage ni aucun trouble aux habitants, qui au contraire eurent à souffrir toutes les horreurs d'un siège, par la cruelle ambition de leurs propres Alliés.

XXXIV. Etat fâcheux de la Westphalie à la fin de la guerre.

Les malheurs de la Hesse furent à leur comble par la ruine de la capitale : ce pays charmant, qui par la fertilité l'emporte sur les autres parties de la Westphalie, fut entièrement désolé par toutes les horreurs de la guerre. Toutes les clôtures furent renversées, & toutes les plantations détruites. Les fermes & les villages qui avoient été pillés par les troupes irrégulières & par les Dragons des deux armées, sous pré-

texte d'y chercher des fourrages, furent totalement abandonnés par les infortunés habitants, dont un grand nombre périrent faute de nourriture ou de couvert. On voyoit des troupes de vieillards des deux sexes, & de foibles enfants qui tomboient en foiblesse, ou qui remplissoient l'air de leurs cris, en demandant du pain : d'autres, plus forts & plus vigoureux abandonnoient leur malheureuse patrie, & avoient recours à la charité des états voisins. A l'affaire de Willemstahl, les magnifiques jardins du Landgrave, ornés de statues, de temples, de fontaines & de cascades, furent totalement ruinés par l'artillerie des Alliés, quand on la fit agir contre les François dans le temps de leur retraite. Des bosquets délicieux furent abattus pour fournir du bois aux soldats ; les magnifiques appartements du palais furent démeublés & gâtés ; les peintures en furent effacées par la grossièreté brutale de ceux qui y établirent leurs logements, & qui en firent des cuisines, ou les employèrent à des usages encore plus vils : pendant le siège de Cassel, une grande partie de

George II. An. 1762.

George III. An. 1762.

la ville fut démolie & réduite en désert par les boulets & par les bombes des amis & des protecteurs du Landgrave. Aucune partie des immenses trésors qui furent dépensés de part & d'autre, ne demeura dans ce malheureux pays. Tout l'argent des Anglois passa en Hollande, à Hambourg, à Bremen & dans les autres villes & provinces éloignées d'où l'armée des Alliés tiroit des vivres & des provisions; & celui des François se répandoit aux environs de Francfort sur le Mein, & dans les autres villes & contrées du haut-Rhin qui leur fournissoient des fourrages, & tout ce qu'ils avoient besoin pour faire la guerre. En général, un demi-siècle ne sera peut-être pas suffisant pour réparer les pertes que la Westphalie à souffertes dans le cours des cinq dernières campagnes.



CHAPITRE IV.

I. *Mort de la Czarine. Son successeur s'attire le mépris de ses sujets.* §. II. *Il fait la paix avec le Roi de Prusse.* §. III. *Ses troupes se joignent à celles des Prussiens. Paix avec la Suede.* §. IV. *Le Czar projette de faire la guerre au Dannemarck.* §. V. *Préparatifs des Danois pour s'y opposer.* §. VI. *Le Czar veut changer plusieurs usages des Russes.* §. VII. *Conspiration formée contre lui.* §. VIII. *Il est détrôné & abdique la Couronne.* §. IX. *Il meurt en prison. Premier Manifeste de la Czarine.* §. X. *Second Manifeste.* §. XI. *Elle confirme la paix avec le Roi de Prusse, & retire ses troupes.* §. XII. *Elle fait la paix avec le Dannemarck.* §. XIII. *Opérations des Prussiens & des Autrichiens pendant l'hiver.* §. XIV. *Le Roi de Prusse coupe la communication du Maréchal Daun avec Schweidnitz.* §. XV. *Il fait le siège de Schweidnitz.* §. XVI. *Il repousse le Général Laudhon.* §. XVII. *Il s'empare de Schweid-*

nitz. §. XVIII. *Succès du Général Haddick contre les Prussiens.* §. XIX. *Avantages des Prussiens. Fin de la campagne.* §. XX. *Déclaration du Roi de Prusse à la Diète de l'Empire.* §. XXI. *Animosité de parti contre le Ministère Anglois.* §. XXII. *Calomnies contre le Comte de Bute.* §. XXIII. *Partialité nationale contre les Ecossois.* §. XXIV. *Fermeté du Ministre.* §. XXV. *Abus de la liberté de la Presse.* §. XXVI. *Caractère du Comte de Bute.* §. XXVII. *Ses dispositions pour la paix.* §. XXVIII. *Le Roi d'Angleterre entre dans les mêmes sentimens.* §. XXIX. *Les Cours de France & d'Angleterre s'envoient des Ministres respectifs.* §. XXX. *Raisons de ceux qui s'opposent à la paix.* §. XXXI. *Les Préliminaires sont signés.* §. XXXII. *Ouverture de la Session. Harangue du Roi.* §. XXXIII. *On publie la cessation des hostilités.* §. XXXIV. *M. Pitt s'oppose à la paix. Il n'est point écouté.*

George III. An. 1762.

I. Mort de la Czarine. Son

LE nord de l'Europe éprouva dans le cours de cette année une révolution qui en changea totale-

ment le syſtême politique, & releva les eſpérances du Roi de Pruſſe, qui ſans un grand évènement, paroiſſoit hors d'état de pouvoir ſoutenir plus long-temps la guerre. L'Impératrice de Ruſſie Eliſabeth, ſeconde fille du Czar Pierre le Grand, mourut le 2 de Janvier, âgée de près de ſoixante-trois ans : cette Princeſſe, ſans avoir de grands talents, avoit ſu conſerver ſes Etats tranquilles, & ſe faire reſpecter de ſes voiſins par une nombreuſe armée. Dans un pays où les ſupplices des criminels étoient anciennement accompagnés des circonſtances les plus barbares, elle paſſa tout-à-coup à une extrémité oppoſée, & ſe fit une loi, où l'on dit même qu'elle s'engagea par vœu, de ne point permettre que perſonne fût puni de mort ſous ſon règne. L'expérience ne fut pas favorable, & les grands crimes devinrent très-communs : les Provinces de ce vaſte Empire n'étant pas aſſez policées pour qu'il paroiſſe poſſible de les gouverner ſans que le Souverain faſſe uſage du glaive de la Juſtice qui lui eſt confié. Elle déſigna pour ſon ſucceſſeur le Duc de Holſtein-Gottorp, Charles-Pierre

George III. An. 1762.

Succeſſeur s'attire le mépris de ſes ſujets.

Ulric son neveu, petit-fils de Pierre le Grand, par Anne sa fille aînée, après l'avoir fait nommer Grand Duc de Russie & son héritier présomptif. Ce Prince, dont la foiblesse formoit le caractère, prit le nom de Pierre III. Il étoit né dans la religion Luthérienne que son père professoit; mais pour parvenir à l'Empire de Russie il avoit embrassé le Rit Grec, lorsqu'il avoit reçu le titre de Grand Duc. Sa femme Sophie-Auguste-Frédérique d'Anhalt-Zerbst embrassa la même religion & prit le nom de Catherine-Alexiewna. Il eut de cette Princesse un fils & une fille, avant son avènement au trône: mais il marqua ensuite le plus grand froid pour l'Impératrice, Princesse d'un caractère adroit, insinuant, politique, propre aux plus grandes entreprises; & leurs divisions domestiques furent l'origine des infortunes de Pierre. L'attachement qu'il fit paroître aux yeux de tous ses sujets pour la Comtesse de Woronzow, donna lieu au bruit qui se répandit que son dessein étoit d'élever cette Comtesse au trône & de renfermer sa femme dans un Couvent. Quoi qu'il en soit de ce projet, il est cer-

ain que Pierre commença son règne
ous les auspices les plus favorables,
qu'il se conduisit à quelques égards
iivant les maximes les plus pruden-
s. Il affranchit la noblesse Russe de
espèce de servitude où elle avoit
ngui précédemment, & déclara
'à l'avenir les Nobles de son Em-
re jouiroient du même rang & des
êmes privilèges dont jouissent ceux
tous les autres Etats de l'Europe.
rappella le Comte de Biren, le
omte de Manich & le Comte de Les-
ck, qui avoient été relégués en Si-
rie pour leur attachement au jeune
ar Jean, fils de Catherine, Princesse
Mecklenbourg, & descendant par
branche aînée du Czar Alexis, père
Pierre le Grand. Ce jeune Prince
oit succédé à Anne sa tante en
40, mais il avoit été détrôné par
nperatrice Elisabeth, la couronne
ant passé successivement dans la
anche aînée & dans la branche ca-
tte des descendants d'Alexis. Après
s actes de clémence, le nouveau
ar abolit la Chancellerie privée,
i étoit une espèce d'Inquisition
Etat, & diminua le poids des taxes
r les denrées nécessaires à la vie,

eorge III. An. 1762. ce qui lui auroit mérité l'amour de tous ses sujets, si à d'autres égards il ne se fut attiré leur haine par une conduite peu conforme à la politique. Non content d'être l'admirateur des grands talents du Monarque Prussien, il reçut le 23 d'Avril le cordon de l'Ordre de l'Aigle-noir, qu'il porta sur le trône; porta aussi au doigt une bague avec le portrait du Roi de Prusse, entou[illegible]e de cette devise: *c'est l'amitié qui en fait le prix*, & parut publiquement en uniforme Prussien; ce qui irrita excessivement les Gardes Russes, qui semblables aux cohortes Prétoriennes des Romains, avoient effectué la dernière révolution: enfin il introduisit la discipline Prussienne dans ses armées; mais quelqu'excellente qu'elle fût, ses troupes frémirent de fureur quand elles se virent forcées d'adopter l'exercice & les usages d'une nation qu'elles détestoient depuis si long-temps.

II. Il fait la aix avec le Loi de Prusse.

Dès le commencement du mois de Février, le Czar remit aux Ministres de l'Empire, de la France, de la Pologne & de la Suède, résidants à Petersbourg, une déclaration par écrit, dans laquelle il marquoit un desir ar-

:nt de mettre fin à l'effusion du George III.
ng humain, ajoutant que pour y An. 1762.
ırvenir, il étoit prêt de sacrifier les
ınquêtes faites par les armes des
ısses : & il exhortoit en même
mps ses Alliés à imiter sa modéra-
›n, & à faire tous leurs efforts pour
tablir la paix en Europe. L'Impé-
trice-Reine, pour répondre à cette
:claration, protesta qu'elle étoit dis-
›sée à concourir avec le Czar pour
ı objet aussi desirable : dit qu'elle
uhaitoit que ce Prince lui commu-
quât les propositions de paix qu'il
›uvoit avoir reçues, & assura
ı'Elle & ses Alliés coopéreroient de
eur à un dessein aussi louable,
›urvu que les conditions fussent
lles qu'on pût les recevoir avec
›nneur. Le Monarque François fit
ıe réponse à peu près semblable, &
ı Majesté Très-Chrétienne ajouta
qu'Elle ne recevroit de conseils
que ceux qui lui seroient dictés par
l'honneur & la probité ; qu'Elle se
croiroit coupable d'une défection
en se prêtant à des négociations se-
cretes : qu'Elle ne terniroit point
sa gloire & celle de son Royaume
par l'abandon de ses Alliés, &

George III.
An. 1762.

» qu'Elle se tient assurée que de leur » côté chacun d'eux sera fidèle au » même principe ». Le Roi de Pologne proposa un Congrès général pour traiter de la pacification. Il rappella au Czar que la Saxe avoit été attaquée & ruinée, uniquement à cause de ses liaisons avec l'Empire de Russie, & marqua qu'il espéroit que Sa Majesté Czarienne donnoit ses premiers soins pour que cet Electorat fût évacué par les ennemis qui l'avoient mis sur le penchant de sa ruine, en exigeant des contributions exorbitantes, & en s'emparant des revenus & des fonds destinés au payement des dettes publiques contractées précédemment. La Suède, qui n'avoit jamais pris une part fort vive à la guerre, adopta volontiers les dispositions pacifiques de la Russie.

III.
Ses troupes se joignent à celles des Prussiens. Paix avec la Suède.

Le Czar eut peu d'égard aux remontrances des autres Puissances confédérées : & le 5 de Mai le Traité de paix entre la Prusse & la Russie fut signé à Petersbourg. Le 25 du même mois, il en fut conclu un autre entre la Prusse & la Suède, ce qui produisit une réconciliation entre le Monarque Prussien & le Duc de

Mecklenbourg. Par une ſuite naturelle de ces Traités, toutes les troupes Pruſſiennes, employées en Poméranie, dans le Brandebourg & dans le Mecklenbourg furent en liberté de joindre le Roi en Siléſie, ou le Prince ſon frère en Saxe. Cet avantage ne fut pas le ſeul que le Monarque retira de ſon Traité avec le Czar. Le corps de troupes Ruſſes, commandé par le Général Czernichew, qui avoit agi juſqu'alors comme auxiliaire des Autrichiens, eut ordre de ſe joindre à l'armée Pruſſienne. Cette jonction ſe fit auſſitôt : les Ruſſes dans une même campagne agirent pour des intérêts totalement oppoſés, & commirent des hoſtilités contre leurs anciens amis, en faveur de ceux qu'ils avoient combattus juſqu'alors avec l'animoſité la plus implacable.

IV. Le Czar projette de faire la guerre au Dannemarck.

Pendant que l'Empereur de Ruſſie cultivoit ainſi l'amitié du Roi de Pruſſe, qu'il ſe propoſoit de viſiter en perſonne, il s'occupoit encore de pluſieurs autres objets, dont les principaux étoient un plan de réforme dans ſes Etats, & une guerre qu'il projettoit contre le Dannemarck. Elle avoit pour fondement le recou-

George III.
An. 1762.

vrement du Holstein en entier & des revenus de ce pays, qui étoit la patrie du Czar, & qu'on avoit partagé entre son père & le Roi de Dannemarck, dont le droit, quelque peu fondé qu'il pût être dans son origine, avoit été confirmé par un Traité. Pierre regardoit ce Traité comme illusoire, & extorqué par la nécessité des affaires, & il étoit résolu d'employer les forces de la Russie pour rentrer dans toute l'étendue de ses Etats héréditaires.

V. Préparatifs des Danois pour s'y opposer.

Le Monarque Danois, sans être épouvanté de la puissance de son adversaire, commença à faire des préparatifs pour se défendre. Il augmenta son armée de terre & sa marine: mit ses frontières en bon état; & sachant que l'argent est le principal nerf de la guerre, il mit en pratique un moyen d'en acquérir, qu'il seroit peut-être difficile de justifier en l'examinant suivant les règles d'une exacte justice. Il avoit toujours prétendu un droit de Souveraineté sur la ville de Hambourg; & comme la guerre d'Allemagne y avoit porté des richesses immenses, il résolut de la mettre à contribution. Au mois de Juin, il

parut tout-à-coup devant les portes de cette ville à la tête d'un gros corps de troupes; s'empara des fauxbourgs, & demanda un don-gratuit d'un million de rixdalles, sous peine de faire supporter aux habitants toutes les horreurs de la guerre. Les Magistrats, qui n'étoient pas en état de soutenir un siège, assemblèrent le Sénat, & après une mûre délibération résolurent de consentir à la demande de Sa Majesté Danoise, ce qui les délivra de ces hôtes incommodes.

VI. Le Czar veut changer plusieurs usages des Russes.

Pendant que le Roi de Dannemarck prenoit des mesures vigoureuses pour résister à cet ennemi, le Czar continuoit à agir contre les préjugés bien ou mal fondés de ses sujets Russes, dont le mécontentement augmentoit de jour en jour. Il voulut faire des réformes qu'un Prince ne doit jamais entreprendre à moins qu'il ne soit doué d'un courage peu ordinaire, & qu'il ne jouisse d'une autorité fermement établie. Il est vrai que son ayeul Pierre le Grand avoit illustré son règne, en changeant les mœurs barbares de ses sujets; mais il n'avoit commencé cette réforme

George III. An. 1762.

qu'après être parvenu au plus haut degré de réputation & d'autorité, & après avoir imprimé à ses sujets la plus haute idée de sa conduite, de sa capacité & de toute la grandeur de son génie sublime. Il n'en étoit pas de même de Pierre III; né en pays étranger, cette seule circonstance aliéna aisément l'esprit des sujets contre leur Monarque, & il ne cachoit pas sa prédilection pour son pays natal, auquel il sacrifioit les conquêtes & les intérêts de la Russie. En accordant des marques de faveur & d'attention particulières à ses Gardes du Holstein, il enflamma la colère des Gardes Russes, que la Czarine Elisabeth avoit toujours ménagés avec le plus grand soin & les plus grands égards, comme leur ayant obligation de son élévation au trône. Au contraire, le nouveau Czar, non content de favoriser ceux de son pays, préféroit les Officiers ses compatriotes à ceux de Russie, & en toute occasion marquoit la plus grande partialité pour les étrangers. Avec une conduite aussi éloignée des règles de la politique, il s'attira encore le ressentiment du Clergé,

ɔrps toujours très puiſſant, & dont haine eſt auſſi dangereuſe qu'im-lacable, particulièrement dans un ays où la ſuperſtition la plus groſ-ère lui avoit acquis depuis pluſieurs ècles une autorité preſque deſpoti-ue. Pierre commença par marquer e plus profond mépris pour les céré-nonies de l'Egliſe Grecque qui eſt la eligion dominante en Ruſſie; ce qui it juger qu'il projettoit de rentrer lans l'Egliſe Luthérienne, dont il ı'étoit ſorti que pour ſe frayer le hemin au trône. Il voulut faire des églements ſur les images & les ſculp-ures pour leſquelles les Ruſſes por-ent la vénération preſqu'à l'idolâ-rie; mais quelques groſſiers que fuſſent ces abus, le Czar n'avoit pas l'autorité ni la capacité propre à ramener le peuple à un culte légi-time quand il l'auroit ſuivi lui-même; & ces objets ſont ſi délicats, qu'on ne peut y faire aucun changement ſans s'expoſer au plus grand danger; Enſuite il obligea les Prêtres à quitter leurs barbes touffues qui les ren-doient ſi reſpectables aux yeux de la nation : ils obéirent, mais il ne les dépoſèrent qu'avec des tranſports de

George III. An. 1762.

rage & d'indignation contre le Monarque qui introduisoit des innovations si dangereuses: Enfin, ce qui mit le comble à leur fureur, il s'empara des revenus des Evêchés & des Monastères, ainsi que de ceux du Clergé inférieur, & donna en place des pensions qui ne montoient pas au tiers de ce qu'ils possédoient avant. Ce fut ainsi que Pierre, ayant irrité contre sa personne presque tous les ordres de l'Etat, donna lieu à une conspiration qui ne pouvoit presque manquer d'avoir son effet chez une nation a peine tirée de la barbarie, disposée à la vengeance, & accoutumée aux révolutions.

VII. Conspiration formée contre lui.

L'Impératrice tint une conduite diamétralement opposée à celle de son mari; pendant qu'il se faisoit mépriser de ses sujets, elle travailloit à se les attacher par son affabilité & par la prédilection qu'elle marquoit pour la nation Russe: quoiqu'elle fût née Luthérienne, elle faisoit paroître le zèle le plus ardent pour les rits & les cérémonies de l'Eglise Grecque, & ne négligeoit aucun des moyens qui pouvoient lui acquérir la popularité, & gagner les esprits en sa fa-

George III. An. 1762.

r & en celle de son fils Paul Pe-
witz que l'Empereur n'avoit pas
ore déclaré son successeur. La
spiration fut formée par le Maré-
l Rosamouski Hetmann, ou chef
Cosaques ; par le Comte Pa-
, Gouverneur du jeune Prince ;
le Prince Wolkouski, le Maré-
l Butturlin, le Chambellan Te-
re, le Major des Gardes & plu-
ırs autres grands Officiers & chefs
la noblesse. Ils tinrent leurs con-
ences chez la Princesse d'Aschkoff,
ce du Chancelier & âgée de dix-
ıf ans ; le dessein fut communiqué
: principaux membres du Clergé
contribuèrent avec joie à la dé-
ition d'un Prince qu'ils détestoient.
ıe fut pas difficile de gagner les
des & les autres troupes qui
ient dans le voisinage de Peters-
ırg ; enfin le Sénat & le Clergé
semblèrent pour rendre une Sen-
ce de déposition contre leur Sou-
ain, sans que ce Prince infortuné
: le moindre soupçon de leur des-
ı ; preuve certaine que l'affection
ses sujets étoit entièrement aliénée
sa personne.

VIII. Il est détrôné & abdique la Couronne.

Le 28 de Juin, l'Impératrice étant

George III. An. 1762.

à sa maison de campagne de Petershoff, peu éloignée de Petersbourg, fut avertie que la conspiration avoit éclaté : aussitôt elle monta à cheval; se rendit au grand gallop dans la capitale, & harangua les Gardes Russes, qui la proclamèrent Impératrice de toutes les Russies, sous le nom de Cathérine II, déclarant en même temps son mari détrôné. Après cette cérémonie, elle se rendit à l'Eglise de Kasansky, où l'on célébra le service divin; ce qui fut suivi du serment de fidélité que lui prêtèrent le Sénat & les Grands, y compris les conspirateurs. Elle remonta à cheval, accompagnée de la Princesse d'Aschkoff, l'une & l'autre habillées de l'uniforme des Gardes Russes; se mirent à la tête des troupes, & prirent la route du palais d'Oraniebaum, maison de campagne où le Czar étoit depuis quelque temps dans l'indolence, & dans la plus parfaite sécurité; mais ce jour même il s'étoit rendu à Petershoff, dans l'intention d'y dîner avec l'Impératrice. Ne la trouvant pas dans cette maison, où l'on prétend qu'il vouloit la faire arrêter, s'il n'eût été prévenu, il envoya

successivement

ucceſſivement pluſieurs couriers, George III. An. 1762.
›our ſavoir la cauſe de ſon abſence: ucun d'eux ne revint; mais quelques ſoldats, déguiſés en payſans, e rendirent près de lui & l'inſtruiirent de ſon malheur. Il voulut en 'ain raſſembler quelques régiments: l n'en trouva aucun diſpoſé à lui ›béir; & il s'embarqua ſur un Yacht ›our gagner la Flotte de Cronſtadt. l n'y trouva pas plus de reſſource: ›n le menaça de faire tirer le canon ur ſon bâtiment; & il fut obligé le retourner à Oraniebaum, où il voulut encore faire quelques préparatifs pour ſa défenſe. Il raſſembla quelques payſans, leur ordonna d'élever un retranchement, & déclara qu'il s'y défendroit avec ſes Gardes de Holſtein; mais l'Impératrice parut à la tête de dix mille hommes, avec un train d'artillerie, & les Gardes du Czar jettèrent bas les armes. Ce malheureux Monarque ne voyant plus d'autre parti que celui de ſe rendre, remit ſon épée à un Officier que l'Impératrice lui avoit député pour l'engager à ſe ſoumettre: on le mit dans un carroſſe, & il fut conduit à Petershoff. Il écrivit à l'Im-

George III. An. 1762.

pératrice, lui marquant qu'il abandonnoit les rênes du Gouvernement, & renonçoit à toutes prétentions à l'Empire, demandant ſeulement qu'elle lui permît de retourner à Holſtein avec la Comteſſe de Woronzow & un ſeul ami. Elle ne pouvoit accorder cette faveur, ſans mettre ſon nouveau Gouvernement au haſard; & la Comteſſe étant en partie cauſe de la déſunion du Czar avec ſa femme, il étoit de la plus haute imprudence pour ce Prince de faire aucune mention de cette Dame. L'Impératrice, pour toute réponſe, lui fit demander une réſignation, en forme, de la Couronne, ſans aucune condition: l'acte étoit tout dreſſé; il le ſigna, & on le rendit auſſitôt public. Ce Prince y reconnut qu'il étoit incapable de gouverner la Ruſſie; que ſa mauvaiſe conduite, non-ſeulement étoit cauſe de ſa diſgrace, mais encore qu'elle avoit occaſionné la ruine de ſon Empire; que par cette raiſon il abdiquoit la Couronne, déclarant devant Dieu que cette abdication n'étoit point l'effet de la violence, mais uniquement de la connoiſſance qu'il avoit de ſon incapacité.

près cette basse complaisance, à George III.
elle un Prince généreux auroit An. 1762.
éré la mort, on lui ôta son cor- IX.
de l'Aigle-noir : il fut privé de Il meurt en prison. Pre-
e communication, & on le ren- mier manifes-
ıa dans une étroite prison, où te de la Cza-
e fut pas long-temps exposé aux rine.
eurs de la captivité. Sept jours
s sa déposition, l'infortuné Pierre
ırut, & personne ne fut surpris
ı évènement qui paroissoit la suite
on malheur, de quelque façon
l fût arrivé. Aussitôt que la nou-
e Czarine fut proclamée, elle fit
lier un court Manifeste, dont
:i la traduction.

Tous les vrais patriotes n'ont
ue trop reconnu le danger qui
ienaçoit l'Empire de Russie. En
remier lieu, notre Religion or-
ıodoxe étoit ébranlée, les Ca-
ons de l'Eglise Grecque renver-
:s ; & l'on s'attendoit déja au
ernier malheur de voir l'Ortho-
oxie, établie anciennement en
.ussie, changée, & une Religion
trangère introduite à sa place :
n second lieu, la gloire de la
.ussie, portée au plus haut degré
ar ses armes victorieuses & au



» bonheur de notre ch
» étoient foulés aux pied
» donc du péril auquel 1
» dèles sujets alloient êt
» & sur-tout, ne pouva
» fuser aux souhaits sincè
» nimes, Nous sommes
» notre Trône Impérial
» après avoir mis notre
» en Dieu, & en sa Just
» en vertu de quoi tous
» ont prêté solemnellem
» ment de fidélité. »

X. Second Manifeste.

Après cette pièce, il en p
tre au sujet de la mort du
qu'on y rapportoit en c
« NOUS Cathérine II,
» de Dieu, Impératrice
» trice de toutes les I
» septième jour après n

» se trouvoit attaqué d'une très vio-
» lente colique. Pour ne point man-
» quer à notre devoir de Chrétien-
» ne, & au saint Commandement
» par lequel nous sommes obligés à
» la conservation de la vie de notre
» prochain, Nous avons tout de
» suite ordonné de lui envoyer tout
» ce qui étoit nécessaire pour pré-
» venir les suites dangereuses de cet
» accident, & soigner sa santé à
» l'aide de la Médecine. Mais, à
» notre grand regret & affliction,
» Nous reçumes hier au soir de nou-
» veaux avis, qui portoient que,
» par la permission du Tout-Puissant,
» il étoit décédé. C'est pourquoi
» Nous avons ordonné de transpor-
» ter son corps au Monastère de
» Newsky pour y être inhumé; &
» en même temps Nous excitons &
» exhortons tous nos fidèles sujets,
» par notre parole Impériale & Ma-
» ternelle, pour qu'en oubliant tout
» le mal passé, ils rendent à son
» corps les derniers honneurs, &
» prient sincérement Dieu pour le
» repos de son ame, prenant, en
» attendant, cette fin inopinée pour
» un effet particulier de la Providence

George III. An. 1762.

» Divine, qui par des vues impénétrables, prépare à Nous, à notre » Trône & à toute la Patrie, des » voies uniquement connues à sa » sainte volonté. »

XI. Elle confirme la paix avec le Roi de Prusse & retire ses troupes.

La mort du Czar laissant à l'Impératrice la libre possession du Trône, cette Princesse commença son règne, en prenant des mesures totalement différentes de celles qui avoient renversé celui de son mari. Elle gagna les cœurs de ses nouveaux sujets en renvoyant les Gardes de Holstein, & en congédiant tous les étrangers que Pierre avoit pris à son service. Elle rendit les fonds & les revenus au Clergé, & permit à ses Membres de laisser croître leurs barbes. Elle marqua en particulier les plus grandes attentions pour les Gardes Russes; porta souvent leur uniforme, comme avoit fait l'Impératrice Elisabeth, & conféra tous les emplois importants de l'Empire à des sujets qui y avoient pris naissance. Dans son premier Manifeste, elle paroissoit avoir adopté les sentiments des Russes qui haïssoient généralement les Prussiens; mais après une plus mûre délibération, elle jugea plus à propos d'éviter une guerre étrangère, & de con-

ver toutes ſes forces dans ſes
ɔpres Etats, pour prévenir tous
ubles domeſtiques, ou toute en-
ɔriſe contre ſon Gouvernement.
conſéquence de cette réſolution,
: déclara aux Miniſtres du Mo-
que Pruſſien, qu'elle étoit déter-
iée à obſerver inviolablement la
x conclue avec lui ſous le règne
cédent; mais qu'elle rappelloit ſes
upes de la Poméranie & de la
ſie. On prétend que cette con-
te envers le Roi de Pruſſe, con-
qui le Sénat Ruſſe étoit d'abord
rité, fut l'effet de quelques let-
; que le Monarque avoit écrites
dernier Czar, & qui furent trou-
s après ſa mort. Elles contenoient
ſi ſages avis, & l'exhortoient ſi
tement à reſpecter l'Impératrice,
à conſulter les vrais intérêts de
Empire, que les ſentiments d'a-
ioſité de cette Princeſſe & de ſes
s ſe changèrent en ſentiments d'eſ-
e & de reconnoiſſance, & ils con-
irent à rendre Colberg, ainſi
les autres places priſes par les
ſes en Poméranie. Il eſt vraiſem-
le que ces raiſons réunies furent
ɔre fortifiées par les avis du Roi

George III. An. 1762.

d'Angleterre, qui étoit lié par le ſang avec la Czarine.

XII. Elle fait la paix avec le Dannemarck.

Les intérêts du Holſtein n'étant plus d'aucun poids à la Cour de Peterſbourg, la guerre entre la Ruſſie & le Dannemarck fut preſque auſſitôt éteinte qu'allumée. Le Monarque Danois s'étoit emparé du port de Travemunde, dépendant de la ville de Lubeck, & ſon armée s'étoit avancée dans le Mecklenbourg; mais au mois de Juillet on ouvrit un Congrès à Berlin, ſous la médiation du Roi de Pruſſe, pour terminer les différends entre le Dannemarck & le Duc de Holſtein. La nouvelle Impératrice, en rappellant ſes troupes de la Siléſie, donna ordre à celles qui avoient marché contre les Danois, de retourner à Colberg: le Congrès fut diſſous; les Plénipotentiaires ſe retirèrent dans leurs pays reſpectifs, & les flammes qui menaçoient d'embraſer le nord d'Allemagne furent totalement éteintes. Il ne reſta plus que quelques difficultés ſur le Duché de Courlande: le Miniſtre Ruſſe, qui étoit à Mittau, déclara au mois d'Août à la Régence que l'Impératrice inſiſtoit à faire dépoſer le Prince Char-

les de Saxe, qui avoit été créé Duc de Courlande par la dernière Czarine, & à faire rétablir le Comte de Biren leur ancien Souverain, dont elle étoit résolue de soutenir les prétentions avec toutes les forces de son Empire. Cette affaire n'eut pas alors de suite; mais elle vient d'être terminée en faveur du Comte depuis la mort du Roi de Pologne.

George III. An. 1762.

XIII. Opérations des Prussiens & des Autrichiens pendant l'hiver.

Cette étonnante révolution de l'Empire de Russie, que nous venons de rapporter en abrégé, ayant délivré le Monarque Prussien de deux puissants ennemis, il ne fut plus occupé que de la guerre contre les Impériaux & les Autrichiens. Le Prince Henri, qui commandoit en Saxe, étendit ses troupes au mois de Janvier; fit reculer les Impériaux à une distance assez considérable, & s'empara des villes de Naumbourg, Zeitz, Altenbourg & Gera. De leur côté, les Impériaux & les Saxons délogèrent les Prussiens du poste de Lamatch au mois de Février, & brûlèrent les magasins qu'ils y avoient transportés de Magdebourg. Au commencement de Mai, le Prince passa inopinément la Moldaw sur trois colon-

Georg. III. An. 1762.
nes à Rofwen, Dolbeling & Leifnig; furprit l'aile gauche des Impériaux & des Autrichiens, & leur fit prifonniers le Général Zetwitz avec douze Officiers, & quinze cents hommes, & leur prit trois pièces de canon. Après cet exploit, le Prince fe rendit maître de Freyberg, où il trouva un magafin confidérable. Au commencement de Juin, fes poftes avancés furent attaqués par les Autrichiens, qui avoient été renforcés; mais ils furent repouffés après avoir perdu beaucoup de monde.

Le Roi de Pruffe, qui paffa l'hiver à Breflaw, employa cette faifon, fuivant fon ufage, à recruter fes troupes; en forçant les hommes à entrer dans le fervice, & à faire payer de fortes contributions dans la Saxe & le Mecklenbourg. Obligé d'avoir recours à des moyens que la néceffité feule des affaires peut excufer, ce Prince fit frapper de nouvelles efpèces à plus bas titre que les anciennes; & il obligea le peuple à les recevoir fur le même pied. Au commencement de la campagne, il raffembla fon corps d'armée près de Breflaw, & celle des

itrichiens, commandée par le Comde Daun, occupa plusieurs hauurs très avantageusement situées; qui mit ce Général en état entretenir la communication avec hweidnitz qu'on regardoit comme principal objet que les Prussiens oient en vue.

XIV. Le Roi de Prusse coupe la communication du Maréchal Daun avec Schevveidnitz.

Vers la fin de Juin, les troupes isses, commandées par le Général ernichew, passèrent l'Oder, & ignirent l'armée Prussienne, conrmément au dernier Traité conclu tre le Monarque & le Czar Pierre. rec ce renfort, le Roi de Prusse it possession des hauteurs de Sackitz; & ce mouvement obligea le omte de Daun de se retirer penint la nuit sur les hauteurs de utzendorff. Le Roi continuant à archer en avant, délogea les Autriiens de plusieurs hauteurs; mais ne put réussir à s'emparer de celle Engel, défendue par le Général entano. Le Comte de Daun dé-mpa de Kutzendorff, & prit poste Tanhausen pour protéger son ma-sin de Friedland, & pour entrenir la communication avec la Bohèe, où le Général Weid étoit entré



ce qui coupa totalemen
nication entre Schweidni
Autrichienne. Nous ne
drons point ſur diverſes
ches qui ſe paſsèrent da
ches & contremarches
rents détachements qui p
les frontières de l'Autri
léſie, la Moravie & l
ces petits combats n'ayan
important pour mériter c
l'Hiſtoire générale, quoi
quelquefois aſſez meurt

XV.
Il fait le ſiège de Scheveidnitz.

Le Roi de Pruſſe ne
long-temps de ſes nouv
liaires. Auſſitôt après la
de Ruſſie l'Impératrice
troupes ; & le 23 de Juil

nitz, & il en fit l'investissement au commencement d'Août. La nuit du 7 au 8 la tranchée fut ouverte, & les opérations du siège furent poussées avec tant de vigueur, que le 14, neuf batteries tiroient contre la place. Schweidnitz étoit certainement très fort par sa situation & par les défenses qu'on y avoit élevées, & il y avoit une nombreuse garnison qui faisoit paroître autant de courage que d'activité : mais le Roi de Prusse avoit fait des préparatifs si formidables pour cette entreprise, que le Général Autrichien résolut par un coup hardi de le troubler dans ses opérations. L'infanterie Prussienne étoit campée sur des hauteurs derrière Schweidnitz : la cavalerie formoit une chaîne dans la plaine de Keintzerdorff où elle s'étendoit en corps détachés aux ordres du Prince de Wirtemberg, disposés de façon à s'opposer à tout ce qui pourroit venir du Comté de Glatz ; & le Prince de Bevern avec un autre corps considérable, étoit campé à Guttmansdorff près de Reickenbach.

XVI. Il repousse le Général Laudhon.

Le 16 d'Août, les Généraux Autrichiens Laudhon, O'Donnel, &



tint le choc sans s'ébran
l'arrivée du Roi, qui vo
cours avec huit bataillon
rie, & un gros corps de l
de Hussards. Il tomba sur
rie Autrichienne qu'il mit
avec une perte considér
Général Laudhon n'aya
sir dans cette entreprise
dans son camp de Silberl
avoir perdu environ
hommes tués ou faits pri

XVII. Il s'empare de Schvveid-nitz.

Après cet avantage, le
na au siège dont il po
opérations avec une n
deur; mais le Général
commandoit la garniso
deux Ingénieurs très hab

des mines ; réparèrent les brèches, & entretinrent le feu des remparts avec une persévérance étonnante : mais la nuit du 8 au 9 d'Octobre, un obus qui tomba dans le fort de Javernick, mit le feu aux poudres, & fit sauter quatre cents hommes avec une partie de cet ouvrage. Aussitôt les assiégeants se préparèrent à donner l'assaut ; mais le Général Guasco ayant assemblé les Officiers de la garnison, il fut résolu de se rendre, ne voyant plus aucun moyen de défendre la place, qui manquoit de poudre après cet accident. Dans les éloges que le Roi de Prusse fit au Gouverneur & à toute la garnison sur leur belle défense, il leur dit que ce siège lui coûtoit plus de huit mille hommes. Les Autrichiens en eurent près de trois mille, tant tués que blessés.

XVIII. Succès du Général Haddick contre les Prussiens.

Pendant le cours du siège le Général Haddick, qui commandoit en Saxe les Impériaux & les Autrichiens, forma trois attaques successives contre les postes des Prussiens, & obligea le Prince Henry d'abandonner les villes de Zwickau, Chemnitz & Wilsdruff. Le Roi, après avoir



joindre le Prince Henry,
Haddick fit une nouvelle
pour attaquer en même
férents postes. Le Prince
fut chargé d'agir contre
Belling, qui avoit le sie
bois de Ratwald, d'où
logé après deux combat
qui coûtèrent beaucoup
de part & d'autre. Les P
taqués en même temps
postes différents, furent
chassés de tous malgré l
de leur défense : ils aba
Freyberg avec perte de
de canon, de sept drape
grande quantité de mu
d'environ mille hommes

George III. An. 1762.

XIX. Avantages des Prussiens. Fin de la campagne.

Le triomphe des Autrichiens fut de peu de durée. Le 29 d'Octobre, le Prince Henry ; quoiqu'il n'eût pas encore reçu le renfort de la Silésie, attaqua les troupes que commandoit le Prince de Stolberg. L'action commença au point du jour, & dura jusqu'à deux heures après midi, où les Impériaux furent obligés d'abandonner le champ de bataille, avec perte de cinq mille hommes tués, blessés ou faits prisonniers, de trente pièces de canon & de plusieurs drapeaux & étendards. Ils se retirèrent à Planen après avoir découvert qu'ils étoient trahis par la perfidie d'un Officier, qui pendant toute la campagne avoit fait savoir leurs dispositions au Général Prussien. On reconnut sa trahison par une lettre interceptée qu'il écrivoit au Général Kleist, & il fut conduit à Dresde avec une forte garde. Au commencement de Novembre, le Roi de Prusse joignit son frère en Saxe, après avoir laissé à Schweidnitz une forte garnison commandée par le Major-Général Knoblock, & avoir mis son armée de Silésie sous les ordres du Prince de Bévern, dont l'in-



auſſi un détachement da
pays ; renforça les tro
chiennes qui étoient en
meura lui-même à Scharl
Comté de Glatz. Imr
après l'avantage de Frey
tachement Pruſſien cor
le Général Kleiſt, fit u
en Bohême ; ravagea l
qu'aux portes de Prague
ſit pluſieurs magaſins Au
grande valeur. La conſte
ſée par cette invaſion po
blablement la Cour de V
ſentir à la propoſition c
Roi de Pruſſe d'une ſuſp
mes en Siléſie pendant
Auſſitôt qu'elle fut réglée

grand nombre d'hommes à prendre parti dans ſes troupes, & fit payer des contributions exorbitantes. Il exigea de la ville ſeule de Nuremberg trois cents mille écus, & en emporta douze beaux canons de bronze, avec ſix charriots d'armes & de munitions. Le Roi avoit déclaré par ſon Miniſtre à la Diète de Ratisbonne, que puiſque toutes ſes remontrances aux Etats de l'Empire n'étoient d'aucun effet, il étoit déterminé à employer des moyens plus efficaces pour les obliger de rappeller leurs contingents de l'armée Autrichienne. Il dit en même temps qu'il avoit ordonné qu'un corps de ſes troupes entrât en Franconie, un autre en Souabe, & un troiſième en Bavière, où elles ſe conduiroient ſelon que l'exigeroient les circonſtances de la guerre; mais qu'elles n'apporteroient aucun trouble à la Diète de l'Empire.

XXI. Animoſité de parti contre le Miniſtère Anglois.

Après avoir rapporté les principales opérations militaires qui s'exécutèrent cette année dans le continent, nous allons revenir en Angleterre pour faire connoître les troubles intérieurs qui agitoient les eſprits, comme ſi par une fatalité atta-

George III. An. 1762.

chée à la nation Angloiſe, il falloit que l'activité Britannique fût occupée par des diſputes internes, dans le temps où toute l'Europe entrevoyoit l'heureux jour qui diſſiperoit les nuages d'une guerre longue & ruineuſe. Nous avons vu précédemment qu'il s'étoit élevé de fortes clameurs contre l'adminiſtration du Comte de Bute; elles étoient occaſionnées par les intrigues des partiſans de l'ancien Miniſtre; & furent encore augmentées par celle des amis du Duc de Newcaſtle, qui avoient été écartés des emplois après la réſignation forcée de ce Seigneur; enfin il ſe joignit à eux tous ceux qui étoient ennemis de la paix, ſoit par des motifs d'intérêt, ſoit par ambition. Le Duc de Cumberland, oncle du Roi, étoit regardé comme un des principaux mécontents, ſoit qu'il le fût réellement, ſoit que ceux qui déclamoient contre le nouveau Miniſtre ſe ſerviſſent de ſon nom pour donner plus de poids à leur parti. Celui de l'oppoſition avoit alors deux chefs; le Duc de Newcaſtle étoit à la tête de ceux qui ſe diſtinguoient par le nom de Wighs, & le Comte Temple gui-

loit ceux qui marquoient un attachement sans bornes à la personne & aux ystêmes politiques de M. Pitt. Ces lerniers étoient soutenus en sous-ordre par le Lord-Maire de Londres, nommé Beckford, né à la Jamaïque, omme d'un caractère orgueilleux, iolent & opiniâtre, qui par une rande fortune & un commerce très tendu, avoit acquis beaucoup de rédit dans la ville, quoiqu'il n'eût ucune supériorité d'esprit. On pulioit en faveur de cette faction une multitude d'écrits périodiques & de pamphlets ou brochures remplis d'infâmes calomnies, où l'on ne respecoit pas même la Majesté du Monarque, ni la famille de ce Prince.

XXII. Calomnies contre le Comte de Bute.

En même temps que par ces libelles indécents on s'efforçoit de rendre e Souverain l'objet des mépris du peuple, les principales batteries étoient élevées contre le Comte de Bute, qu'on représentoit comme un favori indigne de la confiance de son maître, sur lequel il avoit gagné un dangereux ascendant par de bas artifices. On disoit qu'il le gouvernoit avec l'insolence la plus despotique, en écartant de ses bonnes graces tous

George III. An. 1762.

les hommes ſages & habiles, lui qui étoit ſans capacité pour tenir les rênes du Gouvernement ; ſans courage pour ſoutenir la guerre ; ſans pénétration pour connoître le mérite, & ſans libéralité pour le récompenſer. On accuſoit ce Miniſtre d'avoir éloigné du Trône les fidèles ſujets : d'avoir introduit dans le cabinet un ſyſtême de Toryſme : d'avoir fait entrer dans l'adminiſtration des gens ſans principes, de foibles politiques & d'ignorants financiers ; enfin d'être lui-même rempli de hauteur, d'avarice & de partialité. On lui faiſoit des crimes capitaux des plus légers inconvénients, & l'on vouloit le rendre reſponſable des évènements de la fortune. Il avoit reçu l'Ordre de la Jarretière en même temps que l'un des frères du Roi, ce qui fut regardé comme une preuve évidente de ſa vanité & de ſon inſolence. La réduction du fort Saint-Jean de Terre-Neuve par les François, fut attribuée à ſon défaut de prévoyance pour la défenſe de cette place, quoiqu'il n'y eût eu à cet égard aucun changement depuis la réſignation de ſon prédéceſſeur. On inſinua même

ue le succès de cette entreprise étoit 'effet d'une correspondance secrète u nouveau Ministre avec la Cour de 'ersailles. On disoit hautement qu'il bandonnoit d'une manière scanda-euse les intérêts de la religion Pro-estante dans le continent; la balance lu pouvoir; le Roi de Prusse, glo-ieux Allié de la nation; & que son ntention étoit de solliciter & de souf-rire une paix infame aux dépens de 'honneur & des avantages de la rande - Bretagne. On peut juger ombien de telles accusations avan-ées & répétées avec une effronterie urprenante, répandues & renfor-ées par un grand nombre de mécon-ents intéressés, devoient faire d'ef-et sur les esprits d'une populace très isposée à prendre feu, & enivrée le ses idées de conquêtes & de do-nination.

XXIII. Partialité nationale contre les Ecossois.

Le caractère & la conduite du Ministre auroit peut-être été à l'é-preuve de toutes ces attaques, si ses nnemis n'avoient eu l'art de diriger eurs traits dans la partie où il pou-roit être blessé le plus aisément. Non-eulement le Comte de Bute por-oit le nom de Stuart, mais il avoit

George III. An. 1762.

de plus le malheur d'être né dans la partie septentrionale de la Grande-Bretagne ; & aux yeux du peuple cette seule circonstance suffisoit pour effacer toutes les bonnes qualités qu'il pouvoit avoir reçues de la nature. La jalousie de la nation Angloise envers leurs compatriotes de l'autre côté de la Twed, avoit écl[illegible] en diverses occasions, même depuis l'union des deux Couronnes ; & l'ancienne animosité avoit été entretenue par deux révoltes successives qui avoient commencé en Ecosse ; mais la principale cause de la haine étoit fondée sur les succès d'un assez grand nombre d'Ecossois qui s'étoient établis en différentes parties de l'Angleterre, & qui en commençant avec peu de bien, étoient parvenus à acquerir des richesses & de la considération. Ils avoient prospéré en différentes professions, & s'étoient acquis de la réputation dans les arts & dans les sciences. Enfin les Anglois les regardoient avec un œil d'envie, comme des rivaux de leur commerce & de leur réputation. Ce n'étoit pas sans murmurer qu'ils les avoient vus parvenir aux premières

nières places du Barreau, de l'arnée & de la marine; mais ils furent ransportés de colère quand ils virent un Ecossois à la tête de la Tréorerie d'Angleterre, & que la principale administration du Royaume étoit remise entre ses mains. Les écrivains de l'opposition ne manquèrent pas de s'étendre sur cet objet. Ils firent revivre & rapportèrent avec le venin de la satyre, toutes es calomnies anciennes & modernes qu'on avoit formées contre la nation Ecossoise, & dont quelquesnes sont si grossières & si absurdes, qu'elles semblent ne pouvoir être écoutées que de la plus basse populace. Ils s'étendirent sur la finesse, la dissimulation, la tromperie & la partialité nationale qu'ils attribuoient aux Ecossois. Ils déclamèrent sur le danger qui menaçoit les intérêts de l'ancienne Angleterre depuis qu'il s'y étoit introduit un grand nombre de ces avanturiers du Nord, qui s'étoient insinués dans toutes les parties civiles & militaires. Ils insistèrent sur la disgrace d'être assujettis au gouvernement d'un Ecossois, d'un Stuart que les liens

George III. An. 1762.

du ſang attacho ientau Prétendant; d'un homme qui avoit chaſſé de la Cour les gens les plus attachés à la ſucceſſion Proteſtante; qui avoit pris pour aſſociés des Torys déclarés; qui proſtituoit les places, & répandoit les richeſſes d'Angleterre ſur d'indignes favoris tirés de ſon pays. D'auſſi vives déclamations où l'on n'avoit aucun égard à la vérité ni à la décence, furent encore fortifiées de circonſtances inventées à deſſein, & l'on publia de fauſſes liſtes des Ecoſſois qui étoient gratifiés de penſions; qui rempliſſoient des places de confiance, & qui étoient avancés dans le ſervice; le tout dans la vue d'enflammer la populace & de la pouſſer à la révolte.

XXIV. Fermeté du Miniſtre.

Le Comte de Bute ſoutint ce torrent débordé contre ſa perſonne avec un courage ſtoïque, ou avec une indifférence, qu'on auroit pu taxer d'inſenſibilité; mais qu'on regarda comme l'effet de la crainte. Il ne s'occupoit qu'à coopérer aux vues de ſon Maître, qui étoient toutes portées au bonheur & à l'avantage de ce même peuple qui le chargeoit de reproches & d'exécrations. Il

étoit du sentiment que la vertu, par son efficacité intrinsèque, triompheroit à la fin de toute opposition, & il ne pouvoit croire qu'il fût nécessaire de la soutenir par l'art de temporiser; par des loix auxiliaires, ni par aucun autre moyen de précaution. La postérité lui rendra sans doute justice; mais sa justification pourra arriver si tard, qu'il ne retirera personnellement aucun avantage du triomphe de sa réputation. Il ne manquoit pas d'amis qui prenoient la plume pour sa défense; mais le préjugé populaire étoit trop fort, pour que des raisons ou des faits pussent le détruire. La populace ne vouloit ni voir ni entendre tout ce qu'on produisoit en sa faveur: le plus grand nombre des Anglois sembloient avoir renoncé à la faculté de penser, & même à leur propre jugement, pour se livrer aux impressions des incendiaires d'une faction téméraire & insolente, qui ne pouvoit être réprimée par aucune autorité, ni retenue par aucun principe. Enfin, l'animosité contre les Ecossois en général, & la haine contre le Ministre en particulier, montèrent

à un degré qui auroit pu avoir les suites les plus funestes. Si les Ecossois avoient été également disposés à prendre feu, on ne peut douter que les flammes de la rebellion ne se fussent bientôt allumées, & la ruine d'une nation puissante auroit pu être occasionnée par l'impulsion de deux ou trois emissaires infames & obscurs, qui, pour de l'argent, prostituoient leurs talents à l'esprit de parti, ou qui espéroient peut-être que le Ministre les paieroit pour qu'ils gardassent le silence.

XXV. L'Angleterre & l'Ecosse sont présentement trop liées d'intérêt & de communication, pour que ces deux Royaumes puissent être séparés, sans qu'il arrive de si violentes convulsions, qu'elles mettroient l'un & l'autre en danger, & causeroient peut-être la ruine des deux; mais il sera toujours au pouvoir des esprits mal-intentionnés d'exciter des jalousies qui s'opposeront au principal objet qu'on a eu en vue quand on les a réunis, jusqu'à ce que le Parlement de la Grande-Bretagne établisse une loi pour punir sommairement & efficacement les auteurs de ces re-

proches nationaux, comme des perturbateurs du repos public. Si ceux qui ont publié le premier libelle contre le Roi & ſa famille, avoient été arrêtés & punis ſuivant les loix, la faction auroit trouvé depuis beaucoup de difficultés à engager aucun Imprimeur ou Colporteur à ſon ſervice; & il eſt vraiſemblable que le mal auroit été étouffé dans ſon origine : mais ces hommes pernicieux ont été enhardis par l'impunité à marcher dans la même carrière; leurs calomnies ont paru confirmées par le défaut de réfutation; ils ont été encouragés à donner cours à leurs railleries indécentes; & enfin les eſprits du peuple en ont été tellement remplis, qu'il ſeroit devenu enſuite très dangereux d'appeller en juſtice les auteurs de ces libelles : il eſt même très douteux qu'il ſe fût trouvé dans la capitale un juge qui eût oſé condamner ces idoles du public à ſubir la peine ordonnée par les loix.

XXVI.
Caractère du Comte de Bute.

Ce n'eſt pas (dit notre Auteur Anglois) que nous prétendions avancer que le Lord Bute fût abſolument ſans foibleſſe, & que ſa conduite fût exempte d'erreur; mais il eſt certain

que ses intentions étoient droites; & que la partialité dont on l'accusoit envers ses compatriotes, étoit sans fondement. Il paroît même que sous son Ministere il y eut moins d'Ecossois pourvus de places ou avancés dans le service, que dans aucun temps de même durée, pris depuis le commencement du siècle. Nous avouerons que ce Seigneur ne possédoit nullement l'art de gagner la populace; que sa conduite, quoique polie, étoit accompagnée de réserve & d'une roideur propre à éloigner de lui les autres hommes; qu'au lieu de donner des repas splendides, convenablement à la dignité de la place qu'il occupoit, & à la fortune qui lui étoit survenue depuis la mort de son beau-pere, sa maison étoit montée sur un pied de frugalité qui sentoit trop l'économie; qu'il ne se livroit pas assez à la société & aux amusemens de la noblesse, dont il auroit dû cultiver l'amitié pour son propre intérêt; mais qu'il passoit ses heures de délassement avec un petit nombre de favoris, ses compatriotes, auxquels il ne manquoit peut-être que d'être mieux connus pour

attirer l'estime du public. Il s'associa dans le Ministère M. Fox, l'homme qui, après le Lord, étoit incontestablement le moins populaire de tout le Royaume ; aussi en fit-on de vifs reproches au premier Ministre. On le tourna encore en ridicule, pour avoir fait donner la place de Chancelier de l'Echiquier à Sir François Dashwood, qui étoit un homme d'honneur & intègre ; mais qui convenoit lui-même d'être très ignorant dans la finance, ce qui le rendoit très peu propre à remplir cette place importante.

George III. An. 1762.

XXVII. Se dispositions pour la paix.

Sans prétendre adopter totalement tout ce que dit M. Smollett à l'avantage du Comte de Bute, nous conviendrons que sans avoir un génie aussi étendu que celui de son prédécesseur, il fit beaucoup plus de bien à la Nation, en entretenant dans l'esprit du Roi les sentimens de pacification dont ce Monarque n'avoit été précédemment détourné que par les impulsions du Ministre Pitt. Nous déférons encore à son sentiment sur les libelles diffamatoires si communs en Angleterre, & qui sont une suite nécessaire de la liberté de la Presse : Que dans le Parlement chacun des

George III. An. 1762.

Membres puiſſe dire hautement & ſans danger, ce qu'il croit utile au bien de l'Etat : que le Miniſtère n'ait aucune priſe ſur les Repréſentants de la Nation, c'eſt une liberté attachée à la nature du Gouvernement : mais que des hommes obſcurs, des écrivains ſans aveu, oſent de leur galetas cenſurer la conduite de l'Adminiſtration ; que pour trouver une reſſource contre leur miſère, ils répandent d'infames libelles qui mettent toute la nation en rumeur, c'eſt une licence qui ne devroit être tolérée dans aucun genre de Gouvernement, & que les Anglois devroient réprimer pour leur propre tranquillité.

XXVIII. Le Roi d'Angleterre entre dans les mêmes ſentiments.

Reprenons le fil de notre narration. Le Roi paroiſſoit abſolument déterminé à ſaiſir la première occaſion de travailler au rétabliſſement de la paix ; & il y étoit excité non-ſeulement par les ſentiments d'humanité, mais encore parce qu'il penſoit que c'étoit l'avantage de ſon Royaume. Il deſiroit ardemment pouvoir ſoulager ſes ſujets du poids énorme des taxes que cette guerre & la précédente avoient obligé de leur impoſer : il voyoit que leur ſang & leurs

tréfors étoient épuifés pour des querelles qui ne leur étoient pas perfonnelles; mais pour des guerres d'Allemagne, qui ne pouvoient être terminées que par une pacification générale. La dette nationale étoit montée à une fomme fi prodigieufe, qu'il n'y avoit qu'une prompte paix qui pût empêcher la ruine totale du crédit public : l'objet primitif de la guerre, la fûreté des Colonies de la Grande-Bretagne en Amérique étoit pleinement rempli : quarante vaiffeaux de ligne fe trouvoient hors d'état de fervir plus long-temps, & la longueur de la guerre avoit tellement diminué le nombre des hommes, que dans l'année précédente il avoit été impoffible d'en lever plus de quinze cents pour recruter les régiments, quoiqu'on eût offert de très groffes récompenfes à ceux qui prendroient parti dans le fervice. Ces confidérations donnoient un nouveau poids aux autres raifons qui portoient le Roi à defirer la paix, & fon fentiment fut très applaudi de tous les Membres du Confeil.

George III. An. 1762.

XXIX. Les Cours de France & d'Angleterre s'envoient des Miniftres refpectifs.

On prétend que le Roi de Sardaigne offrit fes bons offices pour re-

ouvrir la négociation entre les Cours de Versailles & de Londres, & l'on ne peut douter que sa médiation n'ait été très agréable à l'une & à l'autre Puissance. On convint réciproquement de s'envoyer une personne du premier rang, revêtue de pleins pouvoirs, & avec le caractère d'Ambassadeur & de Plénipotentiaire. Le Duc de Bedford fut choisi par le Roi de la Grande-Bretagne : il partit pour la France au commencement de Septembre, & en même temps le Duc de Nivernois arriva en Angleterre avec le même titre, de la part de Sa Majesté Très-Chrétienne. Les intérêts des Alliés d'Allemagne n'arrêtèrent pas les progrès de la négociation, qui eut uniquement pour objet le rétablissement de la paix entre l'Angleterre & les deux branches de la Maison de Bourbon. Le Roi de Prusse, délivré de deux formidables ennemis par son accommodement avec la Suede & la Russie, fut jugé en état de pourvoir lui-même à sa défense ; & de plus, le système qui avoit fait embrasser si vivement ses intérêts à la Cour de Londres, étoit totalement changé. En dressant les

Préliminaires, qui furent réglés de concert avec les Rois d'Espagne & de Portugal, les Puissances belligérantes firent un arrangement au sujet des évènements qui auroient pu arriver dans les Indes Orientales & Occidentales; & l'on régla les concessions qui pourroient être faites, suivant la réussite ou le défaut de succès des armements Britanniques.

George III. An. 1762.

XXX. Raisons de ceux qui s'opposent à la paix.

Il s'éleva alors de violentes disputes, tant de vive voix que par écrit, entre les politiques de la Grande-Bretagne, au sujet des articles qui transpirèrent dans le public pendant le cours de la négociation; & quoique les Préliminaires ne fussent pas encore signés, on publia une grande quantité de pamphlets à ce sujet. On disoit en Angleterre qu'on alloit rendre la plus grande partie des conquêtes Britanniques; on faisoit des comparaisons entre le Canada & les isles à sucre des François, & l'on élevoit ou l'on déprécioit ces différents objets avec tout l'artifiee que pouvoient suggérer les vues intéressées de ceux qui occupoient leurs plumes à ces discussions. Quelques-uns disoient qu'il falloit rendre

George III. An. 1762.

le Canada plutôt que la Guadeloupe; mais il paroît qu'ils ignoroient totalement les vrais intérêts de la Grande-Bretagne, ou qu'ils étoient guidés par leurs avantages personnels, puisque ce choix auroit laissé des semences de guerre dans l'Amérique septentrionale, & auroit privé l'Angleterre de l'avantage considérable qu'elle ne pouvoit manquer de retirer du commerce exclusif des fourrures dans cette partie de l'Amérique.

Un grand nombre de ces politiques, dont la Grande-Bretagne abonde plus que tout autre pays, soutenoient qu'on devoit continuer la guerre, pour se rendre maîtres de Saint-Domingue dans une autre campagne, & par cette conquête porter le dernier coup au commerce & à la navigation de la France, afin qu'il n'y eût à l'avenir que la Grande-Bretagne qui pût fournir toute l'Europe de sucre. Ils soutenoient que le crédit public n'en souffriroit aucune atteinte, puisqu'on avoit vu dans le cours de l'année précédente que le Gouvernement auroit trouvé à emprunter des sommes beaucoup plus

s que celles qui avoient été né- George III. An. 1762.
res pour la dépense annuelle de
:rre. Ce raisonnement étoit plus
:ux que solide : il est vrai qu'on
offert de grosses sommes ; mais
ffres étoient l'effet de l'avarice
t que de l'abondance. Tout par-
er qui pouvoit rassembler une
ıe d'argent comptant, s'empres-
l'être mis au rang des souscri-
, à cause des récompenses con-
bles que donnoit le Gouverne-
Un esprit d'usure s'étoit em-
de toute la nation ; les dettes
us justes n'étoient point acquit-
les dépôts les plus sacrés n'é-
t plus regardés comme invio-
; tout l'argent des royaumes
s étoit porté à la capitale, &
:ovinces éloignées en étoient
ıment privées. Le crédit per-
l, qui est l'ame & l'essence
nation commerçante, étoit
ment détruit ; les manufactures
issoient, & un infame Agio
pris la place du commerce.

XXXI. Les Préliminaires sont signés.

seroit trop long de détailler
; les autres raisons qu'on allé-
en Angleterre contre les Arti-
ont cette Puissance convenoit

George III. An. 1762. avec la France & avec l'Efpagne. Le Gouvernement y fit peu d'attention, & les Préliminaires furent fignés à Fontainebleau le 3 de Novembre. La nouvelle en fut communiquée à la ville de Londres par une lettre du Sous-Secrétaire d'État au Lord-Maire. Auffitôt il s'éleva dans la capitale une fermentation que ce premier Magiftrat ne chercha pas à appaifer: l'oppofition s'étoit fortifiée depuis le renouvellement des négociations; on avoit fait des démarches pour unir d'intérêt le Duc de Newcaftle & M. Pitt, qui étoient demeurés féparément, chacun à la tête de fon parti. Le Duc n'avoit pas toujours approuvé les mefures du Miniftre, parce qu'il voyoit que fon propre crédit diminuoit par la continuation de la guerre, quand les évènements en étoient heureux: il encourageoit fecretement les attaques qu'on portoit à M. Pitt; & fi le Lord Bute fe fût retiré, le Duc auroit été à la tête du fyftême pacifique; mais ils avoient mutuellement beaucoup moins d'éloignement l'un pour l'autre, que chacun n'en avoit pour M. Pitt. Enfin, cette inimitié qui leur

étoit commune, servit à les réunir, & ils joignirent leurs efforts pour persuader au peuple que le Parlement ne ratifieroit jamais les conditions d'une paix qu'ils traitoient d'infame. De leur côté, les Membres de l'Administration prenoient toutes les mesures qui pouvoient leur procurer l'approbation de ce grand Corps. Ce fut alors que le Comte d'Hallifax eut le titre de Secrétaire d'Etat, conjointement avec le Comte d'Egremont; M. de Greenville fut mis à la tête de l'Amirauté. M. Fox agit efficacement pour gagner un grand nombre des voix dans la Chambre-basse: enfin, presque tous ceux qui possédoient de grands biens en fonds de terre, parurent satisfaits des mesures prises par le Gouvernement.

XXXII. Ouverture de la Session. Harangue du Roi.

Le 25 de Novembre, le Parlement ayant été assemblé, le Roi fit l'ouverture de la Session par cette harangue.

MYLORDS & MESSIEURS,

» Je trouvai à mon avènement au
» Trône mes royaumes engagés dans
» une guerre sanglante & dispen-
» dieuse. Je résolus de la poursuivre

George III. An. 1762.

» avec la plus grande vigueur ; dé-
» terminé cependant à consentir à
» la paix avec des conditions justes
» & honorables, lorsque les évène-
» ments de la guerre porteroient les
» ennemis aux mêmes dispositions
» pacifiques.

» Dans cette vue, les négocia-
» tions ont commencé l'année der-
» nière ; mais elles ont été infruc-
» tueuses : la guerre est devenue en-
» suite plus générale par la résolu-
» tion prise par la Cour de Madrid
» de se joindre à mon ennemi, mal-
» gré tous les efforts que j'ai faits
» pour l'en empêcher.

» Cette circonstance, jointe à l'at-
» taque imprévue de mon bon &
» naturel Allié le Roi de Portu-
» gal, a beaucoup affecté notre
» commerce ; a multiplié les objets
» de nos opérations militaires, &
» a augmenté nos difficultés en ajou-
» tant de nouveaux fardeaux à ceux
» dont ce pays étoit déja chargé.

» J'ai toujours suivi le même ob-
» jet de parvenir à une paix hono-
» rable, quoique j'aie poursuivi de
» la manière la plus vigoureuse cette
» guerre devenue plus étendue. J'ai

ıc embrassé l'occasion qui s'est
rte de renouer la négociation;
s en même temps j'ai employé
ficacement les forces que vous
viez mises entre les mains, &
été si bien servi par mes flottes
ıar mes armées dans l'exécution
mes plans, que l'Histoire ne
t fournir d'exemples d'une plus
ıde gloire, ni de plus grands
ntages remportés par cette na-
, ou par quelque autre, dans
espace de temps aussi court.
ı Général, le Prince Ferdi-
d de Brunswick, & mon ar-
en Allemagne ont acquis un
neur immortel, par plusieurs
ıtages signalés qu'ils ont rem-
tés dans le cours de cette cam-
ıe, sur un ennemi supérieur en
ıbre. Les progrès des armes de
ıce & d'Espagne en Portugal
été arrêtés, & ce Royaume
é conservé par la fermeté & la
lution de son Souverain, &
les talents militaires du Comte
ıant de la Lippe, secondé par
aleur des troupes qu'il com-
doit. La Martinique, & d'au-
isles dans les Indes Occiden-

[illegible]

» mes ont été conquises : la Havane, place de la plus grande importance pour l'Espagne, est en notre pouvoir ; & avec elle de grands trésors & une partie très considérable de la Marine Espagnole sont tombés entre nos mains.

» Je ne puis parler de ces exploits » qui font tant d'honneur à ma Couronne, sans rendre un témoignage public à la constance infatigable, & au courage sans exemple de mes Officiers & de mes soldats de terre & de mer, qui ont fait voir par des preuves réitérées qu'il n'y a aucuns climats, aucunes difficultés, ni aucuns dangers qui puissent rallentir l'ardeur des troupes Britanniques, ni résister à leur valeur.

» Après les secours du Tout-Puissant, c'est par leur conduite & » par leur courage que mes ennemis » ont été amenés à accepter la paix » à des conditions que j'espère qui » donneront à mon Parlement une » entiere satisfaction. Les Préliminaires ont été signés par mon Ministre, conjointement avec ceux

» de France & d'Espagne; & je les » ferai mettre devant vous en temps » convenable.

» Ces conditions sont telles, que » non-seulement un territoire im» mense est ajouté à l'Empire Britan» nique, mais encore on y a établi » de solides fondements pour éten» dre la traite & le commerce. On » a pris les plus grands soins pour » éloigner à l'avenir tout sujet de » dispute entre mes sujets & ceux » de la France ou de l'Espagne, & » pour rendre solide & durable le » bonheur de la paix.

» En même temps que je me suis » soigneusement occupé des intérêts » essentiels de mes royaumes, j'ai » eu la plus grande attention à con» server la bonne foi de ma Cou» ronne & les intérêts de mes Al» liés. J'ai fait la paix pour le Roi » de Portugal, en lui assurant tous » ses Etats; & tous les territoires » du Roi de Prusse, ainsi que ceux » de mes Alliés, soit en Allemagne, » soit ailleurs, occupés par les ar» mes de France, seront évacués » immédiatement. »

George III.
An. 1762.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

» J'ai ordonné qn'on mît devant « vous les états de dépenſe; & je » travaillerai, ſans délai, à faire les » réductions les plus étendues par- » tout où elles pourront s'accorder » avec la prudence & la ſaine poli- » tique. C'eſt pour moi la plus gran- » de affliction de voir que, quoique » la guerre ſoit terminée, nos dé- » penſes ne peuvent être réduites » immédiatement autant que je le » deſirerois; mais comme il n'y » avoit que les efforts les plus vi- » goureux & les plus diſpendieux » qui puſſent nous conduire à ſur- » monter les grandes & dangereu- » ſes difficultés qui nous environ- » noient, nous devons nous atten- » dre, pendant quelque temps, à » en reſſentir encore fortement les » ſuites. »

MYLORDS ET MESSIEURS;

» Il étoit impoſſible d'exécuter » ce que cette nation a ſi glorieu- » ſement effectué dans toutes les » parties du monde, ſans perdre un

» grand nombre d'hommes. Soit que » vous confidériez cette perte, fui- » vant les principes de la politique, » ou fuivant ceux de l'humanité, » vous y trouverez l'une des prin- » cipales raifons qui m'ont porté à » entrer de bonne heure en négo- » ciation, pour y pouvoir faire des » progrès confidérables, avant que » le fort de plufieurs opérations fût » déterminé, & qui m'engagent à » en hâter la conclufion, pour pré- » venir la néceffité de faire les pré- » paratifs d'une nouvelle campagne. » Comme mes territoires font beau- » coup augmentés par cette paix, » & qu'elle ouvre de nouvelles four- » ces au commerce & aux manu- » factures, je defire beaucoup que » vous cherchiez les moyens les » plus efficaces d'établir nos nou- » velles acquifitions, de la façon » qui peut le mieux tendre à la sû- » reté de ces pays, & à l'augmen- » tation du commerce & de la na- » vigation de la Grande-Bretagne. » Je ne puis vous parler de ces ac- » quifitions, fans recommander par- » ticulièrement à vos foins & à vo- » tre attention mes braves fujets,

George III. An. 1762.

» par la valeur desquels elles ont
» été faites.

» Nous n'aurions jamais pu sou-
» tenir une guerre aussi étendue sans
» la plus grande union entre nous;
» & vous jugerez que cette même
» union est particulièrement nécessai-
» re pour faire le meilleur usage des
» grands avantages qui nous sont
» acquis par la paix, & pour éta-
» blir les fondements de cette écono-
» mie que nous nous devons à nous-
» mêmes & à notre postérité, & qui
» peut seule délivrer cette nation des
« pesants fardeaux qui lui ont été
» imposés pour les besoins de cette
» guerre longue & dispendieuse.»

XXXIII. On publie la cessation des hostilités.

En réponse à cette harangue, les deux Chambres présentèrent, suivant l'usage, des adresses qui ne contenoient que des compliments généraux de félicitation sur les approches de la paix, & sur la naissance du Prince de Galles. Le lendemain, on publia à Londres la cessation des hostilités, qui fut également publiée en France; & l'on donna de part & d'autre des ordres pour rétablir la communication entre la France, l'Espagne & l'Angle-

re. Quand la Chambre-haute prit George III.
considération les articles de paix, An. 1762.
Lords de l'opposition formèrent
usieurs objections, accompagnées
réflexions fâcheuses contre le
omte de Bute, où il paroissoit
aucoup de chaleur & d'animosité
rsonnelle. Ce Seigneur justifia sa
nduite avec autant de décence que
modération par une harangue si
en faite, qu'elle excita la surprise
tous ceux qui n'avoient pas une
ute idée de son éloquence. Il y fit
détail de la négociation, & décla-
, que non-seulement il avoit agi
ec ardeur pour procurer la paix,
ais qu'il desiroit que cette circons-
ace fût un jour gravée sur son
mbeau. Il fut secondé par le Comte
Hallifax, & soutenu du plus grand
mbre.

XXXIV. M. Pitt s'oppose à la paix. Il n'est point écouté.

La fortune fut aussi favorable à
administration dans la Chambre-
sse, où les opposans ne parurent
s en un nombre formidable. M.
tt, quoique sa santé fût très déran-
e, voulut marquer personnelle-
ent combien il désapprouvoit la
ix. Il se rendit à la Chambre, sou-
nu sur les bras de ses amis, &

George III. An. 1762.

obtint de l'Orateur la permiſſion de parler aſſis. Sa harangue dura deux heures ſans aucune intermiſſion : ſon objet fut de juſtifier ſa conduite dans l'Adminiſtration, & de donner ſon avis ſur chacun des articles de la paix, qu'il condamnoit en général comme peu proportionnée aux ſuccès des armes Britanniques. Il avoit cependant accordé lui-même dans le cours de l'année précédente, des articles beaucoup moins avantageux à la nation ; mais il inſiſtoit ſur les conquêtes qu'elle avoit faites depuis ce temps. Au ſurplus (comme le remarquent fort bien les Mémoires Anglois) ſi l'on avoit remporté de nouveaux avantages, les difficultés étoient de beaucoup augmentées par la guerre commencée avec l'Eſpagne ; par la protection qu'on donnoit au Portugal ; par l'accroiſſement de la dette nationale, & par le manque d'hommes pour recruter les troupes de terre & de mer. Auſſi M. Pitt ne fut pas écouté avec cette attention & ces applaudiſſements qui avoient coutume de ſuivre ſes harangues. Le Lord-Maire de Londres parla ſur le même ſujet avec

auſſi

aussi peu de succès ; & les deux Chambres convinrent d'une Adresse pour approuver les articles, qui fut présentée le 10 de Décembre. Nous ne donnerons pas le détail de ces Préliminaires, parce que nous rapporterons en entier le Traité de paix qui fut signé au commencement de l'année suivante, après que nous aurons jetté un coup-d'œil sur les évènements particuliers survenus dans le cours de l'année 1762. George III. An. 1762.



CHAPITRE V.

§. I. *Troubles en Irlande.* §. II. *Affaires particulières en Angleterre.* §. III. *Chefs des Chiroquois à Londres.* §. IV. *Goût du Roi pour les Sciences & les Arts.* §. V. *Naissance du Prince de Galles.* §. VI. *Affaires de France.* §. VII. *Arrêts rendus contre les Jésuites.* §. VIII. *Ils sont expulsés du Royaume.* §. IX. *Traité de Paix entre la France, l'Espagne & la Grande-Bretagne.* §. X. *Accession du Portugal.* §. XI. *Remarques sur ce Traité.* §. XII. *Sur la démolition des fortifications de Dunkerque.* §. XIII. *Sur les vaisseaux pris avant la guerre.* §. XIV. *Sur les conditions entre l'Espagne & l'Angleterre.* §. XV. *Paix en Allemagne.* §. XVI. *Etat de l'Angleterre après la paix. Impôt sur le cidre.* §. XVII. *Changement dans le Ministère Anglois.* §. XVIII. *Epuisement de la Nation.* §. XIX. *Ecrits satyriques. Affaires de M. Wilkes.* §. XX. *Affaires de la*

Compagnie des Indes & de Mylord Clive. §. XXI. *Mort du Roi de Pologne.* §. XXII. *Affaires particulières entre la France & la Grande-Bretagne.* §. XXIII. *Troubles en Irlande & en Amérique.* §. XXIV. *Etablissement de la Floride.* §. XXV. *Mariage de la Princesse Auguste.* §. XXVI. *Vente des terres des isles neutres.* §. XXVII. *Conclusion.*

George III. An. 1762.

I. Troubles en Irlande.

LE royaume d'Irlande étoit troublé depuis quelque temps par des troupes de mutins, qui s'assembloient armés pendant la nuit, & commettoient des excès en différentes parties de l'isle. On les nommoit indistinctement les Enfants-blancs & les Levellers ou Nivelleurs, parce qu'ils portoient des sarrauts de toile pardessus leurs habits, pour se reconnoître dans l'obscurité, & qu'ils renversoient ou mettoient de niveau toutes les clôtures, qu'ils prétendoient qu'on avoit envahies sur les Communes. Ils regardoient ces usurpations comme des injustices envers les pauvres, qui en jouissoient précédemment : ils en détruisoient les haies ; voloient & maltraitoient

George III. An. 1762.
ceux qui s'en étoient rendus les propriétaires. Ils firent tête à quelques détachements qu'on envoya pour les disperser ; & il y eut plusieurs hommes tués de part & d'autre. Le bruit se répandit que ces gens étoient des mécontents, qui prenoient des mesures contre le Gouvernement ; que leur nombre étoit formidable ; qu'ils étoient bien armés, & disciplinés par des Officiers venus de France, & d'autres pays étrangers : mais tous ces bruits étoient sans fondement. Ils furent bientôt réprimés par la vigilance & la sage conduite du Lord-Lieutenant, qui jugea nécessaire de faire quelques exemples de sévérité pour prévenir de semblables désordres à l'avenir ; mais ce qui contribua peut-être le plus à rétablir la tranquillité dans ce royaume, fut la levée qu'on y fit de six nouveaux bataillons, composés indistinctement de Catholiques & de Protestants. Ces levées, jointes à quelques faveurs qu'on accorda aux Catholiques Irlandois, qui en général étoient affectionnés au Gouvernement établi, empêchèrent l'émigration d'un grand nombre de gens

duſtrieux, qui non-ſeulement au-
ient été perdus pour leur pays natal;
ais qui auroient contribué à aug-
enter la puiſſance des rivaux de
Grande-Bretagne. On ſait com-
en la tolérance civile eſt avanta-
uſe à un Etat, quand elle eſt ren-
rmée dans de juſtes bornes; &
us n'avons que trop éprouvé dans
ſiècle dernier les funeſtes effets
zèle outré, qui force les ſujets
plus induſtrieux d'un royaume à
andonner leur patrie, ou à y de-
nir des ennemis ſecrets du Gou-
rnement. Une ſage adminiſtration,
protégeant la religion établie, &
puniſſant ſévèrement ceux qui
oublent l'ordre public, ſoutient
s ouvriers habiles dans leur art,
i par leur induſtrie attirent effica-
ment dans un Etat les richeſſes des
rangers, pendant que les Miniſtres
s autels font leurs efforts pour y
tirer par leurs prières les bénédic-
ons du Ciel.

II. Affaires particulières en Angleterre.

En jettant la vue ſur les affaires
omeſtiques de la Grande-Bretagne
ns le cours de cette année, nous
nous arrêterons pas à rapporter
ne multitude de petits faits, qui

George III. An. 1762.

cependant attirèrent l'attention du public, mais qui méritent d'être ensevelis dans l'oubli quand ils n'intéressent pas l'ordre général, ou quand ils ne peuvent servir à faire mieux connoître le caractère de la nation. Nous nous contenterons de dire que les meurtres, les vols, la fraude, l'imposture, & d'autres crimes de toute espèce continuèrent à régner, non-seulement dans la capitale, mais encore dans toutes les parties du royaume, à la honte de la police publique, au reproche de la nation, & au deshonneur de l'humanité. En réfléchissant, dit M. Smollett, sur la frivolité du peuple; sur sa fureur pour la nouveauté; sur son admiration pour l'éclat & la pompe; sur son extravagance ridicule; sur le goût barbare de guerre & de carnage dont il ne faisoit plus un mystère, & sur l'esprit de superstition qui s'en étoit emparé, on croiroit que l'esprit humain commenceroit à dégénérer dans la Grande-Bretagne, & qu'elle seroit prête à retomber dans la barbarie & l'ignorance des anciens temps. On vit un exemple frappant de cet esprit de superstition dans une aventu-

se qui attira au commencement de cette année l'attention des gens de tous états dans les villes de Londres & de Westminster. Une fille de dix ans, instruite à l'imposture, déclara qu'elle recevoit de fréquentes visites de l'esprit d'une jeune femme, morte depuis quelque temps; & elle eut l'art de faire entendre différents bruits qui servoient de réponse aux questions faites par les spectateurs. L'objet de cette scène ridicule étoit d'exciter la haine publique contre un homme qui avoit vécu avec cette femme, & que l'esprit accusoit de l'avoir fait périr, quoiqu'elle fût morte de la petite-vérole: mais comme ce vieux homme étoit créancier du père de la petite fille, ce dernier crut réussir par ce moyen bizarre à éviter ses poursuites. Le peuple prit feu contre le prétendu criminel: on publia des écrits qui animèrent tellement le public, que la vie de cet homme auroit été en danger, s'il n'eût eu recours aux Magistrats; mais l'imposture fut découverte; les coupables furent punis; l'innocent reçut un dédommagement; & il ne fut bientôt plus question de cette affaire,

[illegible]

dont nous ne parlons que pour faire voir à quel point de crédulité peut être porté le peuple chez une nation des plus éclairées de l'Europe.

[illegible]

Au mois de Mai, trois Chefs Indiens de la nation des Chiroquois arriverent en Angleterre, & furent présentés au Roi, qui donna ses ordres pour qu'ils fussent entretenus à ses frais. Le Principal se nommoit Outacite, c'est-à-dire, le Tueur-d'hommes; & il s'étoit souvent signalé par sa valeur. Ces Indiens avoient été portés à venir en Angleterre par des motifs de curiosité; cependant on remarqua que pendant tout le temps qu'ils y demeurèrent, ils ne firent paroître aucune surprise de ce qu'ils y virent, quoiqu'on présentât à leurs yeux tout ce qu'on croyoit le plus propre à frapper l'imagination d'un Sauvage. Ils traverserent la capitale, où fourmille une multitude innombrable de peuple; virent les boutiques & les magasins remplis de toutes sortes de richesses & de marchandises; parcoururent les Eglises, les hôpitaux, les palais & les maisons des Seigneurs: on leur fit voir la revue des Gardes

qui faisoient l'exercice dans le parc, le magasin des armes de la Tour de Londres, l'artillerie, les vaisseaux, & les chantiers, dans les différentes parties du royaume; enfin tout ce qui a rapport aux arts, aux méchaniques, au commerce, à la force & à l'opulence de l'Angleterre, sans qu'ils fissent paroître la moindre surprise ni par leurs paroles, ni par leurs gestes, ni par leurs regards. Ils parurent toujours dans l'état d'une insensibilité brutale, qui semble être le caractère des naturels de l'Amérique septentrionale en général, malgré tous les éloges que quelques écrivains ont faits du bon sens & de la sagacité de ces peuples. Après être demeurés quelques mois en Angleterre, où ils furent très bien accueillis des gens de tous états, le Roi leur fit quelques présents, & un vaisseau de guerre les reconduisit dans leur patrie.

George III. An. 1762.

IV. Goût du Roi pour les sciences & les Arts.

Le Monarque donna en plusieurs occasions des preuves de sa magnificence & de son goût pour les beaux arts. Il acheta plus de trente mille Traités & Manuscrits, qui avoient été rassemblés & mis en volumes

Geoige III.
An. 1762.

pour le Roi Charles I; & il en fit présent au *Museum* de la Grande-Bretagne. Il acquit pour son propre usage un grand nombre de livres curieux & de belles estampes, avec deux magnifiques collections, montant à trois cents volumes, qui avoient appartenus au Cardinal Albani à Rome; & acheta aussi la Bibliothèque & le Cabinet de M. Smith, savant très curieux, qui demeuroit à Venise. Il acheta encore le Palais de Buckingham dans le parc Saint-James, & en fit présent à la Reine, après l'avoir fait bien réparer, embellir & orner de peintures & de meubles. Il donna des marques particulières de sa protection aux arts & aux sciences; & entr'autres pensions qu'il accorda à des hommes de mérite, nous en trouvons une de trois cents livres sterling à M. Hume, Poëte Dramatique; une de pareille somme, à M. Johnson, Auteur du Dictionnaire Anglois; une semblable, au Docteur Thompson, avec le titre de Médecin du Roi: le Docteur Pemberson, le Docteur Kennicot, & M Sherridan en eurent chacun une de deux cents livres;

ıfin on en accorda une de cinquan-
: livres ſterling à l'Aſtronome M.
ɜrguſon.

V. Naiſſance du Prince de Galles.

Le 12 d'Août, la Reine accoucha
un fils, qui par ſa naiſſance eſt
·ince de la Grande-Bretagne, Prince
!eĉtoral de Brunſwick-Lunebourg,
uc de Cornouailles & de Rothſay,
omte de Carrick, Baron de Ren-
ew, Lord des iſles, & Grand-Maî-
e ou Steward d'Ecoſſe; & il fut
ẽclaré Prince de Galles & Comte
: Cheſter par des Lettres-patentes
unies du grand ſceau. Le 8 de Sep-
mbre, il fut baptiſé par l'Arche-
ẽque de Cantorbery, & nommé
eorge-Auguſte-Frédéric; & il eut
›ur Marraine la Princeſſe Douai-
ère de Galles, & pour Parrains le
uc de Cumberland, avec le Duc
: Meckelbourg-Strelitz, par pro-
ıration.

VI. Affaires de France.

En France, la principale affaire
ıi occupa tous les eſprits, fut l'ex-
ılſion des Jéſuites: cette Société,
:venue trop célèbre, avoit éprouvé
:s contradiĉtions ſans nombre dès
n origine; mais elle les avoit
rmontées par ſa perſévérance; &
›s Mémoires Anglois, malgré l'hor-

George III. An. 1762.

reur que cette nation a toujours marquée pour un corps auquel elle a attribué plusieurs conspirations élevées dans la Grande-Bretagne, reconnoissent que cette Société a produit un grand nombre d'hommes qui se sont distingués par leurs succès dans les arts & dans les sciences : que beaucoup d'entr'eux ont dévoué leurs vies au service de la religion avec une piété vraiement apostolique ; qu'ils se sont exposés aux plus grandes difficultés, à des fatigues excessives, à la mutilation & au martyre avec le courage le plus étonnant ; qu'ils se sont attachés en général à l'éducation de la jeunesse avec une persévérance surprenante & des succès remarquables ; mais, ajoutent-t-ils, leur ambition, leur esprit artificieux & quelques systêmes pernicieux de doctrine qu'ils ont embrassés, ont toujours porté le trouble dans tous les Etats où ils ont été établis.

Sans adopter le jugement que les Anglois portent de cette Société, nous nous contenterons d'observer que si ses membres se fussent tenus renfermés dans les devoirs de leur profession, & eussent regardé le sé-

jour & les intrigues de la Cour comme incompatibles avec l'Etat religieux ; la pureté de mœurs que leurs adversaires mêmes leur accordent, les talents qu'on ne peut leur contester, & la vie frugale qu'ils menoient dans l'intérieur de leurs maisons leur auroient attiré d'autant plus l'estime & la vénération du public, qu'ils l'auroient moins recherchée ; mais on est forcé d'avouer que l'espèce de despotisme avec lequel ils se sont rendus maîtres de presque toutes les Cours de l'Europe dans le dernier siècle & au commencement de celui-ci ; l'usage qu'ils ont fait de leur autorité contre les corps & les particuliers qui leur étoient opposés ; enfin, la Monarchie universelle, qu'ils paroissoient vouloir s'attribuer dans tous les pays Catholiques, avoient soulevé presque tous les ordres de l'Etat contre le corps pris en général, quoique le plus grand nombre des membres, pris en particulier, méritassent l'estime de ceux qui les connoissoient. L'ordre des Magistrats, toujours attentifs à réprimer les entreprises de la Cour de Rome, eut toujours les yeux ouverts sur cette Société, attachée par

George III.
An. 1762.
des vœux particuliers au Souverain Pontife, & soumis par celui d'une obéissance aveugle aux volontés d'un Général résidant à Rome; ce qui les fit regarder dans tous les temps comme un corps qui ne tenoit que par des liens très foibles à l'Etat dont ils étoient nés les sujets. On leur attribuoit encore, au moins en grande partie, tous les troubles de religion qui ont agité la France depuis plus d'un siècle; mais il paroît qu'à cet égard l'opiniâtreté de leurs adversaires y eut autant de part que le zèle, peut-être excessif, que fit paroître la Société. Au reste, comme il ne se trouvoit plus chez eux de ces hommes illustres qui avoient brillé avec éclat sous le règne de Louis XIV; que d'un autre côté, les Arnauld, les Paschal, les Nicole n'avoient pas laissé dans leur parti, de successeurs de leurs talens; & que le public las d'entendre soutenir le pour & le contre sur des systêmes qui, au sentiment des gens sensés, intéressent peu le fond de la religion & dont les Auteurs s'entendent à peine eux-mêmes, n'y prenoit plus en général qu'un très foible intérêt, il paroît que

George III. An. 1762.

l'objet de ces disputes n'entra que pour très peu dans la disgrace des Jésuites. Quoi qu'il en soit, nous allons rapporter historiquement & sans réflexions la suite des procédures qui furent tenues contre la Société.

VII. Arrêts rendus contre les Jésuites.

Pour reprendre les faits dans leur origine, nous avons vu que le Parlement avoit ordonné l'examen des Constitutions des Jésuites ; & après le compte qui en fut rendu aux Chambres assemblées le 6 Août 1761, la Cour reçut le Procureur Général appellant comme d'abus tant de la Bulle de Paul III, portant confirmation de la Société, que des autres Bulles postérieures qui avoient achevé de lui donner la consistance. On insista particulièrement dans les motifs de cet Arrêt, sur cette obéissance qui enjoint » à chacun de ceux qui composent » ladite Société d'obéir aveuglément » à leur Général comme à J. C. lui-» même, quelque chose que com-» mande ce Général, sans réserve, » sans exception, sans examen & » sans hésiter même intérieurement ; » d'apporter à l'exécution de tout ce » qu'il prescrira la même plénitude » de consentement & d'adhésion

George III. An. 1762.

» qu'ils ont pour la créance des dog-
» mes même de la foi Catholique ; d'ê-
» tre dans ses mains comme un cada-
» vre, ou comme un bâton dans celles
» d'un vieillard, ou comme Abraham
» sous les ordres de Dieu, qui lui
» commandoit d'immoler son fils ;
» en se pénétrant du principe que
» tout ce qu'on lui commande est
» juste, & en abdiquant tout senti-
» ment personnel & toute volonté
» propre ».

Par un autre Arrêt du même jour, la Cour ordonna que les livres d'un grand nombre d'anciens membres de la Société, seroient lacérés & brûlés, notamment ceux de Busembaum, de Molina, de Vasquez, d'Escobar & plusieurs autres. Il fut défendu, par le même Arrêt, à tous sujets du Roi d'entrer dans ladite Société ; aux Jésuites de les y recevoir, & on leur défendit en même temps par provision, de continuer aucunes leçons publiques ou particulières de Théologie, Philosophie ou Humanités. Cet Arrêt avoit été précédé d'une Déclaration du Roi, pour ordonner que dans six mois, les Supérieurs de chacune des Maisons de ladite Société

ient tenus de remettre au Greffe
;onſeil les titres & pièces de leurs
liſſements ; elle fut enregiſtrée le
ıe jour 6 d'Août avec quelques
lifications.

George III. An. 1762.

VIII. Ils ſont expulſés du royaume.

ſeroit trop long & hors de notre
t de rapporter tous les Arrêts &
es pièces relatives aux affaires de
ɔciété, qui fut enfin diſſoute dans
ſſort du Parlement de Paris, par
Arrêt du 6 d'Août 1762, qui
ıjoint à tous & chacun des
ıembres de ladite Société de vui-
er toutes les Maiſons, Collèges,
éminaires, Maiſons-Profeſſes, No-
iciats, Réſidences, Miſſions, ou
ıtres établiſſements de ladite So-
iété qu'ils occupent —, dans
uitaine de la ſignification du pré-
nt Arrêt —; leur enjoint de vivre
ans l'obéiſſance au Roi & ſous
autorité des Ordinaires, ſans pou-
oir ſe réunir en Société entr'eux,
ɔus quelque prétexte que ce puiſſe
tre; leur fait très expreſſes inhibi-
ons & défenſes, & à tous autres,
'obſerver à l'avenir leſdits Inſti-
ıts & Conſtitutions déclarées abu-
ves; de vivre en commun ou ſé-
arément ſous leur empire, ou

George III.
An. 1762.

» sous telle autre règle que celles des
» Ordres duement autorisés & régu-
» lièrement reçus dans le Royaume;
» de porter l'habit usité en ladite So-
» ciété; d'obéir au Général ou aux Su-
» périeurs d'icelle, &c. ».

Par un autre Arrêt du même jour, il fut ordonné qu'il seroit délivré à chacun des ci-devant soi-disants Jésuites, ayant l'âge de 33 ans au 6 Août 1762, la somme de 600 livres en trois paiements; les autres Parlements suivirent bientôt l'exemple de la Capitale, & c'est de ce temps qu'on peut compter que l'Ordre fut anéanti en France. Les Jésuites y demeurèrent cependant assez tranquilles jusqu'au 22 de Fevrier 1764, que par un Arrêt du Parlement de Paris, il fut ordonné que les membres de la Société prêteroient serment « de ne
» point vivre désormais en commun,
» ou séparément sous l'empire de
» l'Institut & des Constitutions de la
» ci-devant Société se disant de Jesus;
» de n'entretenir aucune correspon-
» dance directe ou indirecte, par let-
« tres ou par personnes interposées,
» ou autrement, en quelque forme
» & manière que ce puisse être, avec

Geoige III. An. 1764.

le Général, le régime & les Supérieurs de ladite ci-devant Société, ou autres personnes par eux préposées, ni avec aucuns membres d'icelle, résidants en pays étrangers, & de tenir pour impie la doctrine contenue dans le recueil des Assertions, tendante à compromettre la sûreté de la personne sacrée des Rois ». Il n'y eut qu'un petit ɔmbre de Jésuites qui prêtèrent ce rment; & en conséquence, par un ɔuvel Arrêt du 9 de Mars, il fut ijoint à tous ceux qui ne l'avoient ıs prêté, de sortir du Royaume dans ı mois. L'Arrêt fut exécuté: on prit s moyens convenables pour subver à la subsistance des Profès retirés ı pays étranger, ce qui dura jusı'au mois de Novembre que le Roi, ır un Edit, ordonna que la Société auroit plus lieu dans le Royaume, ıys, Terres & Seigneuries de l'obéisnce de Sa Majesté: permettant néanoins à ceux qui étoient dans ladite ɔciété, de vivre en particuliers dans s Etats du Roi, en se conformant ıx loix du Royaume. Cet Edit fut ivi le 1er Décembre d'un nouvel rrêt du Parlement, qui enjoint à

George III. An. 1762.

ceux des ci-devant membres de la Société, qui seroient dans le cas de profiter de ladite permission de résider dans le Diocèse de leur naissance; avec défense d'approcher de la ville de Paris plus près que de dix lieues. Les Jésuites revinrent de toutes parts & vécurent en particuliers, répandus par tout le Royaume; mais en 1767, cet ordre ayant été expulsé des Etats du Roi Catholique, le Parlement de Paris enjoignit, à tous ceux qui étoient membres de la Société, à l'époque du 5 Août 1761, de sortir de France dans l'espace d'un mois: exemple qui a été suivi par plusieurs autres Parlements du Royaume.

IX. Traité de paix entre la France, l'Espagne & la Grande-Bretagne.

L'Histoire Naturelle ne nous fournit pas cette année de faits assez importants pour entrer dans l'Histoire générale; & il ne nous reste plus qu'à rapporter le Traité de paix qui fut conclu à Paris le 10 de Févrîer 1763. Nous allons le transcrire en entier, jugeant que nous ne pouvons terminer cette Histoire sans faire connoître l'état où toutes les Puissances qui avoient eu part à la guerre, sont convenues de demeurer. Il est certainement de l'intérêt de toutes les Cours

l'Europe de le maintenir ſtable, George III. An. 1763.
ur ranimer le commerce, augmen- la population, & tourner toutes vues des ſujets vers l'agriculture, vers les arts qui fleuriſſent dans e heureuſe tranquillité.

AU NOM DE LA TRÈS-SAINTE ET INDIVISIBLE TRINITÉ, PERE, FILS ET SAINT-ESPRIT : Ainſi ſoit-il

Soit notoire à tous ceux qu'il ap- rtiendra ou peut appartenir en ma- :re quelconque.

la plu au Tout-Puiſſant de répandre ſprit d'union & de concorde ſur les inces dont les diviſions avoient rté le trouble dans les quatre par- s du monde, & de leur inſpirer le ſſein de faire ſuccéder les douceurs la paix aux malheurs d'une longue ſanglante guerre, qui, après s'être :vée entre la France & l'Angleterre ndant le règne du Séréniſſime & ès-Puiſſant Prince George II, par grace de Dieu, Roi de la Grande- etagne, de glorieuſe mémoire, a continuée ſous le règne du Sé- niſſime & Très-Puiſſant Prince :orge III, ſon ſucceſſeur, & s'eſt

George III. An. 1763.

communiquée dans ſes progrès à l'Eſpagne & au Portugal. En conſéquence, le Séréniſſime & Très-Puiſſant Prince Louis XV, par la grace de Dieu, Roi Très-Chrétien de France & de Navarre, le Séréniſſime & Très-Puiſſant Prince Charles III, par la grace de Dieu, Roi d'Eſpagne & des Indes; le Séréniſſime & Très-Puiſſant Prince George III, par la grace de Dieu, Roi de la Grande-Bretagne, Duc de Brunſwick & de Lunebourg, Archi-Tréſorier & Electeur du Saint-Empire Romain, après avoir poſé les fondements de la paix dans les Préliminaires, ſignés le 3 Novembre dernier à Fontainebleau, & le Séréniſſime & Très-Puiſſant Prince Dom Joſeph I, par la grace de Dieu, Roi de Portugal & des Algarves, après y avoir accédé, ont réſolu de conſommer, ſans délai, ce grand & important ouvrage. A cet effet, les hautes Parties contractantes ont nommé & conſtitué leurs Ambaſſadeurs-Extraordinaires, & Miniſtres Plénipotentiaires reſpectifs; ſçavoir, Sa Sacrée Majeſté le Roi Très-Chrétien, le Très-Illuſtre & Très-Excellent Seigneur Céſar-Gabriel de Choi-

eul, Duc de Praslin, Pair de France, Chevalier de ses Ordres, Lieutenant-Général de ses armées & de la Province de Bretagne, Conseiller en tous les Conseils, & Ministre & Secrétaire d'Etat & de ses Commandements & Finances : Sa Sacrée Majesté le Roi Catholique, le Très-Illustre & Très-Excellent Seigneur Dom Jérome Grimaldi, Marquis de Grimaldi, Chevalier des Ordres du Roi Très-Chrétien, Gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté Catholique, avec exercice, & son Ambassadeur-Extraordinaire près de Sa Majesté Très-Chrétienne : Sa Sacrée Majesté le Roi de la Grande-Bretagne, le Très-Illustre & Très-Excellent Seigneur Jean, Duc & Comte de Bedford, Marquis de Tavistock, &c. son Ministre d'Etat, Lieutenant-Général de ses armées, Garde de son Sceau privé, Chevalier du très noble Ordre de la Jarretière, & son Ambassadeur-Extraordinaire & Plénipotentiaire, près de Sa Majesté Très-Chrétienne : Sa Sacrée Majesté, le Roi Très-Fidèle, le Très-Illustre & Très-Excellent Seigneur Martin de Mello & Castro, Chevalier-Profès



transcrites à la fin du p
de paix, sont convenu
dont la teneur s'ensuit.

ARTICLE PRE

Il y aura une paix
universelle & perpétue
mer que par terre, & u
cère & constante sera r
Leurs Majestés Très-Chi
tholique, Britannique
delle, & entre leurs hér
cesseurs, Royaumes, Et
ces, Pays, Sujets &
quelque qualité & con
soient, sans exception c
personne; en sorte que
Parties contractantes ap
plus grande attention à n
tre elles & leurs susdits

commette aucune sorte d'hostilité par mer ou par terre, pour quelque cause & sous quelque prétexte que ce puisse être, & l'on évitera soigneusement tout ce qui pourroit altérer à l'avenir l'union heureusement rétablie, s'attachant au contraire à se procurer réciproquement en toute occasion tout ce qui pourroit contribuer à leur gloire, intérêts & avantages mutuels, sans donner aucun secours ou protection directement ou indirectement à ceux qui voudroient porter quelque préjudice à l'une ou à l'autre desdites Hautes Parties contractantes. Il y aura un oubli général de tout ce qui a pu être fait ou commis avant ou depuis le commencement de la guerre qui vient de finir.

ART. II. Les Traités de Westphalie, de 1648; ceux de Madrid entre les Couronnes d'Espagne & de la Grande-Bretagne, de 1667 & de 1670; les Traités de paix de Nimègue, de 1678 & de 1679; de Riswick, de 1697; ceux de paix & de commerce d'Utrecht, de 1713; celui de Bade, de 1714, le Traité de la triple alliance de la Haye, de 1717; celui de la quadruple alliance de Londres, de 1718;



du 13 Février 1668;
1715; & du 12 Fevri
celui du 11 Avril 171
France & le Portugal,
rantie de la Grande-Br
vant de base & de fonden
& au présent Traité; & p
ils sont tous renouvellés
dans la meilleure form
tous les Traités en géné
sistoient entre les Haute
tractantes avant la guer
s'ils étoient insérés ici
en sorte qu'ils devront
exactement à l'avenir da
teneur, & religieusem
de part & d'autre dan

permettront pas qu'il ſubſiſte aucun privilège, grace ou indulgence, contraires aux Traités ci-deſſus confirmés, à l'exception de ce qui aura été accordé & ſtipulé par le préſent Traité.

ART. III. Tous les priſonniers faits de part & d'autre, tant par mer que par terre, & les ôtages enlevés ou donnés pendant la guerre, & juſqu'à ce jour, ſeront reſtitués ſans rançon dans ſix ſemaines au plus tard, à compter du jour de l'échange de la ratification du préſent Traité: chaque Couronne ſoldera reſpectivement les avances qui auront été faites pour la ſubſiſtance & l'entretien de ſes priſonniers par le Souverain du pays où ils auront été détenus, conformément aux reçus & états conſtatés, & autres titres authentiques qui ſeront fournis de part & d'autre, & il ſera donné réciproquement des ſûretés pour le paiement des dettes que les priſonniers auroient pu contracter dans les Etats où ils auroient été détenus juſqu'à leur entière liberté : tous les vaiſſeaux, tant de guerre que Marchands, qui auroient été pris depuis l'expiration des ter-

George III
An. 1763.

mes convenus pour la cessation des hostilités par mer, seront pareillement rendus de bonne foi, avec tous leurs équipages & cargaisons, & on procédera à l'exécution de cet article immédiatement après l'échange des ratifications de ce Traité.

ART. IV. Sa Majesté Très-Chrétienne renonce à toutes les prétentions qu'Elle a formées autrefois, ou pu former à la Nouvelle-Ecosse ou Acadie, en toutes ses parties, & la garantit toute entière & avec toutes ses dépendances au Roi de la Grande-Bretagne. De plus, Sa Majesté Très-Chrétienne cède & garantit à Sadite Majesté Britannique, en toute propriété, le Canada avec toutes ses dépendances, ainsi que l'isle du Cap-Breton & toutes les autres isles & côtes dans le golfe & fleuve Saint-Laurent, & généralement tout ce qui dépend desdits pays, terres, isles & côtes, avec la souveraineté, propriété, possessions & tous droits acquis par Traités, ou autrement, que le Roi Très-Chrétien & la Couronne de France ont eus jusqu'à présent sur lesdits pays, terres, isles, lieux, côtes & leurs habitants, ainsi que le Roi

ès-Chrétien cède & transporte le
t audit Roi & à la Couronne de la
ande-Bretagne ; & cela, de la ma-
re & dans la forme la plus ample,
s restriction, & sans qu'il soit li-
de revenir sous aucun prétexte
ntre cette cession & garantie, ni
troubler la Grande-Bretagne dans
possessions susmentionnées. De
côté, Sa Majesté Britannique con-
nt d'accorder aux habitants du Ca-
la la liberté de la religion Catho-
ie : En conséquence, Elle don-
a les ordres les plus précis & les
s effectifs pour que ses nouveaux
ets Catholiques-Romains, puissent
feffer le culte de leur religion se-
le rit de l'Eglise Romaine, en tant
e le permettent les loix de la Gran-
Bretagne. Sa Majesté Britannique
ıvient en outre que les habitants
nçois, ou autres, qui auroient
sujets du Roi Très-Chrétien, en
nada, pourront se retirer, en toute
eté & liberté, où bon leur sem-
ra, & pourront vendre leurs
ns, pourvu que ce soit à des su-
; de Sa Majesté Britannique, &
nsporter leurs effets, ainsi que
rs personnes, sans être gênés dans

George III. an. 176.

leurs émigrations, ... Missi-
texte que ce ... à la ri-
lui de dettes ou ... par une
le terme limi... te rivière
sera fixé à ... Pontchar-
à compt... cette fin, le
ratifica... cède, en toute
Ar... ntie, à Sa Majesté
... rivière & le port de la
... tout ce qu'il posséde ou a
...éder du côté gauche du fleuve
...ssipi, à l'exception de la ville
de la Nouvelle-Orléans & de l'isle dans laquelle elle est située, qui demeureront à la France, bien entendu que la navigation du fleuve Mississipi sera également libre, tant aux sujets de la Grande-Bretagne, comme à ceux de la France, dans toute sa largeur & dans toute son étendue, depuis sa source jusqu'à la mer, & nommément cette partie qui est entre la susdite isle de la Nouvelle-Orléans & la rive droite de ce fleuve, aussi-bien que l'entrée & la sortie par son embouchure. Il est de plus stipulé que les bâtiments appartenants aux sujets de l'une ou de l'autre nation, ne pourront être arrêtés, visités, ni assujettis au paiement d'aucun droit quelcon-

golfe, il ne fera permis aux fujets du Roi Très-Chrétien d'exercer ladite pêche qu'à la diftance de quinze lieues des côtes de l'ifle du Cap-Breton; & la pêche fur les côtes de la Nouvelle-Ecoffe, ou Acadie, & partout ailleurs, hors dudit golfe, reftera fur le pied des Traités antérieurs.

George III. An. 1763.

ART. VI. Le Roi de la Grande-Bretagne céde les ifles de Saint-Pierre & de Miquelon, en toute propriété, à Sa Majefté Très-Chrétienne pour fervir d'abri aux pêcheurs François, & Sadite Majefté Très-Chrétienne s'oblige à ne point fortifier lefdites ifles; à n'y établir que des bâtiments civils pour la commodité de la pêche, & à n'y entretenir qu'une garde de cinquante hommes pour la police.

ART. VII. Afin de rétablir la paix fur des fondements folides & durables, & écarter pour jamais tout fujet de difpute par rapport aux limites des territoires François & Britanniques fur le continent de l'Amérique, il eft convenu qu'à l'avenir les confins entre les Etats de Sa Majefté Très-Chrétienne & ceux de S. M. Britannique, en cette partie du monde, feront irrévocablement fixés par une

George III. An. 1763.

ligne tirée au milieu du fleuve Missis-sipi, depuis sa naissance jusqu'à la rivière d'Iberville, & de-là, par une ligne tirée au milieu de cette rivière & des lacs Maurepas & Pontchartrain jusqu'à la mer; & à cette fin, le Roi Très-Chrétien cède, en toute propriété & garantie, à Sa Majesté Britannique la rivière & le port de la Mobile, & tout ce qu'il posséde ou a dû posséder du côté gauche du fleuve Mississipi, à l'exception de la ville de la Nouvelle-Orléans & de l'isle dans laquelle elle est située, qui demeureront à la France, bien entendu que la navigation du fleuve Mississipi sera également libre, tant aux sujets de la Grande-Bretagne, comme à ceux de la France, dans toute sa largeur & dans toute son étendue, depuis sa source jusqu'à la mer, & nommément cette partie qui est entre la susdite isle de la Nouvelle-Orléans & la rive droite de ce fleuve, aussi-bien que l'entrée & la sortie par son embouchure. Il est de plus stipulé que les bâtiments appartenants aux sujets de l'une ou de l'autre nation, ne pourront être arrêtés, visités, ni assujettis au paiement d'aucun droit quelcon-

ue. Les ſtipulations inſérées dans article IV en faveur des habitants u Canada, auront lieu de même our les habitants des pays cédés par ɜt article.

ART. VIII. Le Roi de la Grande-retagne reſtituera à la France les les de la Guadeloupe, de Marie-Ga-nte, de la Deſirade, de la Martini-ue & de Belle-Iſle, & les places de ɜs iſles ſeront rendues dans le même :at où elles étoient quand la con-uête en a été faite par les armes Bri-nniques; bien entendu que les ſujets ɜ Sa Majeſté Britannique, qui ſe roient établis, ou ceux qui au-ɔient quelques affaires de commerce régler dans leſdites iſles & autres ɪdroits reſtitués à la France par le réſent Traité, auront la liberté de endre leurs terres & leurs biens; ɜ régler leurs affaires; de recouvrer urs dettes, & de tranſporter leurs fets, ainſi que leurs perſonnes, à ɔrd des vaiſſeaux qu'il leur ſera per-ıis de faire venir auxdites iſles & ıtres endroits reſtitués, comme ɜſſus, & qui ne ſerviront qu'à cet ſage ſeulement, ſans être gênés à uſe de leur religion, ou ſous quel-

George III. An. 1763.

qu'autre prétexte que ce puisse être, hors celui de dettes ou de procès criminels; & pour cet effet, le terme de dix-huit mois est accordé aux sujets de Sa Majesté Britannique, à compter du jour de l'échange des ratifications du présent Traité. Mais comme la liberté accordée aux sujets de Sa Majesté Britannique, de transporter leurs personnes & leurs effets sur des vaisseaux de leur nation, pourroit être sujette à des abus, si l'on ne prenoit la précaution de les prévenir, il a été convenu expressément entre Sa Majesté Très-Chrétienne & Sa Majesté Britannique, que le nombre des vaisseaux Anglois, qui auront la liberté d'aller auxdites isles & lieux restitués à la France, sera limité, ainsi que le nombre de tonneaux de chacun; qu'ils iront en lest; partiront dans un terme fixé, & ne feront qu'un seul voyage, tous les effets appartenants aux Anglois devant être embarqués en même temps: il a été convenu en outre, que Sa Majesté Très-Chrétienne fera donner les passeports nécessaires pour lesdits vaisseaux; que pour plus grande sûreté, il sera libre de mettre deux Commis ou

ardès François, sur chacun desdits aisseaux qui seront visités dans les terrages & ports desdites isles & eux restitués à la France, & que s marchandises qui s'y pourront ouver, seront confisquées.

ART. IX. Le Roi très-Chrétien ède & garantit à Sa Majesté Britanique, en toute propriété les isles e la Grenade & les Grenadins, avec s mêmes stipulations en faveur des abitants de cette Colonie, insérées ans l'article IV pour ceux du Caada; & le partage des isles appelées Neutres, est contenu & fixé de anière que celle de Saint-Vincent, Dominique & Tabago resteront n toute propriété à la Grande-Breagne, & que celle de Sainte-Lucie era remise à la France pour en jouir areillement en toute propriété; c les Hautes Parties contractantes arantissent le partage ainsi stipulé.

ART. X. Sa Majesté Britannique estituera à la France l'isle de Gorée lans l'état où elle a été conquise; & a Majesté Très-Chrétienne cède en oute propriété, & garantit au Roi e la Grande-Bretagne la rivière de enégal, avec les forts & comptoirs

Georges III An. 1763.

de Saint-Louis, de Podor & de Galam, avec tous les droits & dépendances de ladite rivière de Senégal.

ART. XI. Dans les Indes Orientales, la Grande-Bretagne restituera à la France, dans l'état où ils sont aujourd'hui, les différents comptoirs que cette Couronne possédoit, tant sur la côte de Coromandel & d'Orixa, que sur celle de Malabar, ainsi que dans le Bengale, au commencement de 1749; & Sa Majesté Très-Chrétienne renonce à toute prétention aux acquisitions qu'Elle avoit faites sur la côte de Coromandel & d'Orixa depuis ledit commencement de l'année 1749: Sa Majesté Très-Chrétienne restituera, de son côté, tout ce qu'elle pourroit avoir conquis sur la Grande-Bretagne dans les Indes Orientales pendant la présente guerre, & fera restituer nommément Natal & Tapanooly dans l'isle de Sumatra: Elle s'engage de plus, à ne point ériger de fortifications, & à ne point entretenir de troupes dans aucune partie des Etats du Subah de Bengale. Et afin de conserver la paix future sur la côte de Coromandel & d'Orixa, les François

s Anglois reconnoîtront Maho-
Alykan pour légitime Nabab de
nate, & Salabatzing pour légiti-
Subah du Decan ; & les deux
ies renonceront à toute deman-
ou prétention de satisfaction
lles pourroient former à la char-
'une de l'autre, ou à celle de
; Alliés Indiens, pour les dé-
ations ou dégats commis, soit
côté, soit de l'autre, pendant la
re.

RT. XII. L'isle de Minorque sera
tuée à Sa Majesté Britannique,
que le fort Saint-Philippe, dans
nême état où ils se sont trouvés
que la conquête en a été faite par
rmes du Roi Très-Chrétien, &
: l'artillerie qui y étoit lors de la
: de ladite isle & dudit fort.

RT. XIII. La ville & le port de
ikerque seront mis dans l'état
par le dernier Traité d'Aix-la-
pelle, & par les Traités anté-
rs. La Cunette sera détruite im-
iatement après l'échange des ra-
ations du présent Traité, ainsi
les forts & batteries qui défen-
l'entrée du côté de la mer; &
ra pourvu en même temps à la

George III. An. 1763.

nuisible à l'air & à la santé des habitans par quelque autre moyen, à la satisfaction du Roi de la Grande-Bretagne.

Art. XIV. La France restituera tous les pays appartenants à l'Electorat d'Hanover, au Landgrave de Hesse, au Duc de Brunswick & au Comte de la Lippe Buckebourg, qui se trouvent ou se trouveront occupés par les armes de Sa Majesté Très Chrétienne. Les places de ces différents pays seront rendues dans le même état où elles étoient quand la conquête en a été faite par les armées Françoises : & les pièces d'artillerie qui auront été transportées ailleurs, seront remplacées par le même nombre, de même calibre, poids & métal.

Art. XV. En cas que les stipulations contenues dans l'Article XIII des Préliminaires ne fussent pas accomplies lors de la signature du présent Traité, tant par rapport aux évacuations à faire par les armées de la France des places de Clèves, de Wesel, de Gueldre & de tous les pays appartenants au Roi de Prusse, que par rapport aux éva-

cuations à faire par les armées Françoise & Britannique des pays qu'elles occupent en Westphalie, Basse-Saxe, sur le Bas-Rhin, le Haut-Rhin & dans tout l'Empire, & à la retraite des troupes dans les Etats de leurs Souverains respectifs, Leurs Majestés Très-Chrétienne & Britannique promettent de procéder de bonne foi, avec toute la promptitude que le cas pourra permettre, auxdites évacuations, dont elles stipulent l'accomplissement parfait avant le 15 de Mars prochain, ou plutôt, si faire se peut; & Leurs Majestés Très-Chrétienne & Britannique s'engagent de plus, & se promettent de ne fournir aucun secours, dans aucun genre, à leurs Alliés respectifs qui resteront engagés dans la guerre d'Allemagne.

ART. XVI. La décision des prises faites en temps de paix par les sujets de la Grande-Bretagne sur les Espagnols, sera remise aux Cours de Justice de l'Amirauté de la Grande-Bretagne, conformément aux règles établies parmi toutes les Nations; de sorte que la validité desdites prises entre les Nations Espagnole & Bri-

George III. An. 1763.

tannique sera décidée & jugée selon le droit des gens, & selon les Traités, dans les Cours de Justice de la Nation qui aura fait la prise.

ART. XVII. Sa Majesté Britannique fera démolir toutes les fortifications que ses sujets pourront avoir érigées dans la baie de Honduras & autres lieux du territoire de l'Espagne dans cette partie du monde, quatre mois après la ratification du présent Traité; & Sa Majesté Catholique ne permettra point que les sujets de Sa Majesté Britannique, ou leurs ouvriers, soient inquiétés ou molestés, sous aucun prétexte que ce soit, dans lesdits lieux, dans leur occupation de couper, charger ou transporter le bois de teinture ou de campèche; & pour cet effet ils pourront bâtir sans empêchement, & occuper sans interruption les maisons & les magasins qui sont nécessaires pour eux, pour leurs familles & pour leurs effets; & Sa Majesté Catholique leur assure par cet Article l'entière jouissance de ces avantages & facultés sur les côtes & territoires Espagnols, comme il est stipulé ci-dessus, immédiatement après la

cation du préſent Traité.

.T. XVIII. Sa Majeſté Catholi-
: déſiſte, tant pour Elle que pour
cceſſeurs, de toute prétention
le peut avoir formée en faveur
;uipuſcoans & autres de ſes ſu-
au droit de pêcher aux envi-
de l'iſle de Terre-Neuve.
.T. XIX. Le Roi de la Grande-
gne reſtituera à l'Eſpagne tout
ritoire qu'il a conquis dans l'iſle
ıba, avec la place de la Hava-
c cete place, auſſi-bien que tou-
s autres places de ladite iſle,
t rendues dans le même état où
étoient quand elles ont été
ıiſes par les armes de Sa Majeſté
nnique, bien-entendu que les
de Sa Majeſté Britannique qui
oient établis, ou ceux qui au-
t quelques affaires de com-
: à régler dans ladite iſle reſti-
à l'Eſpagne par le préſent Trai-
ıront la liberté de vendre leurs
; & leurs biens, de régler leurs
:s, de recouvrer leurs dettes,
tranſporter leurs effets, ainſi
eurs perſonnes, à bord des
aux qu'il leur ſera permis de
venir à ladite iſle reſtituée com-

George III. An. 1763.

me dessus, & qui ne serviront qu'à cet usage seulement, sans être gênés à cause de leur Religion, ou sous quelque autre prétexe que ce puisse être, hors celui de dettes ou de procès criminels ; & pour cet effet, le terme de dix-huit mois est accordé aux sujets de Sa Majesté Britannique, à compter du jour de l'échange des ratifications du present Traité. Mais comme la liberté accordée au sujets de Sa Majesté Britannique de transporter leurs personnes & leurs effets sur des vaisseaux de leur Nation, pourroit être sujette à des abus, si l'on ne prenoit la précaution de les prévenir, il a été convenu expressément entre Sa Majesté Catholique & Sa Majesté Britannique, que le nombre des vaisseaux Anglois qui auront la liberté d'aller à ladite isle restituée à l'Espagne, sera limité, ainsi que le nombre de tonneaux de chacun ; qu'ils iront en lest ; partiront dans un terme fixé, & ne feront qu'un seul voyage, tous les effets appartenants aux Anglois devant être embarqués en même temps. Il a été convenu en outre, que Sa Majesté Catholique fera donner les passeports

saires pour lesdits vaisseaux ; George III. An. 1763.
our plus grande sûreté, il sera
de mettre deux Commis ou
es Espagnols sur chacun des
aisseaux, qui seront visités dans
terrages & ports de ladite isle
iée à l'Espagne, & que les mar-
lises qui s'y pourront trouver,
t confisquées.
T. XX. En conséquence de la
ition stipulée dans l'article pré-
t, Sa Majesté Catholique cède
rantit, en toute propriété à Sa
té Britannique, la Floride avec
t Saint-Augustin & la baie de
cola, ainsi que tout ce que l'Es-
possède sur le continent de l'A-
ue septentrionale à l'est ou au
t du fleuve Mississipi, & géné-
ent tout ce qui dépend desdits
& terres, avec la souveraineté,
iété, possession & tous droits
s par Traités ou autrement, que
i Catholique & la Couronne
gne ont eus jusqu'à présent sur
pays, terres, lieux & leurs
nts, ainsi que le Roi Catholi-
ède & transporte le tout audit
à la Couronne de la Grande-
gne, & cela de la manière &

George III. An. 1763.

dans la forme la plus ample. Sa Majesté Britannique convient, de son côté, d'accorder aux habitants des pays ci-dessus cédés, la liberté de la religion Catholique. En conséquence, elle donnera les ordres les plus exprès & les plus effectifs pour que les nouveaux sujets Catholiques-Romains puissent professer le culte de leur religion selon le rit de l'Eglise Romaine, en tant que le permettent les loix de la Grande-Bretagne. Sa Majesté Britannique convient en outre, que les habitants Espagnols, ou autres, qui auroient été sujets du Roi Catholique dans lesdits pays, pourront se retirer en toute sûreté & liberté où bon leur semblera, & pourront vendre leurs biens, pourvu que ce soit à des sujets de Sa Majesté Britannique, & transporter leurs effets, ainsi que leurs personnes, sans être gênés dans leur émigration sous quelque prétexte que ce puisse être, hors celui de dettes ou de procès criminels; le terme limité pour cette émigration étant fixé à l'espace de dix-huit mois, à compter du jour de l'échange des ratifications du présent Traité. Il est, de plus, stipulé que Sa

ajesté Catholique aura la faculté de
re transporter tous les effets qui
uvent lui appartenir, soit artillerie
: autres.

ART. XXI. Les troupes Françoises
Espagnoles évacueront tous les
rritoires, campagnes, villes, pla-
s & châteaux de Sa Majesté Très-Fi-
lle en Europe, sans réserve au-
ne, qui pourront avoir été conquis
ır les armées de France & d'Espa-
ıe, & les rendront dans le même
at où ils étoient quand la conquête
ı a été faite, avec la même artillerie
: les munitions de guerre qu'on y a
ouvées; & à l'égard des Colonies
ortugaises en Amérique, Afrique,
u dans les Indes Orientales, s'il y
:oit arrivé quelque changement,
›utes choses seront remises sur le
ıême pied où elles étoient, & en
onformité des Traités précédents
ui subsistoient entre les Cours de
rance, d'Espagne & de Portugal,
vant la présente guerre.

ART. XXII. Tous les papiers,
ettres, documents & archives, qui
e sont trouvés dans les pays, ter-
es, villes & places qui sont resti-
ıés & ceux appartenants aux pays

George III. An. 1763

cédés, seront délivrés ou fournis respectivement & de bonne foi, dans le même temps, s'il est possible, de la prise de possession, ou au plus tard quatre mois après l'échange des ratifications du présent Traité, en quelques lieux que lesdits papiers ou documents puissent se trouver.

ART. XXIII. Tous les pays & territoires qui pourroient avoir été conquis, dans quelque partie du monde que ce soit, par les armes de Leurs Majestés Très-Chrétienne & Catholique, ainsi que par celles de Leurs Majestés Britannique & Très-Fidèle, qui ne sont pas compris dans le présent Traité, ni à titre de cession, ni à titre de restitution, seront rendus sans difficulté & sans exiger de compensations.

ART. XXIV. Comme il est nécessaire de désigner une époque fixe pour les restitutions & les évacuations à faire par chacune des Hautes Parties contractantes : il est convenu que les troupes Françoises & Britanniques completeront, avant le 15 de Mars prochain, tout ce qui restera à exécuter des Articles XII & XIII des Préliminaires, signés le troisiè-

e jour de Novembre passé, par rap-
ɔrt à l'évacuation à faire dans l'Em-
re ou ailleurs. L'isle de Belle-isle
ra évacuée six semaines après l'é-
ıange des ratifications du présent
raité, ou plutôt, si faire se peut; la
uadeloupe, la Desirade, Marie-
alante, la Martinique & Sainte-
ıcie, trois mois après l'échange
es ratifications du présent Traité,
u plutôt, si faire se peut. La Grande-
retagne entrera pareillement au
ɔut de trois mois après l'échange
es ratifications du présent Traité,
u plutôt, si faire se peut, en posses-
on de la rivière & du port de la
Iobile, & de tout ce qui doit for-
ıer les limites du territoire de la
rande-Bretagne, du côté du fleuve
Iississipi, telles qu'elles sont spéci-
ées dans l'Article VII. L'isle de Go-
ée sera évacuée par la Grande-Bre-
agne trois mois après l'échange des
atifications du présent Traité, &
'isle de Minorque par la France, à la
nême époque, ou plutôt, si faire se
eut; & selon les conditions de
'Article VI, la France entrera de
nême en possession des isles de Saint-
Pierre & de Miquelon, au bout de

George III. An. 1763.

trois mois après l'échange des ratifications du préſent Traité. Les comptoirs aux Indes Orientales ſeront rendus ſix mois après l'échange des ratifications du préſent Traité, ou plutôt, ſi faire ſe peut. La place de la Havane, avec tout ce qui a été conquis dans l'iſle de Cuba, ſera reſtitué trois mois après l'échange des ratifications du préſent Traité, ou plutôt, ſi faire ſe peut; & en même temps la Grande-Bretagne entrera en poſſeſſion du pays cédé par l'Eſpagne, ſelon l'Article XX. Toutes les places & pays de Sa Majeſté Très-Fidèle en Europe, ſeront reſtitués immédiatement après l'échange des ratifications du préſent Traité; & les Colonies Portugaiſes qui pourront avoir été comquiſes, ſeront reſtituées dans l'eſpace de trois mois dans les Indes Occidentales, & de ſix mois dans les Indes Orientales, après l'échange des ratifications du préſent Traité, ou plutôt, ſi faire ſe peut. Toutes les places dont la reſtitution eſt ſtipulée ci-deſſus, ſeront rendues avec l'artillerie & les munitions qui s'y ſont trouvées lors de la conquête. En conſéquence de quoi

les ordres néceſſaires ſeront envoyés par chacune des Hautes Parties contractantes, avec les paſſeports réciproques pour les vaiſſeaux qui les porteront, immédiatement après l'échange des ratifications du préſent Traité.

ART. XXV. Sa Majeſté Britannique, en ſa qualité d'Electeur de Brunſwick-Lunebourg, tant pour lui que pour ſes héritiers & ſucceſſeurs, & tous les Etats & poſſeſſions de Sadite Majeſté en Allemagne, ſont compris & garantis par le préſent Traité de paix.

ART. XXVI. Leurs Sacrées Majeſtés Très-Chrétienne, Catholique, Britannique & Très-Fidèle, promettent d'obſerver ſincèrement & de bonne foi tous les Articles contenus & établis dans le préſent Traité; & Elles ne ſouffriront pas qu'il y ſoit fait de contravention directe ou indirecte par leurs ſujets reſpectifs; & les ſuſdites Hautes Parties contractantes ſe garantiſſent généralement & réciproquement toutes les ſtipulations du préſent Traité.

ART. XXVII. Les ratifications ſolemnelles du préſent Traité, expé-

George III.
An. 1763.

diées en bonne & due forme, seront échangées en cette ville de Paris entre les Hautes Parties contractantes, dans l'espace d'un mois, ou plutôt s'il est possible, à compter du jour de la signature du présent Traité.

En foi de quoi, Nous soussignés, leurs Ambassadeurs Extraordinaires & Ministres Plénipotentiaires, avons signé de notre main, en leurs noms, & en vertu de nos pleins pouvoirs, le présent Traité définitif, & y avons fait apposer le cachet de nos Armes.

Fait à Paris le 10 de Février 1763.

CHOISEUL DUC DE PRASLIN.	EL MARQUIS DE GRIMALDI.	BEDFORD. C. P. S.
L. S.	L. S.	L. S.

Articles séparés.

PREMIER. Quelques-uns des titres employés par les Puissances contractantes, soit dans les plein-pouvoirs & autres actes pendant le cours de la négociation, soit dans le préambule du présent Traité, n'étant pas généralement reconnus, il a été con-

venu qu'il ne pourroit jamais en résulter aucun préjudice pour aucune lesdites Parties contractantes, & que les titres pris ou omis de part & d'autre à l'occasion de ladite négociation du présent Traité, ne pourront être cités ni tirés à conséquence. George III. An. 1763.

SECOND. Il a été convenu & arrêté que la Langue Françoise, employée dans tous les exemplaires du présent Traité, ne formera point un exemple qui puisse être allégué ni tiré à conséquence, ni porter préjudice en aucune manière à aucune des Puissances contractantes, & que l'on se conformera à l'avenir à ce qui a été observé & doit être observé à l'égard & de la part des Puissances, qui sont en usage & en possession de donner & de recevoir des exemplaires de semblables Traités en une autre Langue que la Françoise; le présent Traité ne laissant pas d'avoir la même force & vertu que si ledit usage y avoit été observé.

TROISIÈME. Quoique le Roi de Portugal n'ait pas signé le présent Traité définitif, Leurs Majestés Très-Chrétienne, Catholique & Britan-

nique reconnoissent néanmoins que Sa Majesté Très-Fidèle y est formellement comprise comme Partie contractante, & comme si elle avoit expressément signé ledit Traité. En conséquence, Leurs Majestés Très-Chrétienne, Catholique & Britannique, s'engagent respectivement & conjointement avec Sa Majesté Très-Fidèle, de la façon la plus expresse & la plus obligatoire, à l'exécution de toutes & chacune des clauses contenues dans ledit Traité, moyennant son acte d'accession.

Les présents Articles séparés auront la même force que s'ils étoient insérés dans le Traité.

En foi de quoi, Nous soussignés, Ambassadeurs Extraordinaires & Ministres Plénipotentiaires de Leurs Majestés Très-Chrétienne, Catholique & Britannique, avons signé les présents Articles séparés, & y avons fait apposer le cachet de nos Armes.

Fait à Paris le 10 de Février 1763.

CHOISEUL DUC DE PRASLIN.	EL MARQUIS DE GRIMALDI.	BEDFORD, C. P. S.
L. S.	L. S.	L. S.

DÉCLARATION du Ministre Plénipotentiaire du Roi, concernant les dettes du Canada.

Le Roi de la Grande-Bretagne ayant desiré que le paiement des lettres de change & billets qui ont été délivrés aux Canadiens pour les fournitures faites aux troupes Françoises, fût assuré; Sa Majesté Très-Chrétienne, très disposée à rendre à chacun la justice qui lui est légitimement due, a déclaré & déclare que lesdits billets & lettres de change seront exactement payés d'après une liquidation faite dans un temps convenable, selon la distance des lieux & la possibilité, en évitant néanmoins que les billets & lettres de change que les sujets François pourroient avoir au moment de cette déclaration, ne soient confondus avec les billets & lettres de change qui sont dans la possession des nouveaux sujets du Roi de la Grande-Bretagne.

En foi de quoi, Nous Ministre soussigné de Sa Majesté Très-Chrétienne, à ce duement autorisé, avons signé la présente Déclaration,

George III. An. 1763.

& à icelle fait apposer le cachet de nos Armes.

Donné à Paris, le 10 de Février 1763.

CHOISEUL, DUC DE PRASLIN.
L. S.

DÉCLARATION de l'Ambassadeur Extraordinaire & Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique, concernant les limites du Bengale dans les Indes Orientales.

Nous soussigné, Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire du Roi de la Grande-Bretagne, pour prévenir tout sujet de contestation à l'occasion des limites des Etats du Subah de Bengale, ainsi que de la côte de Coromandel & d'Orixa, déclarons au nom & par ordre de Sadite Majesté Britannique, que lesdits Etats du Subah de Bengale seront censés ne s'étendre que jusqu'à Yanaon exclusivement, & qu'Yanaon sera regardé comme compris dans la partie septentrionale de la côte de Coromandel & d'Orixa.

En foi de quoi, Nous soussigné, Ministre Plénipotentiaire de Sa Ma-

té le Roi de la Grande-Bretagne, George III. An. 1763.
ons signé la présente Déclaration,
y avons fait apposer le cachet de
s Armes.

Fait à Paris le 10 de Février 1763.

BEDFORD. C. P. S.
L. S.

CCESSION DU ROI DE PORTUGAL.

AU NOM DE LA TRÈS-SAINTE ET INDIVISIBLE TRINITÉ, PÈRE, FILS ET SAINT-ESPRIT. Ainsi soit-il. X. Accession du Portugal.

Soit notoire à tous ceux qu'il appartiendra ou peut appartenir. Les nbassadeurs & Ministres Plénipontiaires de Sa Majesté Très-Chrénne, de Sa Majesté Catholique & Sa Majesté Britannique, ayant con- & signé à Paris le 10 de Février cette année, un Traité définitif paix & des Articles séparés, desels la teneur s'ensuit.

(*Fiat insertio.*)

Et lesdits Ambassadeurs & Plénitentiaires ayant amiablement iné l'Ambassadeur & Ministre Pléni-

potentiaire de Sa Majesté Très-Fidèle d'y accéder au nom de Sadite Majesté, les Ministres Plénipotentiaires soussignés, savoir, de la part du Sérénissime & Très-Puissant Prince Louis XV, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, le Très-Illustre & Très-Excellent Seigneur César-Gabriel de Choiseul, Duc de Praslin, Pair de France, Chevalier de ses Ordres, Lieutenant-Général de ses Armées & de la Province de Bretagne, Conseiller en tous ses Conseils, & Ministre & Secrétaire d'Etat, & de ses Commandements & Finances; & de la part du Sérénissime & Très-Puissant Prince Dom Joseph I, par la grace de Dieu, Roi de Portugal & des Algarves; le Très-Illustre & Très-Excellent Seigneur Martin de Mello & Castro, Chevalier Profès de l'Ordre de Christ, du Conseil de Sa Majesté Très-Fidèle, & son Ambassadeur & Ministre Plénipotentiaire près de Sa Majesté Très-Chrétienne; en vertu de leurs plein-pouvoirs qu'ils se sont communiqués, & dont copies seront ajoutées à la fin du présent acte, sont convenus de ce qui suit:

Sa Majeſté Très-Fidèle, deſirant concourir au plus prompt rétabliſſement de la paix, accède, en vertu du préſent acte, auxdits Traité définitif & Articles ſéparés, tels qu'ils ſont tranſcrits ci-deſſus, ſans aucune réſerve ni exception, dans la ferme confiance que tout ce qui y eſt promis à Sadite Majeſté, ſera accompli de bonne foi; déclarant en même temps, & promettant d'accomplir avec une égale fidélité tous les Articles, clauſes & conditions qui la concernent.

De ſon côté, Sa Majeſté Très-Chrétienne accepte la préſente Acceſſion de Sa Majeſté Très-Fidèle, & promet pareillement d'accomplir, ſans aucune réſerve ou exception, tous les Articles, clauſes & conditions contenus dans ledit Traité définitif & les Articles ſéparés ci-deſſus inſérés.

Les ratifications du préſent acte ſeront échangées dans l'eſpace d'un mois, à compter de ce jour, ou plutôt, ſi faire ſe peut.

En foi de quoi, Nous Miniſtres Plénipotentiaires de Sa Majeſté Très-Chrétienne & de Sa Majeſté Très-

George III. An. 1763.

Fidèle, avons signé le présent acte, & y avons fait appofer le cachet de nos Armes.

Fait à Paris le 10 de Février 1763.

CHOISEUL DUC DE PRASLIN. L. S. | DE MELLO Y CASTRO. L. S.

Déclaration de l'Ambassadeur & Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté Très-Fidèle, concernant l'alternative avec les Rois de France & de la Grande-Bretagne.

Comme à la fin de la Négociation du Traité définitif signé à Paris ce jourd'hui 10 Février, il s'est élevé une difficulté sur l'ordre des signatures, qui auroit pu retarder la conclusion dudit Traité, Nous soussigné Ambassadeur & Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté Très-Fidèle, déclarons que l'alternative observée de la part du Roi Très-Chrétien, & de la part du Roi de la Grande-Bretagne avec le Roi Très-Fidèle dans l'acte d'accession de la Cour de Portugal, n'a été accordée par Leurs Majestés Très-Chrétienne & Britan-

nique, que dans l'unique vue d'accélerer la conclusion dudit Traité définitif, & de consolider par là plus promptement un ouvrage si important & si salutaire; & que cette complaisance de Leurs Majestés Très-Chrétienne & Britannique ne pourra tirer à aucune conséquence pour l'avenir; la Cour de Portugal ne pourra jamais l'alléguer comme un exemple en sa faveur, ni s'en faire aucun droit, titre ou prétention, pour quelque cause ni sous quelque prétexte que ce soit.

En foi de quoi, Nous Ambassadeur & Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté Très-Fidèle, à ce duement autorisé, avons signé la présente Déclaration, & y avons fait apposer le cachet de nos Armes.

Fait à Paris le 10 de Février 1763.

Signé, MARTIN DE MELLO Y CASTRO.

L. S.

XI. Remarques sur ce Traité.

On voit par la lecture de ce Traité, que les conditions en furent à quelques égards plus avantageuses à la Grande-Bretagne & à ses Alliés,

George III.
An. 1763.

que celles qui avoient été offertes dans le temps des premières négociations. La Grande-Bretagne en étendant les frontières du Canada jusqu'au milieu du fleuve Missisipi, gagna un pays très vaste & très fertile sur les bords de ce fleuve, avec la liberté de la navigation & la possession du port Mobile; acquisitions qui peuvent lui être très utiles, si elle y conserve toujours des sujets soumis; mais qui peuvent entraîner la perte de toutes ses Colonies de l'Amérique Septentrionale, si ces peuples, fatigués du joug de la Puissance Européenne, entreprennent quelque jour de le secouer, comme il leur est très facile. L'isle de la Grenade, qui fut cédée à l'Angleterre, peut lui être fort utile, pourvu qu'elle soit bien peuplée & bien cultivée. Il en est de même des isles de la Dominique, de Tabago & de Saint-Vincent; mais celle de Sainte-Lucie, qui fut cédée à la France, vaut elle seule plus que les trois autres. La concession du Sénégal sur la côte d'Afrique, met la Grande-Bretagne en possession du commerce des gommes; & l'isle de Gorée qu'elle rendit, est un fa-

crifice de peu d'importance. L'Article relatif à la Compagnie des Indes Orientales, fut dicté par les Directeurs de la Compagnie Angloise. Celle de France, après avoir perdu dans le cours de la guerre la plus belle Colonie qu'il y eût peut-être dans l'univers, eut lieu d'être satisfaite de rentrer en possession de tout le pays qu'elle possédoit au commencement de la guerre. Heureuse si elle peut se borner, ainsi que celle d'Angleterre, aux seules opérations de commerce, sans se laisser entraîner par des idées de conquêtes!

George III. An. 1763.

XII. Sur la démolition des fortifications de Dunkerque.

La démolition des ouvrages du port de Dunkerque est toujours sensible à la France, sans être d'un grand avantage pour l'Angleterre. Les dangers qui pourroient menacer la Grande-Bretagne en temps de guerre, ne viennent pas des vaisseaux que cette ville pourroit avoir dans son port; & ils lui seroient aussi formidables s'ils composoient une flotte nombreuse qui fût à l'ancre dans la rade. Tant que l'Angleterre aura aux Dunes des forces navales suffisantes pour s'opposer aux entreprises des François, ses côtes

George III. An. 1762.

seront en sûreté ; mais s'il en étoit autrement, il est aisé à la France de faire embarquer vingt mille hommes sur les côtes de Calais & de Dunkerque, qui avec un vent d'est peuvent se rendre en quatorze heures à l'embouchure de la Tamise. Le fort de Tibury, vis-à-vis de Gravesend, qui est la seule défense de cette rivière, peut être reduit au silence en deux heures de temps par deux ou trois vaisseaux de ligne, & ensuite rien n'empêche les François d'avancer jusqu'à Blackwall, qui n'est pas à plus de trois lieues de la Capitale. Il est étonnant que les Anglois n'aient pas eu plus d'attention à établir des forts sur les bords de cette rivière. Une bataille perdue sur mer peut exposer Londres au plus grand danger. Sans doute qu'une longue expérience de leur superiorité sur cet élement, & du peu de réussite des descentes qu'on a faites dans leur pays, les rassure sur toutes ces craintes.

XIII. Sur les vaisseaux pris avant la guerre.

Voyons ce que dit M. Smollett au sujet des vaisseaux pris sur les François avant la déclaration de guerre. Il est probable, remarque-t-il avec

raison, que le Roi de la Grande-Bretagne convint que les propriétaires seroient indemnisés. Cette concession, ajoute-t-il très judicieusement, ne peut être qu'un foible dédommagement pour une conduite, qui malgré tout ce qu'on peut alléguer pour la justifier, sera toujours considerée par toute personne juste & impartiale, comme un acte de violence & de rapine, contraire à toutes les loix des nations, qui pour les intérêts de l'humanité en général, doivent être regardées comme sacrées, même au milieu des transports les plus animés de ressentiment & d'animosité.

XIV. Sur les conditions entre l'Espagne & l'Angleterre.

La liberté de couper du bois dans la baie de Honduras, accordée aux sujets de la Grande-Bretagne, fut certainement d'une grande importance pour la nation; mais l'obligation à laquelle ils s'assujettirent de démolir leurs forts sur cette côte, fut une reconnoissance tacite que ce privilège n'étoit point fondé sur aucun droit, & que c'étoit une pure faveur. Le Roi d'Espagne, en renonçant pour ses sujets à toutes prétentions au droit de pêche sur les côtes

George III. An. 1763.

de Terre-Neuve, faisoit un sacrifice qui paroissoit quelque chose en apparence, mais qui n'étoit rien en réalité, puisque ce droit, ajoute le même Auteur, étoit aussi peu exercé que celui que le Monarque Anglois s'attribue sur le Royaume de France. La Cession de la Floride, avec les forts de Saint-Augustin & de Pensacola, fut un objet de bien plus grande importance pour l'Angleterre. Elle servit à étendre les possessions Britanniques sur les côtes, jusqu'à l'embouchure de Mississipi : elle priva d'un asyle les Esclaves des Colonies Angloises, qui se retiroient toujours à Saint-Augustin : elle ôta aux Espagnols un accès facile pour entrer dans la Géorgie & dans la Caroline, & donna aux Anglois une *grande* étendue d'un terrein *fertile*, une bonne frontière & un bon port dans la baie du Mexique ; ce qui est aussi avantageux à leur commerce, qu'il peut nuire à celui des Espagnols, s'il survenoit quelques nouvelles contestations. Quelque grandes que soient ces concessions accordées par l'Espagne, la restitution qui lui fut faite de la Havane, l'emporte en-

core pour l'avantage que cette ville & l'isle de Cuba procurent à cette Monarchie.

XV. Paix en Allemagne.

La France & l'Angleterre ayant par le Traité, renoncé à la guerre d'Allemagne, les Cours de Vienne & de Berlin ne tardèrent pas à conclure leur accommodement. L'Impératrice-Reine ne pouvoit guères espérer avec ses seules forces de l'emporter sur un Monarque qui avoit soutenu si long-temps les efforts réunis de tant de Puissances confédérées. Le Roi de Prusse, de son côté, n'avoit plus de subsides à attendre de la Grande-Bretagne, & il avoit tellement épuisé d'hommes & d'argent les pays où il avoit fait la guerre, qu'ils étoient absolument hors d'état de lui fournir ni soldats ni contributions. Les deux parties étant donc également disposées à la paix, on ouvrit des conférences à Hubertsbourg, où s'assemblèrent les Plénipotentiaires de l'Impératrice-Reine, du Monarque Prussien & du Roi de Pologne. Par le Traité qui fut la suite de ces conférences, les trois Puissances convinrent, que les troupes se retireroient de part & d'autre des

George III
An. 1763.

pays qu'elles occupoient, ou dont elles s'étoient emparés dans le cours de la guerre : que la paix seroit rétablie sur le pied des anciens Traités, & chacun se retira dans ses Etats pour travailler à réparer les pertes qu'il avoit souffertes.

C'est ainsi que fut terminée une guerre des plus sanglantes qu'il y ait eu depuis très long-temps, & qui avoit étendu ses ravages dans les quatre parties du monde. Elle ruina plusieurs des plus belles provinces de l'Empire Germanique ; & dans l'espace de sept ans, fit périr plus d'un million d'hommes. La Grande-Bretagne en perdit pour sa part plus de deux cents quatre-vingt mille, y compris un grand nombre de braves & habiles Officiers. Elle y dépensa une quantité presque incroyable de trésors, & porta sa dette nationale de quatre-vingt millions sterling, où elle étoit dans l'origine de la guerre, à cent trente millions, somme prodigieuse, puisqu'elle égale environ deux milliards neuf cents vingt-cinq millions argent de France.

XVI.
Etat de l'Angleterre après la paix. Impôt sur le cidre.

Avant de terminer cet Ouvrage, nous allons jetter un coup d'œil ra-

pide ſur l'état de l'Angleterre depuis la concluſion de la paix, en parcourant les évènements les plus importants.

Le Parlement qui étoit aſſemblé dans le temps de la ſignature du Traité, fut auſſi complaiſant que dans les années précédentes. Les ſecours furent accordés ſans occaſionner de grandes difficultés; mais il n'en fut pas de même ſur les moyens de les lever. L'un de ceux qu'on propoſa, fut une nouvelle taxe de quatre ſchellings par muid de cidre. Comme cet impôt ne pouvoit manquer d'être très déſagréable au peuple, le parti de l'oppoſition ſaiſit cette occaſion de s'élever avec force contre celui du Miniſtère. Les Membres de ce parti ſoutinrent, contre ce qu'ils avoient ſouvent eux-mêmes avancé, & contre toute évidence, qu'il étoit faux que la nation fût épuiſée; que les ſuccès qu'on avoit eus, dédommageoient amplement des dépenſes de la guerre: qu'on auroit pu aiſément lever les ſommes néceſſaires pour la continuer encore deux années: que la nation n'avoit jamais poſſédé tant de richeſſes, & qu'il n'y avoit jamais eu tant

George III. An. 1763.

de particuliers dans l'opulence : que le nouvel impôt étoit dangereux dans le plan, dans l'exécution & dans les suites : qu'il pouvoit affecter la tranquillité publique : qu'il tendoit à l'oppression, en ce qu'il mettoit sur les Brasseurs de cidre seuls, un fardeau qui devoit être rejetté sur toute la nation : que malgré la médiocrité de la somme imposée, il paroissoit évidemment que le véritable objet du Gouvernement étoit d'étendre l'odieuse institution de l'Accise sur toutes les branches du commerce & des manufactures, & par conséquent d'augmenter l'influence de la Couronne à la destruction du droit de propriété appartenant aux sujets, ou au moins à la ruine de leur liberté. On répondit à toutes ces *objections*, & le nouvel impôt reçut la force de loi.

XVII. Changements dans le Ministère Anglois.

Le Comte de Bute ayant rempli son principal objet, qui étoit de donner la paix à la nation, ne crut pas devoir tenir plus long-temps contre les clameurs d'un parti disposé à combattre les mesures les plus salutaires, quand elles seroient proposées ou soutenues par ce Ministre. Il prit donc la ré-

solution de résigner sa place de Grand-Trésorier. Elle fut remplie par M. Greenville, l'un des hommes qui avoit le plus de talents pour l'occuper. Les Comtes d'Hallifax & d'Egremont demeurèrent Secrétaires d'Etat; mais le dernier étant mort au mois d'Août, cette place importante fut donnée au Comte de Sandwich, le Roi s'attachant à remplir les emplois indifféremment par des sujets d'une habileté reconnue, sans que le nom de parti, que leurs ancêtres avoient embrassé, influât en rien sur leur nomination.

George III, An. 1763.

XVIII. Epuisement de la Nation.

La Grande-Bretagne avoit tout lieu de se féliciter du parti qu'elle avoit pris de renoncer à ses liaisons avec le Continent, puisque cette sage conduite fut suivie de la pacification immédiate de l'Allemagne. Si l'Angleterre n'eût jamais pris parti dans ces guerres étrangères, elle ne se seroit pas trouvée, comme on la voyoit alors, dans un épuisement total des hommes nécessaires à l'agriculture & aux manufactures. On étoit obligé en un grand nombre d'endroits d'employer les femmes aux travaux les plus rudes; & fut

George III. An. 1763.

vant les états qui en furent dressés; on reconnut que dans le cours de cette guerre on avoit perdu 135220 matelots & soldats de marine. Le salaire des ouvriers étoit monté à un prix si excessif, que les profits du commerce ne pouvoient en dédommager les marchands. La populace devint d'une insolence insupportable : il y eut plusieurs émeutes, & les vols, ainsi que les meurtres, furent encore plus fréquents qu'on ne les avoit vus précédemment.

XIX. Ecrits satyriques. Affaire de M. Wilkes.

Dans un temps où toute la nation étoit ainsi en rumeur, il n'étoit pas étonnant que les écrits satyriques se multipliassent, & fussent reçus du peuple avec des transports d'applaudissements. L'un des plus injurieux qui parut alors, fut un écrit *périodique* sous le nom de Nord-Briton. M. Wilkes, Membre du Parlement pour Aylesbury, ne dissimula pas qu'il étoit l'Auteur de cette feuille, qui pour l'esprit, le style & les raisons n'auroit jamais attiré l'attention du public, si les esprits du peuple n'eussent été animés jusqu'à l'extravagance. Wilkes avoit de la vivacité; mais il écrivoit superficielle-

ment, & sa conduite personnelle étoit très dérangée. Il s'étoit adressé plusieurs fois aux nouveaux Ministres, pour en obtenir quelque place qui pût rétablir sa fortune; mais il étoit trop bien connu, pour qu'on voulût lui en confier aucune; & ce fut alors qu'il commença à se déchaîner contre l'Administration. Voyant que les Ministres étoient insensibles à ses invectives, il les étendit jusqu'à la personne du Roi; & dans le nombre 45 de ses feuilles, il attaqua si indécemment la probité du Monarque, que les Ministres ne purent se dispenser de donner des ordres pour faire arrêter les Auteurs, Imprimeurs & Distributeurs de ce séditieux Libelle: un des derniers fut mis en prison, & par son interrogatoire on ne put douter qu'il ne fût l'ouvrage de M. Wilkes. Il y eut des ordres pour l'arrêter: il fut constitué prisonnier à la Tour de Londres; mais il fut mis en liberté peu de jours après, en vertu de son privilège de Membre du Parlement. Cependant le Libelle fut brûlé publiquement; ce qui excita une espèce de sédition parmi la populace; & M. Wilkes

George III. An. 1763.

prit la fuite : il se retira en France ; & fut déclaré exclus du Parlement. On le reconnut aussi pour Auteur d'un autre Ouvrage, intitulé Essai sur la Femme, où il fouloit également aux pieds la décence & la religion. Cette affaire fit le plus grand bruit dans toute la Grande-Bretagne, & occupa long-temps les Gazettes ; mais nous croyons en avoir assez dit, pour ne pas nous y arrêter davantage.

XX. Affaires de la Compagnie des Indes & de Mylord Clive.

Il y eut cette même année beaucoup de troubles dans les assemblées de la Compagnie des Indes, où le Lord Clive & M. Sullivan se mirent à la tête de deux partis nombreux. On sait combien ce Lord avoit rendu de services à la Compagnie ; & il en avoit été récompensé avec justice par un jaghire, espèce de brevet de retenue que Mihr Jaffier lui avoit accordé sur les revenus de l'Inde, provenant des rentes réservées sur les terres que ce Prince avoit cédées à la Compagnie ; & ce jaghire qui montoit à près de trente mille livres sterling par an, devoit être payé par le comptoir. M. Clive, qui avoit tant contribué aux succès de la Compagnie

pagnie, pensa qu'il devoit avoir quelque part dans l'administration de ses affaires. Il fut d'un sentiment différent de celui des Directeurs sur la rédaction de l'article des Préliminaires qui regardoit les affaires des Indes; & l'on y fit quelques changements sur ses représentations : on reconnut bientôt que ceux qui étoient dans le secret de la Direction lui étoient opposés, particulièrement le Président M. Sullivan, qu'on regardoit comme l'homme d'Angleterre le mieux instruit des affaires de cette Direction; on défendit de payer le Jaghire : M. Clive en fit la demande en Justice : M. Sullivan fut dépossédé : on élut à sa place M. Rous, qui étoit ami du Lord; & l'affaire se termina par un accommodement, où l'on accepta la proposition faite par M. Clive, de jouir seulement pendant dix ans du jaghire, pourvu que la Compagnie continuât à posséder les terres sur lesquelles il étoit assigné, & que lui-même vécût cette espace de temps. Il retourna ensuite dans le Bengale, où il y eut des révolutions, qu'il n'est pas de notre objet de rapporter.

Georg: III. An. 1763.

XXI. Mort du Roi de Pologne.

L'évènement le plus remarquable de cette année en Europe, fut la mort du Roi de Pologne, qui arriva le 5 d'Octobre, & qui auroit pu occasionner de nouveaux troubles, à cause des différents partis qui se formèrent pour lui élire un successeur. Les Cours de Vienne & de Versailles étoient opposées à l'élévation d'un Piast, ou naturel du pays; mais les Polonois inclinoient beaucoup à avoir un Souverain de leur nation. L'Electeur de Saxe, fils du dernier Roi, se mit au nombre des Candidats; mais l'Impératrice de Russie, qui avoit des raisons particulières de desirer un Piast, déclara qu'elle soutiendroit la liberté de l'Election avec des forces suffisantes. Le Roi de Prusse fit la même déclaration; & il eut assez de crédit auprès du Ministère Ottoman pour lui faire prendre le même parti; en sorte que les trois Puissances de l'Europe, qui avoient le plus d'influence sur l'Election, concouroient avec les desirs de la nation. L'Electeur de Saxe mourut dans cette entrefaite; & la contestation ne fut plus qu'entre les Piastes, dont les Principaux

étoient, le Prince Czartorinski & le Comte Poniatowski, ſoutenus par la Ruſſie. Les diſputes furent vives entre les contendants, & durèrent juſqu'au mois de Septembre 1764, que le dernier fut élu, ſous le nom de Staniſlas-Auguſte.

XXII. Affaires particulières entre la France & la Grande-Bretagne.

Il reſtoit à régler entre les Cours de France & de la Grande-Bretagne quelques articles qui n'avoient pu être terminés en même temps que les articles de paix. Les Anglois demandoient près de cent vingt mille livres ſterling pour l'entretien des priſonniers François pendant le temps de la guerre, & le Miniſtère de France réclamoit les vaiſſeaux pris avant la Déclaration. Ces affaires auroient pu occaſionner de nouveaux troubles; mais elles ont depuis été terminées à l'amiable.

Celle des papiers du Canada occaſionna auſſi quelques diſcuſſions. Ces papiers étoient de deux eſpèces: les uns étoient des lettres de change ſur le tréſor royal de France, & les autres, des billets ou ordonnances pour être acquittées par le Monarque François. C'étoit avec ces papiers que le Gouvernement de Fran-

George III. An. 1763

ce payoit aux ſujets du Canada la balance de commerce qui lui étoit dûe, arrangement très avantageux aux particuliers de ce pays, qui préféroient ces ordonnances à l'argent-comptant. Lorſque le Canada tomba entre les mains des Anglois, les anciens habitants avoient pour une ſomme conſidérable de ces papiers, dont quelques ordonnances remontoient juſqu'à l'année 1729. En 1759, M. Bigot, Intendant de ce pays, qui ſignoit les ordonnances & les lettres de change, en répandit une très grande quantité, ſous prétexte des frais de la guerre; & les Canadiens, qui les reçurent à l'ordinaire, en firent uſage dans leurs payements. Les Anglois, devenus maîtres du pays, reconnurent que le commerce du Canada ne pouvoit ſubſiſter, à moins que ces papiers ne fuſſent acquittés; les nouveaux ſujets de l'Angleterre n'ayant pas d'autres effets pour payer les marchandiſes qu'on leur apportoit de la Grande-Bretagne, les Anglois furent donc obligés de les recevoir en paiement, ſur la juſte confiance qu'ils avoient en la Déclaration ſignée du Duc de Praſlin, que

nous avons rapportée à la fin du Traité de paix. Le ſieur Bigot & ſes complices, de retour en France, furent punis de leurs fraudes & concuſſions ; mais comme il n'avoit point été ſpécifié de termes pour les paiements, les Anglois, qui en étoient ou qui en ſont encore poſſeſſeurs, ſe ſont trouvés dans la néceſſité de ſe prêter aux arrangements que la Cour de France a pris à cette occaſion, & de recevoir un intérêt de quatre pour cent, en attendant le parfait paiement. Le ſieur Bigot fut condamné à un banniſſement perpétuel & à la confiſcation de ſes biens, ſur leſquels il fut ordonné qu'il ſeroit préalablement pris un million cinq cents mille livres par forme de reſtitution : les autres coupables furent auſſi condamnés à de très groſſes reſtitutions.

George III. An. 1763.

XXIII. Troubles en Irlande & en Amérique.

Non-ſeulement l'Angleterre fut agitée de troubles & d'émeutes dans le cours de cette année, mais il y en eut auſſi pluſieurs en Irlande par différents ouvriers, qui ne furent réprimés qu'avec beaucoup de peine. Les pays conquis furent encore moins tranquilles ; & les Sauvages

George III. An. 1763.

ne se soumirent à la domination Angloise qu'après beaucoup de sang répandu de part & d'autre. Les Anglois perdirent aussi un assez grand nombre de sujets, dans la révolution de Bengale, où le barbare Nabab eut la cruauté de faire massacrer les prisonniers qu'il avoit faits sur eux.

XXIV. Etablissement de la Floride.

Le 21 de Novembre, les Commissaires pour le commerce & les plantations, firent publier que toutes les terres de la Floride Orientale & Occidentale seroient partagées en divers districts, ou des portions convenables à ceux qui prendroient des engagements pour y faire des établissements dans un temps limité, & à leurs propres frais, en y mettant un nombre suffisant d'habitants industrieux & de la religion Protestante, aux mêmes conditions qui sont en usage dans les autres colonies. Le terrein de ce pays est propre à produire du coton, du vin, de l'huile, de l'indigo, de la cochenille, de la soie & d'autres denrées; & malgré tous les rapports qu'on avoit faits au désavantage de ces établissements, un grand nombre de familles s'y sont transportées; & l'on



peut déja regarder ces Provinces, comme des plus florissantes de celles qui dépendent de la Grande-Bretagne.

George III. An. 1764.

XXV. Mariage de la Princesse Auguste.

Au commencement de l'année suivante, le Prince Héréditaire de Brunswick épousa la Princesse Auguste, sœur aînée du Roi d'Angleterre : Mais à peine les réjouissances de ce mariage furent terminées, que les nouveaux Epoux passèrent en Allemagne, sans que le public fût instruit des raisons de ce départ précipité.

XXVI. Vente des terres des isles neutres.

Au mois de Mars, on publia une proclamation pour la vente de toutes les terres de Sa Majesté Britannique dans les isles de la Grenade, les Grenadines, la Dominique, Saint-Vincent & Tabago. Il fut ordonné que les acheteurs commenceroient par payer vingt pour cent du prix, en faisant l'acquisition ; qu'ils payeroient ensuite dix pour cent dans la première année ; dix pour cent dans la seconde, & vingt pour cent d'année en année jusqu'à parfait paiement ; qu'ils seroient obligés d'entretenir un homme blanc & deux femmes blanches dans chaque cent

George III. An. 1764.

acres de terrein défriché, ou de payer vingt livres sterling pour chaque femme manquante, & quarante livres pour chaque homme. Il fut imposé des punitions à ceux qui manqueroient à défricher la quantité de terrein porté dans la proclamation ; mais il fut réglé qu'une même personne ne pourroit acquérir plus de trois cents acres de terre dans la Dominique, ni plus de cinq cents dans les autres isles.

XXVII. Conclusion.

L'objet que nous nous étions proposé dans cet Ouvrage, étant présentement rempli par le parfait rétablissement de la tranquillité en Europe, nous ne nous étendrons pas sur la suite des évènements arrivés en Angleterre depuis cette époque importante. Si le public est content de l'impartialité dont nous avons fait profession dans toutes nos recherches, du choix des matériaux, de l'extrême attention que nous avons eue d'éviter, avec autant de soin, la basse adulation des Auteurs, qui ont pour objet de faire leur cour aux personnes en place, & l'esprit satyrique de ceux dont la plume semble n'être trempée que dans le

George III. An. 1764.

fiel, nous travaillerons à joindre de nouveaux mémoires à ceux que nous avons déja sous les yeux, pour donner un supplément qui puisse servir en même temps d'une nouvelle continuation de l'Histoire d'Angleterre, & d'Annales pour l'Histoire Générale depuis le dernier Traité de paix. C'est un tribut de reconnoissance que nous croyons devoir à l'accueil favorable que le public a daigné accorder à nos foibles efforts.

FIN.



TABLE DES MATIERES

Contenues dans ce cinquieme Volume.

A

B.

G.









